

POSSIBLES

VOLUME 41, NUMÉRO 2. AUTOMNE 2017

Justice écologique Réponse aux changements climatiques ?

POSSIBLES

DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE,
Dominique Caouette, Pav. Lionel Groulx, Université de Montréal C.P. 6128,
Succursale Centre-ville, Montréal (Québec), H3C 3J7
SITE INTERNET : www.redtac.org/possibles

RESPONSABLES DU NUMÉRO :
Geneviève Talbot, Olga Fliaguine et Dominique Caouette

COMITÉ DE RÉDACTION : Christine Archambault, Grégoire Autin, Stéfanie Bergeron, Dominique Caouette, Camille Caron, Anna Maria Fiore, Gabrielle Gonthier Fiore, Evelyn Forero, Jose Fuca, Gabriel Gagnon, Anne Gauthier, Nadine Jammal, Maud Emmanuelle Labesse, Roseline Lambert, Ève Marie Langevin, Claire Lengaigne, Anatoly Orlovsky, Jean-Claude Roc, Abrielle Sirois-Cournoyer, Maïka Sondarjee, Geneviève Talbot, André Thibault, Maxime Thibault-Vézina, Caroline Tremblay.

COORDINATION : Dominique Caouette

RESPONSABLE DE LA SECTION POÉSIE/CRÉATION : Ève Marie Langevin

RESPONSABLE DE LA SECTION DOCUMENTS : Maud Emmanuelle Labesse

RESPONSABLE DE LA PRODUCTION : Maïka Sondarjee

CONCEPTION GRAPHIQUE : François Fortin

CORRECTION ET RÉVISION : Christine Archambault, Alex Chartrand, Gabriel Gagnon, Jany Lavoie, Anatoly Orlovsky et Yves Rochon

MEMBRES FONDATEURS : Gabriel Gagnon, Roland Giguère, Gérald Godin, Gilles Hénault, Gaston Miron, Marcel Rioux

La revue POSSIBLES est membre de la SODEP et ses articles sont répertoriés dans Repères.
Les textes présentés à la revue ne sont pas retournés.

IMPRESSION : Le Caius du livre

Ce numéro : 15\$ La revue ne perçoit pas la TPS ni la TVQ.
DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque nationale du Québec : D775 027
DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque nationale du Canada : ISSN : 0707-7139

© 2017 Revue POSSIBLES, Montréal

TABLE DES MATIÈRES

Éditorial: La justice écologique	6
Geneviève Talbot, Olga Fliaguine et Dominique Caouette	

SECTION I La Justice Écologique

Partie 1 - Différentes perspectives

Le Sumak Kawsay et le Buen Vivir, une alternative au développement?	12
Paul Cliche	

Une nouvelle gouvernance pour respecter notre mère la Terre	29
Sippi Flamand	

Pour un Humanisme de l’anthropocène	38
Yves Vaillancourt	

La lutte aux changements climatique est-elle juste?	51
Normand Mousseau	

Partie 2 - Impacts de l’injustice environnementale

Guerre et crise agraire en Syrie : Revisiter le conflit syrien au prisme de la justice écologique	63
Efe Can Gurca	

(Im)possible, la justice pour les victimes de crimes commis par les minières canadiennes	75
Marie-Dominik Langlois et Mélisande Séguin	

Les réfugiés en Alaska : les oubliés de la lutte aux changements climatiques	90
Olga Fliaguine	

Énergie Saguenay ou l’art de feindre l’acceptabilité sociale	99
Benoît-Robin Lessard	

Intermède. Hommage à Nicole Laurin	108
Nadine Jammal	

Partie 3 - Pistes d'action - Débats et Perspectives

Changer la vie. Les contraintes et les possibles.....111
Gabriel Gagnon

Les droits humains pour la protection de l'environnement.....118
Thomas Brossard

La défense du territoire et de la vie : milpa, comunalidad et systèmes agroalimentaires durables au sud du Mexique.....127
Marie-Josée Massicotte,
avec la collaboration de Melquiados (Kiado) Cruz

Climat/Énergie : 'La lucidité est la blessure la plus rapprochée du Soleil' citation de René Char.....142
Alain Brunel

Partager le fardeau climatique : Les marchés du carbone comme piste de solutions aux changements climatiques156
Gabrielle Côté et Mark Purdon

SECTION II Documents

Derrière la haine, la peur.....169
André Thibault

Folie et raison dans l'œuvre de Michel Foucault175
Julien Gauthier Mongeon

Courrier des auteures.....193
Carole Briggs

SECTION III Poésie/Création

Liminaire, suivi de Pêle-pête-mêle et Sens dessus dessous.....197

Mon Seigneur, aide-nous, débarrasse-nous de toute cette pourriture !.....202
Nikolai Kupriakov

Carretera Fronteriza 16 de noviembre de 2015.....	204
Pierre Bernier	
Vers Sagana.....	211
Camille Caron	
L'homme à la rivière.....	217
Gil Léveillé	
Éco-F.....	221
Ève Marie Langevin	
Atrabile, Melancholia No1.....	225
Sonia Alice Martin	
Le sort des phalènes.....	226
Sonia Alice Martin	
Of Flowers, Horses, and Men, Genève.....	231
Sonia Alice Martin	
Nos corps territoires.....	232
Louba-Christina Michel	
Tableau de la première chasse. Achchi.....	234
Marco Boudreault	
Dernier instant de calme.....	237
Nikolaï Kupriakov	
Littoral. amen. Blanc tonique. Le sang des autres. Clairière. Marais. Aux confins.....	238
Anatoly Orlovsky	
Tankas en partance.....	245
Sandrine Davin	
Recueillement. Géants silencieux. L'espoir.....	249
Emmanuelle Grosjean	

Editorial

La Justice Écologique : un élément de réponse aux changements climatiques?

Par **Geneviève Talbot, Olga Fliaguine et Dominique Caouette**

Il n'y a plus de doute, l'origine du réchauffement climatique est anthropique, quoi qu'en disent les climato-sceptiques. Cette affirmation n'est pas tirée d'un manifeste écologiste alarmiste, mais plutôt énoncée dans le rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) paru en mars 2014. Bien que l'on sache que l'être humain est en grande partie responsable des changements climatiques, et que par conséquent nous sommes en mesure d'agir pour modifier le cours des événements, l'inertie reste forte. Comment expliquer ce manque d'actions concrètes, alors que nous savons pertinemment que si nous continuons sur la même voie nous menaçons notre propre survie? Est-il possible que nous soyons incapables de répondre adéquatement aux défis que nous posent les changements climatiques, car ces derniers nous imposent à sortir de modes de pensée établis et fondés sur un modèle d'action axé sur l'État et son rôle central? Peut-on sortir de cette camisole de force intellectuelle et miser sur l'action des individus et leurs capacités d'agir collectivement pour changer le cours des choses? Et si en plus, le phénomène des changements climatiques nous obligeait à sortir de ce cadre et à considérer le monde dans lequel nous vivons sous un autre angle, voir même sous plusieurs angles différents de façon simultanée, à la manière d'un prisme?

Déjà en 2014, Naomie Klein, affirmait dans son livre « *This changes everything* », que face aux changements climatiques, nous devons

allier à la fois une critique du modèle économique dominant et une perspective environnementale. L'année suivante, dans sa lettre pastorale, « *Notre maison commune* » publiée en juin et qui a trouvé résonance largement au-delà des cercles catholiques, le Pape François fait à la fois appel à la raison, mais aussi à la spiritualité et la capacité d'empathie. De manière plus précise, nombreux sont les rapports, études et articles qui abordent cette question sous des angles différents, que ce soit les émissions de GES liées à la consommation¹, ou encore des entreprises les plus grandes émettrices² abordant ainsi la question des changements climatiques à travers les activités et les choix de personnes, du consommateur ordinaire aux grands propriétaires et conseils d'administration.

Au Sud, dans les pays les plus touchés par les impacts des changements climatiques, on aborde de plus en plus la lutte aux changements climatiques sous l'angle de la justice. Comment se fait-il que celles et ceux qui produisent le moins de GES sont les personnes qui en subissent le plus les conséquences? Quelle est la part de responsabilité, notamment financière, qui doit être assumée par les principaux émetteurs, en particulier les États industrialisés ou émergents par rapport aux impacts majeurs sur la vie des gens? Pour une majorité d'habitants.es du Sud mondialisé, les impacts des changements climatiques sont une dure réalité quotidienne et non pas un simple énoncé théorique. Dès que l'on aborde l'idée de justice écologique, on aboutit aux impacts et conséquences des changements climatiques.

1 Voir le rapport de l'Oxfam, *Extrême Carbon Inequality*, <https://www.oxfam.org/en/research/extreme-carbon-inequality>

2 Voir, The Carbon Major Report, 2017, <https://b8f65cb373b1b7b15feb-c70d8ead-6ced550b4d987d7c03fcdd1d.ssl.cf3.rackcdn.com/cms/reports/documents/000/002/327/original/Carbon-Majors-Report-2017.pdf?1499691240>

Aujourd'hui, le mouvement pour la justice écologique constitue une réponse transnationale face aux changements climatiques. Ce mouvement considère les changements climatiques comme un problème de justice sociale complexe et non simplement un problème environnemental. Alors que l'écologisme peut voir le changement climatique comme le résultat d'un secteur industriel mal réglementé, la justice écologique le perçoit comme le produit d'inégalités sociales et d'un système économique obsédé par la croissance pour la croissance. L'exclusion sociale, le racisme et les préjugés sont intrinsèquement liés à la manière dont se vit les changements climatiques et à leurs conséquences concrètes. On ne peut les ignorer.

Un autre élément important, qui définit la justice écologique (parfois confondue avec la justice climatique) est qu'il s'agit d'un mouvement social de base. Il reflète l'importance pour les communautés de s'investir dans l'organisation de leurs propres actions et dans les décisions concernant leur avenir. La justice écologique implique de faire pression sur les grandes entreprises ou les gouvernements : cette pression venant des citoyens.nes et non des élites. Elle est enracinée dans la croyance que les communautés de base peuvent agir et influencer les puissants de ce monde, plutôt que de se fier aux discours et promesses vides. En d'autres termes, la justice écologique est un mouvement de pouvoir citoyen.

L'organisation collective – par opposition à l'action individuelle – est le fer de lance de ce mouvement. De nombreuses actions ont déjà été menées et fleurissent aujourd'hui un peu partout dans le monde. Celles-ci ont été bien présentes et médiatisées alors que nous approchons de la COP21 à Paris.

Alors qu'on parlait, il y a quelques années, de justice climatique, aujourd'hui, on parle plutôt de justice écologique. Se pourrait-il que l'économie, le développement et la justice pris individuellement soient insuffisants pour envisager sereinement la lutte aux changements climatiques? La justice écologique célèbre l'interconnexion et

l'interdépendance entre tous les êtres; elle reconnaît la responsabilité que nous avons en tant qu'êtres humains de coexister dans l'harmonie pour le bien-être de la communauté planétaire. La justice écologique priorise la dignité humaine, l'autodétermination et le développement d'économies durables dans la justice pour tous et toutes au sein d'un monde où les ressources sont limitées.

Du point de vue scientifique, la justice écologique se fonde sur un certain nombre de prémisses : la Terre et ses ressources sont limitées, les écosystèmes complexes et fragiles, et le monde naturel – dont les êtres humains font partie – forme un système interconnecté et interdépendant. Dans ce réseau de vie, l'ingéniosité et l'activité humaines doivent s'ancrer dans la prudence et la sollicitude.

Du point de vue historique, les tenants de la justice écologique avancent que les systèmes économiques, sociaux et politiques dominants sur la Terre ont favorisé les populations aisées des pays du Nord, tout en excluant les populations autochtones. Encore aujourd'hui, ce sont les classes aisées qui en sont encore aujourd'hui les principaux bénéficiaires. Ces systèmes ont entraîné l'épuisement de la diversité écologique de la Terre, la destruction de ses écosystèmes, la pollution du sol, de la mer et de l'air, l'extinction de nombreuses espèces et éventuellement entraîner des changements climatiques. Ce sont les populations des pays du Sud qui en ressentent le plus durement les retombées de ces phénomènes, elles qui en sont pourtant les moins responsables.

Le travail pour la justice écologique exige inspiration, initiative, imagination et empathie. Pour réagir à l'urgence des inégalités mondiales; contrer la dégradation de multiples écosystèmes – et confronter les changements climatiques – il nous faudra aujourd'hui se retrousser les manches et savoir faire preuve de détermination, de retenue, de solidarité et d'amour.

Dans ce numéro de *Possibles* nous souhaitons aborder les différentes facettes de la justice écologique tout en explorant les débats qui animent la société autour des changements climatiques. Nous avons choisi d'offrir une panoplie de perspectives sur la justice écologique,

les impacts de l'injustice écologique et les pistes de solutions possibles pour faire face aux crises climatiques. Si en général les milieux académiques, environnementaux et de justice sociale sont unanimes sur le fait que les changements climatiques existent, il y a tout de même plusieurs avenues quant aux solutions. En adoptant cette démarche, nous poursuivons la tradition de *Possibles* qui, se veut un lieu de débats et d'échanges d'idées permettent d'imaginer autrement nos sociétés.

SECTION I
La Justice écologique

Partie 1
Différentes perspectives

Le Sumak Kawsay et le Buen Vivir, une alternative au développement

Par Paul Cliche

L'émergence du « Sumak Kawsay » (en kichwa) qui a été traduit en espagnol par « Buen Vivir » représente un fait historique notable pour les mouvements autochtones d'Abya-Yala¹, pour l'ensemble des organisations populaires d'Amérique latine et de façon plus large, pour les pays de la périphérie du système mondial et les groupes sociaux subalternes et exclus. Il constitue un projet de société original qui se démarque radicalement du modèle dominant au sein du système mondial. Porté par les dirigeants du mouvement autochtone² équatorien, il a émergé comme un modèle de substitution de développement post-néolibéral (Rámirez 2010), un modèle de post-développement (Escobar 2012), voire une « alternative au développement » (Acosta 2012 et Gudynas 2012). Il a été grandement légitimé par sa reconnaissance dans la constitution de l'Équateur de 2008 (Il est également inscrit dans la Constitution de la Bolivie de 2009 comme « Suma Qamaña (vivre bien) »). Un tel paradigme, en proposant l'idée du « vivre bien » comme paramètre sociétal et non celui du « vivre mieux », de posséder plus de biens ou d'augmenter le niveau de vie, se trouve à remettre en question les idées de croissance et de progrès qui fondent le modèle dominant de développement.

1 Abya-Yala, mot provenant de la langue kuna du Panama, est le terme adopté en 1977 par le Conseil mondial des peuples indigènes pour désigner l'ensemble de l'Amérique, lequel est utilisé par de nombreux leaders et intellectuels autochtones, surtout depuis 1992, année de la campagne des 500 ans de résistance indigène.

2 Nous utilisons dans ce texte le terme « autochtone » comme équivalent du mot espagnol « indígena ». Par ailleurs, en tant que catégorie sociale, dans les pays de l'Amérique dite latine qui sont largement métissés, les collectivités autochtones et l'appartenance à ces collectivités se définissent d'abord et avant tout sur la base de l'auto-identification et de l'identité.

Le Sumak Kawsay apparaît comme une autre vision du monde inspirée des cultures autochtones prenant la forme d'un projet de société qui est l'aboutissement d'une série de critiques et de pratiques de résistance face à l'extractivisme, au productivisme, à la concentration des ressources et de la richesse et en général aux politiques dominantes de développement. Il est en quelque sorte une construction, plus précisément une systématisation de conceptions et de pratiques convergentes provenant de plusieurs communautés autochtones dans un projet politique qui, tout en s'inscrivant dans un univers culturel autochtone, interpelle l'ensemble de la société équatorienne et est formulé en des termes qu'elle est susceptible de décoder, de discuter et d'intégrer. La proposition du Sumak Kawsay s'inscrit au sein d'une démarche de lutte autochtone pour l'autonomie politique, ceci dans le cadre d'un débat et d'un dialogue interculturel.

Pour parvenir à saisir toute la richesse du Sumak Kawsay, nous allons d'abord aller à ses racines en précisant le sens qu'il a en langue kichwa et en décrivant quelques pratiques observées dans le milieu autochtone équatorien pour ensuite en dégager les principes fondamentaux et fournir l'exemple d'un projet porteur animé de cette vision du monde, l'initiative Yasuni ITT. Pour terminer, nous signalerons quelques-unes des tensions et contradictions et aussi des potentialités qui émergent du contexte interculturel dans lequel évolue ce nouveau paradigme qui, en sortant du champ proprement autochtone et en s'universalisant, est en même temps susceptible de subir l'empreinte d'acteurs sociaux non autochtones.

Les racines du Sumak Kawsay

La première théorisation autour du concept kichwa de Sumak Kawsay remonte à l'an 2000 et est attribuée à Carlos Viteri Gualinga, un intellectuel et leader autochtone de l'Amazonie équatorienne (Hidalgo-Capitán, Arias et Ávila 2014, p.34-35) (voir page suivante).

Dans la cosmovision des sociétés autochtones, dans la compréhension du sens qu'a et doit avoir la vie des personnes, le concept de développement n'existe pas. En d'autres termes, il n'existe pas de conception d'un processus linéaire de la vie établissant un état antérieur ou postérieur, c'est-à-dire de sous-développement et de développement, dichotomie par laquelle doivent passer les personnes dans l'atteinte du bien-être, comme c'est le cas dans le monde occidental. Il n'existe pas non plus de concepts de richesse et de pauvreté déterminés par l'accumulation et la carence de bien matériels.

Il existe plutôt une vision holistique autour de ce que doit être l'objectif ou la mission de tout labour humain qui est de chercher et de créer les conditions matérielles et spirituelles pour construire et maintenir le 'buen vivir', lequel se définit aussi comme la 'vie en harmonie' qui dans des langues comme le runashimi (quichua) se définit comme 'allikáusai' ou 'súmackáusai'.

(Viteri G. 2002 [2000], p.2; notre traduction)

Le concept de Sumak Kawsay apparaît donc dans sa formulation première comme une démarcation, voire une opposition face au concept même de développement. Par la suite, il a été débattu et intégré parmi les revendications de l'ensemble du mouvement autochtone équatorien, notamment au sein de de la CONAIE (Confédération des nationalités autochtones de l'Équateur), ainsi que d'un large secteur de la société civile pour finalement être retenu par l'Assemblée constituante qui a rédigé la Constitution de 2008.

L'inclusion des principes du Sumak Kawsay dans la constitution de l'Équateur représente indéniablement une conquête du mouvement autochtone. Il s'agit d'un nouveau paradigme, d'un projet de société qui, tout en s'inspirant de l'univers culturel des peuples autochtone et en s'insérant dans ses revendications, est également marqué par la pensée écologiste et celle de la gauche politique (qui coïncident d'ailleurs en partie). Plongeant ses racines dans les profondeurs historiques des cultures autochtones, il ne propose pas pour autant un retour à un passé mythique, correspondant plutôt à une formulation dans les conditions

actuelles qui, se projetant décidément vers l'avenir, se présente comme la construction d'une nouvelle voie pour le développement, voire d'une voie de rechange au développement.

Une première façon d'approfondir le paradigme du Sumak Kawsay est d'expliquer son origine dans les traditions culturelles autochtones. Pour ce faire, nous aurons d'abord recours à la linguistique, au sens que ce terme possède en langue kichwa et, afin de montrer comment il s'inspire de pratiques concrètes, nous utiliserons des données ethnographiques d'observations effectuées dans le nord des Andes équatoriennes.

Le concept de Sumak Kawsay

En kichwa, kawsay fait référence à la vie, à une entité active incluant les êtres humains et la nature qui est dotée d'une énergie permettant d'aller dans le temps et dans l'espace, deux concepts qui s'expriment en un seul terme, pacha, et font référence à un processus cyclique ininterrompu en forme de spirale (Yáñez Cossío 2012, p. 43-48). Quant à sumak, il est la réalisation concrète du concept abstrait de sumay, de l'esthétique, de ce qui est beau et harmonieux physiquement et spirituellement (Yáñez Cossío 2012, p. 49-51). Qui plus est : « La réalisation de la vie dans un cadre esthétique a des implications liées à l'éthique et à la justice, ce qui fait qu'il ne s'agit pas seulement d'un « bien vivre » [buen vivir], mais d'une vie pleine générant les satisfactions auxquelles une personne a droit dans tous les aspects de la vie ». (Yáñez Cossío 2012, p. 50)

C'est dans cet esprit que l'ex-président de la CONAIE, Luis Macas³, affirme :

Le Sumak Kawsay, c'est la vie en plénitude, c'est le résultat de l'interaction de l'existence humaine et naturelle. En d'autres termes, le Sumak Kawsay correspond à l'état de plénitude de toute la communauté vitale. C'est la permanente construction de tous les processus vitaux dans lesquels se manifestent l'harmonie, l'équilibre

3 Il a aussi été député, ministre de l'agriculture, candidat à la présidence de l'Équateur et fondateur de l'Université interculturelle des nationalités et peuples autochtones «*Amawtay Wasi*» qui a été fermée par l'État équatorien en novembre 2013.

interne et externe de toute la communauté, non seulement humaine, mais aussi naturelle.
(Macas 2010, p. 23-24; notre traduction)

Un tel concept est donc infiniment plus complexe et profond que le simple niveau de vie, le montant des revenus ou la quantité de biens possédés. Il se fonde sur une vision intégrale de la vie, comprenant les communautés humaines et la nature, incluant les pratiques et les croyances et englobant tous les aspects, aussi bien matériels et physiques que symboliques et spirituels. En outre, il propose un monde où les êtres humains et la nature, les hommes et les femmes ainsi que les différentes communautés des diverses niches écologiques sont en équilibre, coexistent dans le temps et dans l'espace et maintiennent des liens de réciprocité.

Ces idées d'équilibre et de complémentarité ressortent non seulement dans l'univers sémantique du Sumak Kawsay, mais également dans les pratiques traditionnelles des cultures autochtones. À titre d'exemple, nous nous référerons aux données ethnographiques recueillies dans une communauté autochtone du nord des Andes équatoriennes.

Les principes du Sumak Kawsay

Le Sumak Kawsay s'inspire d'un idéal qui coïncide grandement avec celui qui se dégage de ce que nous venons de décrire. On pourrait le synthétiser dans les quatre principes suivants :

- Le premier est celui d'un Buen Vivir pour l'ensemble de l'humanité et non pas seulement pour certains individus, bref une justice sociale profonde impliquant des rapports sociaux plus égalitaires, un accès équitable aux moyens de production et une redistribution plus juste de la richesse. Le second est celui du respect de la nature, de la Terre-Mère (Pachamama), avec laquelle nous sommes en symbiose, ce qui exige que l'on regarde non seulement l'accès et le contrôle des moyens de production et des richesses produites, mais aussi la façon que nous produisons cette richesse.

- Rejoignant les deux premiers principes, le troisième est celui d'une économie au service de la société, ce qui suppose un renversement à maints égards de la situation actuelle où les sociétés sont bien souvent à la remorque de l'économie, de cette croissance accélérée par le marché des dites stratégies de réduction de la pauvreté.
- Enfin, le dernier principe, qui les intègre tous, est celui de la recherche d'un équilibre entre tous les aspects de la vie, aussi bien les éléments matériels que symboliques, ce faisant intégrant les dimensions économiques, politiques, culturelles et écologiques. Pour d'autres descriptions du concept de Buen Vivir en français, voir Acosta, Le Quang et Ariès (2011) et Langlois (2012).

En dernière instance, ce que cherche l'idéal du Sumak Kawsay, c'est un équilibre durable entre les individus, entre les collectivités et avec la nature, c'est-à-dire la « reproduction élargie de la vie » (I. León 2010, p. 11). Derrière la simplicité de cet énoncé et des principes que nous avons présentés, se cache un défi de taille, celui de le préciser et de le traduire concrètement en projets et en politiques ayant des répercussions à l'échelle sociétale. On pourra peut-être prétexter que cet idéal est trop simple. Or, dans ses applications, il exige une pensée complexe, holistique et à long terme, incluant justement tous les aspects de la vie, puisqu'il est, dans son fondement, infiniment plus subtil que l'obsession pour la croissance économique immédiate inhérente aux politiques dominantes de développement. En outre, parce qu'il puise dans la tradition culturelle propre aux pays andins, il correspond à une forme de « décolonisation des savoirs » (Gudynas 2011, p. 15), voire de la pensée. Pourquoi ne pourrait-on pas concevoir un paradigme sociétal en dehors des courants intellectuels venus d'Europe et d'Amérique du Nord?

L'initiative Yasuní ITT comme projection du Sumak Kawsay

Au-delà de ses racines culturelles qui lui donnent son sens profond, le Sumak Kawsay se projette comme un nouveau paradigme pouvant façonner l'avenir. L'initiative « Yasuní ITT » en est un bon exemple.

Pour en savoir plus sur ce projet, voir, en français, Bernier (2012) et Le Quang (2010) de même que le site officiel multilingue du projet (<http://yasuni-itt.gob.ec/inicio.aspx>). Cette initiative fait référence au Parc national Yasuní (9 820 km²) de l'Amazonie équatorienne et concerne les gisements de pétrole Ishpingo, Tambococha et Tiputini qui sont situés dans ce parc. Le parc est habité par des Autochtones huoranis et renferme une très grande biodiversité et a été désigné en 1989 par l'UNESCO réserve de biosphère. Un seul hectare de ce parc abriterait plus de biodiversité que toute l'Amérique du Nord. Quant aux trois gisements, encore inexploités, ils contiennent environ 846 millions de barils, soit 20 % des réserves pétrolières du pays, et on estime que leur exploitation équivaldrait à l'émission de 407 millions de tonnes de CO².

L'initiative Yasuní ITT consistait à ne pas extraire le pétrole afin de conserver la biodiversité du parc, de préserver le milieu de vie des Huoranis et d'éviter l'émission de CO² qui est à l'origine des changements climatiques. Cela correspond très bien au principe du Sumak Kawsay du respect de la Pachamama, de l'équilibre durable avec la nature et, ce faisant, de la défense d'un mode de vie autochtone, d'un autre type de rapport avec la nature. Une telle initiative représente un « point de rupture dans l'histoire environnementale » du pays : « C'est un pas important pour la remise en question de la logique de développement extractiviste (primaire-exportateur) et, simultanément, une option pour construire globalement le buen vivir défini comme la vie en harmonie des êtres humains entre eux et avec la nature. » (Acosta 2009, p. 189; notre traduction).

Se fondant sur le principe de coresponsabilité, l'Équateur a demandé en échange à la communauté internationale une contribution de 3,6 milliards de dollars US, soit une somme équivalente à la moitié des revenus que l'État équatorien tirerait de l'exploitation de ces champs pétroliers. Notons qu'il ne s'agissait pas ici de vendre des droits ou de transformer le parc en marchandise, mais d'éviter le développement pour défendre la vie à long terme, en rendant le reste du monde coresponsable. C'était aussi une façon pour un pays de la périphérie du système mondial, tout en contribuant à la solution de la crise environnementale, de rétablir une

certaine justice en faisant payer une portion de la dette écologique que les pays du Nord ont à l'endroit des pays du Sud.

Cette initiative a été conçue grâce aux organisations de la société civile équatorienne, notamment par les mouvements autochtones et écologistes, et elle a été défendue par Alberto Acosta alors qu'il était ministre de l'Énergie et des mines. Il est un des concepteurs du Buen Vivir qui a été inscrit dans la constitution équatorienne en 2008 au moment où il présidait l'Assemblée constituante. Cette initiative fut une première mondiale, remettant en cause l'idée de croissance à tout prix et défendant cette reproduction élargie de la vie dont on parlait précédemment. Une initiative qui vise une plus grande justice sociale à l'échelle globale. Elle s'est donc inscrite explicitement dans la mouvance du Sumak Kawsay.

Or, le 15 août 2013 Rafael Correa, le président de l'Équateur, a signé un décret autorisant l'exploitation pétrolière sur une petite partie du Parc Yasuní. Il mettait ainsi un terme à l'initiative Yasuní ITT qui n'avait pas récolté la somme espérée de la « communauté » internationale. L'explication de cet échec tient à la fois à des causes internes et externes. D'une part, le gouvernement de l'Équateur a adopté un modèle de développement extractiviste misant sur l'exploitation des ressources naturelles pour moderniser le pays et payer la dette sociale. D'autre part, il ne faut pas s'en étonner puisque l'économie mondiale n'est pas dans un très bon état. De plus – et surtout – cela aurait évidemment créé un précédent en faveur de la revendication pour le paiement de la dette écologique largement portée par les sociétés civiles des pays de la périphérie. D'ailleurs, parallèlement à l'initiative Yasuni-ITT, l'Équateur avait défendu sans succès, au sein de l'OPEP et lors de la Conférence sur le climat de Doha en 2012, la proposition connue sous le nom de Daly-Correa, initialement formulée par Herman Daly, professeur à l'Université du Maryland, de prélever à la source une taxe sur chaque baril de pétrole exporté afin de financer des programmes pour contrer les changements climatiques dans les pays du Sud (Damian 2013, p. 3-6).

Même si l'initiative Yasuní ITT ne s'est pas concrétisée, elle constitue néanmoins un exemple montrant que le Sumak Kawsay peut engendrer de grands projets porteurs d'avenir. Il est susceptible d'inspirer d'autres initiatives et, en dernière instance, Yasuní-ITT ne représente qu'une des manifestations de ce nouveau paradigme. Comme tel, il est toujours inscrit dans la constitution et il représente une pensée vivante qui génère de nombreux débats et expériences dans plusieurs régions du pays.

Le Sumak Kawsay dans un contexte plus large

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le Sumak Kawsay ne représente pas directement la réalité culturelle autochtone, mais plutôt, comme nous l'avons montré, un projet de société qui a émergé des conceptions et des pratiques autochtones, le tout dans un contexte interculturel. Il ne correspond ni à une forme sociale préexistante, ni non plus à une « tradition inventée » (Bretón 2013, p. 87-88), mais plutôt à une construction enracinée dans une tradition culturelle prenant la forme d'une proposition émanant des mouvements autochtones. La force des mouvements autochtones en Équateur et ailleurs en cette terre d'Abya-Yalade même que certains acquis favorables à l'échelle internationale⁴ ont certainement favorisé l'émergence du Sumak Kawsay comme projet de société, renforçant et concrétisant la revendication d'autonomie politique des nations autochtones organisées autour de la CONAIE. Ce qui était en jeu pour le mouvement autochtone, c'était le droit de vivre autrement, l'affirmation d'une « altérité radicale » exigeant un véritable pluralisme se concrétisant dans un « État plurinational » (Dávalos 2014 [2011], p. 256).

En se traduisant dans le Buen Vivir, en s'inscrivant dans une constitution et en s'incarnant dans un grand projet comme l'initiative Yasuní-ITT, le Sumak Kawsay dénote le pouvoir d'influence des organisations et des cultures autochtones à l'échelle sociétale. D'ailleurs, la constitution

⁴ Mentionnons le cadre juridique inclus dans la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux peuples indigènes et tribaux (1989) et la Résolution des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2006) de même que les nombreux programmes, projets et initiatives d'appui aux populations autochtones et de soutien à leurs luttes.

équatorienne de 2008 a incorporé plusieurs visions autochtones, non seulement par ses énoncés sur le Buen Vivir, mais également en définissant l'Équateur comme un État « plurinational » et en étant la première constitution dans le monde à reconnaître les droits de la nature⁵, ce qui vient renforcer un des principes essentiels du Sumak Kawsay. Évidemment, dans la tradition juridique occidentale, influencée par la dichotomie nature-culture, cela pose problème puisque que la nature n'étant pas considérée comme une personne, elle n'est pas sujette de droits (alors que les corporations, elles, sont considérées comme des « personnes morales »). La cosmologie autochtone, pour sa part, est fondée sur une vision holistique intégrant l'ensemble des éléments vivants qui sont présents partout dans la nature et avec lesquels les êtres humains sont en interaction.

Or, en influençant l'ensemble d'une société qui est largement métissée, le Sumak Kawsay outrepassa l'univers strictement autochtone, prend un caractère davantage universel et, ce faisant, subit l'influence d'acteurs sociaux non autochtones, devenant un enjeu de lutte symbolique pour la définition du sens légitime du concept et un champ de lutte politique pour son application. En effet, nombreux sont les intellectuels qui ont intégré les concepts de Sumak Kawsay ou de Buen Vivir au sein de leur propre univers qui ne correspond pas nécessairement au paradigme autochtone original ni à ses principales revendications, mais plutôt aux paradigmes de mouvements écologistes ou de gauche comme, par exemple, celui de la bio-civilisation de Goodman et Salleh (2013, p. 418-419) ou celui du bio-socialisme républicain de Ramírez (2010, p. 61-68). L'État équatorien l'a également adopté en passant du concept de « Plan national de développement » à celui de « Plan national du Buen Vivir ». Pour en savoir plus, il est possible de consulter le site Web de la Secretaría Nacional de Planificación y Desarrollo (SENPLADES) où l'on retrouve le Plan national de développement 2007-2010 de même

⁵ Dans la Constitution de 2008, la notion de pluri nationalité est quelque peu diluée dans l'affirmation d'un « État constitutionnel de droits et justice, social, démocratique, souverain, indépendant, unitaire, interculturel, plurinational et laïque » [Art. 1] et il est assez vaguement défini comme possibilité de « former des circonscriptions territoriales autochtones et afro équatoriennes » [Art. 257]. Par contre, il en est autrement des droits de la nature auxquels tout un chapitre lui sont consacrés [Art. 71 à 74] (*Asamblea constituyente* 2008).

que le Plan national du Buen Vivir 2009-2013 et 2013-2017 : <http://www.planificacion.gob.ec/>. René Ramírez, titulaire du Secrétariat d'éducation supérieure, science, technologie et innovation au sein du gouvernement Correa, a même proposé une économie du Buen Vivir fondée sur l'analyse du temps disponible incluant le calcul d'un nouvel indice qui permettrait d'estimer l'espérance de vie en santé et en plénitude d'une personne (Ramírez 2012a).

Par ailleurs, les rapports entre les organisations autochtones équatoriennes et le gouvernement Correa sont éminemment tendus et contradictoires. En effet, au-delà de son discours sur le Buen Vivir, le modèle de développement mis en œuvre par ce gouvernement est largement basé sur l'extraction des ressources naturelles et exclut pour le moment une redistribution importante de la richesse et des moyens de production (notamment par une réforme agraire). Il ne s'inscrit donc pas vraiment dans le paradigme du Sumak Kawsay que nous venons de décrire. Pour Ramírez (2012b), cet écart s'explique tout simplement par le fait que le moment historique actuel correspond à une phase de transition vers une transformation plus profonde tandis que d'autres analystes plus critiques se demandent s'il ne s'agit pas plutôt d'un modèle qui s'écarte du Buen Vivir (Villalba 2013, p.1437), voire qui correspond à un virage à droite du gouvernement (Ospina 2013).

En fait, au-delà des intellectuels qui le refusent carrément (Sánchez-Parga 2011), selon Hidalgo-Capitán (2014), le Sumak Kawsay est mis de l'avant dans au moins trois perspectives différentes : une socialiste étatiste (socialisme du XXIe siècle), affine au gouvernement Correa, qui le considère comme une solution de rechange de développement post-néolibérale au sein de la modernité; une écologiste qui le conçoit comme une proposition post-moderne de post-développement; et une indigéniste [autochtone] qui le considère comme une philosophie de vie ancrée dans la tradition ancestrale. Notons que les défenseurs des deux dernières perspectives sont aussi des critiques des politiques développementalistes du gouvernement Correa et présentent toutes deux le Sumak Kawsay, non pas comme un simple modèle de substitution de développement, mais comme une solution de rechange au développement conçu en termes de progrès et de croissance. Qui plus

est, dans une perspective autochtone, plusieurs intellectuels soutiennent que le Sumak Kawsay correspond à un paradigme fort distinct de celui de la pensée occidentale aristotélicienne, qu'il s'oppose au « Buen Vivir des 'biosocialistes' du XXI^e siècle » et qu'il affirme la « coexistence dans une harmonie consciente des peuples ancestraux andins. » (Oviedo 2014 [2011], p. 275).

Quant à la vision des femmes équatoriennes, autochtones et métisses, plusieurs perçoivent une convergence entre leurs revendications historiques et le Sumak Kawsay et affirment qu'en faisant la promotion de ce dernier, elles peuvent faire avancer la cause des femmes (Chancosa (2014) [2009] et M. León 2010). Plusieurs groupes de femmes, se réclamant justement du Sumak Kawsay, critiquent vertement les politiques néo-extractivistes du gouvernement (Machado 2012 : 17-18). Par ailleurs, en Bolivie, on propose d'aller au-delà de la promotion de la complémentarité et de l'équilibre propres aux cultures andines en ajoutant explicitement une dimension spécifique, celle de la « dépatriarcalisation » de la société (Vega Ugalde 2014).

Conclusion

Le Sumak Kawsay et le Buen Vivir constituent un véritable paradoxe. Il est en effet incroyable de voir poindre et se systématiser un nouveau paradigme de société au sein même des cultures autochtones, plus précisément de peuples subalternes de pays de la périphérie exclus des instances de pouvoir. La plupart des spécialistes des sciences sociales ne prédisaient-ils pas, il y a à peine quelques décennies, la disparition des peuples autochtones et leur assimilation au sein des entités nationales des différents pays? Voilà un étonnant retour de l'histoire. Ceux-là mêmes qui devaient culturellement s'éteindre — subsistant peut-être comme cultures mortes dans des musées — nous reviennent dotés d'une grande force vitale avec un projet de sociétés inclusives, solidaires et en symbiose avec la nature. Penser en termes d'équilibre plutôt que de croissance, de réciprocité plutôt que d'accumulation, constitue une véritable métamorphose dans la façon de voir l'avenir des sociétés, une métamorphose qui permettrait d'évoluer vers un autre monde qui soit écologiquement et socialement viable.

Or, du point de vue même des acteurs qui le portent et le défendent, le Sumak Kawsay peut certainement avoir une portée universelle. Ainsi parlait la communauté amazonienne de Sarayaku :

Nous sommes convaincus que par notre proposition de vie et notre lutte pour l'autodétermination et la gestion de nos territoires, nous nous rapprochons, nous partageons et nous contribuons à toutes les manifestations et luttes pour la vie partout en Amazonie, en Équateur, en Amérique latine et dans le monde. Si notre lutte pour la vie fait partie de la lutte du monde pour sa propre survie, alors la lutte du monde nous appartient.

(Sarayaku 2014 [2003], p. 81; notre traduction)

Par ailleurs, témoignant certainement des rapports de pouvoir au sein du système mondial et de l'ethnocentrisme marquant la plupart des institutions internationales, bien que le débat autour du Sumak Kawsay et du Buen Vivir ait produit une littérature assez abondante, on ne sent pas beaucoup son influence en dehors des pays andins. Pourtant, la reconnaissance de ce paradigme original serait susceptible de fournir un cadre de discussion original et stimulant pour nous permettre de penser autrement, de sortir du carcan techniciste ultralibéral dans lequel nous sommes trop souvent emmurés et d'oser repolitiser le développement en nous posant la question centrale fréquemment oubliée qui est celle de savoir quels genres de sociétés nous voulons contribuer à bâtir.

Bref, le débat autour du Sumak Kawsay nous propose des voies de sortie face aux crises écologiques et sociales qui menacent l'avenir de l'humanité. Il nous permet d'imaginer autrement les sociétés, à partir d'une vision non déterministe et non anthropocentrique où la dimension économique n'est pas déterminante et où on considère toutes les autres dimensions – politique, écologique, esthétique, ludique, spirituelle, etc. – inhérentes à la vie. Cela nous amène à remettre en question non seulement la répartition de la richesse et des moyens de production, mais aussi les biens produits et la façon de les produire, à reconsidérer non seulement les rapports sociaux, mais aussi le rapport à la nature et à revoir non seulement les formes de production matérielle, mais également les formes d'organisation sociale et de représentation de la réalité. Dans

cette perspective, l'autonomisation de la sphère économique n'est plus possible ni souhaitable. Cela va évidemment à contresens des politiques ultralibérales de dérèglementation, de privatisation et de libre-marché. Cela nous incite également à penser les sociétés au-delà, non seulement du capitalisme, de sa quête incessante de profits et de sa logique d'accumulation concentrée, mais également du socialisme historique qui, lui aussi, a fait preuve d'une foi inébranlable au développement des forces productives, même au prix de désastres écologiques. Le Sumak Kawsay ouvre donc un champ de réflexion et d'action très fécond, cela précisément à un moment historique où nous devrions voir la nécessité de sortir du cadre des schémas établis.

Enfin, si à partir de ce rapport d'altérité, de cette lecture de l'Autre, nous nous sentons interpellés, poussés à continuer à chercher notre propre voie vers le Buen Vivir ou plutôt nos propres façons de repenser nos sociétés et de lutter pour construire un monde plus juste, plus égalitaire et plus respectueux de la nature, alors nous commençons à poser un regard critique par rapport à nos propres cultures et nous opérons ainsi un « retour vers soi d'un regard informé par le contact avec l'autre », pratiquant de la sorte une véritable « transvaluation » (Todorov, 1986, p. 17) porteuse d'un métissage culturel périphérie-centre qui, hélas, est encore trop souvent atypique et, lorsqu'il se réalise, demeure souvent invisible et méconnu.

Paul Cliche détient un doctorat en anthropologie.

Références

- ACOSTA, A. (2012) Buen Vivir Sumak Kawsay. Una oportunidad para imaginar otros mundos. Quito : AbyaYala.
- ACOSTA, A. (2009) La maldición de la abundancia. Quito: Abya Yala.
- ACOSTA, A., M. LE QUANG ET P. ARIÈS(2011) Le buenvivir contre le bien-être. Entretien croisé. Dans La vie est à nous. Le Sarkophage.
- ALAPIERRE-BOUYER, M. (1987) « Des femmes dans le Manuscrit de Huarochirí. »Bulletin de l'institut Français d'Études Andines 16(3-4) : 97-101.
- ALBÓ, X. (2011) Sumaqamaña = convivir bien. ¿Cómo medirlo? Dans I. Farah et H. Vasapollo (dir.) Vivir bien: ¿Paradigma no capitalista? La Paz:

- Plural Editores: 133-144. ASAMBLEA CONSTITUYENTE (2008) Constitución de la República del Ecuador. [En ligne, consulté le 9 avril 2014].
- BEAUCLAIR, N. (2012) Éticas indígenas en discursos coloniales de los Andes y de Quebec: análisis, interpretación y perspectivas. [Thèse de Ph.D.] Montréal: Université de Montréal; 2012.
- BERNIER, A. « En Équateur, la biodiversité à l'épreuve de la solidarité internationale. » *Le Monde Diplomatique*; Juin : 10-11.
- BRETÓN, V. (2013) « Etnicidad, desarrollo y 'Buen Vivir' : Reflexiones críticas en perspectiva histórica. » *Revista Europea de Estudios Latinoamericanos y del Caribe* (25): 71-95.
- CHANCOSA, B. (2014) « El Sumak Kawsay desde la visión de mujer. » Dans A. L. Hidalgo-Capitán, A. Guillén García et N. Deleguazha (dir.) *Antología del pensamiento indigenista ecuatoriano sobre Sumak Kawsay*. Hueva et Cuenca: FIUCUHU: 223-227.
- CLICHE, P. (2014) *La coopération internationale solidaire. Plus pertinente que jamais*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- CLICHE, P. (1995) *Anthropologie des communautés andines équatoriennes. Entre diable et patron*. Paris et Montréal : Éditions L'Harmattan et Recherches amérindiennes au Québec.
- DAMIAN, M. (2013) « Disparue entre les sables du Qatar et l'Amazonie équatorienne. La proposition Daly-Correa de gel du pétrole en terre (Initiative Yasuni-ITT) » *Cahier de recherche EDDEN* (6).
- DÁVALOS, P. « Sumak Kawsay (La Vida en Plenitud). » Dans A. L. Hidalgo-Capitán, A. Guillén García et N. Deleguazha (dir.) *Antología del pensamiento indigenista ecuatoriano sobre Sumak Kawsay*. Hueva et Cuenca: FIUCUHU: 255-265.
- ESCOBAR, A. (2012) « Más allá del desarrollo : postdesarrollo y transición hacia el pluriverso. » *Revista de Antropología Social*, Vol. 21 : 23-62.
- ESPINOSA SORIANO, W. (1998) *Los cayambes y carangues: siglos XV-XVI. El testimonio de la historia*. Quito: Instituto Otavaleño de Antropología; 3 tomes.
- GOODMAN, S. et A. SALLEH (2013) « The 'Green Economy': Class Hegemony and Counter-Hegemony » *Globalizations* 10(3): 411-424.
- GUDYNAS, E. (2012) *Buen Vivir y críticas al desarrollo: saliendo de la modernidad por la izquierda*. Dans F. Hidalgo Flor et A. Márquez Fernández (dir.) *Contrahegemonía y Buen Vivir*. Quito: Universidad Central del Ecuador et Universidad del Celia – Venezuela: 71-91.
- GUDYNAS, E. (2011) « Buen Vivir: Germinando alternativas al

desarrollo.»América Latina en movimiento (462): 1-20.

HIDALGO CAPITÁN, A. L., A. ARIAS et J. ÁVILA (2014) « El pensamiento indigenista ecuatoriano sobre SumakKawsay » Dans A. L. Hidalgo-Capitán, A. Guillén García et N. DelegGuazha (dir.) Antología del pensamiento indigenista ecuatoriano sobre SumakKawsay. Hueva et Cuenca: FIUCUHU: 29-73.

HIDALGO CAPITÁN, A. L. (2014) « Seis debates abierto sobre el sumakkawsay. »Íconos (48): 25-40.

HIDALGO FLOR, F. (2012) « Contrahegemonía y Buen Vivir en la fase posneoliberal. » Dans F. Hidalgo Flor et A. Márquez Fernández (dir.) Contrahegemonía y Buen Vivir. Quito: Universidad Central del Ecuador et Universidad del Celia – Venezuela: 93-116.

LANGLOIS, D. (2012) Bien Vivre et droit à l'autodétermination des peuples. Dans La Chronique des Amériques (6).

LE QUANG, M. (2010) « Parc Yasuní : articuler justice sociale et urgence écologique » Centre tricontinental (CETRI).

LEÓN, I. (2010) « Resignificaciones, cambios sociales y alternativas civilizatorias. » Dans I. León (dir.) Resignificaciones, cambios sociales y alternativas civilizatorias. Quito: Fundación de Estudios, Acción y Participación Social (FEDAEPS): 7-12.

LEÓN, M. (2010). "El 'Buen Vivir': objetivo y camino para otro modelo". Dans I. León (dir.) Resignificaciones, cambios sociales y alternativas civilizatorias. Quito: Fundación de Estudios, Acción y Participación Social (FEDAEPS): 105-113.

MACAS, L. (2010) « El SumakKawsay. »Revista Yachaykuna (13): 13-39.

MACHADO, D. (2012)¿Una nueva etapa de los movimientos sociales del Ecuador?La tendencia (13): 14-23.

OBBEREM, U. (1978) « El acceso a recursos naturales de diferentes ecologías en la sierra ecuatoriana (siglo XVI). » Dans. Actes du XLII^e Congrès International des Américanistes. Congrès du Centenaire. Paris, Paris, 2-9 septembre 1976 . Paris: Société des Américanistes; t.4: 51-64.

OSPINA, P. (2013) « Ecuador: el nuevo período de gobierno y el cambio de la matriz productiva. » Quito: CEP.

OVIDEO, A. « El posmoderno Buen Vivir y el ancestral Sumakawsay. » Dans A. L. Hidalgo-Capitán, A. Guillén García et N. DelegGuazha (dir.) Antología del pensamiento indigenista ecuatoriano sobre SumakKawsay. Hueva et Cuenca: FIUCUHU: 269-295. RAMÍREZ GALLEGOS, R. (2012a) La vida (buena) como riqueza de los pueblos. Hacia una socioecología

- política del tiempo. Quito: Instituto de Altos Estudios Nacionales.
- RAMÍREZ GALLEGOS, R. (2012b) « Una gran transición para una gran transformación. Reflexiones a partir de la iniciativa Yasuni-ITT. » Dans Blackburn, R., N. Fraser, G. Therborn et R. Ramírez Nuevas fronteras de la izquierda. Quito: Instituto de Altos Estudios Nacionales.
- RAMÍREZ GALLEGOS, R. (2010) « Socialismo del sumakkawsay o biosocialismo republicano. » Dans Secretaría Nacional de Planificación y Desarrollo Los nuevos retos de América Latina: Socialismo y SumakKawsay. Quito: SENPLADES: 55-76.
- RAMÓN, G. (1981) « Espacio comunal andino y organización del poder. » Dans CAAP. Comunidad andina: alternativas políticas de desarrollo . Quito: Centro de Arte y Acción Popular: 87-107.
- SÁNCHEZ PARGA, J. (2011) « Discursos retrovolucionarios: SumakKausay, derechos de la naturaleza y otros pachamamismos. » EcuadorDebate (84): 31-50.
- SARAYAKU (2014) « El libro de la vida de Sarayaku para defender nuestro futuro. » Dans A. L. Hidalgo-Capitán, A. Guillén García et N. DelegGuazha (dir.) Antología del pensamiento indigenista ecuatoriano sobre SumakKawsay. Hueva et Cuenca: FIUCUHU: 77-102.
- SILVERBLATT, I. (1981) Moon, Sun, and Devil: Inca and Colonial Transformation of Andean Gender Relations [Thèse de Ph. D.]. Ann Arbor: University of Michigan.
- TAYLOR, G. (1980) Rites et traditions de Huarochirí : manuscrit quechua du début du 17^e siècle. Paris : Éditions L'Harmattan.
- TODOROV, T. (1982). La conquête de l'Amérique. La question de l'autre, Paris, Seuil.
- VEGA UGALDE, S. (2014) « El orden de género en el sumakkawsay y el sumaqamaña. Un vistazo a los debates actuales en Bolivia y Ecuador. » Íconos (48) : 73-91.
- VILLALBA, U. (2013) « Buen Vivir vs Development : a paradigm shift in the Andes? » ThirdWorldQuarterly 34(8): 1427-1442.
- VITERI GUALINGA, C. (2002) « Visión indígena del desarrollo en la Amazonía. » Polis[En ligne] (3). Consulté le 21-03-2014.
- YÁNEZ COSSIO, C. (2012) Pachamama, sumaccausai y derechos de la naturaleza. Quito : Macac.
- YÁNEZ DEL POZO, J. (2002) Yanantin : La filosofía dialógica intercultural del Manuscrito de Huarochirí. Quito : AbyaYala.

Une nouvelle gouvernance pour respecter notre mère la Terre

Par Sippi Flamand

Notre Terre vaut mieux que de l'argent, elle sera toujours là. Elle ne périra pas, même dans les flammes d'un feu. Aussi longtemps que le soleil brillera et que l'eau coulera, cette Terre sera ici pour donner vie aux Hommes et aux animaux. Nous ne pouvons vendre la vie des Hommes et des animaux ; c'est pourquoi nous ne pouvons vendre cette Terre. Elle fut placée ici par le Grand Esprit et nous ne pouvons la vendre parce qu'elle ne nous appartient pas. Vous pouvez compter votre argent et le brûler dans le crâne d'un bison, parce que seul le Grand Esprit peut compter les grains de sable et les brins d'herbe de ces plaines. Tout ce que nous avons et que vous pouvez emporter, nous vous le donnerons, mais la Terre, jamais. (Un chef Blackfeet, p. 59).

Adaptation de la présentation faite dans le cadre du congrès de l'EMI 2016 intitulé : Changer le système, pas le climat : Créons des Alternatives pour un monde solidaire et de la publication qui a suivi ce congrès.

Autrefois, le monde était différent de tel que nous le connaissons aujourd'hui. Les peuples avaient un profond respect envers leurs environnements, avec tous les êtres qui vivaient autour d'eux. Ces peuples s'organisaient même avec tout ce qui leur entouraient dans une profonde sagesse, avec les esprits et avec les animaux. On pourrait même dire qu'il y avait une union aussi forte entre eux. Cette union se construisait en lien avec les quatre éléments principaux que nous avait offerts le Créateur, Ka tipertickete, Kice Manito.

Le premier élément était la Terre, celle qui porte nos pas et nos connaissances sur ce monde. Le deuxième, l'eau, l'élément qui a donné

vie à tous les esprits sur la Terre. Le feu, le troisième élément qui donna la force physique et spirituelle aux esprits. Finalement, l'air, l'élément qui porte la vie entre tous les éléments ensemble afin que les êtres puissent respirer et être libres.

Ces éléments formaient la constitution de premier ordre sur la Terre, c'est-à-dire la vie. Ils servaient aussi comme moyen de mieux vivre sur la Terre, notre Mère. Ces éléments faisaient le lien sacré entre tous les êtres vivants. Sans cela, il n'y aurait pas de monde, ou bien tout aurait été différent. D'ailleurs, nos ancêtres qualifiaient les animaux de frères, car ils avaient un lien de parenté entre eux, et ce lien se définit, en atikamekw, par le concept de *Notcimik*, qui veut dire « là d'où nous venons » ou plus spécifiquement, « d'où vient notre sang ». Bien sûr, nos ancêtres chassaient ces animaux, mais ils avaient un profond respect envers l'esprit de l'animal chassé dans la forêt. Ce respect se manifestait par des cérémonies avant et après la période de la chasse, en offrant l'herbe sacrée pour l'animal, qu'est le tabac, et en installant les ossements des animaux sur des plates-formes.

Nos ancêtres se sont aussi organisés en adaptant leur mode de vie selon les grands principes moraux pour vivre en harmonie avec la Terre-Mère ainsi qu'avec tous les animaux et les esprits qui leurs entouraient. Ces principes sont l'honnêteté, l'humilité, la vérité, l'amour, la sagesse, le courage et le respect, qui s'ajoute dans la constitution des éléments sacrés de nos peuples. Ces principes représentent également les sept feux de la vie et selon la prophétie amérindienne, il y aurait un huitième qui serait en train de prendre forme dans l'esprit des peuples autochtones. Ce huitième feu, est ce que nous sommes en train d'allumer en ce moment et ce, depuis plus d'une décennie.

En lien avec les quatre éléments et les principes sacrés, c'est de cette manière que la sagesse de mon peuple tente de s'exprimer et qu'il fait connaître sa position face aux enjeux capitalistes et extractivistes. Les peuples autochtones se sont organisés en respectant tout ce qui les entourait, les êtres humains, les animaux ainsi que les esprits. C'était une forme de gouvernance en lien avec la Terre-Mère.

Nehirowisiwin

Dans la langue atikamekw-nehiromowin, un concept définit l'être humain. Cette conception est plus philosophique que poétique, c'est le concept Nehirowisiw, qui veut dire : « Être qui est en harmonie avec son environnement, avec la nature, avec les esprits qu'il y a autour ». Eva Ottawa, l'ancienne Grande-Chef de la nation Atikamekw-Nehirowisiw et ex-Présidente de la Commission de la condition des femmes du Québec, définit ce mot de cette manière : « un être humain qui est en équilibre avec tout ce qui l'entoure, avec son environnement » (Ottawa, 2014 :116). En général, ça veut dire « un être autonome » (Poirier, 2014 :4). C'est un mot qui définit l'Être Atikamekw-Nehirowisiw dans son entièreté.

Présentement, nous travaillons beaucoup avec ce concept, afin de le raviver dans la conscience des jeunes et dans l'ensemble de la nation Atikamekw-Nehirowisiw. Nous sommes en train de nous perdre dans le capitalisme, dans la société de la consommation domestique, comme toute la société en général. Certains membres de la communauté ont refaçonné le concept de Nehirowisiw, dans un esprit évolutiviste, où nous nous devons nous adapter avec toutes les nouvelles technologies qui nous entourent, par exemple les réseaux sociaux, la télévision et ainsi de suite.

Nehirowisiwin est un état d'être, un état de conscience, une identité venant de l'environnement. Le territoire, Notcimik, est notre maison, comme nous disons souvent, c'est notre réfrigérateur, notre salle-à-manger et notre pharmacie. C'est là d'où nous venons, là d'où vient le sang qui coule dans tous les êtres.

Nous avons la responsabilité de sauvegarder, de protéger ce sens, ce lien sacré que nous avons avec la Terre-Mère. Si nous ne faisons rien pour le protéger, nous nous condamnons à un monde sans lien avec la Terre. D'ailleurs, c'est ce qui arrive présentement avec le monde capitaliste et extractiviste ; la société est en train de se dénaturiser et en train de perdre sa responsabilité sur cette Terre. Toute la philosophie du libéralisme et du néolibéralisme est en train d'anéantir le lien que

nous avons envers notre environnement, en créant le lien domestique avec les objets transformés, que nous pensons d'ailleurs utiles, mais polluants pour notre esprit.

Même certaines personnes de la nation Atikamekw-Nehirowisiw ont perdu le lien avec la Terre-Mère, ce qui est dommage, car les peuples autochtones sont reconnus comme des peuples protecteur de la Terre. Afin de raviver ce lien avec la Terre-Mère, un projet modèle de gouvernance avec le territoire appelé *Politique de Réaffirmation Identitaire et d'Occupation Territoriale Atikamekw-Nehirowisiw* est en création. Ce projet consiste à revaloriser le lien que nous avons avec la Terre-Mère tout en respectant notre identité première qui est Atikamekw-Nehirowisiw. C'est dans l'esprit des aînés, des sages de cette communauté que cette nouvelle perspective d'occuper notre territoire a été développée, tout en abordant le lien sacré avec tous les éléments cités plus tôt de même qu'avec les grands principes de la vie des peuples amérindiens. Bref, c'est en revalorisant une identité avec le territoire que nous pouvons nous réunir avec la Terre-Mère.

Combat des Premières Nations pour la Terre-Mère

Ma nation, Atikamekw-Nehirowisiw, est en négociation globale avec les gouvernements depuis plus de 35 ans pour avoir l'autonomie gouvernementale ainsi que pour avoir la liberté d'utilisation du territoire que nous habitons. À un moment donné dans les négociations, les négociateurs et politiciens de nos communautés ne savaient plus où aller pour défendre le territoire, le Nitaskinan. Ils se sont alors tournés vers les aînés, les grands connaisseurs de ces territoires. Et César Newashish, un grand homme de Manawan, leur a dit ceci : « Dites-leur que nous n'avons jamais cédé notre territoire, que nous ne l'avons jamais vendu, que nous ne l'avons jamais échangé, de même que nous n'avons jamais statué autrement en ce qui concerne notre territoire » (César Newashish, 1994). Cette perspective vint alors changer la donne dans les négociations. C'est vrai que les négociateurs des gouvernements avaient une perspective possessiviste (droit de propriété) sur le territoire, surtout à cause de la philosophie libérale qu'avaient les négociateurs. Nous, les Atikamekw-Nehirowisiw, et généralement, les peuples des

Premières Nations et Amérindiennes n'avons pas ce type de réflexion envers la Terre-Mère. Nous ne pouvons pas posséder la terre, c'est la terre qui nous possède.

C'est donc dans cette approche que les peuples autochtones défendent le territoire, comme à l'époque de la Crise d'Oka en 1990. Les Kanienkehaka, Mohawks, voulaient protéger leurs territoires, car ils avaient un lien sacré avec ceux-ci. Le mouvement Idle no more à la fin de 2012, c'est encore dans cette perspective que les Premières Nations se sont mobilisées, parce que le gouvernement Harper avait adopté des lois de types omnibus, qui changeaient complètement la manière de gérer les eaux, de même que le territoire. C'est encore le lien sacré qu'il y a entre les Premières Nations et la Terre-Mère qui venait d'être coupé à cause d'une stupide loi antidémocratique qui avantageait les pétrolières, particulièrement les entreprises extractrices du bitume de l'Alberta. On peut également inclure là-dedans la mise en place des oléoducs canadiens, d'ouest en est. Je dis bravo aux femmes qui nous ont informés à ce sujet. Autrement, nous serions en train d'ignorer ce qui se passe au gouvernement avec les entreprises extractivistes. De même que les jeunes, dont j'ai fait partie, pour défendre les droits de la Terre-Mère.

Au cours des derniers mois, en terre ancestrale Sioux, se déroule un mouvement de protection de la Terre-Mère et de son élément sacré, l'eau, à Standing Rock. Défendre le droit de la Terre, c'est aussi défendre les droits humains et les droits des esprits. Chez les peuples amérindiens, les femmes sont les protectrices de l'eau. C'est leur rôle de protéger l'élément sacré qui unit les humains et les esprits de la Terre-Mère nourricière. D'ailleurs, lors des cérémonies, ce sont généralement les femmes qui prient pour l'eau quand il y a un *rain dance* ou autre cérémonie. L'oléoduc qui est en train d'être installé sur ces territoires vient brimer les droits des Sioux sur ce territoire. De plus, l'énergie fossile que devrait transporter cet oléoduc est une forme dépassée d'énergie. Nous sommes en 2016 et nous sommes encore en train de vouloir utiliser cette source d'énergie qui pollue largement notre environnement.

Comment pouvons-nous changer le système?

Les gens craignent souvent le concept de changement, mais parfois c'est un défi individuel et social nécessaire. Trop souvent, l'esprit de laisser-faire, transmis en grande partie par la Loi sur les Indiens justifie ce manque d'action. D'ailleurs, autrefois, le Canada vivait en étroite collaboration avec les Amérindiens, sur le plan de l'économie ou de la stratégie militaire, et ce par l'aide des missionnaires. Il y avait un genre d'incursion dans l'esprits des Amérindiens par l'Église de l'époque, afin d'évangéliser les peuples sauvages. Les peuples autochtones ont été méprisés, avec toutes ces politiques assimilationnistes. L'objectif du gouvernement canadien était de « civiliser » les peuples autochtones ou bien simplement de les anéantir. Le gouvernement a mis sur pied des pensionnats dans lesquels on envoyait les jeunes enfants. Souvent, on entend cette citation : « Tuer l'Indien dans l'enfant ». Cette politique a été mise en œuvre par les congrégations religieuses.

Aujourd'hui, l'État a reconnu ses torts relativement à cette politique. Il y a eu un genre de renouveau dans les communautés autochtones ; même la Commission de vérité et de réconciliation a proposé des recommandations pour améliorer les conditions de vie dans les communautés autochtones. C'est vrai que certains jeunes se sont révoltés à cause de ça et que nous en subissons encore les répercussions intergénérationnelles dans nos communautés. Nous sommes dans une époque de réconciliation entre nous-mêmes avec la société en général. Nous sommes en train de nous guérir spirituellement.

L'État doit reconnaître les droits ancestraux des peuples autochtones sur leurs propres territoires. Les peuples des Premières Nations peuvent apporter une toute autre nouvelle perspective quant au système de la gouvernance sur leur propre territoire. L'État, tel que nous connaissons, n'a pas la solution aux changements, car il n'a que l'esprit développementaliste et non pas de sauvegarde de l'environnement, malgré la création de nombreux parcs nationaux prônant la protection de la biodiversité.

Pourquoi les peuples des Premières Nations pourraient-ils apporter des changements dans le système? C'est à cause de la proximité, du lien sacré qu'ils ont envers la Terre-Mère. Ils ont de grandes connaissances, un grand savoir ancestral et une pratique sage qui respecte la gestion du territoire et de l'utilisation de ces connaissances dans une nouvelle perspective.

Pour cela, je propose qu'on redonne aux peuples premiers, leurs responsabilités dans un modèle de gouvernance qui leur est propre. Par exemple, le peuple Kanienkehaka, avec la Confédération Haudenosaunee ou la Confédération des Six Nations, et aujourd'hui appelé le Conseil traditionnel Kanienkehaka, a un profond respect pour tous les membres de leurs communautés, de leur nation, et met de l'avant un système de gouvernance où le rôle de la femme est plus qu'important et représente clairement l'humanité chez les peuples amérindiens. Ce type de système peut être qualifié de démocratie participative ou bien de sociocratie, où l'ensemble des individus ont un réel droit de parole pour s'exprimer dans la société. Nous, les Atikamekw-Nehirowisiw, avons également ce type de modèle de gouvernance, mais celui-ci n'est plus très pratiqué, car ce n'est pas reconnu par le Conseil de bande, qui est un système politique paternaliste issu de la Loi sur les Indiens et qui se rapporte au ministère des Affaires Autochtones.

Pour accéder aux modèles de gouvernance présentés plus haut, il faut intégrer dans la réalité la philosophie de la réconciliation entre les peuples autochtones et la société en général. La réconciliation, est la clé pour une nouvelle relation avec les peuples autochtones, et cette réconciliation passe nécessairement par une reconnaissance de leurs philosophies et de leurs coutumes sur le territoire. D'ailleurs, le gouvernement canadien actuel prône cette conception dans l'ensemble de ses politiques. Malheureusement, afin que cette conception devienne réalité, la reconnaissance des droits de nos peuples sur le territoire, nos territoires ancestraux manque toujours.

Un nouveau système

Pour les peuples autochtones, le concept du cercle est très important. C'est ce qui définit l'interrelation avec la Terre-Mère ainsi qu'avec tous les esprits qui nous entourent. Le cercle représente l'égalité, l'équité, l'ensemble des éléments et la collaboration. Je crois fortement que la philosophie amérindienne et la philosophie des peuples autochtones pourraient apporter des changements sur la perception du lien sacré avec le territoire. C'est en recréant ce lien que nous pourrions mieux protéger le territoire, et ainsi développer une nouvelle avenue pour un monde solidaire, en revalorisant le lien que nous avons envers notre Mère la Terre. C'est la base sociale qui a le pouvoir de changer réellement les choses et non un gouvernement qui ne fait qu'adopter des lois en faveur des entreprises privées.

Comment on peut apporter le système dans une perspective de solidarité?

Pour que nous puissions changer le système, surtout en ce qui concerne les questions de la gestion et de l'aménagement du territoire, de même que dans l'ensemble de la philosophie amérindienne, il faut aller vers la reconnaissance des peuples. Reconnaître la présence de ces peuples autochtones sur les lieux où les entreprises et l'État tentent d'exploiter les ressources ; il faut reconnaître les torts du passé, comme le colonialisme ; l'appropriation des territoires des peuples autochtones partout et leur redonner le pouvoir de gérer leurs propres territoire, puisqu'ils ont une manière d'exploiter leurs ressources naturelles tout en respectant l'environnement, comme si c'était leur mère.

Il faut aussi se réconcilier avec ces peuples, tout en respectant leur philosophie, leurs croyances spirituelles et leur mode de vie en général. C'est dans cette perspective que nous pourrions mieux avancer dans un projet social égalitaire en matière de droits. Les peuples autochtones iront également dans ce sens, en respectant les autres peuples de manière égale, tout comme on les respectera. D'ailleurs, c'est un des principes de la Commission de vérité et réconciliation, une commission qui a traité de la question et des sévices vécus dans les pensionnats autochtones.

Alors, ce mot clé est aujourd'hui à valoriser dans les relations avec les peuples autochtones, ou bien généralement avec les peuples qui ont été soumis à des politiques dénigrant leur culture.

Conclusion

Depuis que je suis enfant, on me dit de respecter les autres, de respecter mon environnement, les animaux, et la Terre-Mère, en général. C'est ce que je veux transmettre à mes enfants et c'est ce que je veux vous transmettre. Comme le disait un professeur Kanienkehaka : « *Utiliser la philosophie traditionnelle comme fondement d'un nouveau mouvement de gouvernance autochtone nous aidera à restaurer l'harmonie perdu entre les cultures sociales et politiques des Autochtones* » (Taiaiake Alfred). Vivre en harmonie avec notre environnement est l'unique façon de mieux comprendre les liens entre nous et la Terre-Mère. Ensemble nous pourrons travailler pour un monde meilleur et solidaire en renouant nos relations, entre les peuples autochtones et la société en général, dans une perspective de responsabilité de la sauvegarde de la Terre-Mère.

Kitci mikwetc kaskina.

Sippi Flamand est membre de la nation Atikamekw-Nehirowisiw.

Pour un Humanisme de l'anthropocène

Par Yves Vaillancourt

Texte repris et modifié d'une conférence aux UTOPIALES du Grand Orient de France, sous le thème « Affirmer une humanité plus solidaire », Paris, 8 avril 2017

Il y a 10 000 ans, avec la fin de la dernière glaciation, a commencé l'ère géologique de l'Holocène. Certains scientifiques avancent que nous sommes entrés récemment dans l'ère de l'Anthropocène, signifiant par là que l'agir de l'être humain revêt désormais une dimension géologique.

Dans son Principe Responsabilité, un livre publié en 1979 et maintenant considéré comme une contribution majeure sur le sens qu'il nous faut donner à nos responsabilités morales et politiques en cette nouvelle ère de l'anthropocène, Hans Jonas affirme que l'être humain doit désormais être qualifié d'Homo Faber. L'homme se fabrique grâce à sa technique. L'homme réarrange aussi la Nature grâce à sa technique. Quelle sagesse serait à la hauteur du pouvoir dont l'Homme est maintenant investi? Car n'oublions pas qu'avec le pouvoir vient la responsabilité. « Tu peux, donc tu dois », nous dit le philosophe. Et quel sens doit prendre aujourd'hui le projet humaniste que nous portons depuis les Lumières, et même avant, comme en témoigne l'Homme de Vitruve, œuvre de Léonard de Vinci? Comment la compréhension de l'interrelation de l'Homme avec la nature vient-elle transformer notre vision de l'humanisme? Voilà la question que j'aimerais aborder avec vous.

Cette réflexion sur l'humanisme à l'ère de l'anthropocène m'amènera à traiter plusieurs thèmes, tous inter reliés : le capitalisme, la guerre, la question de l'unité du genre humain, la démocratie et notre rapport à la nature en général et aux animaux en particulier. J'insisterai cependant sur l'un de ces thèmes, à savoir notre rapport à la nature et aux animaux, car il me semble que les principes qui nous guident devraient en faire mention. Je dis cela car notre humanisme hérité des

Lumières fait l'impasse sur ce sujet. Il est très anthropocentrique, pour le dire en un mot. Or, s'il est vrai que la révolution écologique passe par une transformation de soi, cela implique pour nous un réexamen de nos principes. Si ma contribution pouvait œuvrer en ce sens, j'aurais le sentiment d'avoir planché non seulement en esprit, mais aussi avec le cœur. En effet, ces principes qui nous mobilisent à l'ouverture de nos travaux font appel à notre intelligence comme à nos sentiments, à ce que nous appelons l'amour fraternel.

Il convient que nous posions l'idée directrice suivante : avec le réchauffement climatique, la sixième extinction massive des espèces et l'ensemble des perturbations des écosystèmes, homo sapiens, appelé aussi homo faber, est désormais confronté au plus grand défi de son histoire. « L'humanité va droit dans le mur et je ne vois poindre aucun signe de changement », déclarait Ban Ki-Moon lors de l'ouverture de la conférence de Copenhague sur le climat, en 2009. Que ce défi implique pour nous de grands changements, à plusieurs échelles, ne fait aucun doute.

Commençons par situer dans l'histoire l'humanisme c'est-à-dire l'idéal philosophique que nous avons pour l'être humain, comprenant des obligations morales et juridiques, mais aussi des aspirations spirituelles. De ses origines jusqu'à nous, en passant par le turbulent vingtième siècle, court un fil qui a bien failli se briser.

Notre vision du monde, exprimée dans nos rituels et principes, est tributaire d'esprits modernes tels Condorcet, pour lesquels le progrès était une sorte de loi naturelle, affranchissant les peuples des chaînes de la superstition et unifiant l'humanité dans un état de plénitude rationnelle. Raison, éducation, travail, industrie, commerce, extension des droits économiques et politiques, sont les principaux axes de ce progrès. Un absent dans ce programme : la notion de communs, de biens communs, relativement éclipsée par celle de propriété privée, que le Code Napoléon présentera comme un absolu.

Il est possible de prétendre, sans risquer de passer pour trop réducteur, que le facteur économique a pesé un peu plus lourd que les autres dans

le cadre de de projet. C'est ce que nous avons appelé le développement. Mon ancien professeur, Cornélius Castoriadis, corrigeait et parlait plutôt de mythe du développement. Pour lui, la signification imaginaire centrale du développement est le fantasme de la maîtrise rationnelle sur l'ensemble du vivant, ce qui autoriserait la croissance illimitée. Quoi qu'il en soit de ce fantasme, associons ce facteur économique, soi-disant axe de progrès, à l'accumulation capitaliste. Est visé ici ce que nous appelons l'amélioration matérielle de la société. Oublions un instant l'amélioration morale. Mais essayons aussi de ne pas l'oublier tout à fait. Dans *Capitalisme et pulsion de mort*, co-écrit avec son ami québécois Gilles Dostaler, le regretté Bernard Maris avance que l'accumulation se fait dans un temps capitaliste qui repousse toujours à plus tard le temps véritablement humain. Nous avons là un thème de réflexion qui nous vient de Marx : la distinction entre le temps de l'aliénation, dont il est dit, dans *Les Manuscrits de 1844*, qu'il dénature l'Homme et déshumanise la nature, et un temps dit humain, celui de la liberté et qui permettrait une sorte de réconciliation entre l'Homme et la nature que Marx, au demeurant, n'a jamais bien définie. Marx a surtout exalté l'industrialisation. Mais revenons au livre de Bernard Maris. Sa thèse est que l'accumulation est un détournement de la pulsion de mort vers le monde extérieur, c'est-à-dire la nature. L'accumulation nécessite une prédation, qui est déjà une destruction, car plusieurs écosystèmes s'effondrent suite à des prélèvements excessifs. L'état des écosystèmes marins, par exemple, est déjà très inquiétant. L'accumulation passe ensuite par la consommation effrénée de l'objet à obsolescence programmée, autre destruction, mais incomplète celle-là, puisque la consommation rejette dans l'environnement quantité de déchets qui le souillent et le détruisent. Nous avons tous entendu parler du septième continent, cette plaque de déchets plus grosse que la France qui dérive sur l'Océan Pacifique.

Le concept de pulsion de mort nous vient de Freud. Il n'autorise plus l'optimisme de Condorcet, qui faisait du progrès une loi naturelle. Comme dans les philosophies antiques pour lesquelles la polarité amour-haine est la condition de tous les vivants, Freud a développé dans sa correspondance avec Einstein une conception de l'être humain qui considère possible de lier dans l'amour une assez grande quantité

d'hommes, mais pour autant qu'il en reste d'autres à agresser. C'est-à-dire que l'amour collectif est possible au sein d'une société, mais seulement s'il y a un exutoire de la haine vers l'extérieur. Cet extérieur, ce sont d'autres hommes, les ennemis, les boucs-émissaires comme les appelle René Girard, mais ce serait aussi la nature elle-même, comme le disait Bernard Maris. La concorde universelle n'est donc pas pour demain. Cet échange de lettres entre Freud et Einstein, édité aujourd'hui sous le titre de *Pourquoi la guerre ?*, fut réalisé sous les auspices de la Société des Nations en 1932. Nous connaissons la suite.

Pour un philosophe comme Emmanuel Lévinas, la catastrophe qu'a été la Seconde Guerre Mondiale a sonné le glas de l'humanisme. Après Auschwitz, parler d'humanisme serait indécent, a-t-on entendu. Néanmoins, la fin des années quarante fut positivement marquée par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Je pense que nous avons là un document phare en concordance avec nos principes, nous francs-maçons. C'est pourquoi il est intéressant d'écouter ce qu'en disait récemment l'un de ses rédacteurs, Stéphane Hessel, l'auteur du manifeste *Indignez-vous!* et l'un des inspirateurs du mouvement Occupy. Peu avant sa mort en 2013 il confiait que si la Déclaration de 1948 était incontestablement la réponse à l'inhumanité qu'on venait de subir avec la guerre et l'Holocauste, il lui manquait quand même quelque chose. Il y avait nécessité, précisa-t-il, de sauver l'humanisme, c'est-à-dire l'ensemble des obligations de l'Homme à l'égard de la plus haute idée que nous pouvons avoir de lui. Il fallait prévenir le retour de la barbarie qu'avait été cette guerre et l'Holocauste. Je crois important ici de mentionner le livre remarqué de Timothy Snyder, publié en 2015, *Terre noire, l'Holocauste*, et pourquoi il peut se répéter. Dans sa conclusion, il évoque la crise écologique planétaire, la privatisation, la perte de protection fournie par les États, la montée aux extrêmes et, en guise d'exutoire, l'éternelle quête de boucs-émissaires.

Mais je reviens à Stéphane Hessel. Le grand juriste affirme que la Déclaration Universelle a séparé l'Homme du reste du vivant. Ce qui lui manque est une description des obligations de l'Homme à l'endroit de la nature, ainsi que l'énoncé des droits de certains animaux, comme nous essayons de le faire aujourd'hui pour les grands primates, avec un

statut spécial de personne, ou pour d'autres espèces, avec la notion de bien-être animal. Maintenant que nous sommes confrontés aux enjeux de l'anthropocène justement, notre humanité doit se définir autrement. Alors si Hessel a eu la lucidité de faire cette analyse critique d'une Déclaration datée du milieu du XXe siècle, ne devons-nous pas en faire autant de l'Humanisme des Lumières et de Condorcet? Nos principes hérités de cet élan et de cet esprit et qui sont rappelés à l'ouverture de nos travaux, font-ils à la nature une place dans la définition de ce que nous cherchons pour l'être humain ?

De plus, comme le demandait Bernard Maris, « quand le capitalisme aura liquidé la nature, les poissons et les oiseaux, à qui s'en prendra-t-il ? » Jusqu'où ira la mutilation ?

L'humanisme, c'est aussi la question de l'unité du genre humain. Elle se pose maintenant à l'intérieur de la problématique de l'anthropocène. C'est la perspective qu'adopte le grand ethnologue Claude Lévi-Strauss. En 1952, donc peu après la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, l'Unesco lui demanda de réfléchir au concept de civilisation mondiale. Cela donnera le remarquable texte *Race et histoire*, dans lequel le penseur s'interroge sur la manière qu'ont les sociétés humaines de se définir en maintenant, dans leurs relations mutuelles, une certaine diversité. La civilisation ne doit pas être un rouleau compresseur uniformisant. L'auteur se prononce déjà contre ce que nous entendons par « globalisation »: celle des marchés et de la libre circulation de la main d'œuvre et des capitaux. La civilisation, dit-il, semble se réaliser par un double mouvement contradictoire: l'unification de l'humanité - on pense ici à sa facette la plus positive, celle des droits universels - mais aussi le maintien et même le rétablissement des différences, (pas n'importe quelles, précise-t-il cependant). Cette tension entre unification et différence doit rester constitutive de notre idéal d'humanité.

Lévi-Strauss contribua aussi à effacer la distinction très occidentalocentriste entre civilisés et sauvages. Il a cherché à montrer comment le monde des aborigènes se construit selon une certaine rationalité. Peut-être pas la nôtre toutefois. Voulant aller à l'essentiel concernant la vision occidentale du monde, devenue prépondérante

notamment grâce au pouvoir de la science et de la technique, l'auteur la décrit ainsi: « l'Occident cherche à accroître la quantité d'énergie disponible par habitant afin de protéger et prolonger la vie humaine ». Cela pourrait être très bien s'il n'y avait pas les problèmes de destruction de la nature que nous avons évoqués.

Il apparaissait donc à ce penseur du XXe siècle que l'Occident se distinguerait par son empreinte écologique et susciterait tôt ou tard la remise en question de son projet fondamental. C'est pourquoi, loin de célébrer la globalisation heureuse et l'entrée des sociétés non occidentales dans ce processus d'arrondissement de la nature et de la moindre énergie disponible à son enrichissement, Lévi-Strauss nous invite à une sortie de ce projet, dont l'un des défauts, selon lui, est d'être centré uniquement sur l'être humain. Certains parlent de cela aujourd'hui sous le terme de décroissance. Mais l'ethnologue va plus loin. Il conclut son texte par un appel extraordinaire à nous libérer du mythe de la dignité exclusive de l'être humain. Ce mythe conduit au nivellement d'une économie globale traitant l'ensemble du vivant comme une marchandise. Rehausser la nature, c'est, du même coup, revaloriser le type d'enracinement naturel partout vécu par les sociétés humaines, et toujours différent. La culture des Inuits, centrée sur le phoque, et que célèbre l'humaniste Albert Jacquard dans *Cinq milliards d'hommes dans un vaisseau*, diffère de la culture mélanésienne de l'archipel Kiribati, en voie d'être submergé par la montée des eaux et contraint d'envisager le déménagement de ses habitants. Au lieu d'embarquer dans un projet de continuelle amélioration de l'être humain – ce qu'on appelle aujourd'hui le transhumanisme – il nous faut plutôt protéger les espèces vivantes. Il nous faut lutter contre la dépossession accrue de territoires naturels soustraits à la représentation et à l'usage commun. De manière audacieuse, Lévi-Strauss parle même de l'identification de l'être humain à toutes les formes de vie, à commencer par les plus humbles. Ce sont ses mots. Cela pose évidemment toutes sortes de difficultés. Par exemple, comment nous identifier au requin, comment l'aimer et le protéger ? Petit, j'ai découvert le monde avec les yeux de Tintin et je peux vous garantir que le requin est le mal absolu ! Mais sur l'identification aux formes de vie les plus humbles, j'aimerais raconter ici une anecdote. Un matin, en me rendant à la salle de bains, j'ai vu un

long insecte du genre de ceux qui vivent dans les tuyaux ou à l'intérieur des murs sortir du trou du lavabo. Mon premier réflexe a été d'ouvrir les robinets au maximum et de le noyer. Après cela, je suis allé à la cuisine et je me suis trouvé un peu lâche. J'ai mangé piteusement ma tartine puis je suis retourné à la salle de bains pour me raser. Et là j'ai vu mon insecte, tout mouillé, sortir à nouveau du trou, avec l'air un peu fatigué à cause de l'effort qu'il avait dû entreprendre. Du coup, je l'ai trouvé très brave, comme un homme qui aurait affronté une intempérie et surmonté un obstacle. À ce moment-là, je l'ai sauvé. Pascal a une belle pensée au sujet de la distance qu'il nous faut avoir avec le tableau. Si nous sommes collés dessus, nous ne distinguons rien. Et si nous nous éloignons trop, nous ne voyons rien non plus. Il nous faut donc trouver nous-mêmes la bonne distance, sans se fier à une quelconque théorie. Je dirais au sujet de l'identification au monde animal dont parlait Lévi-Strauss, que c'est la même chose. Il nous faut trouver la bonne distance entre la confusion des êtres et l'éloignement. C'est-à-dire entre une symbiose impossible et l'indifférence pour ce qui, trop étranger, ne pourrait aucunement nous émouvoir. Même pour le monstre de mon lavabo, il était possible de le voir d'une distance qui n'excluait pas l'empathie.

Dans le même ordre d'idées, le philosophe Hans Jonas, dans son Principe Responsabilité, en appelle, et je cite, à une « fidélité à l'égard des soubassements de l'Être qui nous a produit ». Cette fidélité ne se nourrit pas de l'illusion que tout sera toujours là comme d'habitude, mais au contraire, que la nature est vulnérable, que des espèces disparaissent – incluant le requin, massacré à hauteur de 100 millions par an - et qu'il nous incombe de les protéger, notamment à leur accordant une valeur intrinsèque. Cela veut dire une valeur indépendante de l'utilité qu'elles présentent pour nous et, surtout, sans considération de leur valeur marchande. Un exemple a été donné dans la fameuse affaire du snail darter (poisson-escargot) dans l'État américain du Tennessee dans les années soixante-dix. Un juge a déclaré que la valeur du petit poisson était inestimable, c'est-à-dire impossible à chiffrer dans le cadre d'une analyse coûts-bénéfices. Ce qui rend la valeur intrinsèque inestimable, c'est l'importance de préserver la biodiversité. Celle-ci est incommensurable au profit matériel. Mais les éthiciens parlent aujourd'hui de la valeur intrinsèque indépendamment de la biodiversité.

Elle repose sur l'affirmation que les animaux sont sujets d'une vie, que la capacité de souffrir est largement répandue dans le monde animal, et que ceci devrait également être incommensurable au profit matériel que l'exploitation des animaux nous rapporte.

Il nous semble évident que la fidélité et le respect de la valeur intrinsèque nous permettra d'affronter les enjeux de l'empreinte écologique et de ses disparités dans un esprit, non d'élitisme, mais de réelle démocratie. En effet, la valeur intrinsèque ne renvoie pas à une existence isolée, atomisée, valant pour elle toute seule, mais à une interdépendance de tous les êtres au sein de la société humaine comme du monde lui-même. C'est pourquoi si nous devons parler le vieux langage philosophique d'Aristote, nous pourrions dire de l'humanisme de l'anthropocène qu'il doit penser l'être en partant du concept de relation.

C'est grâce à une vision progressiste de l'égalité et de la relation horizontale, terrestre, que nous exprimerons le mieux, je crois, notre reconnaissance à l'humaniste visionnaire qu'était, dans son temps, un Condorcet.

En effet, pour enchaîner sur une note plus politique, si nous devons retenir quelque chose de la vision de Condorcet, c'est ce lien entre humanisme et démocratie. Le nouvel humanisme de l'anthropocène doit aussi s'articuler sur un projet politique, celui de la démocratie. De la même façon que la globalisation actuelle est mortifère et élitiste – n'avons-nous pas appris que huit personnes possèdent autant de richesses que la moitié la plus pauvre de la population terrestre ? - il faudrait que notre humanisme célébrant la vie sous toutes ses formes se concrétise par un projet politique et économique plus égalitaire, celui d'une démocratie véritablement citoyenne, valorisant l'auto-organisation et visant l'autolimitation. Dans une véritable démocratie, là où les citoyens sont souverains et exercent directement leur pouvoir politique, l'autolimitation doit être assumée en tant que responsabilité de tous et de chacun. Dans une vraie démocratie, il ne devrait y avoir aucun pouvoir occulte au-dessus des citoyens, imposant pour eux la limite. Mais revenons à la mondialisation actuelle. La perturbation et le saccage des milieux naturels retirent aux communautés leur autonomie

et les rendent dépendant d'une technologie qu'ils ne peuvent maîtriser. Les élites ne le souhaitent pas de toute façon et les inégalités se creusent davantage. C'est un autre aspect du problème. Afin de l'exposer clairement, permettez-moi de citer l'essayiste Pierre Madelin :

Si notre principale source d'énergie pour le chauffage et la cuisine est le bois que nous ramassons nous-mêmes, nous aurons évidemment conscience des limites naturelles de notre ponction sur la ressource bois, qui provient d'un écosystème forestier dont les capacités d'auto-régénération sont tributaires de notre bonne gestion. Qui plus est, comme récolter ce bois implique un effort physique conséquent, nous essaierons généralement de n'en prendre que le strict nécessaire à la satisfaction de nos besoins. Nous essaierons de ménager la ressource, car nous entretenons un rapport direct avec elle, et nous pouvons nous représenter clairement quels seraient les effets d'une surexploitation. Imaginons maintenant que notre électricité provient d'un système énergétique éloigné et hétéronome comme l'est une centrale nucléaire : nous n'avons alors plus aucune possibilité de nous représenter la source de production de l'énergie, les mécanismes de sa distribution et les effets délétères éventuels de sa consommation. Le cycle énergétique est devenu entièrement abstrait.

Ce contraste entre le bois et le nucléaire peut paraître romantique. D'ailleurs, Madelin en est conscient et ne prône pas un retour à une ruralité bucolique. Mais nous voyons ce qui est en jeu avec les dispositifs technologiques à grande échelle du capitalisme mondialisé. Non seulement ces processus échappent à la délibération démocratique des communautés et à toute entreprise d'autolimitation, mais ils font aussi en sorte que le monde se soustrait de plus en plus à notre représentation. En ce sens, l'un des plus grands défis de l'anthropocène, est d'éviter que notre monde devienne obscur, incompréhensible, et que chacun se replie sur sa sphère privée, justifiant ainsi une direction autoritaire jugée nécessaire pour sauver la mise. L'humanisme de l'anthropocène deviendrait alors le masque de l'écofascisme.

Nos principes font depuis plus d'un siècle une place importante au concept de société comme milieu de vie et terreau d'épanouissement des individus. Socrate expliquait à Phèdre que s'il sortait rarement des murs de la ville, c'est que les arbres de la campagne ne lui disaient rien. Seuls les hommes dans la cité pouvaient parler avec lui. La société est la société des hommes. Mais notre humanisme doit penser l'Homme en interaction avec le milieu naturel. Il faut conceptualiser une sorte d'ancrage, Trois pistes ici, celle des communs, les biorégions et les cittaslow. La renaissance des communs apparaît de plus en plus comme la dimension sociale, politique et économique qui sera au fondement de la transition écologique. Il est intéressant de se rappeler que le jeune Marx s'est fait connaître par ses éditoriaux dans La Gazette Rhénane en faveur des paysans accusés d'avoir volé du bois. Les anciens bois communaux avaient été privatisés. Aller s'y servir pour se chauffer était désormais une atteinte à un bien privatisé. Aujourd'hui, un auteur comme David Bollier a bien montré l'importance de protéger un patrimoine commun : l'eau, les terres et forêts, mais aussi de biens immatériels, comme peuvent l'être les encyclopédies du savoir. Edward Snowden lui-même propose que les grands opérateurs de l'Internet deviennent propriété publique. Je pense que nous avons ici un domaine de réflexion extrêmement important pour la définition de l'humanisme de l'anthropocène. Si nous voulons l'amélioration matérielle et morale et le perfectionnement intellectuel et social de l'humanité, il nous faut reconnaître que le visage que nous voulons donner à l'humanité repose sur un tronc commun. L'ère de l'anthropocène rend plus que jamais nécessaire de penser l'humanisme à partir de ce qui doit être commun aux hommes, ces biens naturels et immatériels. Sans ce cadre juridique fort protégeant de l'abus, de l'enrichissement personnel et de la destruction ce qui est commun aux hommes, celui-ci restera mutilé, comme le disait Bernard Maris.

Une seconde piste intéressante nous est offerte avec l'idée de biorégion. Il s'agit d'un espace géographique relativement homogène où la population vivrait en harmonie avec les données naturelles et protégerait les équilibres naturels. Pour faire un clin d'œil à l'actualité nord-américaine, lorsque l'État faillit à sa mission face aux défis posés par le réchauffement climatique, des administrations œuvrant à des

échelles plus petites peuvent se sentir interpellées et ainsi favoriser plusieurs initiatives locales. C'est le cas de l'Oregon dans l'ouest des Etats-Unis, avec ses transports en commun, son agriculture biologique et son alimentation végétarienne très populaires, ou de la ville de Burlington, dans l'est, au Vermont, patrie de Bernie Sanders, qui est à la première ville américaine à fonctionner entièrement avec des énergies renouvelables. On se demandera si de telles actions à petites échelles peuvent compenser l'incurie ou la faillite des États traditionnels. Il n'est pas possible de répondre à cette question pour le moment. Mais concernant les récentes décisions de l'administration Trump en faveur de l'industrie du charbon, certains spécialistes disent que ce secteur est de toute façon voué à un déclin inéluctable. Il n'y aurait là que de l'électoratisme, certes navrant, mais qui fouette déjà les villes et États progressistes nombreux aux Etats-Unis à aller de l'avant avec des initiatives et innovations de toutes sortes !

Le projet de biorégion que nous avons mentionné se conjugue avec un concept d'urbanité. Certaines villes de taille moyenne peuvent plus facilement s'intégrer à cet espace. En Europe, le réseau italien des cinquante cittaslow, un nom qui évoque le slowfood, la décroissance et les thèses d'Ivan Illitch, semble une voie prometteuse. On a fixé à 60 000 personnes le nombre optimal de la population de ces cités se voulant une alternative au capitalisme. Pour le vieil Aristote, il fallait que la cité puisse être embrassée du regard et que le nom du père de chacun n'y soit pas inconnu. Notre humanité doit aujourd'hui s'affirmer dans d'énormes mégapoles et d'aucuns y verront un défi, voire un obstacle, au projet de biorégion et de cittaslow. Par ailleurs, le capitalisme mondialisé, c'est aussi la mobilité généralisée de la main d'œuvre, la délocalisation. Comme le mentionne Pierre Madelin, la pratique politique commune et le souci pour l'intégrité écologique s'en trouvent compromis. Par quelle voie peut alors se réaliser l'identification à un lieu que nous évoquions tout à l'heure avec Lévi-Strauss ? Un enracinement est-il toujours possible ? Est-ce d'ailleurs le terme dont nous devons faire la promotion, afin de répondre aux enjeux de l'humanisme de l'anthropocène ? Nous sommes conscients de son utilisation dans la rhétorique du nationalisme et de la tentation du repli sur ses frontières, un thème hélas d'actualité. Il y a même un

risque réel de retour de la notion d'espace vital, combinée à l'impératif politique d'assurer la sécurité alimentaire. Des États forts, prédateurs, pourraient alors dépecer littéralement des États faibles. L'Afrique semble être le continent de ce grave danger. Toute affirmation de notre part au sujet de l'enracinement ou de l'identification à un territoire devrait obligatoirement être conjuguée à la réaffirmation de nos devoirs d'hospitalité. Mais pour revenir à Lévi-Strauss, je ne saurais dire s'il conjugait identification et enracinement. Je pense que nous devons en appeler à une identification spirituelle non pas seulement au territoire, mais au vivant dans sa diversité et son unité. C'est en ce sens qu'un philosophe universel comme Jacques Derrida confiait sobrement à Elisabeth Roudinesco que, selon lui, la spiritualité du XXI^e siècle s'ancrerait dans une redécouverte de nos liens avec la nature et le monde animal. Nous nous verrions comme les « compagnons voyageurs des autres espèces dans l'odyssée de l'évolution », selon la belle formule d'un pionnier de l'écologie américaine, Aldo Leopold. Je ne peux voir d'utopie plus souhaitable pour l'humanisme de l'anthropocène.

C'est pourquoi, en guise de conclusion, je dirais que notre quête d'égalité ne sera pas possible tant que nous persisterons dans le schéma anthropocentrique des Lumières, celui qui ne reconnaît pas l'importance de certains vivants. Nier les formes de vies les plus humbles peut conduire dangereusement à nier les êtres humains les plus humbles. Je renvoie ici à la terrible étude de l'historien anglais Charles Paterson sur la parenté technique entre les dispositifs de concentration et d'extermination des animaux et ensuite leur application sur les humains lors de l'Holocauste. Mais l'inverse doit aussi être vrai. Rehausser les formes de vies les plus humbles, c'est rehausser l'humanité dans sa diversité, sans considération de puissance ou de richesse. L'humanisme de l'anthropocène, c'est l'obligation pour l'Homme de penser son progrès en faisant tomber une barrière de plus. Après le racisme et le sexisme, le spécisme, comme l'article si bien le philosophe australien Peter Singer. La liberté est une marche en avant, et nous pouvons militer pour libérer les animaux, ce qui ne veut pas dire les retourner tous à la vie sauvage, mais les libérer dans la société humaine, qui en deviendrait plus humaine, aussi paradoxale que cette proposition puisse paraître. Mais pour cela, il faut reconnaître qu'ils sont sujets d'une vie et qu'à ce

titre, nous devons entrer avec eux dans une relation plus empathique, et plus juste aussi. Sur l'empathie, Darwin a bien montré qu'elle est un fruit de l'évolution naturelle. L'empathie est une qualité dite émergente, comme l'auto-organisation que nous évoquons plus haut. Nous partageons cette capacité d'empathie avec d'autres mammifères. Notre espèce n'a pas évolué en vase clos, mais au sein d'interrelations complexes avec d'autres animaux, et c'est cela qui a engendré les identifications dont parlait Lévi-Strauss.

Rassembler ce qui est éparé. Ne plus parler que de l'être humain. Nommer l'importance de l'ensemble du vivant. Révolutionner notre idéal. S'efforcer de dire avec les mots de notre science, de notre philosophie ou de notre spiritualité ce qui nous est commun. C'est ce qu'a fait dans son temps un Pythagore, qui était géomètre, philosophe et initié. Nous avons là le programme d'un véritable apprentissage qui a quelque chose d'une conversion.

Laissons à un poète, Henri Michaux, le soin de nous guider dans la recherche d'un humanisme de l'anthropocène : « C'est ce qui n'est pas homme autour de lui qui rend l'homme humain ».

Référence

Pierre, Madelin. 2017. Après le capitalisme. Éd. Écosociété, Montréal.

La lutte aux changements climatique est-elle juste?

Par **Normand Mousseau**

Le réchauffement climatique lié aux émissions de gaz à effet de serre implique, au-delà de l'augmentation moyenne de la température du globe, la multiplication d'événements météo catastrophiques, tels que des tempêtes, des inondations, du verglas, etc., des événements qui affecteront de manière disproportionnée les plus faibles et les plus pauvres de la planète. Ceux-ci, en effet, ne disposent généralement que de très peu d'économies pour se reprendre en main après le désastre alors même qu'ils sont souvent installés dans les zones les plus à risques et dépendent d'infrastructures de mauvaise qualité et fragiles, lorsqu'elles existent. Or, ces populations ne partagent qu'une infime responsabilité dans la création du problème, qui émane plutôt des choix énergétiques et du mode de vie de la partie la plus riche de la population mondiale.

L'inaction face aux changements climatiques ne peut donc mener, fondamentalement, qu'à augmenter les inégalités au niveau planétaire; elle est profondément injuste.

Pour autant, la lutte réussie aux changements climatiques ne garantit pas un avenir plus juste pour l'ensemble de la population mondiale, ni même pour les populations des pays qui s'y attaquent de front. En effet, si le lien entre réchauffement climatique et coûts sociaux est établi, rien ne permet de croire que l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre amélioreront automatiquement la qualité de vie de l'ensemble des citoyens : l'injustice a des sources multiples dont le réchauffement climatique n'est qu'un aspect.

Comprendre l'origine de cette asymétrie est essentiel pour mettre à mal la théorie des co-bénéfices promis par les promoteurs des efforts

de réduction des émissions de GES ou de la transition énergétique et pour démontrer la nécessaire intégration des objectifs climatiques à l'ensemble des objectifs de notre société. Il faut, bien sûr, aller au-delà de cette évidence et identifier la façon de conjuguer les efforts nécessaires sur le plan climatique à l'amélioration plus globale de notre société et, dans un premier temps, lier ces objectifs à un projet de société qui résonne. Une telle intégration ne peut se réaliser avec les modèles de gouvernements qui se sont établis depuis 70 ans. C'est à cette question, plus qu'aux objectifs, aux programmes et aux mesures, qu'il faut porter de toute urgence notre attention.

La fiction des co-bénéfices

La lutte aux changements climatiques est souvent présentée comme un gage de jours meilleurs. Ainsi, afin de soutenir ces efforts, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) associe la réduction des émissions de GES à de nombreux co-bénéfices, des retombées socialement désirables qui découleraient naturellement de ces mesures. Les analyses présentées sont toutefois souvent étiquées: si la fermeture d'une centrale thermique au charbon améliore immédiatement la qualité de l'air des régions qui l'entourent, elle peut aussi signifier des pertes d'emploi et un appauvrissement causés par la disparition d'une source d'électricité fiable et la fermeture de mines locales. Que pèse la diminution des maladies respiratoires à long terme face à l'incapacité de survivre au quotidien?

Même si ces co-bénéfices existent, le choix d'une manière détournée, par l'intermédiaire de la lutte aux changements climatiques, pour atteindre ces objectifs sociaux est bien incertain. Personne ne s'attend à ce qu'un devis pour, disons, la construction d'un hôpital, qui ne définit que le nombre de chambres, permette de réaliser un édifice qui réponde aux besoins des patients et des travailleurs de la santé tout en s'intégrant harmonieusement à son environnement. Il n'y a qu'à voir l'horreur du site Glen du Centre universitaire de santé McGill pour s'en convaincre.

De la même façon, on ne peut s'attendre à ce que la réduction massive des émissions de GES amène automatiquement une amélioration

de l'état de notre environnement, de notre qualité de vie ou que cela favorise l'émergence d'un modèle économique plus équitable. Il existe un nombre infini de trajectoires qui feront le contraire tout en atteignant les cibles les plus ambitieuses. Ainsi, il suffirait d'interdire à 90 % de la population de circuler en voitures individuelles et de fermer les alumineries et les exploitations pétrolières pour atteindre les objectifs québécois et canadiens. Une telle politique ne permettrait certainement pas d'améliorer le sort des plus démunis ni de redistribuer la richesse.

Malgré ce que plusieurs promettent, une lutte aux changements climatiques réussie ne garantit qu'une chose : une société à plus faible empreinte carbone. C'est déjà beaucoup, mais une telle transformation n'implique aucune direction privilégiée quant aux autres objectifs de nos sociétés, que ce soit en santé, en éducation, en justice sociale ou en protection de l'environnement. Il n'existe qu'une façon de garantir les co-bénéfices: les exiger au moment de définir les orientations des stratégies d'adaptation et de lutte aux changements climatiques.

La nécessité d'intégrer l'enjeu climatique dans une vision plus large

Pour de nombreux observateurs, l'enjeu climatique occupe la place centrale des grands défis de notre société, déplaçant la destruction nucléaire, la surpopulation et la destruction des habitats, qui ont occupé, à leur tour, la première place au cours des dernières décennies. Ce nouveau focus s'explique par l'universalité des changements climatiques, qui touche chacun de nous, affectant nos habitudes quel que soit le coin de planète que nous habitons.

La place des changements climatiques est aussi explicable par une série de crises mondiales qui se sont bousculées au début des années 1980. Tout d'abord, les grandes crises du pétrole des années 1970 ont sonné l'alerte dans de nombreux pays européens qui ont découvert leur grande dépendance aux importations énergétiques. Ensuite, alors que les risques d'une guerre nucléaire s'amenuisaient, avec la pérestroïka, l'accident de Tchernobyl a transformé la perception de l'industrie nucléaire civile auprès du grand public. Si ces risques paraissaient faibles jusqu'alors, particulièrement en comparaison avec l'insécurité

permanente de la guerre froide, la population de plusieurs pays, dont la Suède et l'Allemagne, a pris peur et demandé l'arrêt des centrales nucléaires. Avant même que les changements climatiques ne prennent l'avant-scène, ces crises avaient suscité, dans les pays de l'OCDE, de grands efforts visant à réduire la demande énergétique et même, particulièrement en Europe, l'émergence de programmes visant à développer de nouvelles sources d'énergie renouvelable pouvant être déployées localement. Ensuite, la question du trou de la couche d'ozone dans les zones polaires, découvert au début des années 1980, et dont la résolution, s'appuyant sur une action décisive de la communauté internationale, fit espérer qu'avec la glasnost, celle-ci était enfin capable de s'attaquer avec succès aux principaux défis planétaires.

Les attentes étaient donc grandes lorsque vint le tour de s'attaquer aux changements climatiques, à la fin des années 1980. Malheureusement, le monde avait déjà changé, avec la dislocation brutale de l'URSS et la première guerre du Golfe, alors que le défi était d'une toute autre ampleur.

Diffuse, lointaine, exigeant des changements à la base de notre civilisation, la question climatique ne réussit pas à s'imposer au programme de la plupart des États, à l'exception notable de ceux qui, comme l'Allemagne, la Suède, le Danemark, ont su la lier aux deux premières crises, beaucoup plus tangibles par leurs aspects économiques et sociaux et leur capacité de soulever des foules tant à gauche qu'à droite. Les changements climatiques venaient alors appuyer la transformation déjà en cours, touchant un public différent et permettant d'insérer les efforts locaux dans un mouvement mondial.

Presque partout ailleurs, les promesses et les objectifs ambitieux sont largement restés lettre morte, reportés d'une élection à l'autre, resservis devant les publics de convertis tout en étant immédiatement réfutés pour les auditoires qui comptent : les chambres de commerces, les financiers, les grands donateurs politiques. Les crises et les situations d'urgence, qui affectent l'ensemble des citoyens ou des groupes d'intérêt, finissent, en effet, trop souvent par l'emporter sur les objectifs à long terme et les promesses visionnaires.

Face à ce constat, on peut nier la réalité politique et tenter, par tous les moyens, d'imposer les changements climatiques comme une priorité d'action. On peut aussi s'appuyer sur les exemples de transformation réussie et adopter une stratégie qui présente la lutte aux changements climatiques comme un levier additionnel pour l'atteinte d'objectifs sociaux, économiques et même environnementaux plus actuels.

Cette intégration, qui fait encore cruellement défaut au Canada, tant à Ottawa que dans les provinces, représente la seule voie pour intégrer certains des enjeux auxquels sont confrontées les sociétés modernes aux efforts sur le climat et atteindre, au moins en partie, l'ensemble de ces objectifs. Si la lutte aux changements climatiques n'apporte pas de co-bénéfices assurés, elle nécessite, au contraire, d'être associée à des orientations sociales précises, plus tangibles, plus immédiates, afin de justifier les efforts et les risques qui l'accompagnent. Ce n'est qu'en s'appuyant sur des besoins de compétitivité, d'équité ou de justice sociale et d'amélioration de la qualité de vie ou de l'environnement, qu'il sera possible de transformer les grands objectifs portés à l'horizon en action concrète et efficace.

Pour renverser le lien entre justice et changement climatique il faut que le débat se fasse à l'échelle des régions et des pays. Impossible de reprendre le discours développé à l'étranger; il est essentiel, pour réussir la lutte aux changements climatiques de construire un message adapté qui réponde aux aspirations, aux orientations politiques et sociales, à la réalité et aux défis locaux.

Ainsi, en Allemagne et en Suède, si la crainte du nucléaire et le désir d'indépendance énergétique s'avèrent des moteurs puissants de transformation économique et sociale auxquels la lutte aux changements climatiques peut s'arrimer, cette crainte et ce désir ne collent pas à la réalité du Canada et du Québec, qui disposent d'importantes ressources énergétiques tout en présentant une lecture beaucoup moins négative du développement du nucléaire civil. Au-delà de cette évidence, toutefois, personne, ou presque, n'a encore travaillé à identifier les cordes sensibles qui permettraient de mettre nos États sur une voie qui garantisse l'atteinte de nos objectifs en matière de lutte aux changements climatiques.

Le refus des partis

Nos gouvernements actuels semblent incapables de susciter et de mener de vrais projets de société; on se contente de jouer à la marge, d'ajuster les orientations et de peaufiner les programmes sans proposer de vision intégrée coupant à travers les bureaucraties et les silos. Même lorsque les transformations se font en profondeur, elles sont présentées comme des gestes isolés visant à résoudre un problème à la fois, sans offrir d'intégration dans un projet plus large.

Bien sûr, certains gouvernements ont essayé de proposer des transformations importantes. Ainsi, Jean Charest est arrivé au pouvoir avec l'objectif d'imposer une ré-ingénierie en profondeur du fonctionnement de l'État québécois. Il s'agissait, alors, de transférer un maximum de responsabilités traditionnellement assumées par divers paliers gouvernementaux au secteur privé dans une optique de diminution des coûts et d'accroissement de la productivité. La résistance de la population et les échecs de la mise en œuvre, qui montraient plutôt une augmentation des coûts pour les contribuables et une baisse de productivité pour les citoyens, eurent tôt fait de soulever une opposition importante à cette grande transformation. Celle-ci s'est, bien sûr, poursuivie, à un niveau réduit et de manière beaucoup plus discrète, continuant de coûter très cher au Québec, alors que les résultats, eux, laissent grandement à désirer.

Dix ans plus tard, toutefois, cet échec politique continue de hanter les gouvernements. Pour les partis politiques, l'opposition à la réingénierie de l'État s'explique par l'attachement de la population au modèle québécois plutôt qu'à la base erronée et intéressée de cette proposition idéologique. Pas question pour les politiciens de revenir à la charge et de proposer un nouveau projet de société qui s'éloignerait du modèle fétiche instauré entre 1960 et 1980. Cette peur explique, en partie, pourquoi le discours de lutte aux changements climatiques, qui a été adopté par l'ensemble de la classe politique québécoise, ne s'accompagne pas de projets transformatifs, pourtant essentiels à la réalisation des objectifs.

Dans l'optique politique québécoise et canadienne, la lutte aux changements climatiques et, plus particulièrement, la réduction significative des émissions de GES se poursuivent donc sans tenir compte des objectifs plus larges de notre société, s'accomplissant de manière désincarnée, se gardant bien d'affecter notre quotidien, notre économie ou notre environnement. Alors qu'ailleurs, la transition énergétique est intégrée dans un projet qui vise à améliorer la qualité de vie au quotidien, à renforcer le rôle des citoyens et le pouvoir des communautés locales, à repousser les risques liés au nucléaire, cette transformation est présentée ici comme une simple permutation d'une source d'énergie vers une autre, d'une économie à une autre, qui laisserait le citoyen là où il se trouve aujourd'hui.

Impossible, dans ces conditions, de justifier les efforts importants qui devront être fournis par tous. En l'absence d'un véritable projet de société qui dépasse la simple réduction des émissions de GES, nul gouvernement ne réussira à transformer la reconnaissance du besoin d'agir en une implication volontaire s'appuyant sur une majorité des citoyens et acteurs sociaux - municipalités, nations autochtones, entreprises, investisseurs, etc.

La co-construction d'un projet de société

Comme on a pu le voir lors des audiences de l'automne 2015 qui ont mené à l'adoption de la cible québécoise de 37,5 % de réduction des émissions de GES d'ici 2030 par rapport à 1990, l'appui des Québécois à ces objectifs ambitieux repose largement sur des orientations énergétiques qui remontent à la Révolution tranquille et à la nationalisation de la production et la distribution de l'électricité. L'énergie renouvelable est encore aujourd'hui synonyme d'indépendance et de la capacité des Québécois d'être « maîtres chez eux ». Ces valeurs sont à la base de l'opposition massive au projet du Suroît au début des années 2000, de même qu'à ceux de l'exploitation des gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent, du pétrole sur l'île Anticosti et d'Énergie Est, le pipeline proposé par Trans-Canada qui ouvrirait un nouvel accès aux marchés internationaux pour le pétrole des sables bitumineux.

Si ces cordes sensibles constituent un atout pour justifier la transition vers une société à faibles émissions de GES, elles sont orientées vers la production énergétique et n'offrent pas de levier pour les enjeux liés à la transformation de la consommation énergétique et des modes de vie qui y sont associés, comme le montre l'opposition aux transports en commun des citoyens de la grande région de Québec. Elles ne permettent pas, non plus, d'établir un projet de société plus large qui inclurait, par exemple, les questions de justice sociale, de protection de l'environnement et de développement économique.

En l'absence de repoussoirs aussi puissants que ceux à l'origine des efforts de l'Allemagne et de la Suède, il est donc nécessaire de travailler à l'élaboration d'un projet de société qui s'appuiera sur les valeurs régionales — les Albertains ne voient certainement pas l'énergie propre d'un même œil que les Québécois —, et qui saura engager les citoyens dans la durée, à travers les cycles électoraux et économiques. Si le développement économique, au cœur de l'approche fédérale, doit faire partie de l'équation, il ne peut être la seule motivation : les citoyens ne sont pas qu'un portefeuille, ils agissent et se positionnent en fonction de valeurs profondes plutôt qu'en fonction du simple appât du gain.

Puisque, pour réussir, les motivations devront venir de la société civile, seul un processus de coconstruction, piloté par les gouvernements mais développé par les citoyens permettra d'identifier les enjeux et les valeurs à mettre de l'avant pour orienter la transformation de notre société et assurer une certaine pérennité au mouvement. Cette appropriation par les citoyens et les divers groupes de pression pourrait aussi offrir un contrepoids au cynisme politique actuel que favorise le découplage presque parfait du discours politique et des actions gouvernementales sur ces enjeux complexes.

Jusqu'à présent, les gouvernements se sont bien gardés d'établir un tel dialogue, un dialogue qui ne peut se faire simplement sur quelques mois, mais qui doit s'inscrire dans la durée. Ainsi, la consultation « Génération Énergie » du gouvernement fédéral prévoit un échange de cinq mois, de mai à octobre 2017, basé essentiellement sur un site internet, une initiative intéressante mais insuffisante pour tenir compte de la diversité du pays et de la complexité de sa structure constitutionnelle.

L'urgence de revoir notre modèle de gouvernement

En parallèle avec la construction d'un mouvement citoyen, les gouvernements doivent se doter des structures nécessaires pour mener à bien cette transition fondamentale de notre société. Le modèle actuel est basé sur la gestion en silos de la société: les ministères sont indépendants et travaillent chacun de leur côté, sans tenir compte des effets croisés de leurs actions. Or les enjeux climatiques, surtout lorsque liés à d'autres enjeux de société, exigent un traitement transversal, qui permet de progresser sur plusieurs fronts en parallèle.

Ainsi, l'utilisation du Fonds vert, géré par le Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques, est limitée à un seul objectif, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, sans aucune exigence de développement économique, social ou environnemental, ce qui mène à des absurdités, avec des subventions correspondant à plusieurs milliers de dollars la tonne de CO₂ évitée sans aucune retombée additionnelle pour le Québec.

Si Transition Énergétique Québec (TÉQ), créée le 1^{er} avril 2017, est un pas dans la bonne direction, avec un mandat vaste visant particulièrement la consommation énergétique, il est bien insuffisant : le budget de cette nouvelle entité, de 300 millions \$ par année, correspond simplement aux investissements historiques dans l'efficacité énergétique, alors que sa place dans la hiérarchie, à bout de bras du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, ne lui donne pas accès aux leviers essentiels pour agir sur le transport, l'aménagement du territoire et même les normes du secteur de la construction. Surtout, elle n'offre aucune piste pour lier la lutte aux changements climatiques aux autres enjeux de société, seule façon d'assurer une transformation qui permette de progresser sur l'ensemble des objectifs des Québécois.

Pas surprenant, alors, qu'un rapport sur la transition énergétique produit par 80 universitaires canadiens, dont je fais partie, à la demande de Ressources naturelles Canada cible la mise en place de structures appropriées comme un premier pas essentiel pour réussir à surmonter ce défi.

Il est plus que temps de commencer le dialogue

Rien ne lie lutte aux changements climatiques et justice; le succès de la première ne garantit qu'un monde où les émissions de GES seront sous contrôle et où une partie de l'humanité aura su s'adapter aux bouleversements causés par les gaz à effet de serre déjà dans l'atmosphère. Un tel succès n'offre aucun co-bénéfice assuré quant à l'environnement, la biodiversité, la justice sociale ou la qualité de vie des citoyens.

Il est, par contre, difficile d'imaginer réussir une transformation aussi profonde qui ne serait pas intégrée à un projet de société qui mobilise les populations et qui s'appuie sur des craintes, des convictions, des valeurs profondes partagées par la majorité. C'est ce que montrent l'Allemagne, la Suède et même la Chine, par exemple, qui ont su construire les synergies essentielles, s'appuyant chacun sur des enjeux très différents mais qui résonnent dans leurs populations respectives.

Tant le Québec que le reste du Canada tardent à identifier les valeurs et les défis qui résonneront dans la société québécoise et canadienne et qui permettront de lier réduction des émissions de GES et progrès social, environnemental et économique. Sans une telle construction, nous sommes condamnés à rater nos objectifs et, plus important encore, à reculer par rapport à un monde qui se transforme.

Les investissements et les efforts qu'exige la lutte aux changements climatiques représentent une occasion magnifique de faire progresser notre société dans une direction qui correspond toujours un peu plus à nos valeurs et à nos aspirations. Il faudra, pour cela, qu'on commence enfin à impliquer l'ensemble de la population dans un dialogue qui devra s'étendre sur plusieurs décennies.

Normand Mousseau est professeur de physique à l'Université de Montréal et directeur de l'Institut de l'énergie Trottier à Polytechnique Montréal. Il est l'auteur de plusieurs livres sur l'énergie et les ressources naturelles dont « Gagner la guerre du climat. Douze mythes à déboulonner » (Boréal, 2017). En 2013, il fut co-président de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec.

Références

Dialogues pour un Canada vert, 2017. « Rebâtir le système énergétique canadien : vers un avenir sobre en carbone », <http://sustainablecanadialogues.ca/fr/vert/energie>.

IPCC, 2014. « Climate Change 2014: Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change », Cambridge: Cambridge University Press.

Mousseau, N., 2017. « Gagner la guerre du climat. Douze mythes à déboulonner », Montréal : Éditions du Boréal.

Premiers ministres du Canada, 2016. « Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques », <https://www.canada.ca/content/dam/themes/environment/documents/weather1/20161209-1-fr.pdf>

Site internet « Génération Énergie » de Ressources naturelles Canada : <http://www.generationenergie.ca/fr/>

SECTION I
La Justice écologique

Partie 2
**Impacts de l'injustice
environnementale**

Guerre et crise agraire en Syrie : Revisiter le conflit syrien au prisme de la justice écologique

Par Efe Can Gurcan

Introduction : un regard multifacette sur le conflit syrien

Le conflit syrien s'est transformé en l'une des pires crises humanitaires impliquant la plus sévère crise de réfugiés de l'époque post-guerre mondiale. La diffusion rapide de ce conflit depuis mars 2011 a eu d'irréversibles conséquences pour plus de 6,5 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays et plus de 4,5 millions de personnes qui ont été forcées de fuir le pays (Otero & Gürcan 2016). La montée de la nouvelle droite dans les pays occidentaux – qui subissent toujours les conséquences de la crise du capitalisme depuis 2008 – coïncide d'ailleurs assez commodément avec l'afflux de réfugiés et la diffusion du terrorisme islamiste à la suite du conflit syrien.

Quels sont les facteurs principaux ayant conduit à l'émergence et à la diffusion de ce conflit? Dans quelle mesure les injustices écologiques ont-elles joué un rôle déclencheur ou accélérateur dans le conflit syrien? Les arguments soulignant le rôle du sectarisme, de l'autoritarisme du régime syrien et de l'intervention étrangère sont bien connus. La thèse du sectarisme et de la violence ethnique découle de l'idée primordialiste que la cause originale du conflit civil provient de la haine et de l'hostilité historique entre les peuples appartenant à différentes religions et ethnies. Certes, l'état fragmenté de la configuration ethno-religieuse en Syrie est hors de doute : 12 % de la population syrienne appartient à la communauté alawi, dont le président Bachar el-Assad est membre ; 64 % de la population fait partie de la communauté arabe sunnite, tandis que les chrétiens, les kurdes et les druzes représentent respectivement 9 %, 10 % et 3 % de la population syrienne. Cependant, le renouveau des conflits sectaires est dû dans une large mesure à

l'intervention militaire des États-Unis en Irak à la suite de laquelle l'autonomisation kurde et les terroristes islamistes ont gagné du terrain dans la région entière (Phillips 2015). Un autre facteur de stress dans l'intensification du conflit sectaire a été l'inondation de terroristes islamistes en Syrie en tant qu'acteurs transnationaux, ayant été libérés de prison dans des pays comme le Liban, la Tunisie et l'Égypte au cours du Printemps arabe (Gartenstein-Ross & Zelin 2012, Harrison 2013). Les facteurs locaux ont exercé une influence sur le sectarisme aussi importante que les développements politiques à l'étranger. Le sectarisme s'est nourri de l'extension de la présence alawite et celle de la famille d'Assad parmi les élites du régime, malgré la mobilisation du soutien de marchands sunnites par le régime et l'intermariage de certains membres de la famille d'Assad – incluant Bachar el-Assad lui-même – avec les membres de familles sunnites. Le ressentiment sunnite de l'expansion des élites politiques alawites a fait de l'autoritarisme et de la corruption du régime un facteur aggravant pour le sectarisme (Azmeah 2016, Phillips 2015).

Le rôle des facteurs géopolitiques dans la transformation du conflit syrien en une guerre « par procuration » ne peut pas être ignoré assez facilement (Otero & Gürcan 2016). Les pouvoirs occidentaux qui visent à déstabiliser la région afin d'encercler la Russie, la Chine et l'Iran avaient toujours ressenti la politique d'alliances de la Syrie qui abrite encore l'installation navale russe à Tartous. En plus, l'Occident n'avait pas été soulagé que la Syrie soit intervenue au Liban en 2005 au prix des sanctions occidentales et ait facilité le passage des terroristes sunnites à travers la frontière irakienne dans le but d'affaiblir l'occupation états-unienne (Phillips 2015). Les ressources naturelles syriennes et la position stratégique de ce pays sur les routes de l'énergie – accompagnées par la découverte de réserves de gaz naturel abondantes en Méditerranée orientale en 2010 (Engdahl 2013) – ont attiré les acteurs régionaux comme la Turquie et le Qatar qui ont intérêt à déstabiliser la Syrie afin d'implanter leurs propres projets d'oléoduc et de contrer l'influence chiite régionale de l'Iran.

Ce qui est peut-être moins évident et rapporté sur le conflit syrien, ce sont les facteurs liés à la crise agraire syrienne. L'argument principal

de cet article est que cette crise agraire peut être vue comme une conséquence à long terme du modèle de développement extractiviste, de la restructuration néolibérale et de l'indifférence en ce qui concerne la question environnementale en Syrie. Dans ce qui suit, ces trois thèmes seront abordés en ordre successif. L'objectif principal est donc de souligner le rôle de ces facteurs du point de vue de la justice écologique. La justice écologique peut être considérée comme une extension du concept de la justice environnementale qui repose sur la critique de faire peser les risques environnementaux sur les groupes et les pays économiquement et socialement défavorisés (Stevis 2000). La justice écologique met l'accent sur la responsabilité écologique des êtres humains par rapport à la nature. Celle-ci est donc fondée sur l'idée de traiter la nature avec respect et dignité de façon à assurer le bien-être des êtres humains ainsi que celui du monde non humain, incluant le monde animal, les plantes, les biens naturels et les écosystèmes. À ce titre, la justice écologique soulève une objection de principe contre la marchandisation des biens communs, et particulièrement celle des écosystèmes, l'agriculture, l'alimentation, les ressources naturelles et la connaissance. Du point de vue de la justice écologique, les pratiques néolibérales d'efficacité, de privatisation et de libre-échange doivent se heurter à des politiques socialement justes et écologiquement responsables (Byrne, Glover & Alrøe 2006, Low & Gleeson 1998). Similairement, l'extractivisme – défini comme un type d'extraction de ressources naturelles à grande échelle et orienté vers l'exportation (Andreuccia & Radhuber 2015) – constitue une menace principale pour la justice écologique.

Les conséquences du modèle de développement extractiviste

Le modèle de développement poursuivi par la Syrie contemporaine peut être retracé aux années 1970 suivant le coup militaire qui a amené Hafez el-Assad au pouvoir. Le régime de Hafez el-Assad représentait une forme modérée du socialisme baathiste. Tandis que l'accent mis sur la nationalisation et la réforme agricole était maintenu, le modèle économique revendiquait une économie « pluraliste » sur la base d'un partenariat entre les secteurs public et privé. Les années 1970 témoignent de la diffusion d'un modèle de développement guidé par

l'État, ce qui a permis des investissements massifs dans les entreprises publiques et des projets infrastructurels comme les barrages, les routes et les projets d'énergie, ainsi que l'augmentation des dépenses en santé et en éducation. Bien que l'émergence du baathisme soit largement attribuable à la mobilisation des groupes à revenu moyen scolarisés, la base de soutien du régime Hafez el-Assad est devenue la population rurale qui était concentrée dans les zones économiquement marginalisées, d'où la priorisation d'investissements publics dans le secteur agricole et le soutien du régime aux producteurs par des achats garantis, des subventions et des exonérations fiscales (AzmeH 2014, AzmeH 2016).

De l'autre côté, le baathisme de Hafez el-Assad a échoué dans sa tentative de créer un secteur industriel compétent. Le baathisme syrien avait opté pour un modèle extractiviste et s'est transformé en exportateur pétrolier à la suite de la nationalisation du secteur pétrolier en 1964 et à l'achèvement de la construction de l'oléoduc en 1968 qui a connecté la production pétrolière au Nord-est au port de Tartous. Bien que les réserves pétrolières de la Syrie fussent de quantité mineure en comparaison avec d'autres géants pétroliers arabes, le projet baathiste avait été fortement financé par les revenus pétroliers. L'accentuation excessive du secteur pétrolier – et celle du secteur de gaz naturel depuis les années 1980 – a résulté en l'absence d'un secteur industriel compétent et diversifié, d'où le fait que la majorité du secteur en dehors de l'extractivisme pétrolier soit toujours représentée par le secteur de production et traitement alimentaire. Seulement en 2004, le secteur pétrolier et minéral contribuait à presque 70 % des exportations syriennes (AzmeH 2016, Collélo 1987). D'après la Banque mondiale, les rentes pétrolières constituaient 21,94 % du produit intérieur brut en 2004 (Banque mondiale 2016). Par conséquent, il n'est pas étonnant que la Syrie ait été parmi les pays qui imposaient les taux les plus élevés de subvention d'énergie et d'agriculture au Moyen-Orient et en Afrique du Nord jusqu'aux années 2000 (AzmeH 2016).

La non-durabilité de ce modèle extractiviste s'est révélée avec l'épuisement des réserves pétrolières syriennes dans les années 1990. Selon l'Administration états-unienne de l'information énergétique, la

production annuelle de pétrole non raffiné de la Syrie a diminué de 582 000 barils par jour en 1996 à 368 000 barils par jour en 2009 (EIA 2017). Les données de la Banque mondiale suggèrent que l'épuisement des ressources naturelles en pourcentage au revenu national brut a augmenté de 0,78 % en 1970 à 11,02 % en 1980, 18,89 % en 1990 et 22,07 % en 1996. Ceci est en contraste avec la contribution diminuée de la consommation de l'énergie renouvelable à la consommation de l'énergie totale syrienne, de 2,36 % en 1990 à 0,93 % en 2009 (Banque mondiale 2016).

L'épuisement des réserves pétrolières – accompagné par une croissance démographique de 6,1 millions en 1970 à 22 millions en 2011 – a conduit à la faillite du projet baathiste. La Syrie a initié un processus de libéralisation à la suite d'une crise des devises en 1986, ce qui a renforcé le pouvoir du secteur privé. Évidemment, la libéralisation subséquente de l'économie a aussi été facilitée par l'effondrement de l'Union soviétique, ce qui n'a pas seulement affaibli la pertinence du socialisme, mais a aussi fait s'évanouir les possibilités d'assistance internationale et les marchés d'exportation de la Syrie (Azmeah 2016, Dahi & Munif 2011).

Restructuration néolibérale et crise agraire en Syrie

La phase précoce de libéralisation (ta'addudiyya, or « pluralisme » économique), ayant été amorcée en 1986, avait déjà éliminé certaines subventions outre la facilitation des investissements privés ainsi que la libéralisation graduelle des prix, du commerce et des devises. Les nouvelles lois d'investissements adoptées dans les années 1990 visaient à encourager le secteur privé, incluant des récompenses comme les congés fiscaux. Ce processus a pris de l'élan quand Bachar el-Assad a pris le pouvoir en 2000 avec une promesse de réforme économique et politique. L'objectif de « l'économie de marché social » a été introduit lors du 10e congrès régional du parti Baath en 2005. La Syrie a concentré ses efforts sur l'attraction de l'investissement étranger direct (IED), ce qui est venu pour la plupart des pays arabes concentrés dans des secteurs spéculatifs et non-productifs comme les immobiliers, la finance et le tourisme au détriment du secteur productif et des investissements

infrastructurels. La libéralisation du commerce a eu une influence aussi négative que celle des IED, notamment à la suite de l'accord de libre-échange avec la Turquie en 2004 et à l'invasion du marché syrien par des produits chinois. En parallèle de la croissance de l'importation hors du secteur pétrolier de 4,3 milliards de dollars en 2001 à 14 milliards de dollars en 2010, les producteurs de taille petite et moyenne dans des secteurs comme l'alimentation, les textiles et l'ameublement n'ont pas pu soutenir la concurrence avec les compétiteurs étrangers (Azmeah 2014, Azmeah 2016, Dahi & Munif 2011).

Dans le cadre du plan quinquennal (2006-2010), la Syrie a éliminé le monopole étatique sur l'importation ; a libéralisé les prix, incluant ceux du diésel, gaz, gazoline, l'électricité ; dérégulé le marché immobilier ; licencié des banques privées ; institué la bourse des valeurs ; et consolidé les régulations en faveur de la protection de la propriété privée (Dahi & Munif 2011). Cependant, il est possible de dire que le coup le plus dur du plan a été porté sur l'agriculture avec la libéralisation des prix des produits agricoles et l'élimination des subventions sur l'énergie et les intrants agricoles. En fait, l'abolition des fermes d'État s'était déjà initiée en juin 2000 (Ababsa 2013). Sous le plan quinquennal, le prix du diésel a augmenté de 250 % en mai 2008. Bien que l'absence des subventions sur le diésel et les engrais ait été bénéfique pour l'environnement, la faillite du régime à proposer des politiques originales a aggravé la situation de l'agriculture, ayant initié un exode rural et un flux massif de migration vers les zones urbaines. En vue de ces développements, il n'est pas étonnant d'observer que les premières manifestations contre le régime ont été déclenchées à Dar'a, une ville au sud du pays qui est connue comme un centre agricole et une base de support stratégique pour le régime. Ensuite, les protestations contre la faillite des nouvelles politiques économiques et la corruption se sont propagées vers d'autres centres ruraux comme Homs, Idleb et les zones rurales d'Alep et de Damas (Azmeah 2016, De Châtel 2014).

La question de l'eau, la sécurité alimentaire et la migration en vue du changement climatique

L'influence déstabilisante des politiques extractivistes et néolibérales s'est amplifiée par des sécheresses qui sont largement attribuées aux bouleversements climatiques. Donc, cette section confirmera la confluence des conséquences du modèle de développement extractiviste, de la restructuration néolibérale et des changements climatiques en une crise agricole profonde conduisant à la guerre civile. La période 2006-2011 a vu les pires sécheresses dans l'histoire moderne de la Syrie, ce qui a conduit à d'innombrables dévastations de récoltes et de troupeaux ainsi qu'au déplacement forcé des centaines de milliers de Syriens (Gleick 2014). Ces sécheresses sont associées aux effets à long terme des changements climatiques (Kelley & et-al. 2015), étant donné leur interprétation par des analystes comme « un indicateur précoce des changements climatiques qui sont attendus pour la région, y compris une température plus élevée, une diminution des précipitations et du ruissellement des bassins et une pénurie d'eau accrue » (Gleick 2014:338). Il existe de solides preuves qu'un minimum de cinq zones agricoles en Syrie ont connu une fréquence de sécheresses dans les 20 dernières années (Gleick 2014).

Entre 1900 et 2015, la Syrie a subi un total de six sécheresses à grande échelle, caractérisées par la chute du niveau mensuel moyen de précipitations à environ un tiers de la normale. Alors que les cinq premières sécheresses ont duré une saison, la période 2006-2011 a connu une sécheresse multi-saisons. Les effets de ces sécheresses sont amplifiés par le fait que la géographie syrienne est pour la plupart semi-aride et caractérisée par une surface arable limitée, ce qui diminue la résilience de ce pays au changement climatique (Gleick 2014).

Les données de la Banque mondiale confirment que les prélèvements annuels d'eau douce ont augmenté de presque 19 % entre 1997 et 2007, tandis que les ressources renouvelables en eau douce interne par habitant ont diminué de presque 34 % au cours de la période 1992-2012 (Banque mondiale 2016). Par conséquent, environ 1,3 million de résidents de la Syrie ont été affectés par des échecs agricoles, outre

un nombre estimé d'environ 800 000 personnes ayant perdu leurs moyens de subsistance entre 2006 et 2009. Dans la même période, le rendement de la production de blé et d'orge a reculé de 47 % et de 67 %. D'après les estimations des Nations Unies, jusqu'à la fin de l'année 2011, de deux à trois millions de personnes ont été affectées par les sécheresses ; par conséquent, au moins un million de personnes ont sombré dans l'insécurité alimentaire. Plus de 1,5 million de personnes se sont déplacées vers les zones urbaines. Les troubles civils causés par la multiplication de « migrants environnementaux » ont acquis une dimension plus grave, quand cet afflux a accru la pression sur le marché de travail et immobilier dans les villes (Gleick 2014, McLeman & et al. 2016).

Certes, la perspective de justice écologique – en tant que lentille principale de cette étude – soutient que les changements climatiques ne sont pas indépendants de l'agence humaine et que ses effets sont aggravés par des pratiques écologiquement irresponsables. Dans le cas de la Syrie, les efforts infructueux de planification et de politiques sont notamment visibles quant à la surexploitation des ressources hydrauliques souterraines et le dérèglement climatique. Les subventions agricoles ont été dirigées vers les cultures industrielles qui demandent une large consommation d'eau comme le coton et le blé (Gleick 2014). En outre, le régime n'a pas réussi à effectuer la modernisation des systèmes d'irrigation dans le but de réduire la consommation d'eau et de rendre la production agricole plus efficace, ce qui a été tenté en 2005, mais est demeuré en deçà des attentes (Balanche 2011). On estime que 90 % des ressources hydrauliques syriennes sont consacrées à l'agriculture, tandis que la moyenne mondiale est de seulement 70 % (Gueldry 2013). Le nombre de puits a augmenté de près de 58 % entre 1999 et 2007 sous la sécheresse et l'absence du soutien public aux producteurs. Cependant, les estimations indiquent que 50 % de l'irrigation dépend des systèmes d'eaux souterraines et que 78 % des prélèvements d'eaux souterraines sont exécutés de façon insoutenable, d'où le surpompage d'eau par des puits (Ababsa 2013, Gleick 2014).

Les sécheresses et leur culmination en une crise agricole profonde sous un régime de politiques inadéquates contre l'extractivisme et les

changements climatiques se sont manifestées le plus fortement dans les régions du Nord et de l'Est (c'est-à-dire les gouvernorats Deir ez-Zor, Hassakeh, Homs, Alep, Idleb et Raqqa). Plus de la moitié de la population du Nord-Est vit de l'agriculture. Ces régions constituent le centre agricole de la Syrie qui contribue à 80 % de la production de coton et à de 50 à 60 % de celle du blé. Bien que ces régions fournissent des réserves pétrolières stratégiques pour l'économie syrienne, 58,1 % de la population nationale qui vit dans la pauvreté est concentrée dans ces régions. Cette partie de la population est aussi marquée par un faible niveau de soins de santé et un taux élevé d'analphabétisme (Balanche 2012, De Châtel 2014). De plus, il est à noter que le gouvernement a gravement ignoré l'éruption de cette crise agricole jusqu'à la fin de 2009 et que les médias publics ont restreint la couverture du déroulement de cette crise. Ce qui paraît plus grave encore est que les migrants environnementaux inondant les zones urbaines du Sud n'ont reçu aucune aide publique conséquente. Le régime s'est simplement contenté de leur offrir du financement mineur, de l'aide alimentaire et de l'assistance pour le transport afin que ces migrants retournent dans leurs régions d'origine (De Châtel 2014).

Conclusion

La situation en Syrie est un exemple tragique de la nécessité d'une justice écologique dans nos sociétés contemporaines. La démonstration du fait que la violation de la justice écologique est susceptible d'engendrer une guerre à l'échelle mondiale s'avère tout aussi importante. D'un point de vue moral, il faut aussi souligner que la justice ne concerne pas seulement la survie de l'humanité et que la nature mérite ce qui lui est dû. L'expérience syrienne démontre que les droits de la nature sont usurpés par la confluence d'un modèle de développement extractiviste, la restructuration néolibérale et les politiques environnementales qui sont irresponsablement menées et aveugles au problème des bouleversements climatiques.

En ce qui concerne la politique syrienne, la lutte contre le terrorisme ne semble pas être suffisante pour la solution définitive du conflit et l'instauration d'une paix régionale permanente. De manière similaire,

il faut bien questionner l'utilité des intentions futiles des pouvoirs occidentaux de renverser le régime d'Assad et de le remplacer par une soi-disant « démocratie ». En outre, la Syrie ne peut pas garantir sa libération de l'occupation occidentale et du terrorisme islamiste tout simplement en s'alliant avec les pouvoirs eurasiens comme la Russie et l'Iran. La résolution de la tragédie syrienne nécessite plutôt une approche approfondie et intégrale. En fait, rien de substantiel ne peut être atteint si l'on ne s'attaque pas aux racines du problème en menant une réforme agraire radicale qui confrontera l'extractivisme, les politiques néolibérales et l'indifférence à la question environnementale.

Efe Can Gürcan est doctorant en sociologie à l'Université Simon Fraser où il se spécialise en économie politique, mouvements sociaux et développement international. Il est titulaire d'une maîtrise en études internationales de l'Université de Montréal. Parmi ses livres récents, on peut citer « Neoliberalism and the Changing Face of Unionism » et « Challenging Neoliberalism at Turkey's Gezi Park: From Private Discontent to Collective Class Action ». Son prochain livre porte sur la montée des BRICS et le régionalisme post-hégémonique.

Références

- Ababsa, Myriam. 2013. «Crise agraire, crise foncière et sécheresse en Syrie (2000-2011).» *Maghreb - Machrek* 1(215):101-22.
- Andreuccia, Diego and Isabella M. Radhuber. 2015. «Limits to “Counter-Neoliberal” Reform: Mining Expansion and the Marginalisation of Post Extractivist Forces in Evo Morales’s Bolivia.» *Geoforum Online Before Print*.
- Azmeh, Shamel. 2014. «The Uprising of the Marginalised: A Socio-Economic Perspective of the Syrian Uprising.» *LSE Middle East Centre Paper Series*, 6 6.
- Azmeh, Shamel. 2016. «Syria’s Passage to Conflict: The End of the “Developmental Rentier Fix” and the Consolidation of New Elite Rule.» *Politics & Society* 44(4):499–523.
- Balanche, Fabrice. 2011. «Géographie de la révolte syrienne.» *Ouverture* (29):437-58.
- Balanche, Fabrice. 2012. «La Modernisation des systèmes d’irrigation dans le Nord-Est syrien : la bureaucratie au cœur de la relation eau et pouvoir.» *Méditerranée* (119):59-72.
- Banque mondiale. 2016, «Online Database». Consultée le 27 juillet 2016, (<http://databank.worldbank.org>).
- Byrne, John, Leigh Glover and Hugo F. Alrøe. 2006. «Globalisation and Sustainable Development: A Political Ecology Strategy to Realize Ecological Justice.» Pp. 49-74 in *Global Development of Organic Agriculture: Challenges and Prospects*, edited by N. Halberg. CABI: Cambridge.
- Collelo, Thomas. 1987. *Syria: A Country Study*. Washington: GPO.
- Dahi, Omar S. and Yasser Munif. 2011. «Revolts in Syria: Tracking the Convergence between Authoritarianism and Neoliberalism.» *Journal of Asian and African Studies* 47(4):323–32.
- De Châtel, Francesca. 2014. «The Role of Drought and Climate Change in the Syrian Uprising: Untangling the Triggers of the Revolution.» *Middle Eastern Studies* 50(4):521-35.
- EIA. 2017, «Database». Retrieved March 27, 2017, (<https://http://www.eia.gov>).
- Engdahl, F. William. 2013, «The New Mediterranean Oil and Gas Bonanza (Part Ii: Rising Energy Tensions in the Aegean—Greece,

- Turkey, Cyprus, Syria)». Consultée le 27 mars 2016, (<http://www.globalresearch.ca/the-new-mediterranean-oil-and-gas-bonanza/29609>).
- Gartenstein-Ross, Daveed and Aaron Zelin. 2012, «How the Arab Spring's Prisoner Releases Have Helped the Jihadi Cause». Consulté le 27 mars 2017.
- Gleick, Peter H. 2014. «Water, Drought, Climate Change, and Conflict in Syria.» *Weather, Climate, and Society* 6(1):331-40.
- Gueldry, Michel. 2013. «Changement Climatique Et Sécurité Agroalimentaire Dans Le Monde Arabe.» *Politique étrangère* (3):161-74.
- Harrison, Ross. 2013, «Arab Spring or Islamic Spring?». Consulté le 27 mars 2016, (<http://nationalinterest.org/commentary/arab-spring-or-islamic-spring-8950>).
- Kelley, Colin P. and et-al. 2015. «Climate Change in the Fertile Crescent and Implications of the Recent Syrian Drought.» *PNAS* 112(11):3241-46.
- Low, Nicholas and Brendan Gleeson. 1998. *Justice, Society, and Nature: An Exploration of Political Ecology*. New York: Routledge.
- McLeman, Robert and et-al. 2016, «Environmental Migration and Displacement: What We Know and Don't Know»: Laurier Environmental Migration Workshop. Retrieved March 27, 2017, (<http://www.laurierenvironmentalmigration.com>).
- Otero, Gerardo and Efe Can Gürcan. 2016. «The Arab Spring and the Syrian Refugee Crisis.» *The Monitor, Canadian Centre for Policy Alternatives* 22(5):16.
- Phillips, Christopher. 2015. «Sectarianism and Conflict in Syria.» *Third World Quarterly* 36(2):357-76.
- Stavis, Dimitris. 2000. «Whose Ecological Justice?». *Strategies: Journal of Theory, Culture & Politics* 13(1):63-76.

(Im)possible, la justice pour les victimes de crimes commis par des minières canadiennes

Par **Marie-Dominik Langlois et Mélisande Séguin**

Des cas devant différents tribunaux au Canada cherchent à responsabiliser les multinationales

Depuis le début du 21^e siècle, les investissements directs miniers se multiplient à travers le monde, engendrant son lot de problèmes sociaux et environnementaux, comme en témoigne le numéro de *Possibles* « Abus des minières : résistances et réponses citoyennes » (Thibault, 2015). Selon l'Association minière du Canada, en 2013, plus de la moitié des compagnies minières publiques à travers le monde étaient enregistrées au Canada à la Bourse de Toronto et à la Bourse de croissance TSX (AMC, 2016 : 6).

Si les tensions et problèmes engendrés par l'industrie minière extractive à l'étranger sont désormais bien connus, la question des possibilités de réparation pour les victimes des abus commis l'est beaucoup moins, d'autant plus que l'accès à la justice demeure hautement problématique tant au Sud qu'au Nord. Pourquoi est-ce que les victimes peinent-elle à recevoir justice ? Quels sont les obstacles qui pavent le chemin et quelles sont les ouvertures qui s'offrent en termes de droits?

Dans ce texte, nous présentons d'abord un survol des enjeux juridiques entourant le caractère extraterritorial du problème. Ensuite, nous abordons quelques-uns des principaux cas amenés devant les tribunaux canadiens qui nous serviront à comprendre concrètement le vide juridique dans lequel se déploie l'industrie extractive, mais aussi les possibilités de justice qui se présentent dans un contexte judiciaire en pleine évolution. . Puis, nous discutons de la réponse du gouvernement

du Canada face aux abus décriés et aux recommandations des Nations unies à ce sujet avant de conclure avec quelques pistes d'action proposées par la société civile.

Problèmes liés à l'extra-territorialité

L'ouverture des marchés aux investissements directs étrangers depuis les années 1990 et l'expansion minière qui en a découlé depuis le début du 21^e siècle ont fait en sorte qu'aujourd'hui les conflits sociaux se multiplient autour de sites miniers au Sud, tandis que les compagnies sont enregistrées au Nord et majoritairement au Canada. En octobre 2016, un rapport de l'École de droit Osgoode Hall de l'Université York rapportait 46 morts, 403 blessés et 709 cas de criminalisation liés à 28 compagnies minières canadiennes entre 2000 et 2015. Les normes juridiques n'ont toutefois pas suivi avec le même rythme que les investissements et nous faisons face aujourd'hui à d'importantes contradictions légales entre les droits des populations locales – souvent autochtones – et ceux des multinationales.

Le caractère transnational de l'industrie fait en sorte que les compagnies peuvent jouer avec les différentes juridictions dans lesquelles elles font affaires; par exemple, le pays où elles sont enregistrées, celui où elles ont leur siège social ou une succursale, celui où leurs activités se déroulent. Relevons également que leurs investisseurs se retrouvent à travers le monde, parmi lesquels on compte d'importantes institutions financières de même que des fonds de pension nationaux. Enfin, l'industrie minière est caractérisée par de multiples fusions et rachats d'entreprises ou de projets miniers, ce qui en complexifie les tentatives de responsabilisation par les acteurs affectés par leurs activités.

La question de la responsabilité des compagnies minières transnationales en termes de droits humains soulève deux enjeux majeurs : le caractère extraterritorial de l'industrie et les limitations du droit national. D'une part, l'omniprésence des multinationales à travers le monde est accompagnée d'une absence d'encadrement des entreprises dans l'arène internationale, le tout se traduisant dans les faits en une impunité

corporative. En effet, le droit international pénal ne permet toujours pas de poursuivre les transnationales puisque celles-ci ne possèdent pas la personnalité juridique qui les doterait des mêmes droits et obligations que les États ou les individus. Ainsi, bien qu'en septembre 2016, la Cour pénale internationale ait annoncé qu'il serait désormais possible de condamner des États et des individus responsables de destruction environnementale ou de dépossession illégale des terres, elle n'est toutefois pas en mesure de condamner des entreprises pour les violations des droits humains qu'elles commettent (*The Guardian*, 2016). D'autre part, l'encadrement des multinationales relève du droit mou (*soft law*), c'est-à-dire de normes non contraignantes donc volontaires, et ce, tant sur le plan international que national (Belporo, 2017). De surcroît, les corporations sont protégées, quoique de façon limitée, par le voile corporatif, lequel marque une distinction de responsabilité légale entre les actionnaires et la compagnie comme personnalité juridique. Ainsi, il revient aux juges de décider s'il y a lieu de percer le voile pour responsabiliser les investisseurs des actions prises par la compagnie.

Le fait que les entreprises œuvrant à l'étranger soient exemptes de sanctions pénales lors de violations graves qu'elles commettent n'est qu'une des difficultés auxquelles se butent les personnes en quête de justice. Souvent confrontées à de hauts niveaux de corruption, d'impunité et de violence, celles-ci sont aussi obligées d'accéder aux tribunaux d'autres pays comme le Canada si elles veulent que leurs demandes soient entendues puisque le système de justice de leur pays est dysfonctionnel. Les contraintes liées à l'extraterritorialité et au droit national résultent donc en une situation complexe qui laisse vulnérables les victimes, tout en permettant aux entreprises d'agir librement sans faire face à des sanctions sévères en cas d'actes répréhensibles.

Jurisprudence canadienne sur les activités minières à l'étranger

Malgré les nombreux obstacles juridiques qui pavent le chemin vers la justice et alimentent celui de l'impunité corporative, des plaintes par des plaignants originaires du Sud ont été amenées devant les tribunaux canadiens pour tester les limites du droit et en étendre les frontières.

En retour, comme nous le verrons, la stratégie principale des compagnies minières accusées a été d'invoquer le concept de *forum non conveniens* arguant qu'il existe une meilleure enceinte que celle visée par la poursuite, soit le Canada, pour entendre la cause en question. En d'autres mots, cet argument soutient que l'affaire devrait être entendue dans le pays où se déroulent les opérations minières plutôt que celui où se trouve le siège social, bien que celui-ci ait compétence. Le problème avec cette approche est, comme nous l'avons évoqué, que la justice est *de facto* impossible pour de nombreuses victimes vivant dans les pays où les mines sont exploitées, comme le Guatemala et la République démocratique du Congo, où la corruption, l'impunité et la violence sont endémiques. En somme, les victimes doivent faire face au « voile juridictionnel », c'est-à-dire les barrières juridiques systémiques qui avantagent les multinationales (Mahamuni, 2016 : 9).

Un autre aspect à prendre en compte lors de ce type de litige transnational est le rapport de force hautement inégal entre les protagonistes, où les parties plaignantes – provenant généralement de milieux très modestes et ne parlant ni l'anglais ou le français – portent le fardeau de mener une poursuite au Canada contre des entreprises dont les chiffres d'affaires se comptent en millions, voire en milliards, et dont plusieurs présidents-directeurs généraux comptent parmi les 100 mieux payés du Canada (CCPA, 2014). Par ailleurs, les compagnies minières contractent habituellement les services d'importants cabinets d'avocats, comme la firme Fasken Martineau, alors que les victimes comptent surtout sur de l'aide légale *pro bono* et sur l'appui d'organisations non gouvernementales. Il existe donc une disproportion immense de moyens entre les parties.

Ces dernières années, différentes poursuites ont été entamées au Canada et ailleurs dans le monde pour s'attaquer au vide juridique et percer le voile corporatif. Aucune n'a été probante jusqu'à maintenant; cependant, certaines pourraient ouvrir une brèche pour l'accès à la justice..

Anvil Mining Ltd. contre l'Association canadienne contre l'impunité

En 2004, un massacre dans la ville de Kilwa en République démocratique du Congo (RDC) est perpétré par l'armée congolaise, tuant autour de 75 personnes. L'Association canadienne contre l'impunité (ACCI) allègue qu'Anvil, une compagnie minière australienne incorporée au Canada, a offert une assistance logistique en fournissant du transport, de l'essence et de la nourriture aux troupes.

En novembre 2010, l'ACCI dépose une plainte contre Anvil devant la Cour supérieure du Québec en se basant sur l'article 3148(2) du Code civil du Québec, selon lequel les cours québécoises peuvent juger des cas où le défendeur est une compagnie qui n'est pas basée au Québec, mais qui possède un lien de connexité avec le Québec suffisant, par exemple en y occupant un bureau. En avril 2011, la Cour supérieure du Québec acceptait que l'affaire passe à l'étape suivante en rejetant la requête d'Anvil à l'effet que le Québec n'était pas le meilleur forum pour entendre la cause. Toutefois, la Cour d'appel du Québec conteste cette décision en affirmant qu'il n'existe pas de lien véritable et substantiel entre les activités du bureau d'Anvil au Québec et celles de la mine en RDC. Les demandeurs ont ensuite porté en appel la décision et l'affaire se rend jusqu'à la Cour suprême du Canada. Cette dernière annonce le 1^{er} novembre 2012 qu'elle respecte la décision de la Cour d'appel et refuse d'entendre l'appel (CPIDH : 2016).

Malgré cet échec en juridiction québécoise, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples établit en août 2017 la responsabilité du gouvernement de la RDC dans le massacre. La Commission a exigé qu'une indemnité historique de 2,5 millions de dollars américains soit versée aux familles des victimes. De plus, elle exhorta le gouvernement congolais à lancer une nouvelle enquête criminelle afin de sanctionner les agents de l'État ainsi que le personnel d'Anvil impliqué dans le massacre (IHRDA : 2017).

Choc v. Hudbay Minerals Inc.

Dans une affaire similaire, trois plaintes contre la compagnie minière, Hudbay Minerals, ont été déposées à la Cour supérieure de l'Ontario par les Guatémaltèques Angelica Choc, Margarita Caal Caal et German Chub Choc en 2010. Les demandeurs affirment que le personnel de sécurité travaillant pour la filiale locale de Hudbay est responsable de fusillades, d'un meurtre et des viols en groupe dans leur communauté à proximité du projet minier Fenix. En 2013, la Cour acceptait d'entendre l'affaire.

En parallèle à cette affaire, une autre débute en avril 2015 au Guatemala même et connaît un déroulement davantage houleux. Dans son rapport de 2016, la Commission interaméricaine des droits de l'homme informait que ce pays centroaméricain souffrait de problèmes sévères dans son administration de la justice et rapportait que 98,4% des meurtres demeuraient impunis. L'affaire contre Hudbay au Guatemala démontre bien l'extrême difficulté d'avoir accès à un procès équitable. Dans son jugement d'avril 2017, la juge a acquitté l'accusé, le chef de la sécurité de la mine également ancien officier militaire, et a demandé que des accusations criminelles de faux témoignages, obstruction à la justice et falsification de documents soient portées contre les parties à l'origine de la plainte, c'est-à-dire les plaignants Angelica Choc et German Chub Choc. En outre, pendant la durée du procès, Choc avait été la cible d'attaques à son domicile. Cette décision dans le procès au Guatemala démontre les conditions structurelles d'injustice présentes dans certains pays du Sud.

Araya v. Nevsun Resources Ltd

L'affaire *Araya v. Nevsun Resources Ltd.* oppose l'entreprise Nevsun Resources à ses travailleurs érythréens. La partie demanderesse accuse la compagnie d'avoir eu recours à du travail forcé pour construire sa mine d'or Bisha de 2008 à aujourd'hui. Il s'agit d'un recours collectif pour dommages et esclavage porté contre Nevsun Resources devant la Cour supérieure de Colombie-Britannique et qui se base sur des

arguments tirés du droit international coutumier. Les demandeurs sont Érythréens, réfugiés au Canada.

En octobre 2016, la Cour suprême de la Colombie-Britannique a rejeté la requête de *forum non conveniens* de Nevsun en jugeant que la province a juridiction car la corporation y est originaire. Ce cas est particulier puisqu'il s'agit du premier litige de masse en esclavage moderne à être entendu dans une cour canadienne. C'est également la première fois qu'une cour canadienne reconnaît qu'une corporation peut être sujette à une poursuite au civil sur la base de violations issues du droit international coutumier (CCJI, 2016). *Garcia v. Tahoe Resources*

Dans cette affaire, le personnel de sécurité de l'entreprise canado-américaine Tahoe Resources est accusé d'avoir ouvert le feu et blessé sept Guatémaltèques le 27 avril 2013 lors d'une manifestation contre la minière. Le gérant de l'entreprise de sécurité de la mine a été arrêté le 30 avril 2013 alors qu'il tentait de fuir le Guatemala. En juin 2014, les victimes ont entamé une poursuite civile pour agression et négligence à la Cour suprême de la Colombie-Britannique contre l'entreprise. Les demandeurs allèguent que l'attaque armée avait été planifiée et que Tahoe a autorisé le gérant à tirer sur les manifestants. Malgré une requête pour *forum non conveniens* acceptée par la Cour suprême de la province, la Cour d'appel statue le 26 janvier 2017 que les tribunaux canadiens pouvaient entendre la cause. En juin 2017, la Cour suprême du Canada a donné son aval pour l'ouverture du procès contre l'entreprise. Une des raisons évoquées dans la décision était la très grande incertitude de tenir un procès juste au Guatemala.

Soulignons qu'à l'instar de l'affaire contre Hudbay, d'autres cas impliquant Tahoe Resources ont également été dénoncés devant la justice guatémaltèque, comme l'assassinat d'une mineure, la criminalisation d'opposants à la mine, la contamination de cours d'eau et le non-respect du droit à la consultation des peuples autochtones. À plusieurs reprises, les représentants de la compagnie ne se sont pas présentés aux audiences. Finalement, faute d'avoir soumis leurs projets miniers à la consultation des communautés xinkas autochtones

avoisinentes, l'entreprise s'est fait suspendre temporairement tous ses permis d'exploitation et d'exploration à l'été 2017. Cependant, aucune sanction n'a été appliquée pour les autres délits qui sont toujours en attente de traitement par les tribunaux guatémaltèques.

Bien que les cas que nous venons de présenter indiquent une ouverture croissante de la part des instances de justice canadiennes à entendre des causes extraterritoriales, il ne faut toutefois pas oublier qu'elles ne sont pas jugées par des tribunaux pénaux. Les victimes ne peuvent que demander des réparations monétaires pour les dommages qu'elles ont subis et, par conséquent, les dirigeants n'iront pas en prison peu importe la gravité des fautes commises au nom de ces corporations.

La réponse du gouvernement du Canada

Même si cet enjeu gagne en ampleur au Canada, le gouvernement canadien ne s'y est toujours pas attaqué de façon systématique tant sur le plan juridique que législatif.

Si le code criminel canadien prévoit des sanctions pénales contre des dirigeants de multinationales pour la violation de droits protégés et que la Loi canadienne sur la protection de l'environnement inclue des sanctions pénales contre toute personne physique ou morale qui pollue, ces règles ne s'appliquent que sur les activités ayant lieu sur le territoire canadien.

À cela s'ajoute la difficulté de bien définir ce que sont les entreprises multinationales en droit pénal canadien. Ce défi s'est souvent conclu par un rejet des cas par les tribunaux comme le démontre l'affaire contre Anvil. En outre, il s'avère ardu d'inculper une entreprise minière dont les activités se déroulent à l'étranger, en particulier lorsque ses filiales utilisent les services de sous-contractants, comme c'est le cas dans les affaires contre Hudbay Minerals et Tahoe Resources. Par ailleurs, le Canada ne peut pas faire appliquer ses lois en matière de protection de l'environnement et des droits de la personne sur d'autres territoires en raison du principe de non-ingérence dans les affaires souveraines des États. En outre, comme nous le verrons dans la section suivante,

le Canada ne possède pas de mécanismes formels pour encadrer de manière contraignante les compagnies enregistrées sur son territoire et opérant à l'étranger afin qu'elles respectent des normes sociales et environnementales équivalentes à celles canadiennes. Tous ces éléments contribuent à ce que les entreprises continuent d'agir dans un vide juridique, et ce, sans qu'un contrôle effectif soit assuré sur leurs actions.

Les limites du droit pénal canadien expliquent également pourquoi les cas décrits précédemment sont des cas qui se limitent à la responsabilité civile des entreprises. C'est pour cette raison que, dans la plupart de ces cas, on accuse les compagnies de ne pas avoir agi avec vigilance pour prévenir un tort ou un préjudice. En droit civil, les trois conditions à remplir pour engager la responsabilité d'une compagnie sont 1) l'existence d'une faute volontaire ou involontaire; 2) l'existence d'un dommage et 3) un lien de causalité entre la faute et le dommage. En *common law*, la faute involontaire peut aussi être le résultat d'un manquement au devoir de vigilance (*duty of care*). Le cas de Hudbay Minerals se base sur cette notion : on accuse l'entreprise d'avoir failli à son obligation de vigilance et de ne pas avoir fait preuve de diligence raisonnable (*due diligence*) lors de l'embauche de son personnel de sécurité et c'est cette faute qui aurait mené aux méfaits commis dans les communautés à proximité de sa mine par des personnes rémunérées par sa filiale.

Une des raisons pour lesquelles les victimes de délits commis à l'étranger par des minières canadiennes en viennent à chercher justice en juridiction canadienne est, en plus du vide juridique global soulevé en première partie de cet article, l'absence de mécanismes contraignants de reddition de compte mis en place par le gouvernement canadien.

Le gouvernement du Canada appuie sa politique minière sur des codes volontaires de responsabilité sociale entrepreneuriale (RSE). Parmi ces mesures, mentionnons le Bureau du conseiller en RSE pour le secteur extractif et le Point de contact national (PCN) sous la gouverne de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ces deux offices ne conduisent aucune enquête et n'ont pas

le pouvoir de sanctionner des compagnies ni d'offrir des réparations aux victimes. Depuis la refonte en novembre 2014 par le gouvernement Harper de sa stratégie de RSE créée en 2009, désormais nommée la *Stratégie améliorée du Canada relative à la responsabilité sociale des entreprises, visant à renforcer les industries extractives du Canada à l'étranger*, le Bureau RSE peut désormais recommander le retrait du soutien financier et diplomatique offert par le gouvernement du Canada à des entreprises. Cette stratégie précise également des mécanismes pour inciter les compagnies à respecter des normes de conduite et à participer aux mécanismes de règlement de dispute.

Par contre, jusqu'à aujourd'hui, aucune décision à cet effet n'a été émise. En outre, bien que cette politique fasse référence aux *Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme*¹ des Nations Unies et précise que le gouvernement s'attend à ce que les entreprises respectent les droits humains dans leurs activités à l'étranger, elle ne définit pas explicitement les éléments de cette responsabilité, telle que décrite par les Principes directeurs (Simons, 2015). Plus spécifiquement, elle ne requiert pas que les compagnies s'engagent à respecter le principe de vigilance (*due diligence*) quant aux droits humains. La Stratégie RSE n'aborde pas non plus le problème d'accès aux recours judiciaires au Canada pour les victimes de méfaits commis à l'étranger par des compagnies sous la juridiction canadienne.

En 2015, le Parti Libéral du Canada s'est engagé lors des élections fédérales à créer un poste d'ombudspersonne indépendante qui aurait le mandat d'enquêter sur les plaintes contre les compagnies canadiennes opérant à l'étranger. Toutefois, jusqu'à ce jour, il n'y a eu aucun changement notoire dans les politiques liées au secteur extractif et celles-ci demeurent largement en continuité avec celles du gouvernement conservateur précédent. D'ailleurs, le budget fédéral déposé en mars 2017 par le gouvernement n'incluait aucune provision pour la création d'un poste d'ombudspersonne.

L'inaction du gouvernement du Canada jusqu'à ce jour nous apparaît très problématique puisque sa stratégie repose pour l'instant sur

l'absence sélective de l'État qui, d'une part, octroie des droits formels aux compagnies minières et, d'autre part, relègue dans l'informel par le biais de normes volontaires ses propres responsabilités en termes de régulation (Szablowski, 2007). Cette « absence sélective » de la part de l'État canadien renforce le *no man's land* dans lequel évoluent les compagnies minières multinationales et permet implicitement les abus qui s'y commettent au Sud, souvent de connivence avec les autorités politiques locales. La politique étrangère canadienne, tant conservatrice que libérale, a donc jusqu'à maintenant privilégié une approche volontaire favorable aux compagnies et qui se fait au détriment des droits des communautés du Sud. À la lumière de ce constat, nous soutenons qu'un cadre législatif rigoureux et contraignant doit être adopté pour mettre fin au contexte d'impunité corporative ambiant.

Le Canada au centre de multiples préoccupations des Nations unies

C'est également ce qu'affirment plusieurs organes des Nations unies. Dans son 6^e rapport périodique sur le Canada de 2015, le Comité des droits de l'homme de l'ONU s'est dit « préoccupé par les allégations de violation des droits de l'homme par des sociétés canadiennes opérant à l'étranger, en particulier par des entreprises minières, et par le fait que les victimes de telles violations n'ont pas accès à des moyens de recours ». De plus, le Comité¹ Développés en 2011, les *Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme* reconnaissent aux États l'obligation de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits humains et les libertés et les interpellent à « énoncer clairement qu'ils attendent de toutes les entreprises domiciliées sur leur territoire et/ou sous leur juridiction qu'elles respectent les droits de l'homme dans toutes leurs activités » (ONU, 2011 : 8). recommandait au gouvernement : « a) renforcer l'efficacité des mécanismes en place pour garantir que toutes les entreprises canadiennes relevant de sa juridiction, en particulier les entreprises minières, respectent les normes relatives aux droits de l'homme dans leurs activités à l'étranger; b) envisager de créer un mécanisme indépendant habilité à enquêter sur les violations des droits de l'homme commises par de telles entreprises à l'étranger; et, c) mettre en place un cadre juridique offrant des moyens de recours aux victimes des activités de ces entreprises à l'étranger ».

D'autres comités de l'ONU ont émis au gouvernement canadien des recommandations similaires à celles-ci-dessus à propos de ses responsabilités en termes de droits par rapport aux compagnies extractives sous sa juridiction, mais ont également ajouté d'autres préoccupations. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes affirmait en novembre 2016 que le Canada devait « a) renforcer sa législation régissant la conduite des sociétés enregistrées ou domiciliées dans l'État partie dans le cadre des activités qu'elles mènent à l'étranger, notamment en leur demandant de procéder à des études d'impact sur les droits de l'homme et sur les droits des femmes avant de prendre des décisions en matière d'investissement; [... et], c) adopter des mesures pour faciliter l'accès des femmes victimes de violations des droits de l'homme à la justice et de faire en sorte que les mécanismes judiciaires et administratifs mis en place tiennent compte de la problématique hommes-femmes ».

Pour sa part, le Comité des droits économiques, culturels et sociaux recommandait en mars 2016 que l'État canadien « [veille] à ce que les accords commerciaux et en matière d'investissement négociés par le Canada reconnaissent la primauté de ses obligations internationales relatives aux droits de l'homme sur les intérêts des investisseurs [... en vue de] la réalisation intégrale des droits consacrés par le Pacte [international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels] », et ce, dans « l'absence d'évaluation d'impact prenant expressément en compte les droits de l'homme avant [que soient négociés ces] accords ».

Enfin, lors de sa visite au Canada en juin 2017, le Groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits humains reprochait au gouvernement le manque de cohérence de ses politiques. Plus récemment, le Comité sur l'élimination de la discrimination raciale déplorait le 31 août 2017 que le poste d'ombudspersonne n'avait toujours pas été établi par le gouvernement.

Des actions multi-échelles par la société civile

Dans ce contexte d'absence d'encadrement, plusieurs actions appelant à la mobilisation du public sont en cours pour s'attaquer au manque d'accès à la justice. Au niveau national, le Réseau canadien pour la reddition de comptes des entreprises mène une [double campagne](#) pour 1) améliorer l'accès aux tribunaux canadiens et 2) exiger l'établissement d'un poste d'ombudspersonne pour recevoir les plaintes et émettre des sanctions contre les compagnies fautives. Sur le plan international, l'Alliance du Traité, née en 2013 de la mobilisation de la société civile pour la création à l'ONU d'un groupe de travail intergouvernemental sur les droits humains et les entreprises, concentre ses efforts en vue d'un traité international visant à assurer la protection des droits humains contre les activités des entreprises transnationales. Enfin, sur un plan plus régional, de nombreuses organisations mettent en place des activités localisées lors de cas ponctuels de violations de droits humains, par exemple par le biais d'actions urgentes.

Faire porter le fardeau par les victimes

Les mécanismes non contraignants mis en place par le gouvernement canadien et l'absence de normes obligatoires à l'international ne suffisent pas à mettre fin aux violations que commettent les entreprises minières canadiennes à l'étranger puisqu'ils échouent à décourager celles-ci à commettre des actes criminels. Bien que la voie des tribunaux en est une parmi d'autres vers la justice, elle n'est pas la plus courte ni la plus économique ou la plus efficace. Et surtout, ce sont les victimes qui en portent le fardeau. Pour ces dernières, cette démarche, qui implique déjà son poids économique, signifie également une lourde charge émotive qui passe l'éloignement géographique de leurs proches et un processus re-victimisation – soit devoir revivre l'expérience du préjudice lors du témoignage – et comparaître devant un tribunal à l'étranger dont la décision sur l'affaire demeure hautement incertaine.

Pour l'instant, il s'agit de la seule option qui s'offre aux victimes cherchant justice. Cependant, cette situation n'est ni optimale ni désirable. Des

mécanismes contraignants et dissuasifs doivent être établis au Canada et à l'international afin de protéger les personnes et collectivités affectées par les activités des entreprises extractives transnationales.

Marie-Dominik Langlois, doctorante en sociologie à l'Université d'Ottawa et membre étudiante du Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne.

Mélanie Séguin, chargée de projet au Projet Accompagnement Québec-Guatemala.

Références

Association minière du Canada. 2016. Facts and figures of the Canadian mining industry.

Belporo, Christelle. 2017. Les multinationales au banc des accusés. Montréal, Québec : Agence sciences presse.

Centre canadien pour la justice internationale. 2016. Nevsun Resources (Canada/Érythrée).

Clinique de droit international pénal humanitaire. 2016. Association canadienne contre l'impunité c. Anvil Mining Ltd. Québec: Université Laval.

Commission interaméricaine des droits de l'Homme. 2016. Situation of Human Rights In Guatemala. OEA/Ser.L/V/II.Doc. 43/15

Institute for human rights development in Africa. 2017. Commission Africaine : Indemnité historique de 2,5 millions de dollars aux victimes du massacre du Congo; Anvil Mining réprimandé pour son rôle dans les meurtres de Kilwa. Banjul: Commission Africaine des droits de l'homme et des peuples.

Imai, Shin. 2016. The 'Canada Brand': Violence and Canadian Mining Companies in Latin America.

Mackenzie, Hugh. 2014. Une journée de travail bien remplie - La rémunération des PDG au Canada. Ottawa: Conseil canadien de politiques alternatives.

Mahamuni, Sharmila. Transnational Corporate Crimes and Dealing with the Issue of "Jurisdictional Veil". Cahiers de recherche. Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne. Université d'Ottawa.

- ONU. 2015. Observations finales concernant le sixième rapport périodique du Canada. Comité des droits de l'homme.
- ONU. 2011. Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme: mise en œuvre du cadre de référence» protéger, respecter et réparer» des Nations Unies. Haut- Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.
- Roy, David. 2006. Un sociologue à l'usine. Paris : La Découverte.
- Simons, Penelope. 2015. Canada's Enhanced CSR Strategy: Human Rights Due Diligence and Access to Justice for Victims of Extraterritorial Corporate Human Rights Abuses.
- Szablowski, David. 2007. Transnational Law and Local Struggles. Mining, Communities and the World Bank. Oxford et Portland: Hart Publishing, 337 p.
- Thibault, André (dir.) 2015. Abus des minières : résistances et réponses citoyennes. Possibles, 39(1).
- Vidal, John et Owen Bowcott. 2016. ICC widens remit to include environmental destruction cases. Londres : The Guardian.

Les réfugiés en Alaska : les oubliés de la lutte aux changements climatiques

Par **Olga Fliaguine**

La question du réchauffement climatique est une malheureuse réalité actuelle. Les activités humaines provoquent d'importantes émissions de gaz dits à effet de serre (GES) qui empêchent la chaleur de s'échapper dans l'atmosphère, créant ainsi un réchauffement planétaire. Ce phénomène entraîne de nombreuses conséquences sur tout l'écosystème, comme la fonte des glaciers, l'augmentation du niveau des mers, diverses perturbations, notamment du cycle de l'eau, un dérèglement des saisons et l'augmentation en nombre et en intensité des catastrophes d'origine naturelle.

La scène internationale s'est saisie de cette question du réchauffement climatique, en produisant plusieurs outils juridiques tels que la Convention cadre des Nations Unies en 1992 et le Protocole de Kyoto en 1997. Malheureusement, ces outils se sont avérés insuffisants dans la lutte contre les changements climatiques. Cela peut s'expliquer notamment par le manque de dispositions contraignantes ainsi que par l'existence d'un certain nombre de mécanismes flexibles. De plus, certains des plus gros émetteurs de GES se sont abstenus ou se sont retirés, comme par exemple les États-Unis, le Canada et la Chine dans le cas du Protocole de Kyoto. D'autres accords ont suivi, tels que le Plan d'action de Bali en 2007, l'Accord de Copenhague en 2009 ou encore les accords de Cancun en 2010. Enfin, en 2015, dans une ambiance exaltée, le monde entier a adopté l'Accord de Paris ayant pour ambition de remplacer le Protocole de Kyoto. Il établit une limite de hausse de la température moyenne à 2 degrés et met en place un régime forçant les États parties à déposer leurs objectifs de réduction de leurs émissions de GES. Même s'il s'agit d'un accord symbolique du fait que tous les pays ont participé et l'ont signé, il n'en reste pas moins que les résultats dépendront des actions entreprises par chacun

des pays. Il faut donc maintenant attendre une application concrète, qui est aujourd'hui d'autant plus incertaine après l'élection controversée d'un climatosceptique à la tête des États-Unis.

Les « réfugiés climatiques »

Le réchauffement climatique a, entre autres, deux conséquences majeures qui sont la montée des eaux et l'érosion des sols. En effet, la fonte des glaciers, ainsi que la dilatation thermique de l'eau (les molécules d'eau s'agitent de plus en plus en raison de la chaleur et s'éloignent les unes des autres), provoquent une montée du niveau des mers. Le sol étant sensible au climat, toutes les modifications qui surviennent ont des effets sur lui. Ainsi, de forts vents ou pluies fragilisent les sols qui vont ainsi, par exemple, moins bien capter le dioxyde de carbone, se saliniser, ou encore s'effriter et même disparaître comme dans le cas du pergélisol (qui est de la roche et du sable gelés). Ces deux conséquences mènent à une disparition progressive des territoires, ce qui devient un problème majeur pour l'humanité. En effet, actuellement les deux tiers de la population mondiale habitent à moins de 80 km des côtes. Si les émissions de GES continuent d'augmenter, entre 200 et 600 millions de personnes vont devoir quitter leurs habitations avant la fin du siècle (Toscano 2015). De plus, les catastrophes naturelles à répétition, les fortes pluies ou épisodes de sécheresse obligent des populations entières à se déplacer. Même si le chiffre exact diffère selon les études, il est néanmoins certain que l'on va assister à de plus en plus de mouvements de populations en raison de la dégradation de l'environnement.

Cependant, malgré le nombre de personnes touchées ou en situation de l'être, le droit international ne reconnaît pas ce type de déplacement et ne comprend pas de régime de protection, comme c'est le cas pour les réfugiés politiques par exemple. En effet, la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés définit un réfugié comme étant une personne « *craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques (...) ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner* (dans son pays d'origine) » (article 1). Il n'est donc pas fait mention des déplacés environnementaux et, de

ce fait, le régime de protection mis en place par cette convention ne s'applique pas à ces derniers.

Ce manque de reconnaissance juridique résulte de la difficulté à établir une définition précise de ce qu'est un « réfugié climatique ». En effet, ces personnes peuvent être classées selon plusieurs catégories (Mayer 2011). En premier lieu, les déplacements peuvent être forcés ou volontaires, contrairement aux autres types de réfugiés. En effet, bien souvent, les personnes se déplacent en raison de conditions de vie de plus en plus difficiles, alors qu'elles peuvent encore théoriquement survivre dans leur lieu d'habitation. Deuxièmement, il faut distinguer les déplacés temporaires des déplacés permanents. Par exemple, des personnes peuvent quitter leur lieu de vie durant un épisode de sécheresse intense, puis y revenir une fois cet épisode terminé. Enfin, il arrive que ces personnes ne dépassent pas les frontières de leur pays, mais se déplacent à l'intérieur de ce dernier.

Un autre point important est celui de déterminer si les personnes se déplacent en raison des changements climatiques. En effet, il faut apporter la preuve que l'impossibilité ou la difficulté de rester sur leur lieu de vie est due aux changements climatiques. Cependant, il n'est pas toujours évident d'affirmer que l'intensification des catastrophes naturelles, qui ont toujours existé, est attribuable au réchauffement climatique, qui est un phénomène complexe et diffus dans le temps et dans l'espace. Toutes ces difficultés font en sorte qu'il existe de nombreuses définitions des personnes déplacées pour des raisons environnementales, mais aucune ne fait l'objet d'un réel consensus.

La situation des villages en Alaska

La grande majorité des ouvrages et articles sur les déplacés environnementaux présentent comme exemples les îles du Pacifique qui disparaissent sous les eaux, les villages africains fuyant la sécheresse ou encore les fortes crues au Bangladesh provoquant des exodes. Cependant, la problématique des « réfugiés environnementaux » touche la planète entière. En effet, des villes des pays développés, telles que Miami, New York ou encore Rotterdam risquent d'être recouvertes par les eaux d'ici

quelques dizaines d'années. Ces populations ont néanmoins les moyens « *d'élaborer des stratégies d'adaptation et d'atténuation* » avec la construction de digues par exemple (Piguet 2011). Mais tous les pays dit « du Nord » n'ont pas cette chance, comme c'est le cas de plusieurs villages en Alaska. En effet, malgré leur situation géographique, plus de 200 villages, majoritairement autochtones, sont les tristes oubliés lorsque l'on parle de réfugiés climatiques.

L'Alaska est un État américain situé au nord-ouest du Canada et entouré du golfe de l'Alaska, de la mer de Behring, de la mer des Tchouktches et de la mer du Beaufort. Principalement côtier, et dont les côtes sont majoritairement constituées de pergélisol, l'État de l'Alaska est entouré de nombreuses îles et presque îles au sud, avec les îles Aléoutiennes à l'ouest, comme par exemple Shishmaref, Kivalina ou Newtok pour ne citer que les plus connues. Ces îles sont fortement touchées par le phénomène du réchauffement climatique. En 2003, environ 200 villages étaient affectés, et 31 se trouvaient dans une situation précaire, voyant leur territoire disparaître petit à petit. En 2016, quelques journaux ont parlé du conseil municipal de Shishmaref qui a voté le déménagement du village vers la côte, bien qu'il ne soit pas le premier à prendre cette décision (Riché 2016). Cependant, les communautés autochtones n'ont pas du tout les moyens financiers de déménager un village entier.

Ces villages font face à des enjeux supplémentaires, car il s'agit de populations autochtones, vivant dans des situations très précaires. Dans le cas de Shishmaref, par exemple, la plupart des maisons n'ont ni électricité ni eau courante, et le marché de l'emploi y est saturé. Les habitants vivent principalement de chasse et de pêche, et ces activités deviennent de plus en plus difficiles, notamment en raison de la diminution de la biodiversité provoquée par les changements climatiques (Sheppard 2014). Ils ont par ailleurs déjà dû déplacer certaines habitations vers le centre de l'île. Le village souffre aussi d'un manque de reconnaissance par les médias. Au début des années 2000, un sénateur républicain de l'Alaska a fortement soutenu le projet de déménagement et a commencé à organiser une campagne de financement. Cependant, accusé de corruption, il n'a pas été réélu (Sheppard 2014). Depuis lors, personne ne s'est vraiment intéressé à eux.

Le *United States Government Accountability Office* (GAO) a dénoncé, dans son rapport de 2009, le fait qu'aucun programme ne soutient la relocalisation de ces villages. Il admet qu'il existe des agences fédérales individuelles qui pourraient éventuellement intervenir grâce à certains programmes spécifiques, mais le problème est qu'au moins 64 villages ne sont pas éligibles à ces programmes, car ils ne sont pas reconnus par la loi fédérale qui les met en place. Souvent, les villageois ont des difficultés à respecter les conditions posées par ces programmes d'aide, en raison d'un manque d'information. Ce rapport dénonce le manque de participation générale des institutions fédérales dans l'aide fournie à ces villages.

Aujourd'hui, la majorité des représentants de l'État de l'Alaska sont républicains. Lorsqu'on consulte le site Internet de l'État, on s'aperçoit que la page sur les changements climatiques n'a pas été mise à jour depuis 2011. L'enjeu n'est donc pas simplement financier (80 à 200 millions nécessaires pour chacun des villages), mais également médiatique et surtout politique. La situation actuelle ne risque pas de trouver de solution rapide maintenant que les actions en matière environnementale ne font pas partie des priorités des États-Unis. Cette situation semble d'autant plus injuste que les villageois ont une empreinte écologique très faible en comparaison avec le reste du pays.

L'autre grand enjeu de ces populations est culturel. En effet, ces villages ont une histoire et un héritage culturels importants qui se traduisent notamment dans leurs activités de chasse, de pêche ou encore d'élevage de chiens de traîneau. Certains villageois se voient proposer des emplois dans des villes et, au vu de leurs situations précaires, ils seront nombreux à les accepter. On va donc assister à la disparition d'un véritable patrimoine culturel, car les gens vont partir chacun de leurs côtés, et le village va disparaître tout simplement.

Il s'agit là d'un exemple même de migration environnementale forcée. En effet, en raison de la fonte des glaciers et du réchauffement de l'eau, le niveau augmente de plus en plus et provoque l'effritement du pergélisol. L'ironie de la situation est que les émissions de GES sont responsables de ces phénomènes, mais plus le pergélisol s'effrite, plus

il libère du méthane et autres GES emprisonnés à l'intérieur, accélérant sa propre disparition.

Comme cela a été énoncé plus haut, le régime juridique international n'offre pas de solution aux migrants environnementaux et les théories basées sur la notion de responsabilité, proposées par certains auteurs, ne sont encore qu'au stade de l'hypothèse. La solution qui semble la plus optimale est celle de l'application par les États-Unis des *Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays*. Au regard de ces principes, l'État fédéral et l'État de l'Alaska doivent fournir toute l'aide nécessaire aux habitants de ces villages afin de trouver un nouvel emplacement et financer le déménagement. Néanmoins, le problème principal de ces principes est que même s'ils ont été largement acceptés sur la scène internationale par les pays membres des Nations Unies, ils n'ont pas de force contraignante. En effet, ils sont porteurs d'une importante « force morale », mais en tant que tels, personne ne pourra contraindre les États-Unis à les appliquer. De plus, rien n'oblige les autorités à déménager la communauté comme un ensemble. Elles peuvent simplement fournir l'aide financière nécessaire à chaque ménage, ce qui peut mener à la disparition du village. Néanmoins, ces principes reprennent les droits de la personne et le droit humanitaire, ce qui peut leur donner une force supplémentaire. Ainsi, les populations pourraient tenter une action contre l'État en raison de la violation de ces droits. Cela pourrait constituer une solution potentielle, même s'il est facile d'imaginer qu'il y a peu de chance que ces populations pauvres aient la capacité nécessaire pour tenter une telle action.

L'autre solution est de faire intervenir des agences fédérales américaines comme l'énonce le rapport du GAO. Cependant, cette solution n'est pas possible pour tous les villages. Il faudrait donc modifier le régime et faire reconnaître les villages exclus par les lois fédérales applicables, mais également modifier les conditions pour bénéficier des programmes d'aide disponibles. Là encore, le climat politique actuel risque de poser problème.

La solution qui semble la plus envisageable en pratique aujourd'hui est celle de l'intervention de la communauté internationale. En effet, les principales organisations internationales qui se prononcent sur la question sont conscientes des problèmes des migrants environnementaux et envisagent des programmes d'aide. Cependant, dans le cas précis de l'Alaska, les villages manquent de médiatisation, tel que mentionné plus haut. Plusieurs ouvrages qui traitent du sujet n'indiquent même pas l'Alaska sur leurs cartes des migrations environnementales dans le monde. Enfin, une intervention internationale ne peut se faire que sur une base volontaire, donc rien n'est garanti. Pour ce qui est du financement, aucun fonds international n'existe actuellement en la matière même si des organismes internationaux envisagent d'en créer.

Conclusion : un besoin urgent de s'adapter

Les conséquences du réchauffement climatique poussent de nombreuses personnes à fuir leur territoire et ces mouvements ne vont que s'accroître dans les prochaines années.

Les problèmes des migrants environnementaux sont connus. On s'aperçoit ainsi que ce sont les populations les plus fragiles qui sont les plus touchées, et que les solutions juridiques sont quasiment inexistantes, en raison notamment de l'absence de qualification juridique de ces personnes. Le droit international actuel n'arrive pas à trouver de réponse à ces problèmes de plus en plus fréquents et intenses. Les droits des instances nationales peinent également à gérer cette situation, que ce soit par manque de définition ou pour des raisons politiques, comme dans le cas des villages autochtones en Alaska. Ces derniers font face à une situation de plus en plus précaire et même dangereuse pour la vie de leurs habitants. Le manque de médiatisation, de ressources financières et de prise en compte politique ne fait qu'accroître le problème, alors même que ces populations sont loin d'être celles qui sont responsables du réchauffement climatique.

Il y a donc une véritable nécessité d'agir, de créer un régime adapté à ces cas particuliers, très différents les uns des autres. On pourrait penser qu'il suffirait de modifier la définition de réfugié énoncée par

la Convention de Genève de 1951. Cependant, la majorité des auteurs rejettent cette idée en raison de la diversité des situations des déplacés environnementaux. D'autres redoutent que cette modification ne nuise aux autres types de réfugiés. Comme l'a énoncé un auteur : « *Des solutions ad hoc, adoptées dans des cadres régionaux, voire bilatéraux, seraient ainsi préférables à l'approche monolithique d'une convention universelle et unique sur le modèle de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés* » (Mayer 2011). Ainsi, il semble qu'un régime commun mais différencié soit indispensable afin de s'adapter à chacun des cas particuliers. Enfin, il est également nécessaire de trouver une solution aux problèmes politiques qui peuvent se poser, notamment le climatosceptisme omniprésent au sein de l'administration du président actuel des États-Unis. Ce dernier a en effet annoncé, sur le réseau social Twitter, que le concept de réchauffement climatique a été créé par la Chine afin de diminuer la compétitivité commerciale de l'industrie américaine (Trump, 2012).

Des institutions internationales cherchent des solutions pour établir un régime efficace. Il faut donc continuer sur cette lancée sans plus attendre. Néanmoins, une solution sera-t-elle trouvée à temps, avant que des communautés entières disparaissent à jamais de la surface de la terre, comme dans le mythe de l'Atlantide ?

Olga Fliaguine est titulaire d'une maîtrise en droit des affaires et termine ses études de maîtrise en environnement et développement durable à l'Université de Montréal.

Références

Agence des Nations Unies sur les Réfugiés. 1951. Convention et Protocole relatifs au statut des réfugiés. En ligne. [Http://www.unhcr.org/fr/4b14f4a62](http://www.unhcr.org/fr/4b14f4a62).

Mayer, Benoit. 2011. « Pour en finir avec la notion de « réfugiés environnementaux » : Critique d'une approche individualiste et universaliste des déplacements causés par des changements environnementaux ». Revue internationale de droit et politique du développement durable de McGill. p.14.

Haut-commissariat aux droits de l'Homme. 1998. Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays. En ligne. <http://www.unhcr.org/fr/protection/idps/4b163f436/principes-directeurs-relatifs-deplacement-personnes-linterieur-propre-pays.html>.

Organisation des Nations Unies. 2015. Accord de Paris. En ligne. https://unfccc.int/files/meetings/paris_nov_2015/application/pdf/paris_agreement_french_.pdf.

Piguet, Étienne, Pécoud, Antoine et De Guchteneire, Paul. 2011. « Changements climatiques et migrations : quels risques, quelles politiques ? » L'Information géographique. Vol. 75. p. 96.

Riché, Pascal. 2016. « Climat : le village de Shishmaref, l'île qui fond, se résigne à déménager ». Le Nouvel Observateur.

Sheppard, Kate. 2014. « Shishmaref: le sort d'un village isolé de l'Alaska montre que nous ne sommes vraiment pas prêts à faire face au réchauffement climatique ». Le Huffington Post.

Toscano, Julia. 2015. « Climate Change Displacement and Forced Migration: An International Crisis ». The Arizona Journal of Environmental Law and Policy.

United States Government Accountability Office. 2009. « Alaska Native Villages: Limited Progress Has Been Made on Relocating Villages Threatened by Flooding and Erosion ». Report to Congressional Requesters.

Énergie Saguenay ou l'art de feindre l'acceptabilité sociale

Par Benoît-Robin Lessard

Le projet de construction d'une usine de liquéfaction de gaz de schiste et d'un super terminal maritime « d'exportation » de gaz naturel liquéfié dans le secteur de Grande-Anse sur le fjord du Saguenay ne soulève guère les passions des Saguenéens pas plus qu'ailleurs au Québec. L'Histoire se répète. Il y a dix ans, plusieurs projets « d'importation » de gaz naturel sur les rives de Saint-Laurent faisaient l'objet de fortes oppositions. Pourtant, à la même époque, un projet similaire, le projet d'Énergie Grande-Anse, passait à la trappe sans avoir soulevé l'ire des environnementalistes et de la population. Comment expliquer ce phénomène de deux poids deux mesures? Et quelles stratégies de relations publiques sont-elles utilisées par le promoteur du projet actuel, GNL Québec, afin de taire l'opprobre populaire? Pourrions-nous croire que ces stratégies s'inspirent largement de l'œuvre d'Edward Bernays? Ce maître des relations publiques à qui on attribue la création du marketing moderne se spécialisait dans la création artificielle de l'acceptation publique et dans la manipulation de l'opinion publique. Il est l'auteur de *Propaganda*. Première étape de la technique : mettre de l'avant les aspects positifs du projet ou du produit tout en taisant les aspects moins défendables. Seconde étape : fédérer un public bien ciblé derrière le projet. Troisième étape : s'adjoindre les services d'experts de grande notoriété et enfin, influencer le politique.

D'abord, faisons une brève description du projet. Voici ce qu'on trouve sur le site Internet d'Énergie Saguenay (<http://energiesaguenay.com/fr/>) :

GNL Québec étudie la possibilité de construire une installation de liquéfaction, d'entreposage et de transbordement de gaz naturel, dans le but d'exporter 11 millions de tonnes de gaz naturel liquéfié (GNL) par an, à partir de sources

d'approvisionnement nord-américaines; elle devrait être opérationnelle d'ici 2023. La valeur de ce projet est estimée à 7,5 milliards de dollars.

Afin de transporter le gaz naturel jusqu'à l'installation, un nouveau gazoduc de 650 km relié au réseau de distribution principal dans l'est de l'Ontario devra être construit par des compagnies de transport de gaz canadiennes. Ce nouveau gazoduc suivra principalement les corridors routiers / de services publics et les gazoducs déjà en place, selon des tarifs bloqués à long terme, de manière à garantir la compétitivité du GNL vendus sur les marchés mondiaux.

Le complexe de liquéfaction de GNL sera construit sur un terrain appartenant à l'Administration portuaire de Saguenay, à proximité du terminal existant de Grande-Anse. Le projet devrait générer chaque année 4 000 emplois pendant la construction, de même que 800 emplois au Québec pour l'exploitation de l'usine de liquéfaction, dont 300 permanents sur le site.

GNL Québec construira la toute première usine GNL au monde, alimentée en hydroélectricité depuis un réseau local préexistant, ce qui contribuera ainsi à réduire de façon significative les émissions GES et les coûts d'exploitation comparés aux autres grandes usines de liquéfaction de gaz naturel actuelles. Cet atout majeur établira une nouvelle référence dans le secteur.

Les principaux partenaires financiers de GNL sont Freestone International et Brayer Capital.

On s'explique assez facilement à la lecture de la description sommaire du projet que le promoteur fait largement abstraction des aspects environnementaux et de ses coûts sociaux. Il met plutôt l'accent sur des points d'apparence positive comme la création hypothétique de

4 000 emplois en période de construction et de 300 emplois en période d'opération. Soyons réalistes, il est fort possible que 4 000 personnes différentes travaillent sur ce chantier mais il est fort peu probable qu'elles travaillent en même temps tout au long des quatre ans prévus pour la construction. Il y aura d'abord la phase de conception qui emploiera des ingénieurs et des techniciens, les spécialistes en excavation, les coffreurs, les monteurs de structures d'acier, les tuyauteurs, les électriciens et autres corps de métier qui œuvreront successivement et parfois conjointement, mais certainement pas tous à la même époque de la construction. Affirmer que la construction générera 4 000 emplois dans la description du projet est plus racoleur que réaliste. GNL Québec nous promet aussi 300 emplois permanents. Sans mettre en doute la bonne foi du promoteur, ce chiffre nous apparaît difficile à expliquer dans une région industrielle développée comme le Saguenay-Lac-St-Jean où tous les services connexes peuvent être fournis par des sous-contractants. Qu'on pense à la conciergerie, à l'entretien électrique et à la mécanique. Des employés sur appel qui devront rester disponibles sans toutefois être payés pour leur disponibilité. Il reste les emplois d'opération qui fondent partout dans le monde comme peau de chagrin avec l'automatisation et la robotisation. Nous sommes d'avis que le chiffre de 300 emplois permanents avancé par le promoteur devrait être divisé par 4.

La description du projet telle qu'elle est présentée sur le site Internet du promoteur nous apparaît très clientéliste. On peut même se demander si GNL Québec y croit vraiment. Où est-il écrit dans les missions des entreprises capitalistes qu'elles existent pour générer des emplois?

Il est intrinsèque pour tout procédé capitaliste de pouvoir de moins en moins d'emplois à mesure que le temps passe. La compétitivité industrielle fait en sorte que les entreprises doivent constamment s'adapter en optimisant leurs modèles de production, en rationalisant et en prenant de l'expansion afin de contrer la diminution constante des marges bénéficiaires. On tente ainsi de protéger l'actionnariat au détriment de la qualité des produits et surtout des travailleuses et travailleurs.

Dans une région où l'économie est dépendante de secteurs industriels établis depuis longtemps et où le taux d'inoccupation (emplois) est élevé, l'argument des emplois est idéal pour vendre un projet dont les opposants potentiels sont issus de la classe ouvrière. GNL s'assure ainsi d'avoir des partisans qui n'hésiteront pas à fermer les yeux sur d'autres aspects moins reluisants et franchement dangereux. Des partisans qui seront prêts à monter aux barricades contre tout-e-s celles et ceux qui oseront mettre en doute la pertinence du projet.

Travailleurs mis à part, GNL Québec, comme toute autre société l'aurait fait, a certainement poursuivi sa réflexion afin de déterminer quel groupe pourrait s'opposer au projet Énergie Saguenay et comment elle pourrait s'y prendre pour contrer en amont toute contestation.

En ce sens et avant même le lancement concret du projet, le choix du site de Grande-Anse et de l'administration portuaire de Saguenay (APS) ne s'est pas fait au hasard. Le maire de Saguenay, Jean Tremblay, en place depuis les fusions municipales, cherche par tous les moyens imaginables à dynamiser l'économie de sa ville quitte à fermer les yeux sur certains aspects négatifs qui pourraient nuire à ses fins. Son principal organisateur politique, Ghislain Harvey, a été nommé par la Ville pour siéger au conseil d'administration de l'APS qu'il préside. Ghislain Harvey a aussi été le directeur du cabinet politique du maire et est actuellement vice-président et directeur de l'organisme par-municipal de développement économique *Promotion Saguenay*, présidé par le maire lui-même. Cet organisme reçoit annuellement plus de 10 millions de dollars en subventions directe de la Ville. Elle s'est aussi vu attribuer un montant supplémentaire de 4,5 millions de dollars (emprunté par la Ville et ses citoyens) en 2017 pour l'aménagement de quais flottants dans le secteur du quai d'escale pour les bateaux de croisières situé dans l'arrondissement de La Baie. Le quai d'escale est aussi géré par l'APS bien qu'il ne soit pas sous sa juridiction quant aux secteurs de navigations. Les mauvaises langues pourraient croire que ces nouvelles installations flottantes pourraient servir à l'accostage des barges de matériaux qui serviront éventuellement à la construction d'Énergie Saguenay. Une chose est certaine : les 360 passages annuels des méthaniers sur le fjord du Saguenay n'auront rien de rassurant pour

les croisiéristes. Alors, à quoi bon prévoir la construction de nouveaux de quais de débarquement?

L'énorme poids politique du maire Jean Tremblay et son appui indéfectible au projet a certainement été un atout majeur dans le choix de l'endroit pour implanter le projet.

Comment aussi convaincre les riverains qui pourraient s'inquiéter d'une perte de valeur de leurs propriétés ou d'un ordre d'expropriation? Et que dire aux entreprises qui vivent d'une activité quelconque reliée au Fjord du Saguenay qui pourraient facilement craindre une perte majeure de clientèle simplement à cause de la priorité absolue des grands méthaniers sur toutes autres formes de navigation, de la recommandation de ne pas les croiser dans un chenal ou même de s'en approcher par devant ou par derrière à moins de huit kilomètres? Sans compter que « mal informés » par des environmentalistes, ces gens pourraient voir d'un mauvais œil les dangers d'explosions qui raieraient de la carte toute forme de vie dans un rayon de deux kilomètres! Et que dire de la disparition potentielle des bélugas du Saint-Laurent qui nagent dans le Fjord et qui attirent des milliers de touristes à chaque année? Mille six cents emplois dépendent directement de la vie marine unique présente dans le Saguenay.

Ce n'est donc pas par pure courtoisie que GNL Québec a entrepris, au moins deux ans avant d'annoncer publiquement Énergie Saguenay, de rencontrer individuellement tous les intervenants non organisés qui pourraient s'opposer au projet afin de les convaincre de l'innocuité du projet en évitant bien sûr d'entrer dans les détails qui auraient pu embrouiller les gens. N'hésitant pas à laisser planer des faussetés comme la croyance véhiculée par la candidate du parti libéral et proche collaboratrice du maire Tremblay à l'élection provinciale complémentaire dans le comté de Chicoutimi en mars 2016, Mme Francine Gobeil, qui affirmait que le danger d'explosion était absolument inexistant. Selon cette proche de l'administration municipale favorable au projet, dans l'éventualité d'une fuite de gaz, la concentration trop élevée du gaz et sa basse température préviendraient toute possibilité d'explosion

et le tout s'évaporerait facilement dans l'atmosphère. Or, GNL n'est certainement pas sans connaître les conclusions de l'étude du Sandia National Laboratory 2008 qui conclut qu'une fuite massive de gaz à -168 degrés C formerait un énorme nuage qui resterait au niveau du sol dérivant au gré des vents pendant plusieurs heures, asphyxiant tout sur son passage, générant la mort instantanée et n'attendant qu'une étincelle en son pourtour pour prendre feu. Certes cette possibilité est mince, aussi mince que celle qu'un train de *dilbit* (faux pétrole provenant des sables goudronneux de l'ouest dilué avec du naphta et du kérosène) fonce et déraile dans un centre-ville plutôt qu'en plein bois comme d'habitude! Le gaz naturel liquéfié se gonfle de par 600 fois son volume à pression atmosphérique.

Par ailleurs, GNL Québec se targuera aussi d'avoir rencontré les représentants des Premières Nations qui pourraient avoir des revendications territoriales ancestrales nuisibles au projet. GNL Québec nous dira qu'ils se sont bien entendus et qu'un accord répercussions-avantages (utilisation d'une terre ancestrale moyennant compensation monétaire) a été conclu. Elle évitera cependant de dire que cet accord n'a pas été soumis ni accepté par les membres des Nations concernées. La manifestation du 3 février 2017, où les membres des Premières Nations ont bloqué symboliquement et pacifiquement l'accès au port de Grande-Anse et envahi les bureaux de GNL Québec dans l'arrondissement de Chicoutimi, est venue sonner les cloches sur les prétentions du promoteur.

Évidemment, GNL évitera de rencontrer les groupes organisés comme les environnementalistes qui feront certainement valoir que le béluga du Saint-Laurent vient d'être classé parmi les espèces en voie de disparition et que des règles de navigation particulières devront conséquemment être respectées comme celle de ne pas s'approcher d'un banc de cétacés blancs à moins de 400 mètres. Obligation que les 185 super méthaniers de passage annuellement (370 passages si on compte les allers et retours) ne seront certainement pas en mesure de respecter. Ces environnementalistes qui leur parleraient aussi des émissions atmosphériques des grands navires et du brûlage à la torchère sur le site de gaz toxiques indésirables issus du procédé de la liquéfaction des gaz de schistes...

GNL Québec ne parlera pas non plus à d'autres utilisateurs majeurs du Fjord comme Rio Tinto. Rio Tinto a presque été forcée de cesser temporairement sa production d'aluminium en février 2017 parce qu'un minéralier chargé de bauxite en direction de La Baie était resté prisonnier des glaces à la hauteur de l'Île Saint-Louis durant deux jours. Il faut savoir qu'en raison des nouvelles technologies utilisées dans le procédé de production d'aluminium, un arrêt de production – ne serait-ce que d'une seule journée – aurait des conséquences économiques et sécuritaires graves pour les usines de la région du Saguenay-Lac-St-Jean. Un projet comme celui d'Énergie Saguenay pourrait sérieusement nuire à la navigation. Il mettrait potentiellement en péril les projets d'expansion de la multinationale australienne dans la région et menacerait même les milliers d'emplois industriels déjà existants qui soutiennent l'économie de la région entière depuis près d'un siècle. En voici la raison : la SIGTTO (Society of International Gas Tankers and Terminals Operators, société privée qui établit la réglementation de cette industrie) recommande fortement la priorité absolue des méthaniers sur toutes autres formes de navigation. Le SIGTTO va jusqu'à interdire le croisement ou le dépassement des méthaniers par tout autre navire. GNL Québec et l'Administration portuaire de Saguenay auront beau claironner que le port de Grande-Anse est ouvert à l'année, si, un jour, un méthanier reste prisonnier des glaces du Fjord, les brise-glaces de sa majesté n'auront pas l'autorisation de les approcher et toute la navigation pourrait être bloquée jusqu'au printemps. (Pier-Paul Sénéchal 2007, mémoire, Projet Rabaska, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Québec.)

Autre stratégie mise de l'avant par GNL Québec pour tenter de gagner la guerre de l'opinion publique : s'adjoindre les services d'un défenseur notoire du bien public. C'est ainsi que GNL Québec a fait appel à l'ancien député bloquiste du comté de Jonquière-Alma à la Chambre des communes Stéphan Tremblay, au grand dam du milieu environnementaliste qui y a vu une grande trahison. L'ex-député est fort de son expérience dans le domaine énergétique puisqu'il a œuvré auprès de l'entreprise en économie d'énergie Négawatt. Pour défendre son choix de carrière, Stéphan Tremblay s'appuiera sur la légende voulant que le gaz naturel soit un vecteur énergétique essentiel à la transition

vers des énergies plus propres et que ce combustible fossile émet 50 % moins de gaz à effet de serre que le mazout à la combustion et 80 % moins que le charbon. Il s'agit là d'une demie sinon d'un quart de vérité. Il est vrai qu'au moment de la combustion, le gaz naturel émet beaucoup moins de GES que d'autres formes d'énergie fossiles mais lorsqu'on prend l'ensemble du cycle du produit, on se rend compte que de la production à la combustion, le gaz issu de la fragmentation hydraulique qui sera exporté à partir du port de Grande-Anse est plus polluant que l'ensemble des centrales électriques fonctionnant au charbon. De plus, il est loin d'être évident que l'utilisation du gaz fasse partie de la solution vers des énergies plus vertes. Comment expliquer encore une fois qu'on nous vende aujourd'hui l'idée que le reste du monde attend avidement les livraison nord-américaine de gaz et que les besoins s'étireront sur 40 à 50 ans alors qu'il y a à peine dix ans, avant l'avènement de la technique d'extraction du gaz par fragmentation hydraulique à grande échelle, on nous disait que l'Amérique allait manquer de gaz et que le reste du monde pouvait nous sauver de la sécheresse pour les 40 à 50 prochaines années. Où est allé le gaz du reste du monde? Et pourquoi donc investir de 7,5 à 9 milliards de dollars US dans un projet de transition alors que les nouvelles technologies d'énergie renouvelable sont prêtes et disponibles immédiatement? Pourquoi ne pas plutôt investir directement au bon endroit? Vraiment, à quoi a pensé Stéphan Tremblay lorsqu'il a accepté le poste de représentant auprès de la population chez GNL Québec?

La question qui reste est la suivante : si ce projet est si peu acceptable, pourquoi GNL Québec veut-elle toujours aller de l'avant? D'autant plus que les réserves colossales de gaz russe seront très bientôt désenclavées par le terminal méthanier de Yamal LNG, en construction à 600 km au nord du cercle polaire. De quoi inonder le marché mondial et faire chuter les prix déjà à la limite de la rentabilité. Selon Robert Kennedy fils, qui commentait les investissements pharaoniques dans d'inutiles oléoducs comme le très contesté projet North Dakota Access, alors qu'il appuyait les protestataires en 2016, « il n'y a aucune logique sauf la logique financière. Les entreprises cherchent à attirer des investisseurs et contractent des emprunts qui défient l'entendement afin de placer les partenaires en position de dépendance aux remboursements. De

cette manière, ce sont les investisseurs qui forcent les promoteurs à poursuivre l'exploitation pour s'assurer du remboursement des prêts et la protection des autres clients des banques et sociétés financières impliquées et des finances publiques ».

Force est de conclure que le projet Énergie Saguenay est un exemple presque parfait de relations publique à la sauce Edward Bernays. Le peu de bruit qui entoure le projet témoigne de la réussite relative de l'opération marketing entreprise il y a quelques années par le promoteur. Dans la description qu'il fait de son projet sur son site Internet, GNL Québec mise sur la création d'emploi plus que sur tout autre aspect de son projet. Le promoteur a bien choisi le site d'implantation de son usine. Il s'est assuré de l'allégeance des politiciens locaux. Il est allé à la rencontre des opposants possibles et s'est allié une personnalité notoire en la personne de Stéphan Tremblay. GNL Québec évite de parler des aspects négatifs. Et voilà comment un projet totalement inacceptable comme celui d'Énergie Saguenay pourrait passer sous le radar.

Intermède

Hommage à Nicole Laurin

Par **Nadine Jammal**

Nicole Laurin, professeure de sociologie à l'Uqam, puis par la suite à l'Université de Montréal, est décédée récemment des suites de la maladie d'Alzheimer. Elle était une féministe notoire et une chercheuse qui a participé à plusieurs revues académiques et militantes, notamment à des revues aussi différentes que Parti-Pris, Rédaction et Sociologie et Sociétés. Elle a également dirigé plusieurs recherches d'envergure portant notamment sur le travail des femmes et sur les professions à majorité féminine. Dans les dernières années de sa vie, Nicole s'est beaucoup rapprochée des communautés religieuses en travaillant dans un refuge pour femmes en difficulté et aussi en venant en aide aux femmes victimes de violence conjugale. Nous lui rendons ici hommage, parce qu'elle a eu, entre autres, le mérite d'avoir aidé et influencé fortement les idées féministes, anarchistes et de gauche, qui ont toujours cours dans le Québec d'aujourd'hui et parmi l'équipe actuelle de la revue Possibles.

Il y a des êtres qui nous marquent, par leur générosité, par leur intelligence et par leur entêtement à exister. Il y a des êtres qui s'obstinent et à dire et faire ce qu'ils croient être juste, en tout temps.

Il a des êtres qui nous ouvrent les fenêtres sur la vie, qui nous montrent le chemin lorsque les autres ne le voient pas, dont les actions et les idées nous impressionnent sans cesse et dont la tendresse pour le genre humain nous remue.

Il y a des êtres discrets dont nous chérissons le souvenir parce qu'ils ont su nous aider au moment où l'on en avait le plus besoin. Il y a des êtres généreux, tant par la pensée et la réflexion, dont ils ne sont jamais avares, que par leurs paroles réconfortantes qu'ils offrent à tous ceux et celles qui ont besoin d'encouragement. Pour ses étudiantes et ses étudiants, pour ses amis, pour ses proches, Nicole fut tout cela et plus

encore: une inspiration, une invite à la réflexion et à l'analyse, un vent rafraichissant qui balayait tout sur son passage, une intellectuelle qui détestait les préjugés, la bêtise humaine et les lieux communs.

Je me souviens d'elle comme d'une personne à qui je pouvais tout dire : mes pensées, mes idées, mes réflexions, sûre qu'elle me répondrait sans fard, avec sincérité et passion.

C'était aussi une femme extrêmement honnête qui avait toujours le courage de ses opinions et qui ne s'embarrassait jamais des demi-vérités ni des stéréotypes. Directe, franche, elle nous étonnait toujours : marxiste et féministe sans être dogmatique, pleine d'humour sans jamais être cynique, pour la justice sans jamais être naïve.

Elle était également anarchiste et nous lui avons dit Adieu dans une église.

Repose en paix Nicole, où que tu sois. Nous penserons à toi lorsque le courage nous fera défaut. Nous nous souviendrons de toi lorsque nous aurons envie de baisser les bras ou de fermer les yeux pour ne pas voir ou pour ne pas combattre la misère humaine.

Nadine Jammal,
Pour l'équipe de la revue Possibles

SECTION I
La Justice écologique

Partie 3
Pistes d'actions
Débats et perspectives

Changer la vie. Les contraintes et les possibles

Par Gabriel Gagnon

Au cours des années 70, le journaliste et philosophe André Gorz, inspiré par les travaux d'Yvan Illich, a montré comment il était possible de transformer notre existence en optant, par exemple, pour une réduction importante du temps de travail hebdomadaire et annuel et pour l'implantation d'une allocation monétaire universelle fournie par la société, permettant à chacun et chacune d'opter sans contrainte pour une forme choisie d'engagement ou de simplicité volontaire.

En organisant ici une version québécoise du « mouvement pour la simplicité volontaire », deux militants écologistes de longue date, Serge Mongeau et Dominique Boisvert, ont donné une forme concrète à ces préoccupations. Il s'agissait de nous convaincre d'opter pour une façon plus conviviale d'habiter la planète et de transformer la société. Cette façon différente d'envisager l'existence semblait nous proposer de nouveaux possibles réalisables graduellement sans transformation profonde de notre insertion dans l'univers.

Pourtant, dès la publication des travaux du Club de Rome en 1972, de nombreux scientifiques ont commencé à nous mettre en garde face aux modifications climatiques silencieuses en cours, conduisant à un réchauffement de la planète susceptible de mener inéluctablement à l'extinction de la race humaine et éventuellement de toute forme de vie sur terre.

Ces évaluations pessimistes ont amené les chercheurs à inventer en 2000 le terme d'«anthropocène» pour désigner une nouvelle ère géologique marquée par les effets systémiques globaux et irréversibles des actions humaines sur la nature. C'est dans cette perspective que s'est tenue en 2015 à Paris la 21e Conférence des Nations Unies sur les changements

climatiques, dont les résultats tardent à se confirmer dans de nombreux pays.

Pour ceux qui adoptent cette nouvelle vision du monde, les efforts pour changer la société, loin de demeurer de simples possibles, deviennent des contraintes irréductibles nécessitant un changement profond du système capitaliste mondial dans lequel nous vivons.

Naomi Klein

C'est en étant conscient de ce nouveau paradigme qu'il faut lire le dernier ouvrage de la journaliste torontoise Naomi Klein intitulé «Tout peut changer. Capitalisme et changement climatique» (Lux. Actes Sud. 2015).

Rédigé dans un style personnel facilement accessible, enrichi de nombreuses références, cet ouvrage me semble essentiel pour comprendre la véritable nature des changements climatiques et entrevoir les possibilités de les contrôler en transformant le système économique actuel grâce à l'action des communautés de base susceptibles de former de vastes mouvements sociaux bouleversant les programmes des partis politiques traditionnels.

À la suite de ce livre, Naomi Klein et son mari, Avi Lewis, petit-fils du grand militant social-démocrate David Lewis, ont été les instigateurs, à l'occasion des élections fédérales de 2015, d'un manifeste intitulé « Un grand bond vers l'avant pour un Canada fondé sur le souci de la planète et la sollicitude des uns envers les autres, pour des actions rapides vers un avenir aux énergies propres, pour le maintien des droits des Autochtones et pour la quête de justice économique pour tous ». Le document est suivi de 15 demandes spécifiques acheminées aux partis politiques et à la population. Malheureusement, ce manifeste semble avoir peu influencé la campagne électorale et les programmes des différents partis. Le Parti libéral n'a jamais développé une politique énergétique claire et Thomas Mulcair et le NPD ont perdu les élections en refusant d'opter pour une transformation véritable de la société.

Le pétrole

Au Canada comme au Québec, le pétrole, particulièrement celui tiré des sables bitumineux, est au cœur des débats sur le réchauffement de la planète auquel il contribue de façon prépondérante. Tant que nous continuerons à le sortir de terre, il nous sera impossible d'atteindre les objectifs de contrôle des changements climatiques proposés au Canada par la Conférence de Paris.

Dans un ouvrage récent publié le printemps dernier, intitulé «Gagner la guerre du climat. Douze mythes à déboulonner», le physicien Normand Mousseau dénonce les solutions technologiques proposées pour résoudre ici le problème des changements climatiques et, comme Naomi Klein, opte pour une transformation politique en profondeur de nos sociétés.

Au Québec, Pétrolia, une entreprise minuscule face aux géants qui contrôlent l'industrie pétrolière canadienne, tente de nous convaincre qu'il serait important que, malgré la chute prévisible de l'utilisation du pétrole à travers le monde, nous tentions, avant d'avoir recours aux ressources de l'Alberta, de sortir de notre sol du pétrole purement québécois susceptible de remplacer celui que nous importons déjà de l'étranger.

Juste avant les élections de 2014, Pauline Marois, par insouciance ou par un penchant naturel pour l'entreprise privée, a joué un vilain tour à sa Ministre des Ressources naturelles Martine Ouellet en signant avec la Société Pétrolia et d'autres partenaires moins importants une entente sur l'exploration pétrolière à l'île d'Anticosti en vue de l'exploitation éventuelle d'une ressource imaginaire. Depuis cette époque, après une longue valse-hésitation, Philippe Couillard semble vouloir se retirer d'une entente à laquelle s'opposent la majorité des 200 habitants de l'île et l'ensemble du mouvement écologiste. Pétrolia n'a pas dit son dernier mot puisqu'elle demeure aux portes des habitations à Gaspé tout en tentant de s'affilier aux grandes pétrolières canadiennes.

Plus aguerris, les habitants des Îles-de-la-Madeleine ont réussi à faire avorter définitivement le projet d'exploitation pétrolière à Old Harry,

tout près de la frontière avec Terre Neuve, qui semblait aussi s’y intéresser.

Les pipelines

La menace d’un pétrole québécois semblant écartée pour le moment, la question qui préoccupe maintenant l’ensemble du mouvement écologiste et une bonne partie de la population est celle du passage chez nous, par bateau, par train et surtout par pipeline, du dangereux pétrole bitumineux albertain exclusivement destiné à l’exportation. Pour le moment, la transformation de Cacouna en port pétrolier et le passage de nombreux trains chargés de pétrole le long du fleuve et de la Vallée de la Matapédia semblent écartés. Ce qui demeure surtout en projet c’est ce fameux pipeline d’Énergie Est traversant l’ouest de la province jusqu’à Montréal et franchissant de nombreux cours d’eau. Mis à part le Bloc québécois et Québec solidaire, aucun parti politique important ne semble pour le moment s’opposer carrément à ce dangereux empiètement sur notre territoire.

Du côté d’Ottawa le Parti libéral, ayant déjà accepté la construction de certains pipelines dans l’Ouest, tente d’inventer pour Énergie Est de nouvelles formes d’évaluation plus globales et moins directement contrôlées par l’industrie pétrolière.

Le NPD a de la difficulté à concilier les intérêts de ses députés québécois avec ceux des élus des provinces de l’Ouest. Au Québec, malgré l’opposition des élus de la communauté urbaine de Montréal, les libéraux et les péquistes ne semblent pour le moment que de tenter d’activer le processus d’évaluation déjà amorcé. Il faut suivre de près les efforts de la Première ministre de l’Alberta, Rachel Notley, qui, sans s’y attendre, a hérité de cette «patate chaude» que constituent les sables bitumineux. En attendant la remontée du prix du pétrole et l’assurance de pouvoir exporter son pétrole à l’ouest, au nord ou à l’est à travers le Canada, cette province fait face à une grave crise économique.

Pour le moment, l’économie de l’Alberta semble liée au pipeline Énergie Est qu’elle essaye d’imposer aux Canadiens. C’est donc à l’ensemble

des autres provinces qu'il reviendrait de sortir Rachel Notley du pétrin en inventant de nouvelles formes de péréquation lui permettant non seulement de ralentir l'exploitation des sables bitumineux, mais aussi, à moyen terme, d'empêcher de sortir de terre ce pétrole qui contribue tant à notre bilan énergétique négatif. Dans la situation constitutionnelle actuelle c'est de ce côté que le Parti québécois doit pencher. Nous n'avons absolument aucune raison de laisser passer chez nous ce dangereux liquide dont nous n'avons pas besoin, avec tous les risques que sa présence ferait courir à l'environnement.

Les nouveaux possibles

L'accélération des changements climatiques, dont l'exploitation des sables bitumineux est ici un élément essentiel, nous oblige aussi à réévaluer notre option pour la simplicité volontaire et les pratiques émancipatrices qui en découlent.

Lorsque l'importance du réchauffement climatique pour l'avenir de l'humanité était mal connue nous avons l'impression d'avoir du temps pour diffuser les pratiques de simplicité volontaire inspirées par l'idéologie autogestionnaire. Depuis que l'horizon est assombri et que nos chances de survie à long terme s'amenuisent, il est devenu nécessaire d'orienter différemment ces pratiques pour conserver leur potentiel d'émancipation.

Même si c'est d'abord individuellement que l'on peut devenir adepte de la simplicité volontaire, il est aussi nécessaire de constituer un ensemble de collectifs autogérés dont les actions s'orienteraient vers la décroissance et la transformation du monde. Naomi Klein montre bien dans son livre l'importance de ces communautés de citoyens dans la résistance aux changements climatiques au Canada et aux États-Unis. Les communautés autochtones ont apporté une contribution essentielle à la création d'un mouvement plus large destiné à lutter par tous les moyens contre l'empiétement de leur territoire que ce soit par l'exploitation minière ou par les pipelines. Ici au Québec, des communautés de ce genre ont été créées soit pour poursuivre l'action des groupes de simplicité volontaire, soit pour s'opposer à la construction

du port de Cacouna, faire obstacle au transport ferroviaire du pétrole dans l'Est du Québec ou à la construction éventuelle du pipeline d'Énergie Est.

Dans les grandes villes, il faut aider les citoyens à se regrouper dans des conseils de quartier, de nature consultative, susceptibles de mieux faire valoir les intérêts des citoyens. À Québec, des conseils de ce genre semblent avoir eu une certaine efficacité. À Montréal, il faudrait absolument redécouper des arrondissements beaucoup trop peuplés, peu respectueux des communautés géographiques et sociologiques hétérogènes qu'ils regroupent, pour permettre l'émergence de véritables conseils de quartier dans lesquels les citoyens et citoyennes se reconnaîtraient, en étant heureux d'y participer.

Pour devenir efficace, l'action des communautés locales doit nécessairement déboucher sur la constitution d'un vaste mouvement écologiste de nature à influencer sérieusement l'action des gouvernements. Parmi les nombreux groupes québécois aux actions dispersées, Greenpeace semble à la fois le plus déterminé, le mieux structuré et le plus susceptible d'étendre son action au niveau canadien et international.

Tout doit changer, nous dit Naomi Klein. Il faut que cela arrive rapidement avant que nous perdions définitivement la guerre des changements climatiques. Voilà pourquoi les groupes autogestionnaires qui visaient jusqu'à maintenant une action à long terme essentiellement basée sur l'éducation et la conviction doivent maintenant ajouter certaines formes de coercition à leur panoplie d'interventions.

Sans devenir lui-même un parti politique, le vaste mouvement que nous souhaitons doit être capable d'inspirer aux divers ordres de gouvernement une vision nouvelle, celle d'une démocratie bien implantée localement et porteuse de projets concrets entièrement liés à la conservation des milieux naturels, à l'entraide, à la convivialité et à la décroissance de l'économie monétaire. C'est un projet ambitieux de ce genre, susceptible à la fois de sauver la planète et de transformer notre vie quotidienne, qui devrait nous inspirer.

J'ai surtout tenté de montrer dans cet article comment les dangers imprévisibles issus du réchauffement de la planète obligent les militants autogestionnaires non seulement à refaire la société par le bas, mais à accepter aussi des contraintes qui ne leur sont pas habituelles, mais sans lesquelles leurs actions deviendraient impossibles.

Gabriel Gagnon est sociologue et membre fondateur de la revue Possibles.

Références

- Revue Esprit *Habiter la terre autrement*. No. 420 Décembre 2015.
Gianinazzi, Willy, *André Gorz Une Vie*. La Découverte, 2016
Klein, Naomi, *Tout peut changer. Capitalisme et changement climatique*. Lux, Actes Sud, 2015
Mousseau, Normand, *Gagner la guerre du climat. Douze mythes à déboulonner*. Boréal 2017
Possibles, *Pétrole...et après*. Vol 39, No 2, Automne 2015

Les droits humains pour la protection de l'environnement

Par **Thomas Brossard**

Lorsque nous parcourons différents journaux ces jours-ci, force est de constater que la question environnementale est de plus en plus discutée et que les conflits concernant, entre autres, l'augmentation de l'exploitation pétrolière, la protection des milieux humides, les atteintes à l'environnement de diverses natures et surtout, les changements climatiques, sont de plus en plus mis à l'avant plan par les différents médias. Au milieu de ces conflits et de ces nombreux recours devant les tribunaux découlant de la problématique environnementale, se trouvent inévitablement des juristes pratiquant en droit de l'environnement. Ce n'est pas pour rien que l'on entend souvent dire que nous vivons dans une société de droit. Dans la recherche de solutions pour contrer les crises environnementales auxquelles nous sommes confrontés, il semble bien que les juristes continueront d'être des acteurs centraux.

Dans cet article nous nous intéresserons particulièrement au rôle du droit dans la poursuite d'une meilleure justice écologique et du droit de tous les êtres humains à un environnement de qualité. Lorsqu'il est question de justice écologique ou de justice environnementale, le recours à diverses notions juridiques est de mise puisqu'il s'agit d'un enjeu actuel qui s'est en partie bâti sur un fond de droits et libertés de la personne. En effet, comme l'expliquent Grandbois et Bérard: « Le droit de l'environnement rejoint [...] les droits et libertés. La réunion de la santé publique et de l'environnement revivifie les liens entre les êtres humains et leur milieu, entre l'environnement et les droits fondamentaux, et elle positionne le droit à l'environnement au cœur des enjeux des droits et libertés » (Grandbois et al. 2003, p. 437). Pour expliquer ce lien entre environnement et droits et libertés et les problématiques qui l'entoure, nous ferons un court historique de l'apparition du droit de l'environnement, puis nous expliquerons brièvement sa portée et son

fonctionnement aujourd'hui. Ensuite nous mettrons en lumière les difficultés juridiques liées à la question de la justice écologique et à l'application du droit des individus à un environnement de qualité et finalement, nous proposerons une piste de solutions pour répondre plus adéquatement à ces enjeux.

Le droit de l'environnement : conception et développement

Le droit de l'environnement est apparu durant les dernières vagues importantes d'urbanisation et d'industrialisation de la fin du XX^e siècle (particulièrement durant la décennie 1980). Au cours des trente dernières années le concept d'environnement et la conception de l'environnement se transforment; le public commence à prendre conscience de l'ampleur des problèmes écologiques et comprend qu'il est maintenant temps d'agir. Toutefois, cette prise d'action a un prix important que tout le monde n'est pas nécessairement prêt à payer. Ce prix consiste à sacrifier une partie de ses libertés individuelles dans le but d'atteindre un mieux-être collectif. La décennie 1980 a connu des années fortes en matière de protectionnisme et de mise en valeur des libertés individuelles. Au Canada, la *Charte canadienne des droits et libertés* est adoptée en 1982. Aux États-Unis, le président Reagan prône une implication minimale de l'État dans l'économie et favorise le libre marché, tout comme la première ministre anglaise Margaret Thatcher. Dans ce contexte, il était très difficile de voir comment il allait être possible de proclamer l'importance d'un droit collectif comme le droit à un environnement de qualité. Nous voilà plus de trente ans plus tard, avec des libertés individuelles plus affirmées que jamais puisque la jurisprudence est venue, petit à petit, élargir la portée des droits contenus dans notre Charte. Le droit de l'environnement s'est donc développé, au Canada et ailleurs dans le monde, dans un contexte où les libertés individuelles dictent notre mode de vie, la sphère politique et le droit. Toutefois, il s'agira dans ce qui suit de montrer comment il est possible de proclamer un droit à un environnement de qualité sans pour autant remettre en question la portée des libertés individuelles.

Nous devons composer aujourd'hui avec un encadrement législatif très complexe. Presque tout est réglementé et l'environnement n'y fait

pas exception. Une réglementation existe en matière de protection des forêts, de la faune et de la flore, en matière de gestion des ressources naturelles, d'utilisation du sol et pour le zonage. Au Québec, les lois et règlements en matière environnementale s'articulent autour de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)* dont l'article 20 est central pour assurer une certaine protection de l'environnement. Près d'une cinquantaine de règlements découlant de la *LQE* sont présentement en vigueur et, depuis son adoption en 1978, une vingtaine d'autres, aujourd'hui abrogés ou caducs ont été votés. L'interprétation de ces lois est souple, large et parfois difficile. Les difficultés résultent souvent de la compétence partagée entre les paliers de gouvernement fédéral et provincial au Canada. Les articles 91 et 92 de la *Loi constitutionnelle de 1867* précisent le partage des compétences entre le gouvernement fédéral et les provinces. Cependant, en 1867 l'environnement n'a pas été mentionné parmi les champs de compétence nommés dans ces deux articles. Avec le partage des compétences prévues dans la Constitution auquel s'ajoute une jurisprudence abondante, il est aujourd'hui possible d'affirmer que la protection de l'environnement se rattache à plusieurs compétences, autant fédérales que provinciales. De plus, les lois et règlements adoptés doivent, en principe mettre en application les traités et accords signés à l'international. Il en résulte inévitablement des manquements, des incohérences, et souvent un manque de concordance entre les différents niveaux de pouvoir réglementaire. Il existe encore malheureusement des normes qui offrent des échappatoires ou qui sont rapidement dépassées. Le droit de l'environnement n'est pas toujours sérieusement observé, appliqué ou maintenu et ce dernier doit faire face aux défis de la croissance économique, du développement et aux différents agendas politiques.

En droit de l'environnement, deux perspectives principales s'affrontent. La première est celle qui domine aujourd'hui : l'anthropocentrisme qui consiste en une conception du monde selon laquelle tout est rattaché à l'Homme. La nature est un objet passif alors que l'être humain est un objet actif. Cette conception rend l'être humain tout-puissant par rapport à ce qui l'entoure et explique une grande détérioration de l'environnement qui est liée aux idées scientifiques, éthiques et politico-juridiques. La seconde perspective

est l'écocentrisme qui exprime une plus forte éthique environnementale. Dans cette conception, l'être humain fait partie d'un tout de manière non privilégiée avec les autres espèces. L'être humain doit ainsi adapter ses comportements en fonction des besoins de la nature de manière à ne pas dégrader celle-ci. Le compromis s'étant développé entre ces deux perspectives est le développement durable qui permet aux êtres humains de conserver une liberté d'action tout en leur ajoutant des responsabilités envers la nature.

Un droit à l'environnement ou un droit pour l'environnement?

Face à la conception dominante en droit de l'environnement aujourd'hui et les difficultés techniques évidentes liées à la mise en pratique d'un droit qui protège réellement l'environnement, nous pouvons nous demander s'il est possible de répondre adéquatement aux problématiques environnementales actuelles, particulièrement celle de la justice écologique en poursuivant sur le même chemin ou si des changements s'imposent pour améliorer la situation environnementale de la planète. La justice environnementale est un enjeu international et il paraît impossible de s'y attaquer avec des politiques prises à l'échelle régionale ou même nationale. Nous avons évoqué plus haut la complexité du droit de l'environnement à l'échelle québécoise et canadienne. Cette complexité s'étend à la scène internationale où les États doivent en venir à des accords afin d'agir de concert pour protéger la planète.

Nous sommes d'avis qu'il est actuellement difficile de changer radicalement les comportements humains et que la vision anthropocentrique qui s'affirme depuis des années risque de prévaloir encore longtemps. Cependant, des actions peuvent être entreprises pour permettre l'avènement d'une justice écologique; il suffit de travailler avec les outils dont nous disposons. Cette réussite peut passer par l'affirmation d'un droit à un environnement de qualité pour tous, développé autour des droits et libertés déjà accordés, ou encore par un développement sur la scène internationale d'un véritable droit pour la protection de l'environnement qui place sa protection sur un pied d'égalité avec les droits de l'Homme. Dans la conjoncture actuelle, la première option est

sans doute plus réaliste puisque l'idée, certes intéressante, d'un droit pour l'environnement dissocié des droits humains constituerait une voie nouvelle. Dans ce qui suit, il sera question de montrer comment il est possible de consacrer un droit à l'environnement pour tous qui se rattache aux droits de l'Homme. Il ne s'agira pas ici d'entrer dans les détails procéduraux de cette problématique mais plutôt de s'attarder aux critiques de ce droit à l'environnement, à sa valeur réelle et à son effectivité.

Une critique très répandue des droits dits de troisième génération ou droits de solidarité dont le droit à un environnement de qualité fait partie, est que selon plusieurs, cette catégorie de droits n'existe pas ou est pour le moins mal définie et sans valeur juridique. D'autres aussi, considèrent que le droit à un environnement de qualité devrait être rattaché aux droits de deuxième génération, déjà consacrés. Le débat sur cette question est actif et les points de vue divergent. Toutefois, nous sommes d'avis que devant la gravité actuelle de la situation environnementale et de la montée constante des inégalités sociales dans le monde, le droit à un environnement de qualité doit être accordé et reconnu d'une manière ou d'une autre. Que ce soit en rattachant ce droit à un droit de l'Homme déjà existant, en créant une nouvelle catégorie de droits de l'Homme ou encore en donnant un statut particulier à l'environnement, des actions concrètes doivent être entreprises avant qu'il ne soit trop tard.

Certes, le droit à l'environnement est un droit collectif dont tous les êtres humains doivent être en mesure de jouir. Comme l'expliquent Jean-Maurice Arbour et al., « Certains sont d'avis que plutôt que d'ajouter simplement des devoirs aux droits de l'homme, les réalités écologiques nous invitent à redéfinir les droits eux-mêmes pour garantir des droits à la nature » (Arbour et al., 2012, p. 171). Cependant il nous semble plus efficace de consacrer ce droit à l'environnement en le rattachant aux droits individuels déjà accordés dans les traités internationaux plutôt que de créer une nouvelle catégorie de droit qui ne fait pas nécessairement l'unanimité puisqu'il peut être complexe d'imaginer une forme de personnalité juridique pour l'environnement. Ainsi, pour donner une véritable force à un droit à un environnement de qualité,

il faut, comme nous l'avons mentionné plus haut, reconnaître ce droit dans un traité ou un accord international sur les droits de l'Homme pour le rendre obligatoire. Grandbois et Bérard abondent en ce sens en précisant que : « [...] la reconnaissance internationale du droit à l'environnement pourrait générer peu à peu un contenu normatif minimal, des standards environnementaux nécessaires à la vie et à la santé humaine, liant l'ensemble des acteurs de la société civile. Dès lors, les États et les entreprises ne pourraient plus s'abriter derrière des engagements flous et des termes vagues et les droits environnementaux pourraient, au même titre que les autres droits fondamentaux donner une voix aux victimes d'atteintes graves à l'environnement » (Grandbois et al. 2003, p. 427). La *Déclaration de Stockholm* de 1972 accorde un « [...] droit fondamental à la liberté, l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité lui permette [l'homme] de vivre dans la dignité et le bien-être [...] » (*Déclaration de Stockholm*). Il importe de donner un caractère obligatoire au droit à l'environnement puisque comme le mentionnent Arbour et al. :

D'une part, parce que seul un droit humain est assez universel pour permettre à tous d'en bénéficier, peu importe l'inaction de leur État à protéger l'environnement et leur garantir des droits de participation en cette matière. D'autre part, parce que ce droit ne sera jamais pleinement garanti pour les victimes qui feront un recours indirect aux autres droits humains ou qui auront recours aux mécanismes procéduraux offerts par le droit de l'environnement, lesquels varient considérablement, d'un État à l'autre, et peuvent être anéantis par une simple loi, au fil du temps.

Le manque d'universalité du droit entre les divers États est un obstacle considérable auquel il faut répondre en donnant une possibilité d'action aux individus sur la scène internationale. Actuellement, il est très long et difficile pour un individu de faire valoir une violation d'un droit garanti dans un traité international puisque dans la grande majorité des situations, il doit épuiser la totalité des recours juridiques de son pays.

Autrement dit, l'individu doit passer par tous les tribunaux auquel il peut légalement s'adresser dans son pays avant de pouvoir exercer un recours à un tribunal international (Gareau et al., 2006). De plus, dans l'état du droit actuel, afin de s'adresser aux tribunaux internationaux pour obtenir réparation à une atteinte à l'environnement, il ne suffit pas de prouver cette atteinte, il faut également prouver une atteinte à un autre droit, comme le droit à la vie, le droit à la santé ou le droit à la sécurité, par exemple. Autrement, le recours ne pourra qu'échouer. Comme le mentionnent Arbour et al. : « La démonstration du lien de causalité entre la dégradation de l'environnement et l'atteinte à un droit garanti pose des problèmes de preuve importants. La dégradation environnementale doit être grave ou sérieuse au point d'entraîner une atteinte au droit à la vie, à la vie privée ou à la santé, ce qui diminue le niveau de protection de l'environnement qui est offerte et nuit à la qualité de vie en collectivité » (Arbour et al., 2012, p. 202). L'état du droit en cette matière illustre quelques difficultés importantes auxquelles les individus doivent présentement faire face lorsqu'il est question de la protection de leurs droits sur la scène internationale et témoigne de la nécessité de renforcer les droits existants en matière d'environnement et de faciliter le processus. Travailler en ce sens permettrait une réelle protection de l'environnement et les individus n'auraient plus à prouver une atteinte significative à un autre droit garanti, ce qui diminue le fardeau de preuve et augmente la protection de l'environnement.

Conclusion

Le développement du droit de l'environnement au cours des trente dernières années s'est fait, comme nous l'avons vu, autour des droits et libertés individuels. Malgré les nombreuses conventions et traités internationaux, et les efforts, parfois insuffisants, des États pour protéger l'environnement, les véritables actions tardent à se faire sentir. Accorder un droit à un environnement de qualité pour tous et établir une procédure précise pour en permettre le respect et l'application pourraient, dans les circonstances actuelles, permettre de fournir une base normative minimale universelle nécessaire pour permettre aux être humains de protéger l'environnement et de pallier aux inactions parfois trop récurrentes des États sur le plan environnemental (Arbour et al.,

2012). La justice écologique implique, entre autres, de répondre aux besoins de tous les êtres humains et de leur procurer un certain bien-être, de réduire les inégalités, de permettre aux peuples de s'épanouir dans le respect de l'environnement et de favoriser le respect des principes du développement durable : compromis généralement accepté présentant de bonnes bases pour la protection de l'environnement. La nécessité d'accorder le droit collectif à un environnement de qualité à tous les êtres humains à travers les droits de l'Homme est nécessaire pour réagir aux enjeux soulevés par la justice écologique. Les juristes et les États les plus engagés en matière de protection de l'environnement auront beaucoup de travail devant eux s'ils veulent que ce droit soit accordé dans un traité international et accepté par une majorité d'États. Cela implique également que les États signataires soient contraints de recevoir les plaintes en matière d'atteinte à la qualité de l'environnement et que les tribunaux régionaux et nationaux rendent des jugements en première instance. Autrement, les tribunaux internationaux seraient débordés et ne pourraient vraisemblablement pas répondre à toutes les demandes, sans oublier que le principe coutumier de l'épuisement des recours, bien qu'il ne soit plus aussi strict qu'auparavant, trouve encore application. Cette réalité soulève encore des questionnements concernant l'uniformité du droit, la force coercitive du droit international et le degré actuel de démocratisation du débat environnemental, questions qui peuvent faire l'objet de discussions futures. Les défis sont considérables et les obstacles nombreux mais l'adoption d'un droit à un environnement de qualité est un processus incontournable dans l'atteinte d'une meilleure équité économique, sociale et environnementale entre les peuples, d'une réelle protection juridique pour l'environnement, ainsi que dans la lutte aux changements climatiques.

Thomas Brossard est étudiant au DESS en environnement et développement durable option enjeux sociaux et gouvernance à l'Université de Montréal. Il a auparavant complété son Baccalauréat en droit à l'Université du Québec à Montréal.

Références

Arbour, Jean-Maurice, Sophie Lavallée et Hélène Trudeau. 2012. *Droit international de l'environnement*. 2^e éd., Cowansville (Québec). Éditions Yvon Blais.

Gareau, Jean-François et François Crépeau. 2006. *Les recours internationaux en matière de protection des droits de la personne*. Montréal. Barreau du Québec - Service de la formation continue.

Grandbois, Maryse et Marie-Hélène Bérard. 2003. *La reconnaissance internationale des droits environnementaux : le droit de l'environnement en quête d'effectivité*. *Les Cahiers de droit* 443, pages 427 à 470.

Conférence des Nations Unies sur l'environnement. 1972. *Déclaration de Stockholm*. Repéré à http://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpementdurable/files/1/Declaration_finale_conference_stockholm_1972.pdf.

Loi sur la qualité de l'environnement, RLRQ, c Q-2.

Loi constitutionnelle de 1867, 30 & 31 Victoria, c3.

La défense du territoire et de la vie : milpa, comunalidad et systèmes agroalimentaires durables au sud du Mexique

Par **Marie-Josée Massicotte**, avec la collaboration de **Melquiados (Kiado) Cruz**

*La milpa es el espacio donde hacemos la vida... En la Sierra Norte, hay un dicho. Se dice : « No hay milpa sin comida, pero tampoco hay comida sin milpa. »
La milpa, c'est l'espace où l'on crée ou fait la vie... Dans la Sierra Norte, il y a un dicton. On dit : « Il n'y a pas de milpa sans nourriture, mais il n'y a pas non plus de nourriture sans milpa. » Kiado Cruz, mai 2017, traduction libre.*

Bien que la Révolution verte ait permis d'accroître significativement la production agricole mondiale, il est aujourd'hui largement reconnu qu'elle a eu, et continue d'avoir, des effets négatifs sur l'environnement. Mentionnons ici l'érosion des sols, la désertification, la contamination des eaux et des sols et les émissions de gaz à effet de serre provenant des grands élevages (porcins, bovins, volailles, etc.) et des monocultures intensives (iPES-Food, 2017). Dans ce contexte, et en particulier depuis la crise alimentaire mondiale de 2007-2008, un nombre croissant d'analystes et de mouvements ruraux, autochtones, féministes et écologistes, dénoncent les problèmes majeurs du système agroalimentaire dominant à l'échelle mondiale (McMichael, 2005; Clapp, 2016 ; Toledo et al., 2015; Rapport final, Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, 2008). Ceux-ci réclament un engagement clair et une transition vers une agriculture respectueuse des divers écosystèmes et milieux socioculturels.

Au cours de la dernière décennie, plusieurs gouvernements et institutions internationales ont ainsi adopté des lois et politiques pour la défense du droit à l'alimentation et la promotion de systèmes agroalimentaires plus justes et durables. L'Organisation des Nations Unies (ONU) pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Rapporteur général de l'ONU pour le droit à l'alimentation – en particulier Olivier de Schutter – ont appuyé et participé à la diffusion de principes associés aux concepts de souveraineté alimentaire et d'agroécologie. Plusieurs analystes affirment également que le droit à l'alimentation et l'appui aux petits producteurs, chasseurs, pêcheurs et cueilleurs, sont des outils importants pour combattre la pauvreté et la faim, et promouvoir le développement et la santé des populations. L'Équateur, Cuba, le Nicaragua, la Bolivie, le Mali et le Québec (Canada), entre autres, se sont engagés à encourager la sécurité ou la souveraineté alimentaire (Massicotte et al., 2010) sur leur territoire respectif. Même le Rapport de la Banque mondiale (BM) de 2008 soulignait l'importance de « l'agriculture pour le développement », la sécurité alimentaire et la lutte à la pauvreté. Il faut tout de même se demander quels sont les priorités, intérêts et types de développement qui sont financés par une telle institution, elle-même dominée par les grandes puissances économiques et industrielles de la planète.

Les crises financières, environnementales, énergétiques et alimentaires ne semblent pas suffire à convaincre les grands acteurs politico-économiques de l'urgence d'un virage pour répondre aux besoins de la majorité et assurer le maintien d'écosystèmes sains et durables pour les générations futures. En effet, peu de changements ont été observés au niveau de la mise en œuvre de politiques ou de programmes spécifiques qui ont pour but une agriculture juste et écologique au Nord comme au Sud. La concentration au sein de la chaîne agroalimentaire – du champ à l'assiette et aux déchets – n'a cessé de s'accroître. Ainsi, on parle aujourd'hui de seulement trois sociétés multinationales (FMN) qui contrôlent quelque 60 % du marché mondial des semences, trois autres qui se partagent 71 % du secteur agrochimique et quatre FMN se répartissent près de 97 % de la recherche privée entourant l'industrie aviaire (conférence, Émile Frison, Ottawa, 7 juin 2017; iPES-Food 2017).

Dans ce contexte peu reluisant, cette analyse part du constat de l'urgence d'une transformation radicale du système agroalimentaire dominant qui priorise une production industrielle intensive, non durable, axée sur l'exportation, la compétitivité et le profit à outrance, au détriment de la majorité des communautés et des écosystèmes de la planète (McMicheal, 2005). À partir d'une recherche terrain dans l'État d'Oaxaca, au sud du Mexique, nous examinerons le discours et les pratiques de communautés rurales qui luttent pour la défense du territoire et de leur mode de vie dans la Sierra Norte et les Vallées centrales de l'État d'Oaxaca. Cet État mexicain est particulièrement intéressant puisqu'il s'agit d'un territoire très riche en termes de biodiversité et de culture, regroupant seize groupes ethno-linguistiques et une forte population rurale et autochtone. De plus, les mobilisations collectives font partie de l'histoire et de l'imaginaire collectif de ces habitants.

L'objectif est de mieux saisir en quoi ces luttes permettent de repenser nos propres pratiques et cadres d'analyse en ce qui a trait au développement, au territoire, à la justice écologique et à la communauté, et ce, à partir des imaginaires politiques et des pratiques associées au mode de gouvernance communautaire, appelé *usos y costumbres*. Nous présenterons brièvement l'approche d'écologie politique qui sous-tend cette analyse et nous permet de faire le lien avec les conceptualisations et pratiques de la *milpa* et de la *comunalidad* au sein de communautés rurales autochtones de la région. Ce faisant, nous aborderons les notions de souveraineté alimentaire et d'agroécologie afin de mieux situer cette analyse parmi les débats actuels et les mouvements qui promeuvent un modèle de développement rural écologique et plus équitable tout en misant sur le renforcement de l'autonomie collective en ce qui a trait au développement local, à la gouvernance et à l'usage de la terre et des richesses naturelles.

Écologie politique, agroécologie et souveraineté alimentaire

Une approche d'écologie politique permet d'examiner les relations étroites d'interdépendance entre sociétés humaines et autres espèces des écosystèmes, leur transformation, ainsi que la diversité des expériences qui s'y expriment (Rocheleau et al., 1996). Ce champ de connaissances

plutôt récent (1980) combine les atouts de l'économie politique critique, axée sur l'analyse des relations de pouvoir, avec des préoccupations écologistes, favorisant des changements socio-environnementaux qui répondent aux besoins des populations marginalisées. Cette approche s'intéresse aux inégalités et aux conséquences différenciées des risques environnementaux pour divers segments de la population et territoires (Toledo et al., 2015). Plusieurs partisans de l'écologie politique s'inspirent des pratiques et cosmovisions – ou visions du monde et valeurs sous-jacentes – de peuples originaires qualifiant la Terre-mère d'être sacré qui se régénère et nourrit l'espèce humaine, tant physiquement que spirituellement. Les êtres humains sont donc une des nombreuses espèces vivantes qui bénéficient de ses richesses et qui participent à la transformation permanente des écosystèmes. Par ailleurs, ces cosmovisions requièrent le respect des rythmes et limites de la Terre-mère, défiant la vision occidentale axée sur la surconsommation et l'exploitation abusive des richesses naturelles afin de maximiser le profit. C'est à partir d'une telle perspective, nous semble-t-il, que l'on peut mettre en lumière les expériences vécues et les imaginaires des peuples originaires, afin d'explorer des voies alternatives et de mieux saisir l'importance des pratiques concrètes et des apprentissages liés à la *milpa* et au concept de *comunalidad*.

Technique agricole très ancienne des peuples mésoaméricains, la *milpa* n'utilise pas de produits agrochimiques et compte sur la complémentarité nutritionnelle et environnementale entre diverses espèces et semences (dont les « trois sœurs », courge, maïs et haricot, mais également herbes médicinales, avocats, piments forts, abeilles, etc.) afin de répondre aux besoins alimentaires de la famille et de la communauté. En ce sens, la *milpa* est une forme de production agroécologique. À la fois science et mouvement social, l'agroécologie privilégie un équilibre entre le milieu naturel et une production agricole durable, tout en valorisant les savoirs locaux et les innovations scientifiques adaptées au milieu. Par ailleurs, et comme le souligne la première citation de ce texte, plusieurs intellectuels et communautés rurales insistent davantage sur l'aspect communautaire et socioculturel de la *milpa*. C'est ici « l'espace que l'on habite »; le lieu de reproduction de la vie, de l'entraide et d'échanges multiples entre la terre, l'eau, l'air, le soleil, les enfants,

les insectes, les femmes et les hommes (Cruz, 2017). La *milpa* est plus ou moins étendue, selon la capacité de travail disponible, plutôt que selon les frontières de la propriété. Elle exige à la fois un effort physique, un partage de connaissances, des obligations et des relations sociales qui s'appuient sur l'entraide entre membres d'une famille ou de la communauté, pour ensuite en partager les récoltes. Il y a donc obligations et réciprocité entre ceux et celles qui prennent soin de la terre, mais également réciprocité entre familles paysannes et territoires. Comme le souligne le dicton de la Sierra, la *milpa* a besoin du travail agricole pour produire des aliments et construire ou maintenir la qualité du sol, mais les paysans ont besoin d'énergie, et donc de nourriture, pour alimenter leur corps et leur esprit. Elles et ils peuvent alors prendre soin de la *milpa*, en respectant ses cycles écosystémiques.

Pour sa part, *La Via Campesina (LVC)* a élaboré le concept de souveraineté alimentaire en 1996 afin de dénoncer les conséquences du modèle agroindustriel et de mettre en valeur une diversité de modèles d'agriculture et d'alimentation plus justes et écologiques (Desmarais, 2007; revue *Possibles*, vol. 34, no. 1-2, 2010). Selon les membres de LVC, ce réseau transnational d'organisations paysannes, autochtones, de femmes, de pêcheurs et autres travailleurs agricoles, la souveraineté alimentaire :

Prioritizing local agricultural production in order to feed the people, access of peasants and landless people to land, water, seeds, and credit... the right of farmers, peasants to produce food and the right of consumers to be able to decide what they consume, and how and by whom it is produced; the right of countries to protect themselves from too low priced agricultural and food imports; agricultural prices linked to production costs... the populations taking part in the agricultural policy choices; and the recognition of women farmers' rights, who play a major role in agricultural production and in food (Via Campesina 2003 in Patel, 2007, p. 90).

Ce concept, utilisé comme porte-étendard afin d'unir un ensemble de mouvements qui promeuvent la justice sociale et environnementale, pose pourtant certains problèmes. Traditionnellement et encore aujourd'hui, la majorité des gens associe la souveraineté à l'État moderne. Acteur dominant de la scène mondiale, on reconnaît à l'État le droit légitime – et le devoir, selon certains analystes – de recourir à la violence pour défendre le territoire et la population qui y habite, afin de contrer toute « menace » ou « intervention extérieure ». Cependant, dès lors qu'on adopte une perspective autochtone, ou d'écologie politique, qui prend en considération les expériences vécues et les cosmovisions des peuples originaires du continent *Abya Yala*, on constate que cet État est une construction sociohistorique européenne qui a été imposée à travers les Amériques lors des grandes conquêtes, et dont les systèmes d'oppression coloniale persistent (Coulthard, 2014).

Or, ces peuples autochtones n'ont jamais abdiqué leur droit au territoire. Même lorsque des traités et ententes ont été conclus, les chefs autochtones signalaient leur volonté de partager et de protéger conjointement les richesses du territoire en question. Il s'agissait davantage d'une acceptation du vivre ensemble, en harmonie avec la Terre-mère. Rarement a-t-on vu un peuple renoncer volontairement à son lieu de vie et de subsistance, sinon à travers guerres et conquêtes. Ce constat est essentiel, surtout en 2017, année des 150 ans du Canada, afin de saisir pourquoi les Premières nations dénoncent plutôt les 150 ans d'un colonialisme dévastateur, qui continue d'imposer déplacements, dépossession et disparitions d'une grande partie des nations originaires, de leurs cultures et de leurs bases économiques (voir Coulthard, 2014; Daschuk, 2013). Dans ce contexte, la *milpa* et le concept de *comunalidad* nous éclairent sur la signification des luttes actuelles pour la défense du territoire chez plusieurs communautés rurales du sud du Mexique.

Oaxaca : terreau fertile du militantisme et de la *comunalidad*

Contrairement à d'autres États latino-américains, le Mexique n'a pas participé à ladite vague rose (*Pink Tide*) associée à l'élection de gouvernements comme le Parti des Travailleurs au Brésil ou Evo

Morales en Bolivie, dont le discours encourageait une meilleure redistribution des richesses. Particulièrement dans les États du Chiapas et d'Oaxaca, la résistance s'est donc exprimée en force *contre* l'État et à ses politiques néolibérales, mises en œuvre à partir de la crise de la dette (1982) : privatisation, coupure des dépenses publiques, libéralisation du commerce, etc. Oaxaca compte une population de 3,8 millions d'habitants répartie dans 570 municipalités, ce qui représente quasi le quart de toutes les municipalités de la République. Environ 56 % des habitants vivent dans une municipalité de moins de 2 000 habitants et 61,5 % pour les municipalités de moins de 5 000 habitants (López, 2001). Bien que l'on parle constamment de la pauvreté d'Oaxaca en termes de revenu, d'accès aux services de santé de qualité ou de niveau d'éducation par exemple, ce territoire est riche en biodiversité, minéraux, culture et histoire, avec une population autochtone de plus de 60 %, selon la Commission nationale pour le développement des peuples autochtones. La géographie très accidentée permet également d'expliquer la rareté de grandes monocultures et entreprises agroindustrielles.

Sur le plan local, 417 des 570 municipalités de l'État s'autogouvernent selon un régime appelé *usos y costumbres*, ou us et coutumes. Celui-ci a été légalement reconnu lors de la réforme de la Constitution de l'État, en 1995, sous l'article 28 :

L'État d'Oaxaca reconnaît l'existence de systèmes normatifs internes aux peuples et aux communautés indigènes, avec des caractéristiques propres, spécifiques pour chaque peuple, communauté, et *municipio* de l'État, fondés sur des traditions ancestrales qui se sont transmises oralement de génération en génération, tout en s'enrichissant et en s'adaptant au cours du temps à diverses circonstances. C'est la raison pour laquelle ces systèmes sont considérés par l'État comme actuellement en vigueur (cité dans Jamart, 2009).

Cette gouvernance autonome varie en effet d'une communauté à l'autre et se transforme avec le temps, mais les principaux éléments communs sont les suivants : territoire collectif, prise de décision collective, travail

collectif (*tequio* et *cargo*) et célébrations. Ce sont également les quatre piliers principaux que les intellectuels autochtones Floriberto Días et Jaime Martínez Luna ont identifiés afin d'expliquer comment la *comunalidad* organise le quotidien au sein des communautés rurales d'Oaxaca. Alors que la *milpa* est un « concept oral » faisant référence à une pratique interne, celui de « *comunalidad* » est davantage « textuel » et vise surtout à expliquer « *aux gens de l'extérieur comment nos communautés s'organisent, occupent l'espace et interagissent entre eux* » (Cruz, 2017).

Le premier pilier de la *comunalidad*, la propriété collective de la terre, fait référence aux *ejidos*, titres de propriété collective distribués aux familles paysannes par le processus de réforme agraire post-révolution, mais aussi aux terres ancestrales des communautés originaires, appelées *bienes comunales*. Ces dernières ont été « reconnues » par l'Empire espagnol lors de la colonisation, mais ont souvent été reprises de force ou sont toujours en dispute. Ces territoires collectifs sont le lieu de vie et d'échanges entre les membres des communautés. D'ailleurs, bien que la majorité des familles travaillent la terre de façon individuelle, les décisions en ce qui a trait à l'utilisation du territoire – production agricole, forêts, eau et autres richesses naturelles – doivent être prises par l'assemblée agraire. C'est d'ailleurs au sein des assemblées agraires et communales que se déploie un mode de gouvernance et de prise de décisions collectives, le deuxième pilier de la *comunalidad*. En théorie, tous les habitants en âge de participer peuvent y assister et débattre des divers enjeux jusqu'à l'obtention d'un consensus ou d'une décision qui satisfasse la majorité. Il reste cependant de nombreux obstacles – dont le genre et la capacité de chacun à s'exprimer librement en assemblée – qui limitent la participation de certains individus et reproduisent les iniquités et les rapports de pouvoir qui découlent, entre autres, du colonialisme et du patriarcat. Il y a tout de même un mode alternatif de gouvernance et de leadership plus décentralisé, qui met en valeur une participation directe et active des membres de la communauté aux décisions qui les affectent et qui structurent leur mode de vie et les interactions entre eux.

Le travail collectif est le troisième pilier au cœur de la *comunalidad*. Chacun a la responsabilité de participer à tour de rôle aux différentes tâches civiles et religieuses (*cargos*) permettant le bon fonctionnement de la communauté ou village et ce, sans rémunération financière : du surveillant qui nettoie la place centrale et s'assure de la bonne entente, au jeune qui aide aux offices religieux, en passant par le maire, le président du Conseil agraire, et les membres du Conseil des sages. Plus on avance en âge et surtout plus on gagne le respect des autres, plus les *cargos* que l'on obtient sont importants. Ces responsabilités communales représentent donc un sacrifice personnel en termes de temps et d'engagement, mais également un honneur de servir sa communauté. Ce type de services non rémunérés est donc une forme d'économie non capitaliste, qui s'appuie sur les valeurs de réciprocité et d'obligations afin d'assurer le dynamisme et le bon fonctionnement des communautés. Ainsi, d'autres prendront soin de ses champs ou autres tâches en reconnaissance de ses responsabilités pour la collectivité. Le *tequio* est quant à lui un travail collectif épisodique pour une tâche particulière comme le nettoyage d'une rivière, pour lequel un membre de chaque ménage doit participer. Enfin, le quatrième pilier – souvent considéré comme le plus important – est celui des célébrations. Tout type de travail et autres services sont considérés comme étant nécessaires afin de pouvoir se réunir et célébrer chaque étape de la vie, de la famille et de la communauté. Chacun est appelé à participer aux fêtes religieuses, spirituelles et civiles, y compris les naissances, la célébration des 15 ans (*quince años*), les mariages, la fête du saint du village et celle des récoltes. Afin d'être pleinement accepté au sein de sa communauté, chaque membre a donc également le *devoir* de participer, à tour de rôle, à l'organisation de festivités, ce qui s'accompagne des droits et avantages liés à cette vie communautaire : entraide, solidarité, sentiment d'appartenance...

Est-ce à dire que tous ces *municipios* ont conservé un mode de vie et de gouvernance autonome et indépendant des partis politiques et des gouvernements étatique et fédéral ? Rien de tel, puisqu'en effet, le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) a pénétré la quasi totalité des régions d'Oaxaca, y développant ici comme ailleurs des réseaux clientélistes, sous l'emprise de dirigeants locaux (Recondo, 2007). En

échange d'un vote favorable, le gouvernement *priista* – qui a dominé la scène électorale de la fin de la Révolution mexicaine à la fin des années 1990 – s'est maintenu au pouvoir en distribuant services, programmes sociaux et bénéfiques aux dirigeants et membres de ces communautés. Ainsi, bien que plusieurs aient maintenu un mode de gouvernance « autonome », celui-ci a souvent été entaché par la corruption et la cooptation de leaders locaux. Ce régime de gouvernance est donc loin d'être parfait et de faire l'unanimité. Néanmoins, c'est bel et bien cette gouvernance locale, jumelée à la mobilisation et à l'organisation communautaire¹, qui ont contribué à maintenir, dans l'État d'Oaxaca plus que dans tout autre État mexicain, la propriété sociale de la terre. En effet, en 1990, plus de 50 % des terres cultivées du pays étaient sous ce type de propriété, avec 42 % de terres *ejidales*, et 8,7 % sous un régime de *bienes comunales*. Avec la ratification de l'ALÉNA et à la réforme de l'article 27 de la Constitution mexicaine en 1992, qui a mis fin à la réforme agraire et facilité la privatisation des terres, la propriété collective a chuté. À Oaxaca cependant, peu de communautés ont été convaincues par ce processus de privatisation. La gouvernance collective locale offre donc un rempart pour résister aux pressions du marché et de l'État et pour mieux défendre leurs territoires et leurs modes de vie.

Ainsi, plutôt que de parler de réforme agraire et de luttes paysannes, les forces sociales d'Oaxaca, en partenariat avec des communautés et organisations de plusieurs autres États mexicains et mésoaméricains, ont joint leurs efforts autour de la *Défense du territoire et de la vie*. En août 2017, par exemple, la militante nicaraguayenne et ex-présidente du Forum permanent de l'ONU sur les questions autochtones, Mirna Cunningham, insistait sur l'urgence d'agir afin d'éviter la disparition d'autres peuples autochtones, menacés par « l'échec des politiques environnementales et culturelles, le modèle économique extractiviste

1 L'État d'Oaxaca est reconnu pour ses nombreux mouvements sociopolitiques et ses mobilisations de masse, particulièrement celles du Syndicat des enseignants de la Section XXII de la CNTE (*Coordinadora Nacional de Trabajadores de la Educación*), mais également chez les organisations étudiantes et paysannes. La Coalition de travailleurs, paysans et étudiants de l'Isthme de Tehuantepec (COCEI, acronyme en espagnol) alliant ces trois secteurs sociaux a d'ailleurs longtemps marqué le paysage politique de l'État.

actuel et la violence ». Elle notait que « 30 % des concessions pour les entreprises minières, l'agroindustrie et les autres mégaprojets sont situées sur des terres ancestrales, ce qui pourrait entraîner l'expulsion des Autochtones de leurs territoires. » (Traduction libre, M4, 2017, <http://movimientom4.org/2017/08/cunningham-sin-medidas-urgentes-desapareceran-mas-pueblos-indigenas/#comment-15082>.)

C'est dans ce contexte d'urgence que plusieurs groupes citoyens d'Oaxaca se sont mobilisés en tant que *communautés rurales et autochtones*, plutôt que paysannes (*campesinas*). Cette dernière « identité collective » avait en effet acquis une connotation assez négative. On l'associait au projet corporatiste et trop souvent corrompu du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) ayant maintenu un réseau clientéliste fort qui divisait les mouvements ouvrier, paysan et autres secteurs de la société civile. Surtout depuis la Rébellion zapatiste de 1994, nous assistons donc à une résurgence des luttes et organisations autochtones, dénonçant les violations historiques de leurs droits ainsi que les attaques à leurs modes de vie et de pensée. La multiplication des mégaprojets miniers, hydroélectriques et autres par de grands investisseurs mexicains et étrangers a ainsi renforcé la résistance autochtone et la recherche d'alternatives viables, plus adaptées à leurs besoins et mode de vie.

Résistance et organisations communautaires pour la vie et le territoire

Bien que de nombreuses communautés sont divisées et doivent vivre avec les conséquences de projets de développement dévastateurs pour l'environnement et le bien-être des populations, certaines ont réussi à unir leur force et à renforcer l'esprit et les pratiques de *comunalidad*, comme dans le cas de Capulálpam de Méndez et de Magdalena Teitipac. Ces deux villages zapotèques ont en effet réussi à stopper les activités de compagnies minières ayant obtenu des concessions du gouvernement fédéral, mais sans consultation préalable, libre et éclairée des communautés, tel qu'exigée par la Convention 169 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) de l'ONU, signée par le Mexique. Dans les deux cas, l'économie principale de ces

communautés a longtemps reposé sur l'agriculture de subsistance mais elles ont également des réserves d'or et d'argent qui ont jadis été exploitées artisanalement. Avec la hausse des cours de ces métaux et les nouvelles technologies d'extraction, ces zones sont devenues rentables pour l'industrie extractive.

Après une longue lutte, les habitants de Capulálpam de Méndez ont démontré que l'exploitation minière avait entraîné de nombreux problèmes, dont la disparition de plusieurs sources d'eau potable alimentant le village. Lors d'une Assemblée générale, ils se sont prononcés et ont déclaré Capulálpam « territoire libre de compagnies minières ». C'était une première au Mexique mais cette initiative citoyenne s'est depuis répandue à de nombreuses autres communautés à travers le pays. Afin de maintenir une saine économie et d'offrir aux jeunes des possibilités intéressantes au sein de la communauté, les résidents de ce village de la Sierra Norte ont également mis sur pied différentes entreprises communautaires, dont une dédiée à l'agroforesterie, une autre à l'embouteillage d'eau, et une troisième à l'écotourisme. Dans tous les cas, ils ont créé de l'emploi local et ont choisi d'utiliser les « excédents » pour divers projets bénéficiant à l'ensemble du village : amélioration et embellissement de la place du village, de l'église, des rues et édifices publics; achat d'instruments de musique pour les jeunes de l'harmonie; célébrations et festivités. Francisco, un des membres de la communauté, explique :

It has been a difficult road we are walking together. [But] the collective spirit in Capulálpam is like a belt that ties everyone together, said Francisco Garcia, a local indigenous authority who oversees natural resources. Our spiritual values as indigenous people are attached to our land, water and territories, which go far beyond simple monetary value. (Martinez, <https://fr.scribd.com/document/231008741/Capulalpam>)

Au village de Magdalena Teitipac, les gens ont tiré profit de l'expérience de Capulálpam et d'autres régions. Dès qu'ils ont appris que des concessions minières avaient été octroyées sur leur territoire ancestral,

ils se sont organisés et ont bloqué l'accès à la société minière, avant que celle-ci entreprenne ses travaux d'exploitation. Antonio Lorenzo souligne le lien fort au sein de sa communauté entre la montagne, le territoire et le bien-être des différentes espèces vivantes qui en dépendent :

Ça ne nous intéresse pas [leur développement] parce qu'en fin de compte, nous sommes heureux avec nos questions religieuses, avec nos montagnes, et nous vivons bien. Nous n'avons pas besoin de tous ces millions pour vivre... S'il n'y a pas de communauté, pas de montagne, pas de vie, alors que laissera-t-on aux enfants ?
(<https://www.youtube.com/watch?v=T2W5gkMSOPU>)

J'ai eu l'occasion de rencontrer les membres de ces communautés et de discuter longuement avec eux et avec les organisations qui les appuient, ainsi que de participer au *Festival de Tierra Caliente* trois ans de suite (2015 à 2017), tout près de Capulálpam. Avec des groupes d'étudiants canadiens et en partenariat avec [SURCO](#) – organisation basée à Oaxaca et offrant des programmes universitaires axés sur l'organisation communautaire, le militantisme et les nouvelles communications – nous avons alors pu constater l'importance de la résistance aux minières, de la gouvernance collective et de la *comunalidad*. En effet, chaque année, quelques centaines de membres des communautés environnantes marchent et se réunissent afin de réitérer leur engagement et les raisons qui les ont poussés à dire « non à l'exploitation minière » au sein de leur territoire respectif. Ces décisions ont été prises, suivant les us et coutumes, par les membres des différentes assemblées communales. Le Festival de Tierra Caliente est également un lieu important d'échange et d'apprentissage pour les plus jeunes et les invités. Il est enfin une importante célébration et un moment privilégié de partage, où se côtoient traditions catholiques, musique, danses et spiritualités autochtones. Ce sont ces expériences de la *comunalidad* qui semblent de plus en plus faire défaut au sein des communautés occidentales et c'est en ce sens que nous aurions tout à gagner à nous reconnecter à notre milieu, à mieux écouter et à apprendre des luttes et modes de vie de différentes communautés d'Abya Yala.

Marie-Josée Massicotte est professeure agrégée à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa. Elle s'intéresse aux luttes des mouvements sociaux qui militent pour des modes de vie, de gouvernance et de développement plus justes, autonomes et responsables. Ses récents travaux ont porté sur les mouvements paysans et autochtones en Amérique latine qui s'opposent à l'exploitation minière et agroindustrielle et qui promeuvent l'agroécologie, la souveraineté alimentaire et la défense des territoires. [massicot@uOttawa.ca]

Kiado Cruz est co-fondateur de SURCO, organisateur communautaire et créateur de technologies de la communication. Il est également un intellectuel autochtone de Yagavila, village zapotèque de la Sierra Norte d'Oaxaca. Ces ancêtres sont de la Sierra, là où ses parents vivent et continuent à cultiver la terre. Ce sont tous les apprentissages acquis au sein de sa communauté, puis au-delà, qui alimentent ses réflexions et l'amènent à promouvoir de nouveaux modes de vie autonomes, ainsi que de nouvelles façons de régénérer la culture par la communication.

Références

- Clapp, Jennifer. 2016. *Food*. 2e édition. London. Polity Press.
- Coulthard, Glen. S. 2014. *Red Skin, White Masks: Rejecting the Colonial Politics of Recognition*. Minneapolis. University of Minnesota Press.
- Cruz, Melquiades (Kiado). 2017. Conférence et entretiens avec l'auteure, mai 2017, Oaxaca.
- Daschuk, James. 2015. *La destruction des Indiens des Plaines : maladies, famines organisées et disparition du mode de vie autochtone*. Québec. Presses de l'Université Laval.
- Desmarais, Annette. A. 2007. *La Via Campesina : globalization and the power of peasants*. Halifax, N.S., Fernwood Pub, et version en français chez Écosociété.
- iPES-Food. 2017. « De l'uniformité à la diversité : changer de paradigme pour passer de l'agriculture industrielle à des systèmes agroécologiques diversifiés », Panel international d'experts sur les systèmes alimentaires durables, accès en ligne 7 juin 2017, <https://www.coordinationsud.org/>

document-ressource/de-lagriculture-industrielle-a-systemes-agroecologiques-diversifies-ip-es-food/.

Jamart, Clara. 2009. « L'État de Oaxaca (Mexique): reconnaissance des droits indigènes et gouvernance locale des territoires », AGTER, Association pour contribuer à l'amélioration de la gouvernance de la terre, de l'eau et des ressources naturelles, accès en ligne, 24 juin 2017 : http://www.agter.org/bdf/es/corpus_organisme/fiche-organisme-1.html.

López, Clemente de Jesús. 2007, « Usos y costumbres y elecciones municipales en Oaxaca », accès en ligne, 24 juin 2017: <http://cetrade.org/v2/book/export/html/722>.

Massicotte, Marie-Josée, et al. 2010. « Au-delà des frontières : la lutte pour la souveraineté alimentaire ». Possibles vol. 34, nos. 1 et 2, accès 4 juin 2017, disponible à : <http://redtac.org/possibles/tag/souverainete-alimentaire/>.

McMichael, Philip. 2005. « Global Development and the Corporate Food Regime », *New Directions in the Sociology of Global Development*, eds. F.H. Buttel and P. McMichael, Oxford: Elsevier, pp. 265–299.

Patel, Raj. 2007. « Transgressing Rights: La Via Campesina's Call for Food Sovereignty », *Feminist Economics*, vol. 13, no. 1, pp. 87-93.

Recondo, David. 2007. *La política del gatopardo: Multiculturalismo y democracia en Oaxaca*. CIESAS, Mexico.

Rocheleau, Dianne E., Barbara Thomas-Slayter et Esther Wangari, dirs. 1996. *Feminist Political Ecology: Global Issues and Local Experiences*. New York: Routledge.

Toledo, Victor et al. 2015. « The Struggle for Life: Socio-environmental Conflicts in Mexico », *Latin American Perspectives*, vol. 42, no. 5, pp. 133-177.

Climat/Énergie : ‘La lucidité est la blessure la plus rapprochée du Soleil’ citation de René Char

Par Alain Brunel

Les mâchoires du piège climat/énergie se referment. Températures, précipitations, montée des eaux, acidification, extinctions : les records s’accumulent, le climat bascule. Et près de 25 ans après le début des négociations internationales sur le climat, notre système socio-économique est toujours aussi dépendant des énergies fossiles. Dopé à la drogue dure. Les énergies fossiles fournissaient encore 81 % de la demande énergétique mondiale en 2014. Selon les projections de l’Agence américaine d’information sur l’énergie, elles continueront à combler quelque 78 % de cette demande en 2040 (EIA 2016), en tenant compte des mesures internationales sur la table — mais sans le Clean Power Plan d’Obama et avant Donald Trump —, avec la croissance économique attendue des pays émergents, l’Agence internationale de l’énergie prévoit dans son scénario central une hausse de 30 % de la demande mondiale en énergie d’ici 2040 (WEO 2016), et ce, même en tenant compte des mesures annoncées à la COP21 de Paris. Cette demande en hausse serait comblée par l’ensemble des « énergies modernes », gaz et pétrole compris. Nos mesurette ne font pas le poids devant l’appétit fossile : oléoducs Énergie Est, Keystone XL ou TransMountain, gaz de schiste, pétrole de roche mère, il nous en faut plus et plus encore. Tant qu’il y aura un marché. Face aux usages difficilement remplaçables des énergies fossiles et à la forte inertie sociale au changement, il n’y aura pas d’échappatoire, pas de solution miracle, pas de rédemption. Nous sommes piégés.

La décision de Donald Trump de retirer les États-Unis de l’Accord de Paris est un symptôme criant de cette soumission politique aux lobbies des énergies fossiles et aux intérêts mercantiles de court terme. De Washington à Moscou, la ploutocratie fossile jubile... On trouve la

même soumission au Canada chez les libéraux fédéraux ou provinciaux, mais en plus feutré, en plus hypocrite. Et les plus pauvres payeront cher, eux qui en sont si peu responsables. Leurs libertés premières, substantielles, dont « la faculté d'échapper à la famine, à la malnutrition et à la morbidité évitable », en sont déjà affectées (Sen 1999, 56). Une injustice écologique absolue. Pourquoi en est-on arrivé là ? Et comment échapper aux crocs ?

L'expansion du domaine des énergies fossiles est une des causes principales de la croissance matérielle depuis la révolution industrielle et au cours du XX^e siècle. C'est aussi une des causes essentielles du dérèglement concomitant du cycle biogéochimique du carbone, mais également, ce qu'on sait moins, de celui de l'azote (Suddick et coll. 2012) qui influe en retour sur le réchauffement planétaire, et même de celui de l'oxygène dans les océans (Schmidtko et coll. 2017).

Les énergies fossiles sont responsables des deux tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES). Elles ont causé environ 80 % de la croissance des GES entre 1970 et 2010 (IPCC2014, 5). Le modèle fossile de développement épuise la planète et, heureusement, est en train de s'épuiser. Les réserves de charbon, gaz et pétrole sont certes encore abondantes, mais il en coûte de plus en plus cher de les extraire. Les puits de pétrole conventionnel déclinent plus vite que la baisse de la demande dans les pays riches, tandis que la demande mondiale continue d'augmenter. Le taux de retour énergétique des sources de pétrole non conventionnelles, c'est-à-dire le ratio de l'énergie obtenue sur l'énergie investie pour l'obtenir, décline également (Hall 2017). Un changement d'ère se dessine. Nous y reviendrons.

Un Accord sans les États-Unis

L'Accord de Paris sur le climat obtenu à la Conférence des Parties sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 2015 (CdP21), signé par 195 Parties sur 197, constitue un véritable exploit diplomatique. En date de juin 2017, 147 pays responsables de 84 % des émissions globales avaient ratifié le premier accord universel sur le climat. On ne peut que s'en réjouir. Cela dit, ce résultat a été

rendu possible parce que sa mise en œuvre est volontaire et n'inclut aucune clause contraignante, sauf celle, notable, d'élaborer un plan de réduction des émissions nationales dont les engagements devront être progressivement revus à la hausse. L'esprit présidant à l'Accord est celui de prêcher par l'exemple, l'incitation et l'imitation : bâtir la confiance en agissant chacun concrètement et de manière vérifiable en vue d'un objectif commun. À l'image de ces nuées d'étourneaux ou de ces bancs de poissons, où chaque individu s'aligne sur les gestes de son voisin, formant ainsi un mouvement coordonné qui permet au groupe de changer subitement de cap grâce à la magie des neurones miroirs (Cyrulnik et coll. 2012).

Dans ce contexte, le retrait des États-Unis de l'Accord, le deuxième pollueur de la planète en émissions absolues et un des premiers par habitant, a une forte connotation symbolique, mais aussi des effets bien concrets. Un leader poids lourd renonce officiellement à poursuivre l'objectif commun. Certes, plusieurs États, villes et entreprises du pays sont entrés en résistance et prendront en charge les objectifs de l'Accord. Hawaï vient de l'endosser. Mais Donald Trump a fait et fera encore de gros dégâts. Avant même l'annonce du retrait, il avait bien commencé en jetant à la poubelle le Clean Power Plan d'Obama, en nommant Scott Pruitt, un climatosceptique confirmé, à la tête de l'Agence de protection de l'environnement, en ouvrant les vannes de l'exploitation des énergies fossiles, etc.

Les États-Unis sont un joueur important dans les politiques du climat sur le plan opérationnel. Ils financent, à hauteur de 15 %, le budget du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à 40 % celui, modeste, du secrétariat du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Les pays pauvres devront se passer des 2 milliards de dollars restant à décaisser du Fonds vert sur l'enveloppe de 3 milliards promise par Obama. Washington joue sur tout un rôle majeur dans le domaine du savoir et des technologies spatiales indispensables pour permettre le renforcement du cadre de transparence sur les émissions, impliquant notamment la vérification des réductions annoncées. Le projet de budget de Trump vise à supprimer nommément quatre programmes

de recherche satellitaire de la Nasa pour la recherche climatique (Thompson 2017).

Émissions négatives : un délire scientifique?

L'objectif de l'Accord de Paris est de « contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement au-dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels » et de « poursuivre l'action pour limiter l'élévation à 1,5°C ». Nous avons déjà atteint une moyenne de 1°C. L'Accord fixe un cap sans identifier les moyens pour y arriver. L'idée générale pour atteindre l'objectif est exprimée à son quatrième article : parvenir à « un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre d'ici la deuxième moitié du siècle sur la base de l'équité, et du développement durable et de la lutte contre la pauvreté ».

Or, compte tenu des tendances évoquées plus haut, le GIEC nous dit que pour réussir à atteindre cet équilibre entre les émissions par les sources et les absorptions par les puits, il faudra recourir dans le courant du siècle à des technologies « d'émissions négatives », encore à concevoir et à expérimenter, telles que la bio-ingénierie de capture et de séquestration carbone (BICSC ou BECCS en anglais).

Cette perspective fait douter un climatologue renommé comme Kevin Anderson, directeur adjoint du Centre Tyndall pour la recherche sur les changements climatiques, de l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris (Anderson 2015). Le recours à la bio-ingénierie pour retirer du carbone de l'air à l'échelle requise supposerait selon lui « des plantations et des récoltes pendant des décennies sur des surfaces équivalentes à une à trois fois celle de l'Inde ». Et dans le même temps, poursuit Anderson, l'aviation et la marine marchande envisagent de recourir aux biocarburants, l'industrie chimique voit la biomasse comme une matière première potentielle et, en 2050, il y aura 9 milliards de bouches à nourrir... Anderson y va d'une contre-suggestion :

Éloignez-vous des préceptes douillets de l'économie contemporaine, et une série de mesures de substitution

devient envisageable. Les technologies, comportements et habitudes qui alimentent la demande énergétique se prêtent tous à des changements rapides et significatifs. Combinez cela avec la compréhension que tout juste 10 % de la population est responsable de 50 % des émissions, et le rythme et l'étendue de ce qui est possible devient évident.

Allier de profondes et promptes réductions de la demande énergétique à une rapide substitution des carburants fossiles par des actions de recharge zéro carbone permet de construire un programme 2°C qui ne repose pas sur des émissions négatives. Alors pourquoi cette occasion réelle a-t-elle été rejetée par les viedes économiques de Paris? Sans doute y a-t-il plusieurs explications élaborées et nuancées – mais la raison principale est simple. Dans un vrai style orwellien, le dogme politique et économique qui en est venu à imprégner toutes les facettes de la société ne doit pas être remis en cause. Pendant des années le discours de la croissance verte a étouffé toutes les voix qui avaient l'audace de suggérer que le budget carbone associé avec les 2°C ne pouvait pas être réconcilié avec le mantra de la croissance économique.

(Anderson 2015, notre traduction)

Hypocrisies libérales

Voilà une piste intéressante pour expliquer l'incapacité du Canada à vraiment diminuer ses émissions. Côté face, les gouvernements libéraux d'Ottawa et de Québec affichent une volonté de réduire leurs émissions de GES et leur enthousiasme devant l'adoption de l'Accord de Paris. Mais côté pile, tant à Ottawa qu'à Québec, les plans d'action sont trop timorés et incohérents pour simplement atteindre les objectifs nationaux fixés, que tout le monde sait par ailleurs insuffisants pour rester sous les 2°C. Et surtout personne n'ose remettre en question le dogme économique dominant.

L'objectif du Canada de Justin Trudeau, repris de celui des conservateurs de Stephen Harper, est de réduire les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) de 30 % en 2030 par rapport au niveau de 2005. Pour ce faire, le gouvernement libéral imposera un prix carbone plancher et croissant à l'échelle du Canada – aux provinces qui ne l'ont déjà fait – et de nouvelles normes d'émissions pour les véhicules. Cependant, il approuve simultanément la construction des oléoducs TransMountain et Keystone XL et celle du terminal de gaz naturel liquéfié Pacific Northwest en Colombie-Britannique – encourageant par le fait même la croissance de la production du pétrole bitumineux et celle des émissions de gaz à effet de serre. En mars, Justin Trudeau s'est même fait le chantre de l'exploitation « responsable et durable » des sables bitumineux dans un discours tenu devant le gotha du pétrole au Texas. « Aucun pays trouvant 173 milliards de barils de pétrole dans le sol ne les laisserait là », a-t-il dit. Il a reçu à cette occasion, en plus d'un prix, une longue ovation debout, manifestation inhabituelle dans ce sésail (Berke 2017). Mais si l'on suit cette logique, les États-Unis et la Russie ne peuvent faire autrement qu'exploiter leur gaz et leur pétrole. Idem pour la Chine, l'Inde et l'Australie avec leur charbon. Et dans ce cas, que faire de l'Accord de Paris? Qu'en est-il du climat?

La conséquence de ce raisonnement est limpide : l'impossibilité de réduire les émissions mondiales et nationales au niveau requis. Un rapport du Sénat canadien l'écrit noir sur blanc (Sénat 2017). En tenant compte des mesures pour le climat budgétées au 1^{er} novembre 2016, le Canada manquera son objectif 2030 par 219 millions de tonnes, c'est-à-dire que ses émissions seront 42 % au-dessus de sa cible et le tiers de cette hausse sera le fait de la croissance des émissions du secteur pétrole et gaz...

Un Fonds vert critiqué

À Québec, les incohérences pullulent aussi. L'objectif de -20 % en 2020 par rapport au niveau de 1990 (cible plus ambitieuse que celle du Canada) ne sera pas atteint. La bourse carbone est l'un des piliers de la lutte au réchauffement planétaire, mais à 18,82 \$ la tonne à la dernière vente de quotas carbone de mai 2017, l'incitatif à réduire les émissions

est faible, de l'ordre de quelques sous le litre à la pompe. Un montant inférieur à celui des variations saisonnières, sinon hebdomadaires, du prix du litre. Et les VUS prolifèrent toujours comme des petits pains.

De plus, la cagnotte du Fonds vert, constituée avec la vente des crédits carbone sur le marché (montant prévu de 3,7 milliards \$ entre 2013 et 2020) ne semble pas dépensée à des objectifs structurants. Le rapport du commissaire au développement durable de 2014 était très critique à cet égard. Le Fonds vert ne comportait pas d'objectifs précis et mesurables, de cibles et d'indicateurs, d'évaluation des résultats, pas de reddition de comptes. Un « bar open » qui servait à financer arbitrairement un peu tout et n'importe quoi. Comble de contradiction, le Fonds a même aidé des sociétés pétrolières; 6 millions \$ pour l'oléoduc de Valero; 1,6 million \$ pour Suncor etc. (Lecavalier, 2016). Le Ministère a accepté les critiques du commissaire et a depuis mis en place un début de système de reddition de comptes. Mais on apprenait encore récemment que le Fonds vert finance des projets de Bombardier et de CAE Electronics qui seront bien loin de pouvoir réduire les émissions du Québec d'ici 2020 (Lecavalier 2017).

Par-dessus tout, le premier ministre Couillard a exprimé à plusieurs reprises un préjugé favorable à l'égard du projet d'oléoduc Énergie Est (et l'exploitation des sables bitumineux), du gaz de schiste, et de manière générale, du développement les énergies fossiles au Québec (bien qu'il ait pris ses distances avec le mirage fossile sur Anticosti). Il est vrai que le parti libéral du Québec a un parti-pris pour les « vraies affaires ». Mais la contradiction inhérente au fait de soutenir des projets qui rendront impossible de limiter le réchauffement global à 2°C, ne semble pas perturber outre mesure les libéraux.

Un schisme de réalité

On peut voir dans ces exemples, localement, une manifestation du « schisme avec le réel » relevé globalement dans un processus de négociations climatiques étalé sur deux décennies, impuissant à agir sur le réel :

Il existe un décalage croissant entre, d'un côté, une réalité du monde, celle de la mondialisation des marchés, de l'exploitation effrénée des ressources d'énergies fossiles et des États pris dans une concurrence économique féroce et s'accrochant plus que jamais à leur souveraineté nationale et de l'autre, une sphère des négociations et de la gouvernance qui véhicule l'imaginaire d'un «grand régulateur central» apte à définir et à distribuer des droits d'émissions, mais de moins en moins en prise avec cette réalité extérieure.

(Aykut, Dahan 2014, 399-400)

Ce concept de schisme de réalité est emprunté au politologue allemand Oskar Negt (2010) pour « décrire analytiquement les signes précurseurs des grandes crises constitutionnelles et politiques, masqués par la continuité apparente du processus démocratique. » L'immobilisme d'une gouvernance mondiale et la somme des impuissances nationales semblent faire fi du diagnostic alarmiste des sciences du climat tel qu'il émerge des constats du GIEC. Une des explications avancées par Aykut et Dahan (2014) est celle de la lecture trop environnementale de l'enjeu climatique. Les discussions portent sur les émissions des gaz à effet de serre et non sur « l'extraction et les modes de combustion des ressources énergétiques ».

En ciblant les émissions de CO₂, au lieu de s'attaquer aux modes de développement économique, aux règles du commerce international ou au fonctionnement du système énergétique mondial, le régime climatique a établi des «murs coupe-feu» entre le climat et les autres régimes internationaux

(Aykut et Dahan 2014, 434)

Une autre illusion de l'action climatique est de penser mener une « grande transformation » écologique de manière « indirecte et désincarnée », celle qui est généralement privilégiée jusqu'à ce jour

au moyen du prix carbone, des marchés du carbone et des mécanismes flexibles.

Cette architecture consacre la victoire d'une lecture des enjeux environnementaux à partir de la grille de l'économie néoclassique, qui a abandonné toute idée de régulation directe par des normes, par des standards et par une politique industrielle explicite, en faveur d'une coordination invisible des acteurs économiques par les prix et par voie de marchés de permis négociables.

(Aykut, Dahan, 2014, p.435)

Les économistes classiques avancent en effet que l'imposition d'un prix carbone mondial, qu'il se traduise sous forme de taxe ou de droits d'émission, serait la manière la plus simple d'internaliser le coût de la pollution dans la production. Cela crée une incitation à réduire les émissions en évitant le phénomène de « passager clandestin » – le fait de bénéficier des efforts des autres sans y contribuer soi-même (Tirole 2016). Cette idée, séduisante a priori, permet en théorie de réconcilier objectif écologique et efficacité économique. Sauf que... elle fait l'impasse sur les intérêts géostratégiques et il est bien difficile de voir comment un consensus international pourrait émerger en pratique sur cette question. Tirole suggère que le G20 ou même un cercle plus restreint, tel que les cinq plus gros pollueurs, pourrait amorcer le mouvement et donner l'exemple. Sauf que... on trouve dans ce cercle des cinq, les États-Unis et la Russie...

Énergie, puissance et croissance

Pour bien situer l'ampleur du problème des énergies fossiles, il faut s'intéresser à la composante physique de l'énergie. Sevrés au pétrole depuis notre enfance, nous ne nous rendons plus compte de la puissance qu'il recèle, un concentré de millions d'années d'énergie solaire. Le contenu énergétique d'un baril de pétrole (159 litres) équivaut à celui de l'énergie dépensée par un cycliste pédalant 3,9 années, 12 heures par jour, 7 jours par semaine, sans aucun congé (Nikiforuk 2015, 77). Nos machines forment une immense armée d'esclaves énergétiques virtuels.

En considérant que les Nord-Américains consomment 23,6 barils de pétrole par an en moyenne, chaque citoyen a à son service environ 89 esclaves virtuels. Une famille de cinq personnes commande un peu moins de 500 esclaves. Une nation de 300 millions d'habitants contrôle une phalange phénoménale de 27 milliards de travailleurs essentiellement mécaniques et nourris au pétrole.

Charles A.S.Hall (2017, 97, notre traduction) le présente autrement :

Un homme fort peut fournir 500 Mégajoules de travail en un an pour un salaire de 30 000 \$ aux États-Unis. Un seul baril de pétrole peut fournir dix fois cette énergie et coûte seulement 50 \$. Chacun travaillant avec un rendement d'environ 25 %, les carburants fossiles peuvent réaliser des centaines à des milliers de fois plus de travail par dollar que des êtres humains.

La croissance économique est dépendante de celle de la consommation d'énergie. Giraud et Renouard (2012) estiment que jusqu'au deuxième choc pétrolier de la fin des années 70...

[C]e qui tirait la croissance de nos économies, c'était grosso modo, un tiers de hausse de la productivité et deux tiers d'augmentation de l'énergie. Puisque l'énergie est plafonnée et que nous ne pouvons plus en consommer davantage chaque année, notre croissance est réduite des deux tiers.

L'abondance de l'énergie bon marché pendant l'essentiel de la révolution industrielle a rendu les économistes aveugles au rôle de l'énergie dans nos sociétés (Nikiforuk 2015; Giraud et Renouard 2012; Pottier 2016; Hall 2017). Cette période s'achève. Les puits conventionnels déclinent. Le taux de retour énergétique (TRE) des sources de pétrole non conventionnelles, c'est-à-dire l'énergie obtenue sur l'énergie dépensée pour la rendre disponible, diminue également. Selon Hall (2017) ce ratio serait passé aux États-Unis de 25 à 35 barils pour chaque baril investi dans les années 1970 à un ratio de moins de 10/1 aujourd'hui.

Il était de plus de 100 pour 1 dans les années 1930. Le TRE des sables bitumineux serait à peine de 2 à 4 pour 1. Pour analyser les causes de l'effondrement des sociétés complexes, Tainter (2013) fait appel à un concept proche, la loi des rendements marginaux décroissants. En dessous d'un certain seuil de rendement ou de surplus énergétiques, une société ne peut plus se perpétuer.

Énergies fossiles, richesse et émissions de GES sont intimement liées. « Dans une société inégalitaire, la dilapidation écologique des très hauts revenus sert d'exemple à toute la société » (Giraud et Renouard 2012, 155). C'est pourquoi les auteurs plaident pour un écart de revenu plafonné à un facteur 12. L'égalité favorise la viabilité de la planète, mais elle entraîne aussi de nombreux bénéfices collatéraux pour la santé et la qualité de vie en société (Wilkinson, Pickett, 2013).

Nous n'avons plus le choix. Il nous faut serrer les voiles au plus près pour voguer, vent de face, vers d'autres horizons. Pour aller vers une « écologie intégrale » (Pape François 2015), celle qui se fondera sur « les trois écologies » (Guattari 1989) : écologie environnementale, écologie sociale, écologie mentale. Une justice écologique ne tiendra debout que sur ces trois piliers. La limitation de la consommation d'énergie et des émissions de GES doit se fonder sur des mesures d'équité socio-économique. Et cette équité est un facteur déterminant de la santé et du bien-être des individus.

Alain Brunel est cofondateur et ex-directeur Climat énergie de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA). Il est aujourd'hui conseiller en santé au travail pour le groupe Apex-Isast de Paris.

Références

Agence internationale de l'énergie, 2016, Perspectives énergétiques mondiales (World Energy Outlook 2016), Résumé, p.3.

Anderson Kevin, 24/31 December 2015, Nature, Talks in the city of light generate more heat, Vol. 528, p. 437

Aykut Stephan C., Dahan Amy, 2014, Gouverner le climat? 20 ans de négociations internationales, Paris, Presses de la Fondation nationale de sciences politiques, p. 399-437.

Berke Jeremy, 10 March 2017, Business Insiders, 'No country would find 173 billion barrels of oil in the ground and just leave them': Justin Trudeau gets a standing ovation in an energy conference in Texas, <http://www.businessinsider.fr/us/trudeau-gets-a-standing-ovation-at-energy-industry-conference-oil-gas-2017-3/>

Vérificateur général du Québec, printemps 2014, Rapport du Commissaire au développement durable M. Jean Cinq-Mars, 130p.

Cyrulnik Boris, Bustany Pierre, Oughourlian Jean-Michel et coll., 2012, Votre cerveau n'a pas fini de vous étonner, Paris, Albin Michel, 2012. Chapitre 2.

Giraud Gaël, Renouard Cécile, 2017 (1^{re} éd. 2012), Le facteur 12, pourquoi il faut plafonner les revenus, Paris, Carnets nord.

Guattari, Félix, 1989, Les trois écologies, Paris, Eds Galilée.

Hall, Charles A.S., 2017, Energy Return on Investment: A Unifying Principle for Biology, Economics and Sustainability, Cham, Springer.

IPCC, 2014: Climate Change 2014: Synthesis Report. Contribution of Working Group I, II and II to the Fifth

Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [Core Writing Team R. K. Pachauri and L.A. Meyer (eds)]. IPCC, Geneva, Switzerland, 151p.

Lecavalier Charles, 3 février 2016, 6 millions \$ pour un oléoduc, Le Journal de Québec, <http://www.journaldequebec.com/2016/02/03/6-millions--pour-un-oleoduc>

Lecavalier Charles, 31 mai 2017, Bombardier a droit au Fonds vert, Le Journal de Québec, <http://www.journaldequebec.com/2017/05/31/bombardier-a-droit-au-fonds-vert>

Nikiforuk Andrew, 2015, L'énergie des esclaves, le pétrole et la nouvelle servitude, Montréal, Éditions Écosociété.

Pape François, 2015, Lettre encyclique Laudato Si' du Saint-Père François sur la sauvegarde de la maison commune, Le Vatican.

Pottier Antonin, 2016, Comment les économistes réchauffent la planète, Paris, Seuil.

Schmidtko Sunke, Stramma Lothar, Visbeck Martin, 2017. Nature, « Decline in Global Oceanic Oxygen in the Past Five Decades », Vol. 542, p.335-339

Sénat du Canada, Richard Neufeld, président, Paul J. Massicotte, vice-président, Mars 2017, Positionner le secteur de l'électricité canadien : vers un avenir restreint en carbone, Rapport du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

Sen Amartya, 1999, Un nouveau modèle économique, développement, justice, liberté, Paris, Odile Jacob

Suddick Emma C., Townsend Alan R. et al. Sept. 28th 2012, Biogeochemistry, « The role of nitrogen in climate change and the impacts of nitrogen-climate interactions in the United States: foreword to thematic issue », Springer.

Tainter, Joseph A. (2013), L'effondrement des sociétés complexes, La Fenderie, Retour aux sources.

Tirole Jean, 2016, Économie du bien commun, Paris, PUF, Chap.8.

Thompson Andrea, March 31, 2017, Climate Central, 'Critical' NASA Climate Missions Targeted in Budget Cuts, <http://www.climatecentral.org/news/critical-nasa-climate-missions-budget-cuts-21299>U.S. Energy Information Administration (2016) International Energy Outlook 2016

Wilkinson Richard, Pickett Kate, 2013, L'égalité c'est mieux, pourquoi les écarts de richesses ruinent nos sociétés, Montréal, Écosociété.

Partager le fardeau climatique : Les marchés du carbone comme piste de solutions aux changements climatiques

Par **Gabrielle Côté** et **Mark Purdon**

Les changements climatiques sont devenus une réalité, et nous savons qu'il est impératif que le Québec en fasse davantage pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES). L'une des solutions apportées par le gouvernement du Québec fut l'instauration d'un système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions de GES, qui, lié avec le système de la Californie, faciliterait la réduction des émissions et ce, à moindre coût. Les marchés du carbone sont souvent perçus comme l'apogée de la marchandisation de la nature. Issus d'un processus néolibéral contesté par plusieurs, les marchés n'offriraient, selon cette logique, qu'une solution artificielle, en plus d'aggraver les inégalités sociales, environnementales et économiques. Toutefois, si l'on se garde de tomber dans ce débat idéologique, l'expérience du Québec et de la Californie nous démontre qu'au sens politique, le système établi entre ces deux juridictions est un exemple substantiel de confiance et de coopération tangible. En effet, le principal attrait des marchés du carbone est la possibilité de former des marchés conjoints et ainsi, de permettre d'alléger le fardeau climatique des juridictions participantes en diminuant considérablement les coûts de réduction d'émission. Nous mentionnerons également que les gouvernements de la Californie et du Québec ne s'appuient pas uniquement sur le marché du carbone pour réduire leurs émissions. Les marchés ne sont souvent qu'un élément parmi un paquet réglementaire beaucoup plus varié qu'il y paraît. Ce sont les réglementations et non le marché qui sont en grande partie responsables des réductions d'émissions en Californie et au Québec.

Qu'est-ce qu'un marché du carbone ?

Bien qu'elle ait été largement utilisée dans les années 80 aux États-Unis pour réguler les émissions responsables des pluies acides, la conception d'échange de droits d'émission de GES a d'abord été intégrée dans les discours sur la politique climatique avec le Protocole de Kyoto. Le commerce de droits d'émission de GES est, à la base, fondé sur l'analyse des coûts économiques de la dégradation des écosystèmes et de la pollution qui ne sont pas reflétés dans le prix des marchandises échangées. Les mécanismes émergeant des marchés du carbone incluent les régimes de plafonnement et d'échange de droits d'émission et les programmes de crédits compensatoires visant la réduction ou l'évitement de GES.

De manière générale, un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission assujettit les entreprises de certains secteurs de l'économie à des obligations de diminution de leurs émissions de GES au moyen de l'établissement d'un quota d'émissions collectif (plafond). Ce quota, réparti sous forme de droits d'émission, est appelé à diminuer progressivement chaque année pour favoriser l'adoption de pratiques dites écoresponsables dans les secteurs touchés. Un droit d'émission permet d'émettre l'équivalent d'une tonne de CO₂ (teCO₂). Si appliqués convenablement, les systèmes de plafonnement et d'échange fournissent aux décideurs la certitude qu'une cible d'émission donnée sera atteinte. Ils permettent donc d'assurer une certaine intégrité environnementale. Le prix des droits sur le marché garantit que les entreprises sont récompensées si elles font des réductions et pénalisées si elles n'en font pas. Il varie en fonction de la demande, celle-ci étant reliée au niveau de développement économique et au taux d'émissions d'une juridiction ainsi qu'au coût associé aux mesures permettant une réduction d'émissions.

Le marché du carbone au Québec

Les marchés sont en pleine expansion à travers le monde. En 2015, 17 juridictions possédaient un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission réglementaire, couvrant ainsi 35 pays, douze États ou

provinces et sept villes (icap, 2015). Toutefois, il ne faut pas penser que tous les marchés ont le même niveau de rendement, car celui-ci dépend avant tout de la façon dont chaque juridiction décide de concevoir son marché. En 2013, le Québec s'est doté d'un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission. Par l'entremise de la Western Climate Initiative (WCI), le marché québécois s'est joint à celui de la Californie en 2014, pour ainsi tenter de réduire les contrecoups financiers causés par les efforts d'atténuation des changements climatiques. L'Ontario devrait rejoindre la WCI en 2018. La particularité du marché Californie-Québec est qu'il a été construit de façon à ne pas répéter les mêmes erreurs que le Système d'échange de quotas d'émissions de l'Union européenne (EU-ETS).

Le marché Californie-Québec est particulier, d'abord de par la nature de la WCI qui le régit. La WCI est une coalition d'États américains et de provinces canadiennes engagés à mettre en place des moyens collectifs et coopératifs pour faire face aux changements climatiques grâce à une réduction régionale des émissions de gaz à effet de serre de 15 % du niveau de 2005 d'ici 2020 (WCI, 2010). La principale différence entre cette coalition et le marché européen relève avant tout du caractère volontaire et non contraignant de l'initiative, qui permet à chaque juridiction de maintenir son autonomie (Purdon, Houle et Lachapelle, 2014).

L'absence d'une autorité politique centrale au sein de la WCI n'affaiblit pas pour autant la robustesse de son cadre juridique, qui est plus complet en termes du nombre de secteurs économiques couverts par l'initiative que d'autres marchés conjoints similaires. À titre d'exemple, la Regional Greenhouse Gas Initiative (RGGI), intégrant les États du Connecticut, du Delaware, du Maine, du Maryland, du Massachusetts, du New Hampshire, de New York, du Rhode Island et du Vermont, ne couvre que le secteur de la production d'électricité. La WCI, quant à elle, permet des réductions d'émissions dans les six secteurs de l'économie qui sont les principaux producteurs de GES : la production d'électricité (y compris l'électricité importée), la combustion industrielle et commerciale de combustibles fossiles, les émissions industrielles, la consommation de gaz et de diesel pour le transport, ainsi que l'usage de combustibles

fossiles résidentiels, commerciaux et industriels non couverts dans les secteurs ci-mentionnés (WCI, 2010). On pourrait s'étonner du choix du Québec de joindre la WCI plutôt que la RGGI, cette dernière apparaissant, de prime abord, géographiquement plus stratégique. Une explication possible est qu'au sein de la RGGI, le Québec ne serait pas en mesure de réaliser des réductions d'émissions importantes, l'hydroélectricité ne produisant que peu, voire pas de GES. En effet, au Québec, la production d'énergie à partir de sources renouvelables équivaut déjà à 97 % de la production d'énergie totale de la province (MERN, 2013). Le plus grand secteur émetteur de GES est le secteur des transports, qui contribue à 43 % des émissions totales de la province (MDDELCC, 2013). Il est donc possible de croire qu'afin de cibler ce secteur en particulier, le gouvernement aurait choisi un programme de plafonnement et d'échange prenant en compte les émissions provenant des carburants liquides.

Outre la variété de secteurs impliqués dans la WCI, il est important de souligner qu'une caractéristique dominante du marché Californie-Québec-Ontario est qu'il est fortement réglementé par les gouvernements des juridictions participantes. Contrairement à l'EU-ETS, la Californie et le Québec ont convenu un prix initial pour la vente des unités d'émission. Ce prix plancher qui est fixé par les gouvernements des juridictions partenaires assure une certaine stabilité des prix dans le marché. La Californie et le Québec se sont entendus sur un prix plancher commun de 10 \$ par unité d'émissions équivalente à une tonne de CO₂ (t_{éq}CO₂) en 2013. Le montant est amené à augmenter annuellement de 5 %, en incluant le taux d'inflation. Ce prix d'achat de base agit en quelque sorte comme une taxe sur le carbone, puisqu'en plus d'empêcher l'échange de quotas à prix dérisoire, il assure une imposition plus stricte sur la réduction des émissions.

Un exemple de coopération tangible

Certes, l'argument le plus populaire pour l'intégration d'un marché du carbone dans une stratégie climatique reste économique. Néanmoins, les marchés du carbone comprennent également une dimension politique qui transcende l'argument mis de l'avant par les économistes.

Comme le démontre la WCI, le principal attrait du commerce de droits d'émission est la possibilité de lier les marchés entre les différentes juridictions où les coûts de réduction des émissions varient. Bien que cet argument ne soit pas le plus populaire, force est d'admettre que les coûts de réduction des émissions varient en fonction du niveau de développement économique d'une juridiction et de son système énergétique créateur d'émissions. Compte tenu de ces différences, le commerce de droits d'émissions entre différentes juridictions permet le partage des coûts entre celles-ci en égalisant les coûts d'abattement marginaux des émissions de GES (Paterson, 2012). Les parties engagées dans ce partenariat le font donc d'abord dans le but d'obtenir un bénéfice mutuel sur les réductions de coûts.

Au Québec, comme une large proportion de l'énergie produite provient de l'hydroélectricité, l'établissement d'un marché conjoint devient une option intéressante afin de partager le fardeau économique engendré par les changements climatiques. En tant qu'économie relativement propre, la réduction des émissions est plus coûteuse que dans d'autres juridictions. Comparons le Québec à une orange. Comme nous avons déjà « pressé » (ou éliminé) une bonne partie des émissions de GES grâce à l'hydro-électricité, il est plus difficile pour le Québec de réduire davantage ses émissions qu'une autre province qui commencerait tout juste à réduire sa production d'énergie non renouvelable. À titre d'exemple, on pourrait mentionner la Nouvelle-Écosse qui a toujours compté davantage sur les combustibles fossiles, tel que le charbon, comme principale source d'électricité. L'achat de quotas d'émission en provenance de la Californie permet donc au Québec de réduire ses émissions à un coût nettement inférieur que celui associé à deux juridictions faisant cavalier seul (Purdon, Houle et Lachapelle, 2014; Purdon et Sinclair-Gagné, 2015). Des modélisations économiques démontrent que la liaison du marché avec la Californie permet au Québec d'économiser entre 234 et 378 millions de dollars USD par rapport à ce qu'il en aurait coûté si la province tentait de réduire ses émissions de manière indépendante. Pour la Californie, en raison de la légère hausse des prix causée par la liaison avec le marché québécois, le prix lié augmenterait le coût de réduction de l'État américain de 13 à 56 millions de dollars. Néanmoins, selon les modélisations, les

investissements provenant du Québec apportent une compensation nettement supérieure aux coûts supplémentaires engendrés par la liaison. Le gain net de la Californie au sein d'un marché lié serait alors de 415 à 644 millions de dollars USD. Ainsi, les deux juridictions tirent bien plus profit de l'échange de droits d'émission que si leurs systèmes de plafonnement et d'échange étaient indépendants, bien que la Californie y gagne un peu plus que le Québec (CARB, 2012: 84-86, 91-93; WCI Economic Modeling Team, 2012: 7).

Toutefois, il est important de mentionner que malgré les efforts considérables mis dans le marché du carbone afin d'améliorer sa viabilité et de faciliter les réductions d'émission, il n'en reste pas moins que les capacités sont toujours manquantes pour déterminer où et comment investir dans la réduction des émissions. Contrairement à la Californie, qui a investi des sommes importantes dans une stratégie de transition énergétique, le Québec traîne pour l'instant de la patte. L'absence d'une stratégie concrète pour la sortie des énergies fossiles au Québec fait en sorte que des investissements sont faits dans des programmes qui s'avèrent inefficaces pour atteindre les cibles de réduction établies (Feurtey et al., 2017; Mousseau, 2017). Comme le disent les auteurs du texte collectif *L'étonnante absence de stratégie de transport soutenable*, il est essentiel pour le Québec de rentabiliser ses capacités énergétiques renouvelables dans le secteur des transports et d'investir davantage dans la détermination de mesures prioritaires au moyen d'études de modélisation. Il est évident que sans une stratégie robuste et complète, un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission reste une mesure largement insuffisante.

Au-delà de l'argument néolibéral

De nombreux détracteurs des marchés du carbone n'adhèrent tout simplement pas à ce modèle parce qu'ils le perçoivent comme directement issu de la tendance néolibérale ayant modifié les préférences politiques des États pour la privatisation, la déréglementation et la commercialisation depuis les années 1970 (voir Harvey, 2005). Pourtant, l'échange de droits d'émission ne signifie pas que l'on accepte la privatisation de l'atmosphère. Au contraire, si l'on considère

qu'il existe une obligation de ne pas détruire l'environnement afin de le préserver pour les générations futures, il est raisonnable de croire qu'émettre un budget total d'émissions à ne pas dépasser permettrait de satisfaire cet impératif moral (Caney et Hepburn, 2011). Affirmer que les mécanismes de marché sont une méthode efficace de protection de l'environnement n'implique pas une dévalorisation de la nature. Il s'agit simplement d'un moyen pour parvenir à une fin, à savoir, l'atténuation des changements climatiques. L'un des plus grands défis politiques de la lutte contre les changements climatiques est la diminution des coûts associés aux efforts de réduction. Les mécanismes axés sur le marché pour la réduction d'émissions ne sont pas parfaits, mais ils ont la vertu d'offrir une solution tangible et réaliste à ce défi.

Si l'on s'éloigne de ce débat idéologique, il est important de mentionner que les marchés à eux seuls ne pourraient permettre d'atteindre les objectifs de réductions fixés par les gouvernements du Québec et de la Californie. En effet, malgré le désir de certains économistes, le marché n'est pas l'unique outil réglementaire utilisé pour atteindre les objectifs d'une politique climatique. En Californie et, dans une certaine mesure, au Québec, le marché du carbone existe plutôt en marge d'un paquet réglementaire responsable de la majorité des réductions dans l'économie des deux juridictions. En effet, la réglementation joue un rôle prédominant dans les stratégies de la Californie et du Québec pour réduire leurs émissions. Ainsi, le prix apparaît faible sur le marché, car il n'inclut pas le coût imbriqué dans les réglementations mises sur pied conjointement avec le système de plafonnement et d'échange de quotas d'émission. Jaccard (2016) indique qu'une réglementation implicite du carbone en conjonction avec une tarification du carbone comporterait davantage de bénéfices politiques. Les prix sur le marché du carbone ne sont donc probablement pas le principal moteur des réductions d'émissions dans la WCI, du moins, à court terme, et il vaut mieux considérer le prix du carbone négocié comme une mesure interjuridictionnelle pour le partage du fardeau climatique entre les partenaires de la WCI.

Pourtant, les marchés restent largement incompris lorsque comparés à une taxe sur le carbone. D'ailleurs, la préférence pour la taxe sur le car-

bonne a largement contribué à la croyance que la Colombie-Britannique est une province beaucoup plus réglementée sur le plan environnemental que le Québec qui, avec son marché du carbone, serait une économie largement plus libérale. Pourtant, les études sur le fonctionnement de la taxe sur le carbone de la Colombie-Britannique et sur le système de plafonnement et d'échange démontrent l'inverse. En 2008, la Colombie-Britannique a décidé d'introduire une taxe sur le carbone qui couvrirait près de 77 % des émissions de la province, représentant l'un des efforts de réduction au moyen de taxes parmi les plus importants dans le monde. Cette taxe, qui est aujourd'hui équivalente à 30 \$ par tCO₂e, est certes plus élevée que le prix du carbone sur le marché réglementaire californien-québécois, qui depuis la dernière vente aux enchères conjointe en mai 2017 est à 18,82 \$ par tCO₂e (MDDELCC, 2017), mais elle ne l'est pas suffisamment pour atteindre les objectifs de réduction de la Colombie-Britannique de 2020 (Houle, Lachapelle et Purdon, 2015). Les émissions de la province n'ont diminué que de 3 % depuis l'établissement de la taxe. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a, en outre, décidé de ne pas se prononcer sur l'établissement d'une nouvelle cible pour 2030 (Bailey, 2016). Houle, Lachapelle et Purdon (2015) expliquent ce phénomène par la montée en croissance de l'extraction de gaz de schiste en Colombie-Britannique depuis 2007, un secteur qui n'est que couvert en partie par la taxe sur le carbone de la province. Même si la taxe a permis de ralentir la croissance des émissions de la province de l'Ouest canadien, son prix n'est actuellement pas assez élevé pour compenser les émissions supplémentaires causées par l'augmentation de l'exploitation des gaz de schiste. En outre, la couverture de la taxe a chuté à 70 % depuis l'expansion de ce secteur (Harrison, 2013: 9). Houle et al. suggèrent d'ailleurs que la Colombie-Britannique aurait pu opter pour une taxe plutôt que pour un système de plafonnement et d'échange principalement pour ne pas empêcher le développement de l'industrie des gaz de schiste car, comme mentionné, la taxe sur le carbone ne requiert pas l'instauration d'une limite fixe d'émissions. Dans le cadre d'un système d'échange de droits d'émission, la croissance des émissions nationales pourrait être compensée par l'achat de quotas d'autres juridictions partenaires. Cependant, dans le cadre de sa politique de taxe sur le carbone, la Colombie-Britannique n'a pas recours à ce type d'intervention.

Même du côté de l'utilisation des recettes générées par la vente de quotas d'émission ou la collecte d'une taxe sur le carbone, la taxe sur le carbone de la Colombie-Britannique représente une mesure largement plus néolibérale que le marché au Québec, qui est hautement réglementé. En effet, la Colombie-Britannique a choisi une taxe qui est sans incidence sur les revenus, c'est-à-dire que les recettes recueillies sont redistribuées sous forme de crédits d'impôt aux entreprises et aux ménages. Ces informations démontrent que la taxe sur le carbone établie en Colombie-Britannique semble être une mesure se rapprochant plus d'une politique néolibérale que le marché du carbone au Québec. Une dernière évidence est la mesure annuelle de la « liberté économique » de l'Institut Fraser, qui évalue et classe les États et provinces en Amérique du Nord. Le dernier classement de 2014 positionne le Québec comme la province canadienne ayant la plus faible liberté économique alors que l'indice de la Colombie-Britannique a tendance à augmenter avec les années (Stansel, Torra, McMahon et Palacios, 2015).

Conclusion

Certes, le marché Californie-Québec a connu ses hauts et ses bas depuis la liaison des deux marchés indépendants en 2014. Certains ont craint qu'après les résultats décevants des ventes aux enchères de mai et d'août 2016, où seulement 10 % et 32 % des unités mises en vente ont été vendues, respectivement, le marché conjoint du Québec et de la Californie s'effondrerait. Diodati et Purdon (2016) ont observé que cette baisse d'intérêt était attribuée au manque de confiance envers la durabilité politique à long terme du marché du carbone en Californie. Depuis la confirmation de la prolongation de l'engagement de la Californie à réduire ses émissions jusqu'en 2030, les ventes augmentent progressivement. La dernière vente aux enchères de mai 2017 a d'ailleurs été entièrement souscrite pour la première fois depuis novembre 2015. Des facteurs politiques aident à expliquer ce rebond : en avril 2017, les tribunaux californiens ont décidé que le marché du carbone était un outil juridique. Ces résultats démontrent donc un rétablissement de l'engouement pour ce marché, qui jusqu'à tout récemment ne semblait plus attirer les investisseurs.

Il ne faut pas croire que les marchés du carbone régleront à eux seuls la question climatique. Par contre, à défaut de ne pas avoir trouvé de solutions de rechange politiquement faisables, il serait dommage de s'arrêter aux débats idéologiques concernant ces systèmes et, ce faisant, de faire fi des avantages qu'ils comportent, au-delà de l'efficacité économique. Cet article sert avant tout à démontrer qu'un marché de carbone est un exercice de confiance et de coopération pouvant entraîner des bénéfices largement supérieurs à une initiative indépendante s'il est intégré dans un système de réglementation efficace.

Mark Purdon, PhD, est directeur général d'IQCarbone et chercheur invité au département de Science politique à l'Université de Montréal.

Gabrielle Côté-Boucher est coordinatrice des programmes à IQCarbone et étudiante à la maîtrise en Environnement et développement durable à l'Université de Montréal.

Références

Bailey, I. 2016. « B.C. climate plan draws criticism after province rejects carbon tax increase » The Globe and Mail, 23 août 2016.

Caney, S. et Hepburn, C. 2011. Carbon Trading: Unethical, Unjust and Ineffective?. Royal Institute of Philosophy Supplement 69: 201-234

CARB. 2012. Staff Report: Initial Statement of Reasons for Proposed Amendments to the California Cap on Greenhouse Gas Emissions and Market-Based Compliance Mechanisms to Allow for the Use of Compliance Instruments Issued by Linked Jurisdictions. Sacramento : California Air Resources Board.

Diodati, M-H., et Purdon.M. 2016. Incertitude politique ou fuite de carbone? État actuel du marché du carbone depuis la vente aux enchères d'août 2016. Note de recherche IQCarbone 2016-2. Montréal : Institut québécois du carbone.

Feurtey et al. 2017. « Politique énergétique 2030 du Québec : L'étonnante absence de stratégie de transport soutenable ». Gatineau : Chaire de recherche en développement des collectivités.

Harrison, K.. 2013. *The Political Economy of British Columbia's Carbon Tax*. OECD Environment Working Papers, 63. Paris: OECD Publishing.

Houle, D., Lachapelle, E. et Purdon, M., 2015. « The Comparative Politics of Sub-Federal Cap-and-trade: Implementing the Western Climate Initiative ». *Global Environmental Politics* 15:49-73.

Harvey. D. 2005. *A Bried History of Neoliberalism*. Oxford University Press.

icap. 2015. *Emissions Trading Worldwide International Carbon Action Partnership (ICAP) Status Report 2015*. En ligne: https://icapcarbonaction.com/images/StatusReport2015/ICAP_Report_2015_02_10_online_version.pdf

Jaccard, M. 2016. « Carbon taxes and caps may be most effective in economic theory, but smart regulation will produce better climate policy for our political reality ». Montréal: Options Politiques, 2 février 2016.

MDDELCC. 2016. *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2013 et leur évolution depuis 1990*. Québec : Ministère du développement durable et de la lutte contre les changements climatiques.

MDDELCC. 2017. *Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec et programme de plafonnement et d'échange de la Californie : Vente aux enchères conjointe n° 11 de mai 2017 Rapport sommaire des résultats*. Québec : Ministère du *Développement durable et de la lutte contre les changements climatiques*.

MERN. 2013. *Statistiques énergétique : Production d'électricité*. Québec : Ministère de l'Énergie et des Énergies Renouvelables.

Mousseau, N. 2017. *Gagner la guerre du climat : 12 mythes à déboulonner*. Montréal : Éditions du Boréal.

- Paterson, M. 2012. « Who and what are carbon markets for? Politics and the development of climate policy». *Climate Policy* 12: 82-97
- Purdon, M., Houle, D. et Lachapelle, E., 2014. *Mapping the Political Economy of California and Quebec's Cap-and-Trade Systems*, Ottawa: Sustainable Prosperity.
- Purdon, M. et Sinclair-Desgagné, N. 2015. *Les retombées économiques prévues du marché du carbone conjoint de Californie et du Québec. Notes & Analyses sur les États-Unis/on the USA* 29.
- Stansel, D., Torra, J., McMahon, F. et Palacios, M. 2015. *Economic Freedom of North America 2015*. Vancouver : Fraser Institute.
- WCI. 2010. *Design for the WCI Regional Program*, Sacramento: Western Climate Initiative
- WCI Economic Modeling Team. 2012. *Discussion Draft Economic Analysis Supporting the Cap and-Trade Program - California and Québec*. Sacramento: Western Climate Initiative.

SECTION II
Documents

Derrière la haine, la peur

Par **André Thibault**

« Les traces laissées dans le ciel par les avions seraient-elles en réalité de longues traînées de produits chimiques que des gouvernements ou des entreprises largueraient en secret dans l'atmosphère, dans un dessein malveillant? » Selon la revue Santé et science le 18 août 2016, 14 % des Américains, Canadiens et Britanniques le croient au moins partiellement. Je prends cet exemple presque au hasard. Il illustre un phénomène trop négligé à propos de notre époque si fière de sa modernité. Qu'il s'agisse de la science et de la technologie, de l'actualité mondiale ou... des « étrangers », nos contemporains sont plongés dans un monde dépaysant où s'estompent ou disparaissent les gages de sécurité d'un environnement social familial et de croyances garantes de certitudes.

Le « village global » annoncé par MacLuhan a du vrai village la visibilité de chaque habitant, la sécurité nourrie de confiance réciproque en moins : « D'après le New York Times, Andrew Komarov, chief intelligence officer à InfoArmor, une société spécialisée dans la cybersécurité, a affirmé qu'en août dernier, un collectif de pirates localisés en Europe orientale avait déjà commencé à commercialiser les données des comptes d'utilisateurs piratés. Komarov aurait même soutenu que trois acheteurs ont pu être recensés, il s'agit de deux spammeurs très connus et d'une entité qui semblait être intéressée par l'espionnage. Ces derniers, d'après le communiqué, ont versé chacun la somme de 300 000 \$ afin d'obtenir une copie complète de la base de données volée » .

De quoi avoir peur. Mais ce qui n'est que trop visible, c'est la montée mondiale, tellement plus médiatisée que la peur, d'attitudes violentes projetées contre les groupes ethniques ou religieux les plus dépaysants, appuyées sur des stéréotypes destinés à légitimer des sentiments haineux. Devant ce phénomène angoissant, il serait tentant de céder à un fatalisme historique ou de répondre par de simples discours moralisateurs faisant de « l'inclusion » la nouvelle utopie rassembleuse, héritière du grand rêve de la société sans classes.

Ce serait oublier qu'il existe aussi de nombreuses situations concrètes d'accommodements bienveillants, issues non pas de quelque « charte » ou de « politiques-cadres », mais de l'ingéniosité citoyenne devant la nécessité de vivre ensemble dans des milieux concrets tels que le voisinage, l'environnement de travail et particulièrement l'école. Par exemple, partout où l'instruction de base est obligatoire, on n'échappe pas à la confrontation entre les idéaux divergents de parents et d'enseignants, expression concrète de contradictions culturelles dans l'actualisation partagée d'un désir de réussite éducative. La connaissance empirique de ce terrain, dissimulée dans de petits rapports de recherche pas ou peu diffusés, donne une autre image que les alertes apocalyptiques dont se repaissent les médias. « Je vous assure qu'il y a beaucoup de travail qui se fait dans ce milieu », dit un représentant du corps enseignant. Pourquoi « beaucoup de travail »? Parce que les outils mêmes de la communication sont culturellement connotés et... déroutants. Mon expérience quotidienne de ce défi : mon appartement en condo baigne dans un entourage à forte composante juive hassidique. Ma petite stratégie personnelle pour tenter de réduire les distances : le contact visuel, puis le sourire s'il y a réponse, puis « bonjour » si l'étape précédente a fonctionné. Quoi de plus « naturel »? Pas du tout, il s'agit de codes de communication transmis par les règles de bienséance quotidienne de ma culture d'origine. Ça se heurte à des malentendus et pas seulement avec les hassidim : « En Afrique, vous trouverez les attitudes comme "l'élève ne fait pas le contact avec les yeux parce que c'est considéré comme un manque de respect à l'enseignant"¹. Or, il ne s'agit pas d'un simple malentendu, mais d'une divergence profondément enracinée en termes de bien et mal. Ce qui est normal et même souhaitable pour l'un est une transgression pour ne pas dire un péché pour l'autre. Donc une menace à l'ordre moral.

Pensons au contraste entre le burkini et le monokini, au rapport à l'alcool et aux interdits alimentaires, au dilemme entre le libre choix amoureux et l'utilisation du mariage arrangé pour consolider un réseau socioéconomique. Ce n'est pas d'abord la haine qui alimente les intransigeances, mais la peur de l'effondrement d'un ordre social et moral considéré indispensable à la survie. Or, avec le brassage actuel des

1 Une enseignante citée ibid.

populations, ces défis font partie du quotidien d'une majorité croissante des populations humaines. Et les "intellectuels organiques" et leaders spirituels de chaque groupe culturel ont une responsabilité incontournable.

La communauté de sens que nous formons, équipe écrivante et public lecteur de cette revue, y sommes partie prenante. Et nous ne pouvons pas ne pas être interpellés par cette autre citation : "Vous voyez, c'est pour ça qu'il se comporte ici, c'est ainsi qu'il se comporte à la maison et c'est un peu vous qui l'encouragez parce que vous le laissez faire et moi je ne peux pas faire autrement sinon la police viendra m'arrêter"². En effet, plusieurs d'entre nous œuvrent dans l'enseignement ou l'intervention sociale et y agissent comme porteurs et transmetteurs d'un modèle culturel précis. Mais, ainsi que les groupes porteurs d'une identité religieuse, nous considérons ce modèle comme universel, cette fois au nom du progrès. Nous considérons la liberté individuelle comme une valeur culturelle transcendante... et oublions que cette autonomie a été rendue nécessaire par un environnement économique compétitif, y compris en ce qui touche la transformation des rapports de genres. La sanction de la désobéissance à cet idéal de l'excellence individuelle n'est plus la fessée, mais l'échec économique avec la marginalisation qu'il entraîne. Les attentes du milieu à notre endroit, à celui de nos élèves ou de nos clients, portent sur la débrouillardise personnelle et beaucoup moins sur la soumission à des contraintes de rôles tracées d'avance... encore qu'il n'en est pas nécessairement de même dans nos familles ouvrières.

Or, notre singularité québécoise est représentative de situations semblables de nombreuses sociétés "avancées", où se côtoient valeurs modernes émancipées, valeurs traditionnelles du Sud contraintes à l'exil et... j'allais oublier les valeurs traditionnelles locales bien visibles dans les clientèles électorales de la CAQ, Trump, Marine Le Pen et autres néofascistes.

Quels que soient nos grands discours universalistes (et je suis loin d'en nier l'utilité), ces difficultés, confrontations et ajustements se jouent à l'échelle locale, où leurs enjeux ne sauraient se réduire à de banales histoires de foulards. Mais on est aussi dans un univers

² Un parent immigrant cité ibid.

communicationnel où, partout sur la planète, il s'agit de cliquer sur Google actualité, ou plus doctement sur Google scholar pour que les expérimentations locales s'inscrivent dans un catalogue virtuel mondial. Telle communauté autochtone latina ne saura jamais que j'ai utilisé à Gatineau comme matériel d'enseignement le récit de leur lutte contre telle entreprise extractive prédatrice.

Si je veux nommer ce défi, je puiserai forcément dans mon bagage sociologique et je me sens contraint à le définir d'abord comme culturel avant son application politique, car il remet en question la façon même de formuler les enjeux politiques. Il s'agit de l'appriovissement collectif de l'incertitude, comme l'ont fait les réseaux scientifiques, en sachant que cela sera particulièrement difficile pour les religions et aussi pour les camps idéologiques porteurs d'une longue tradition.

Il est tout à fait possible, et même incontournable, d'amener les religions sur le terrain du respect du pluralisme. Pourquoi? Parce qu'elles sont censées faire reposer l'adhésion de leurs fidèles sur la foi, libre acceptation d'un message qui n'est pas évident. Thomas d'Aquin, notamment, en était tellement conscient qu'il a noirci de pages et des pages de syllogismes tentant de prouver l'existence de Dieu. Et évidemment, cela fait reposer une lourde responsabilité sur les épaules des différents clergés. Ils ont à renoncer à une emprise dictatoriale sur la conscience de leurs fidèles au profit d'une plus grande spiritualité à l'interne et d'un plus grand respect de la part de l'ensemble des citoyens. Les intellectuels, avons un grand ménage à faire pour abolir la confusion entre engagement et partisanerie. Au Québec, justice sociale d'abord ou souveraineté d'abord? Protection prioritaire d'une tradition ou inclusion prioritaire des multiples différences? Nous nous rabaissons, nous trahissons notre rôle, quand nous nous rangeons dans l'une ou l'autre des intransigeances, colportons des slogans et allons parfois jusqu'à briller par des dénigrements sophistiqués. Je veux bien que la caricature bénéficie de la liberté d'expression, mais elle relève de la culture-spectacle et non du débat social.

De quoi espérer? À coup sûr. Partout sur la planète, de jeunes enfants pas encore acculturés sont porteurs d'une disponibilité à créer du

nouveau. Ils n'auront pas le choix. Question de vide à combler. Les communautés humaines repliées sur elles-mêmes offrant à leurs membres une culture et une organisation sociale répondant à tous les besoins de compréhension du monde et d'orientation des conduites n'existent plus. On ne peut plus ne pas se faire des représentations des autres communautés humaines et de leurs cultures.

Plus on dispose d'information à leur sujet, comme contrepois aux clichés médiatiques, plus on est apte à construire des relations directes avec eux et à imaginer la possibilité d'un univers commun. Cela pose un défi un peu paradoxal, en ce sens qu'une connaissance partielle peut être plus dangereuse que l'ignorance. À vouloir mieux comprendre les différences, on risque de les exagérer, de réduire l'Autre à certains traits culturels distinctifs, de minimiser leurs contradictions et leur diversité internes, bref d'en faire une caricature stéréotypée, de tomber dans l'exotisme, tel "l'orientalisme" décrit par Édouard Saïd. Ainsi l'attitude multiculturaliste ou interculturaliste oblitère le fait que ces "autres" sont aussi des voisins, des collègues et des amis. Comme on le chante dans les partys kétéines, "ils sont des nôtres". Ce que les réseaux scientifiques, artistiques et sportifs réussissent à construire. Bref, avec un sociologue de culture arabe, j'ai plus d'affinités qu'avec un financier "de souche".

Il reste que présentement, la connaissance réciproque entre les cultures est sabotée par un flux continu de désinformation où l'événementiel sensationnaliste se substitue à la connaissance. Or, l'avantage de l'événement sur le plan des perceptions tient à son caractère concret, qui lui permet de fournir du sens au sentiment diffus de peur de la différence déjà omniprésent.

Je ne parle pas d'excuser la radicalisation ou l'inégalité des rapports de genre au nom du respect des cultures et il appartient à l'appareil gouvernemental d'imposer à tous le respect des droits politiquement consacrés. Nous citoyens, surtout instruits, avons par contre un rôle irremplaçable de médiation pour rendre possible la négociation des modes de vie, l'adaptation réciproque. Et notre monde québécois se situe déjà dans le camp des petites améliorations progressives. Au moment de terminer ce texte, je sors de quelques jours d'hospitalisation

au Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM). Le personnel soignant offrait une incroyable variété de couleurs de peau et d'accents linguistiques, tout ceci dans un grand climat de cohésion et une fidélité aux modèles d'intervention de l'institution; si ce n'est pas de l'intégration, que faut-il leur demander de plus : chanter Alouette, citer des passages du chanoine Groulx, détester Lord Durham et Pierre-Elliott Trudeau?

Je voyais récemment qu'à la Commission des droits de la personne, une infime minorité des dossiers soumis sous le parapluie des accommodements raisonnables, concernait le port des signes religieux. Quand on songe à l'escalade rocambolesque d'injures réciproques qui ont ponctué le débat sur la défunte "charte des valeurs", on ne peut que se demander : tout ça pour ça? Hélas! Beaucoup d'intellectuels se sont alors laissés entraîner sur le terrain médiatique de l'information-spectacle, plus soucieux de clamer leurs "convictions" que d'assumer leurs "responsabilités" pour reprendre la distinction de Max Weber.

Je reviens alors au titre de cet article. Comment réagir donc à la montée des violences interculturelles? Les dénoncer avec des arguments moralisateurs ne fait que les exaspérer. Elles originent non pas de la méchanceté humaine, mais de la peur. Peur que la différence détruise l'ensemble des croyances et des règles de vie commune qui garantissent l'insertion sociale, la compréhension de la réalité et les références morales; en matière religieuse, j'ajoute le salut éternel. Rien ne m'aide plus à comprendre l'attachement angoissé à leur spécificité de mes voisins hassidiques que de repenser au catholicisme intégriste de ma grand-mère et à la discipline oppressive du petit séminaire qui ont marqué mon enfance et ma jeunesse. Malgré la persistance de certaines nostalgies consacrées par le "je me souviens" nous avons... beaucoup changé.

André Thibault enseigne la sociologie à l'Université du Québec en Outaouais. Il est l'auteur de l'essai Ses propres moyens publié aux Éditions Nota bene.

Folie et raison dans l'oeuvre de Michel Foucault

Par Julien Gauthier Mongeon

Cet article entend expliciter les notions de folie et de raison chez Michel Foucault et tirer au clair l'influence respective de ces deux concepts sur la pensée théorique de l'auteur. Tandis que des écrits tardifs de Foucault abordent la folie sous un éclairage philosophique, la thèse doctorale de l'auteur, *Histoire de la folie à l'âge classique*, présente la folie sous une teinte plus historique. Mais si l'on se penche de manière attentive sur ce premier ouvrage connu ou si l'on survole à grands traits l'ensemble des œuvres du penseur, force est de constater que la folie n'est pas qu'un objet d'étude historique. Elle soulève aussi des questions plus générales ayant trait au statut du sujet perçu comme fou et à l'expérience de la folie comme épreuve d'arrachement à la norme. La folie désigne alors cette expérience-limite qui transgresse le discours de la norme par ce geste qui consiste à s'en dépendre, présentant la folie comme expérience sociale et pouvoir de résistance. Cela met en évidence la posture sociale d'un Foucault très proche des thèmes dont il entreprend l'étude.

Ainsi, c'est à partir des années 1970 que Foucault s'intéressera à la folie en tant qu'expérience transgressive « sous la forme d'un discours sur la production de subjectivité comme désasujettissement, c'est-à-dire aussi sous la forme d'un rapport éthique à soi » (Revel 2002 : 37). Autrement dit le travail de résistance du sujet, face au contexte qui le détermine, passera par l'expérience de la folie comme façon de renverser la norme. Cela trouve des échos dans l'histoire de la folie décrite au passé, mais aussi au niveau plus général de la démarche entreprise par Foucault, de sorte que l'auteur fait acte de résistance par la démarche critique d'écrire.

Le style d'écriture de l'auteur et le rapport qu'il entretient à l'endroit de certaines figures littéraires présentent cette expérience transgressive vécue de l'intérieur comme une épreuve d'arrachement à soi. « L'idée

d'une expérience limite, qui arrache le sujet à lui-même, voilà ce qui a été important pour moi dans la lecture de Nietzsche, de Bataille, de Blanchot, et qui a fait que (...) je les ai toujours conçus comme des expériences directes visant à m'arracher à moi-même, à m'empêcher d'être le même » (Foucault d, 1994 : 43).

Tout en étudiant la folie à plusieurs périodes de l'histoire, Foucault entretient un rapport particulier à l'endroit de ce thème dans le cadre de son œuvre, ce qui caractérise plus largement la démarche d'un philosophe attaché à une certaine idée de la liberté. La raison croise la folie au cœur d'une démarche singulière ancrée dans une expérience vécue de manière tragique, non seulement par les figures qu'étudie Foucault l'historien, mais par cet aveu sincère du sujet que fut le français : « Après avoir étudié la philosophie, je voulais voir ce qu'était la folie : j'avais été assez fou pour étudier la raison, j'ai été assez raisonnable pour étudier la folie » (Foucault d, 1994 : 779). Nous allons dans premier temps examiner la distinction entre la raison et la folie d'un point de vue historique pour ensuite, dans un deuxième temps, nous intéresser au moment où la folie et la raison deviennent pour Foucault source d'influence à l'œuvre dans sa pensée. C'est parce que ces deux thèmes ne sont pas de pures abstractions théoriques qu'il faut revenir sur l'histoire de la folie dans son rapport à la raison classique. Foucault montre l'influence qu'eurent ces deux thèmes sur sa pensée en faisant retour sur leur histoire, ce qui permet de lier l'auteur à une certaine tradition qui le précède. C'est le moment où l'étude archéologique du passé permet d'inscrire la démarche archéologique de l'auteur dans un contexte particulier.

La raison et la folie dans l'Histoire

La folie comme envers de la raison

L'histoire de la folie retrace non l'histoire de la déraison, mais celle des limites d'une raison ayant imposé à la folie sa vérité. C'est ce moment où la raison, faisant de la folie un enjeu de vérité, la rend captive du regard qu'elle lui porte (Foucault a, 1994 : 490). L'auteur désigne la raison comme l'un des deux éléments du partage entre la raison et la déraison survenu à un moment précis de notre histoire. En cela, note

Judith Revel : « (c)e n'est (...) pas la raison qui est originaire, mais bien la césure qui lui permet d'exister et c'est de ce partage entre la raison et la non-raison que Foucault cherche à faire l'histoire à un moment très précis de notre culture » (Revel 2002 : 51).

Cette forme particulière de la raison veut révéler ce qui se cache derrière la physionomie honteuse d'une folie qui perd cette dimension lyrique que lui prêtait, naguère, la société médiévale (Foucault, 1972 : 44). Cette dernière, peuplée de références obscures ou de personnages étranges, donnait au fou une allure mystérieuse, voire intrigante. Jusqu'à la Renaissance, Foucault affirmera que la folie est liée à un univers de références obscures renvoyant à un monde imaginaire : « le débat de l'homme avec la démence était un débat dramatique qui l'affrontait aux puissances sourdes du monde; et l'expérience de la folie s'obnubilait alors dans des images où il était question de la Chute et de l'Accomplissement, de la Bête, de la Métamorphose, et de tous les secrets merveilleux du Savoir » (Foucault a, 1994 : 165). La folie était, en ce sens, quelque chose d'énigmatique et rejoignait la figure errante d'un personnage que la raison ne tenait pas encore sous son emprise.

Les choses changent à partir de l'ère classique ; le fou devient objet d'un silence qu'il s'agit désormais de maîtriser, de contrôler et d'élever à la connaissance de la raison savante, réputée détenir la clé de compréhension du phénomène de la folie. Cette dernière n'est plus l'ombre d'une parole inaccessible agissant dans les profondeurs d'un monde rempli de mystères indéchiffrables ; elle devient prisonnière du langage que la raison lui impose par la force de son discours. S'observe ainsi l'identité d'une raison elle aussi historiquement déterminée par ce geste qui fait que « toute folie a sa raison qui la juge et la maîtrise, toute raison sa folie en laquelle elle trouve sa vérité dérisoire » (Foucault, 1972 : 41). La folie constitue avant cela une expérience étrange que la raison cherchera par la suite à exposer à la lumière du jour en lui soustrayant sa part d'ombre. La folie perd ainsi ce qu'elle prendra des siècles à recouvrir dans l'expérience d'une figure marginale qui sera celle de l'écrivain frayant avec cet univers - c'est-à-dire des auteurs comme Hölderlin et Nietzsche, ainsi que Foucault à travers eux. Mais ne sautons pas trop vite le pas ; si c'est bien de la folie comme

formation historique dont parle Foucault dans un premier temps, il nous faut préciser comment cette folie s'oppose à une raison ayant elle aussi son histoire.

Le changement du regard de la raison à l'endroit de la folie nous informe sur les limites d'une rationalité ayant instituée l'écart entre le rationnel et l'irrationnel, le normal et l'anormal. C'est le fameux partage raison/déraison associé à l'âge classique qui procède d'un nouveau type de rationalité, d'une nouvelle manière de définir ce qu'est rationnellement être fou. Foucault entendra alors : « cette structure qui rend compte du passage de l'expérience médiévale et humaniste de la folie à cette expérience qui est la nôtre, et qui confine la folie dans la maladie mentale » (Foucault, 1961 : 41). On comprend donc que Foucault n'intente pas le procès de la raison en tant que principe universel, mais cherche bien à comprendre comment s'est constituée une certaine raison ayant rendu possible l'expérience classique de la folie.

Si cette rationalité n'est pas la raison comme abstraction théorique, mais un processus historique apparu à un certain moment de notre histoire, force est de revenir vers cette décision inaugurale ayant ouvert sur une expérience singulière qui n'existait pas la veille. Cette rationalité historique introduit à l'intérieur de son propre champ un espace de compréhension qui pose la folie à distance d'elle, l'associant à une réalité devant être encadrée par une parole dictant la vérité à propos des fous et des malades. Ces derniers sont désormais prisonniers d'un discours « que la raison exerce sur la non-raison pour lui arracher sa vérité de folie » (Foucault a, 1994 : 159). Face à la menace qu'elle représente pour l'intégrité de la société, la folie est tenue à l'écart par une raison qui cherche à en atténuer les élans impétueux et à en étouffer les cris assourdissants. C'est ce qui caractérisera en propre la folie comme déraison, terme prêté à la folie dans son expérience classique : « La folie comme déraison c'est la définition paradoxale d'un espace ménagé par la raison au sein de son propre champ pour ce qu'elle reconnaît comme autre » (Revel 2002 : 34-35).

Il faut donc rendre raison d'une réalité qui échappait, autrefois, à la connaissance ordinaire, en lui prêtant une importance dont témoigne

le regard nouveau que lui porte la société classique. La folie est devenue, au fil du temps, un souci pour la science et pour la raison de manière plus générale, de sorte qu'il faut comprendre comment est advenu ce changement sur fond de continuité. C'est là tout l'intérêt d'une démarche de type archéologique s'intéressant aux discours ayant rendu possible la reconnaissance d'une figure naguère tolérée, mais devenue résolument exclue par suite d'un choix historique. Ce choix, il est possible de le repérer par l'étude archéologique des événements ayant façonné par différentes techniques de redressements et stratégies de pouvoir l'identité du fou. Mais qu'entend-on par une étude archéologique du phénomène de la folie? Une telle étude consistera à « obtenir les conditions d'émergence des discours de savoir en général à une époque donnée » (Revel 2002 : 7-8), c'est-à-dire à dégager plus globalement les mécanismes de pouvoir qui rendent possibles le savoir à propos du fou. Pouvoir et savoir sont imbriqués dans cette recherche partant en quête des conditions de possibilités d'une identité nouvelle. Cette dernière s'observe à travers la figure médicale du fou qu'éclaire à son tour l'essor d'une nouvelle identité de la raison. Il s'agit donc de déterminer comment la folie en tant qu'objet de connaissance a été possible par le discours l'ayant institué et quelles sont les conséquences historiques d'un tel choix.

À la lumière de ce qui précède, il apparaît clairement que la raison et la folie découlent d'un geste historique qui s'inscrit dans l'expérience classique de la folie. Or, quel est le sens donné à cette expérience? Trois axes de sens distincts peuvent être saisis à la lumière de ce qui fut dit jusqu'ici. Chacun caractérise trois versants de la folie comme déraison, c'est-à-dire comme expérience classique.

1) Il y a une expérience première de la folie qui excède la séparation nette des époques et qui se trouve à la racine du partage entre raison et folie. Cette expérience est première dans le sens qu'elle trouve en l'imagination sa surface d'accueil ou sa terre d'asile (Gros, 1997 : 52). Elle n'est pas réductible à une époque, mais elle ouvre sur un champ illimité qui précède la séparation stricte entre la raison et la déraison, laquelle survient quant à elle à compter d'une certaine époque. À ce niveau de sens précis, la folie revêt une dimension tragique qui

empêche d'en saisir le nœud historique, car elle déborde le champ de l'expérience sensible pour rejoindre le thème d'une parole inaudible. Elle est ce silence irréductible qu'aucune parole ne peut maîtriser en sa dimension tragique, mais que seule la raison classique commence progressivement à rendre captif par son discours. C'est donc dire que la folie présente une part énigmatique que l'on ne peut complètement saisir et que Foucault théoriserait dans les années 70 sous le thème de la résistance (Revel, 2002 : 53). C'est précisément cela qui caractérise l'influence d'une folie à l'œuvre dans la pensée de l'auteur par le rapport qu'il entretient à l'endroit d'une expérience-limite. Cela participe d'un rapport de résistance au pouvoir qui s'observe à toute époque et à travers l'expérience d'écriture de Michel Foucault. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus loin dans notre exposé.

2) Une seconde distinction se traduit par la séparation nette entre la raison et la déraison suite à la Renaissance et désigne plus précisément l'expérience classique de la folie. L'époque classique confère à la folie un sens historique et non plus une dimension métaphysique que l'on retrouvait naguère au niveau de la racine du partage entre raison et folie. C'est une absence de raison qui caractérise désormais la déraison, laquelle est le délire d'une raison qui s'égare et se perd, mais cette absence de la raison ou déraison relève d'une vérité tout entière dispensée par la raison seule. La déraison est donc la manifestation positive d'une raison qui lui impose sa vérité à partir du moment où elle l'associe à un danger qu'il faut impérativement conjurer.

3) Enfin, on parle plus précisément de déraison classique pour désigner la folie dans son versant pratique, c'est-à-dire les espaces d'exclusion qui rassemblent en un lieu précis des sujets aux prises avec des dérangements de l'esprit. Ce lieu, c'est le grand bâtiment où l'on enferme les infirmes et les malades, les mal-portant-es et les délirant-es dans une sorte de confusion effarante qui s'atténue à partir de l'époque moderne. Dès la fin du 18^e siècle, en effet, on commence à catégoriser les différents types de folies en leur attribuant des spécificités qui permettent d'en comprendre les différentes formes. C'est la folie dans son expérience moderne.

Tandis que le fou de l'âge baroque renvoie à un phénomène d'errance, « le fou de l'âge classique perd cette liberté de malheur dans l'enfermement » (Billouet, 1999 : 22) ; le fou de l'ère moderne, pour sa part, devient un sujet médical au sens que lui confère le savoir clinique et plus tard la psychiatrie. C'est donc dire que l'âge classique se présente sous le thème de l'exclusion là où l'âge moderne fait de la personne atteinte de folie une identité soumise au regard de la médecine. La déraison recouvre une expérience large que sa dimension tragique présente sous le thème de la fuite et de l'inaccessible. C'est le premier axe qui pose la folie à la frontière de l'imaginaire et du réel. Le silence de la folie dans son expérience tragique présente la figure de l'errance et se situe en marge du monde au moment où elle passe de l'obscurité à la lumière. C'est cette même déraison dans sa dimension tragique que l'on retrouvera plus tard dans la figure d'écrivains tels que Roussel et Artaud, auxquels Foucault ne manquera pas de s'identifier. Cette expérience tragique requiert une lecture attentive de la folie telle qu'elle existait avant, puisque s'y joue un drame que la raison ne parviendra jamais à conjurer complètement.

Nous avons parlé de la folie comme réalité saisie sous le regard de la raison. Qu'en est-il de la folie comme figure d'errance et comme expérience tragique? Il importe de porter notre attention sur cette réalité pour examiner de près ce qui, de cette expérience, ressurgira plus tard sous forme d'une parole sans point d'attache. L'errance du fou de l'ère baroque rejoint l'errance d'une parole littéraire sans lieu d'ancrage, parole qui est aussi celle de l'auteur dont nous discutons.

La folie comme figure tragique : le thème de l'errance avant l'exclusion

À l'image de la folie comme envers de la raison s'oppose la folie imaginaire de l'époque médiévale. Il y a un moment où la folie, avant toute forme de capture par la raison, errait de territoire en territoire de manière hasardeuse. On ne prêtait au fou ni profession distinctive ni statut juridique précis ; il n'élisait guère domicile en un lieu fixe, mais il circulait de façon libre sans être limité dans ses déplacements (Foucault c. 1994, 494). Le fou vivait dans une sorte d'errance que confortait l'absence d'appartenance à une communauté lui imposant

une conduite stricte, réalité qui insufflait à la folie un certain vent de liberté qu'elle perdra par la suite. Le fou incarnait cette figure toujours en marge de la société, mais reconnu à titre de personnage jouant un rôle au sein de la communauté, puisqu'on lui attribuait une place lors des fêtes villageoises en le forçant à divertir la foule. Cela l'excluait de la communauté tout en lui donnant une place particulière à l'intérieur des festivités dans lesquelles il était à la fois inclus et tenu à l'écart. Il faut y voir là un double jeu de reconnaissance et de désaveu lui attribuant un statut ambigu.

Si le fou circulait de manière libre sans être enfermé, c'est que la société faisait preuve d'une grande tolérance à l'égard de ce dernier. On n'enfermait que l'individu qui devenait trop agité et qui « gênait (...) l'entourage ou la société à l'intérieur de laquelle il se trouvait » (Foucault c, 1994 : 494). On ménageait généralement un lieu de confinement aux abords de la ville pour isoler temporairement l'élément perturbateur avant de le relâcher après une courte période de réclusion. En dépit de cette relative tolérance, le portrait que brosse Foucault de la folie à l'époque du Moyen-Âge n'est pas sans comporter sa part d'ombre. Il s'agit d'une image à la fois reluisante et obscure dont témoigne le statut ambivalent qui lui est assigné : « Les fous et la folie étaient certes repoussés vers les marges de la société, mais ils étaient largement répandus dans la société où ils évoluaient. Quoiqu'étant des êtres marginaux, ils n'étaient pas complètement exclus, mais intégrés au fonctionnement de la société » (Foucault b, 1994 : 108). La folie était à la fois exclue et socialement reconnue, d'où le statut marginal qui lui était conféré. Elle désignait cette force de résistance qui restait en quelque sorte balisée et contenue dans les limites d'un ordre social. Un entretien tardif de Foucault donne en exemple le personnage du bouffon qui occupe au Moyen Âge et jusqu'à la fin de la Renaissance un rôle bien spécifique au sein de la société. Il est celui qui, à la cour du roi, est autorisé par la parole à transgresser les règles établies en clamant ce que tous n'osent dire tout haut (Foucault c, 1994 : 488). Le bouffon a ce pouvoir subversif de dire la vérité en dehors des conventions normalement ressortie à la vie quotidienne prévalant au sein de la cour. Il est à la fois intégré à la communauté et simultanément exclu de la vie sociale. Il occupe un rôle intermédiaire lui permettant d'assumer à la

fois une fonction critique tout en se conformant aux attentes qui lui sont imposées : dire la vérité en jouant le rôle de faire-valoir. Cela conférerait au fou un statut tout à fait particulier et un pouvoir subversif tempéré par la fonction sociale à laquelle il était destiné. Il transgresse la norme tout en la maintenant à travers le jeu auquel il se prête.

Mais à partir de quand la raison dont Foucault entreprend l'étude peut-elle, à bon droit, être rapprochée de celle à l'œuvre dans sa pensée? Nous allons voir que la démarche archéologique de Foucault s'inspire d'un certain usage critique de la raison. Cet usage est à distinguer des rationalités historiques dont l'auteur entreprend l'étude dans son histoire de la folie et d'autres écrits postérieurs à cette œuvre de jeunesse.

La folie et la raison à l'œuvre : vers une expérience transgressive

La raison de l'auteur, une attitude critique du présent

Il y a un moment clé où la folie devient l'objet d'un discours faisant de l'insensé une figure opposée à la rationalité, un personnage qu'il faut expliquer en lui imposant une vérité qui n'existait pas avant. La folie devient alors une menace à l'équilibre de la société qui cherche en excluant le fou à étouffer le danger que représente pour tout un chacun cette figure affolante. La folie ne perd pas cette pureté originelle que la raison lui aurait soudainement soustraite en se l'appropriant par force ; elle devient quelque chose qu'il faut désormais révéler dans ce qu'elle présente d'anormal et de pathologique après une longue période d'errance. Foucault explique ce changement de la manière suivante : « Il a fallu que la Folie cesse d'être la Nuit, et devienne ombre fugitive en la conscience, pour que l'homme puisse prétendre à détenir sa vérité et à la dénouer dans la connaissance. Dans la reconstitution de cette expérience de la folie, une histoire des conditions de possibilité de la psychologie s'est écrite comme d'elle-même » (Foucault a, 1994 : 166). De partiellement irréductible et ambivalente qu'elle fut, la folie devient cette vérité que l'on doit découvrir dans sa pleine transparence pour mieux s'en assurer le contrôle. Elle est cette menace devant être conjurée et tenue à l'écart de la société par la découverte d'une vérité que lui arrache la raison. Cette saisie de la folie caractérise donc la déraison

classique qui s'oppose à l'expérience tragique d'une folie sans feu ni lieu liée, réputée dire la vérité en subvertissant les limites imposées par le discours de la norme. Le thème des limites intéresse particulièrement Foucault qui prête à la raison et à la folie un pouvoir de résistance qui s'observe aux 18^e et 19^e siècles. On commence déjà à entrevoir une raison autre que celle étudiée par Foucault lorsqu'on se penche plus attentivement sur la démarche archéologique entreprise par l'auteur. Qu'est-ce qui change après l'époque classique? Comment évolue la raison après s'être pour un temps identifiée dans son opposition à la folie?

C'est à partir du moment « où l'Occident a rendu sa raison à la fois autonome et souveraine » qu'elle acquière cette vocation critique que Foucault associe au 18^e siècle et plus particulièrement à la pensée des Lumières (Revel, 2002 : 10). C'est précisément à ce moment que se fait jour un nouvel usage de la raison qui éclaire à son tour la démarche archéologique de Michel Foucault. L'étude des rationalités du passé débouchera sur ce moment où Foucault reconnaît en la raison moderne un usage critique qui change le rapport du sujet à l'endroit de la tradition (ibid.).

L'auteur cherchera à tirer au clair les grandes transformations de la raison depuis l'époque luthérienne jusqu'à l'époque moderne, en essayant de voir à quel moment la raison cherche à sortir de son état de minorité. Un tel usage critique de la raison inscrit Foucault dans la lignée d'un philosophe comme Emmanuel Kant qui cherche « le livre de bord d'une raison devenue majeure dans l'Aufklärung » (Foucault d, 1994 : 567). La raison acquiert une souveraineté et une autonomie permettant au sujet de critiquer les conditions de son appartenance au passé, pour mieux s'en déprendre par un effort critique tendu vers le présent. Il s'agit de comprendre par une approche archéologique cherchant au passé les conditions ayant fait de nous des sujets déterminés la possibilité d'éprouver au présent la possibilité d'être autrement que ce que nous sommes. Le travail de la liberté est donc lié à une tentative d'arrachement à soi et à la recherche à l'intérieur d'un contexte déterminé d'une nouvelle façon de se définir comme sujet politique.

Foucault associe cette capacité à une manière d'être qui s'apparente à l'éthos que l'on retrouve chez les Grecs, mais qu'il associe plus particulièrement à l'attitude de la modernité. Il s'agit plus particulièrement d'une posture critique face au présent qui ouvre sur la possibilité d'un dépassement des limites qui nous empêche d'être autrement. À la compréhension archéologique des événements du passé, s'ajoutera une critique généalogique qui cherchera à dégager « de la contingence qui nous a fait être ce que nous sommes la possibilité de ne plus être, faire ou penser ce que nous sommes, faisons ou pensons » (Foucault d, 1994 : 574). Autrement dit c'est par un acte de liberté, amenant le sujet à s'arracher aux contraintes héritées du passé, que se fait jour par l'attitude de la modernité une invitation à autre chose. Tandis que la raison archéologique devra partir en quête des conditions qui rendent possible cet arrachement à soi, la généalogie consistera à transgresser ces conditions et leurs limites. C'est ainsi que la raison archéologique trouve du côté de la généalogie la possibilité offerte de transgresser par l'expérience les limites du discours.

Il y a donc une raison ayant un ancrage social dont Foucault revendique l'usage par opposition à une raison de type transcendantale qui n'aurait rien de social et qui serait par essence indéterminée. Une raison consciente de son ancrage social-historique ne cherchera pas « à dégager les structures universelles de toute connaissance ou de toute action morale possible ; mais à traiter le discours qui articule ce que nous pensons, faisons et disons comme autant d'événements historiques » (Foucault d, 1994 : 567). Cette saisie permettra au sujet d'être conscient de ses limites par ce travail sur soi où s'affirme l'élan d'une liberté tendu vers le dépassement de ces limites.

Foucault cherchera avec Kant à déterminer ce qu'il nous est possible d'espérer en tant que sujet libre par un usage critique de la raison faisant l'expérience au présent des limites nous empêchant d'être autrement (Foucault d, 1994 : 567). Ainsi, au lieu de chercher les conditions transcendantales d'un usage critique de la raison pure, il s'agira désormais de tirer au clair les conditions historiques ayant fait de nous des sujets critiques de nous-mêmes. Un double travail de la raison impose l'étude au passé des conditions ayant fait de nous des sujets

libres (raison archéologique) et l'étude au présent des conditions qu'il nous faut franchir pour goûter à cette liberté. Notre identité subjective est donc à saisir en fonction de l'histoire qui la constitue et non par l'étude de ses limites transcendantales : « While Kant aimed to establish the transcendental limits to subjectivity, Foucault aims to show the ways in which any limit to subjectivity is historically constituted » (Mchugh, 1989 : 94). C'est donc toujours dans un contexte déterminé que s'affirme le travail d'élucidation des conditions qui nous façonnent, et c'est ce qui caractérise en propre l'éthos du sujet faisant acte de liberté par l'usage de la raison critique : « L'éthos philosophique, qui se donne pour tâche de penser ce que la pensée pense silencieusement pour lui permettre de penser autrement, se donne alors tout entier comme ce geste actuel et transgressif, en ce sens intempestif » (Souloumiac, 2004 : 45).

C'est précisément là que la démarche de Foucault devient simultanément une expérience de dessaisissement où est vécue par l'épreuve de l'arrachement à la norme la quête de liberté du sujet moral. L'étude archéologique des raisons du passé devient la démarche d'une raison à l'œuvre qui cherche de manière généalogique à transformer au présent cette expérience qui nous empêche d'être autrement. Il y a donc un ancrage social de la raison qui définit les conditions d'appartenance historique du sujet comme expérience critique, et cet ancrage constitue la posture adoptée par Foucault comme auteur. C'est la raison archéologique comme expérience des limites de ce que nous sommes à travers l'épreuve d'une liberté comme renversement possible de ces limites. Il ne s'agit donc pas de nier les limites ayant façonné ce que nous sommes, mais bien d'éprouver au présent ces limites en cherchant à voir jusqu'où nous sommes prêts à franchir le pas –c'est-à-dire à vivre cette possibilité qui nous est offerte d'éprouver l'incertitude d'une liberté à son tour déterminée par le contexte où elle se fait jour.

Qu'est-ce qui nous permet de nous constituer comme sujets libres et jusqu'où sommes-nous prêts à assumer cette liberté –c'est-à-dire subvertir ce qui nous détermine de l'intérieur par l'expérience d'une liberté déterminée au présent? C'est toujours dans un contexte spécifique que s'affirme le travail de la liberté sur soi-même par soi-même en connaissance du caractère contingent des discours qui ont fait

de nous ce que nous sommes. Ce qui se trouve élaboré à travers cette démarche, « c'est moins le soi qu'un rapport à soi, un rapport à soi déterminé (...) ce sont donc des structures historiques de réflexivité, des manières historiquement déterminées et repérables de se rapporter à soi » (Gros, 2002 : 232).

Il importe de mentionner que cet effort de transgression ne vient pas sans peine, puisqu'il suppose un travail constant visant à repérer les préjugés qui nous empêche d'être autrement que ce que nous sommes. Il faut expérimenter en marge de ce qui est convenu quelque chose d'autre qui exclut de la normalité le sujet faisant acte de liberté par le geste de transgresser la normalité. Le travail de la raison devient ainsi voisin d'une folie qui permet au sujet raisonnable de sauter le pas ou de risquer la transgression par une dérive possible qui ne préserve pas du risque de friser la folie. Cette dernière est en quelque sorte une radicalisation de cet arrachement à soi où est faite l'épreuve d'une liberté repoussant les limites du possible par l'acte transgressif de la parole littéraire. C'est bien au 19^e siècle que la folie permet d'accentuer l'épreuve de la transgression en intensifiant le geste critique d'une raison que la folie assiste.

La folie à l'œuvre comme absence d'œuvre

L'expérience de l'auteur n'est pas sans rappeler une certaine folie proche parente de l'usage de la raison dans sa vocation critique. Un même pouvoir subversif est à l'œuvre tant chez l'une que chez l'autre, mais la folie vient en sorte radicaliser cette expérience transgressive. La critique des limites de la raison par la raison se rapproche de l'expérience limite vécue par l'écrivain côtoyant de proche l'univers de la folie. La raison en tant qu'éthos philosophique trouve du côté de la folie une parenté où les limites du pensable et de l'impensable sont contestées par le pouvoir transgressif d'une parole en proie au délire. Cette parole, quelle est-elle exactement? Elle renvoie, d'un point de vue historique, à la figure du personnage errant que l'on retrouve dans l'expérience tragique d'une folie sans attache ou partant en quête d'un hors monde obscur. Elle s'exprime aussi d'un point de vue philosophique chez la figure du littéraire en proie au délire. C'est plus particulièrement au 19^e

que la folie retrouve cette vocation critique que la raison classique avait cherché à lui soustraire pour un temps (Revel, 2002 : 36).

Un rapport subversif à la norme ressort de la parole littéraire et philosophique d'une raison folle usant du langage pour transgresser les normes en vigueur dans le langage. Nous pouvons penser à Nietzsche ou à Sade qui ont amené Foucault à interroger la place du sujet dans l'acte d'écriture, c'est-à-dire déconstruire l'idée que notre culture détiendrait « le secret de son intériorité » (Foucault a, 1994 : 522), qu'elle serait transparente à elle-même.

La folie erre en dédoublant par le discours qu'elle professe une vérité que ne donnent pas les règles ayant cours dans le langage convenu, sans possibilité pour le sujet de se réfléchir en dehors de la norme. À l'instar du bouffon à l'époque médiévale, l'expérience de l'écriture joue sur les limites du discours en vue de transgresser par la parole une frontière qui lie le sujet à la norme pour mieux l'en dépendre. Cela s'exprime tant dans l'image tragique d'une folie cherchant à la limite du monde une vérité oubliée que dans l'expérience tout aussi tragique d'une parole transgressant par l'acte d'écrire un ensemble de valeurs convenues.

Cette liaison qui est en fait une déliaison n'est jamais définitivement acquise ; elle caractérise cette expérience à l'œuvre qui s'observe dans la figure tragique de l'écrivain dont la raison est toujours proche de la folie. Ce sera l'exercice tragique de la folie rejoignant le premier niveau que nous avons identifié plus haut : « Foucault rapproche le destin du philosophe de ceux de Van Gogh, d'Antonin Artaud, de Raymond Roussel : la folie et l'œuvre entretiendraient chez eux des rapports essentiels et leurs trajectoires envelopperaient une "expérience tragique" de la déraison » (Plagnol, 2003, : 313).

Le discours sur les limites puise sa vocation dans l'expérience de la folie vécue par l'écrivain comme dans celle de figures anciennes apparemment très éloignées de l'idée contemporaine de la folie. On y retrouve comme dans la raison archéologique cette tentative de déprise où le sujet cherche au présent les conditions d'un dépassement de la norme qui pourtant le détermine. Il y a une radicalisation de cette

tentative de déprise qui trouve sa vocation du côté de la folie telle qu'elle apparaît au 19^e siècle dans la littérature et qui trouve son prolongement chez certains auteurs du 20^e siècle. La dimension généalogique d'une raison cherchant à dépasser les limites qui la détermine par l'étude du passé s'actualise par la figure de l'écrivain partant en quête d'une vérité sans limites. C'est désormais dans le langage qu'est vécue cette expérience de dessaisissement et de franchissement possible des limites qui nous façonnent.

Cette expérience confine à l'approche généalogique portant sur les limites de ce que nous sommes par l'usage d'une parole qui outrepassa ces limites par le geste de les éprouver. Cela s'effectue désormais par un discours qui combine les termes du langage courant en s'employant à dédoubler par des formes d'associations diverses les mots en présence. Le langage de l'écrivain présente des combinaisons différentes de ce que prescrit le langage convenu et débouche sur de nouvelles significations métaphoriques. L'ouvrage de George Bataille, *L'histoire de l'œil*, permet de montrer comment s'exprime ce jeu de langage où s'abolit l'idée d'un référent transcendant (le sujet, le protagoniste, etc.) au profit d'une recomposition par association d'éléments différents sans lien logique apparent. C'est ainsi que, par jeu d'association, l'auteur déconstruit l'image que nous nous faisons normalement de l'œil pour l'associer à autre chose qu'une substance visqueuse. L'œil prend tantôt la forme de l'œuf pour ensuite glisser vers la figure de l'assiette en se détachant de sa forme habituelle¹. Bataille abolit la prééminence d'un terme en le ramenant à la chaîne de signifiants dont il dépend intimement. L'œil est simultanément crevé comme l'œuf ou simultanément cassé comme l'assiette sans qu'il ne soit exclusif à l'une ou l'autre de ces propriétés. L'acte littéraire d'écrire consistera alors à pousser jusqu'à sa limite le langage pour faire l'expérience de la transgression des normes en vigueur dans le langage. C'est ce geste qui abolit la place d'un référent extérieur en faisant de chaque terme le substitue de l'autre dans un jeu d'échange infini. L'être de la folie,

1 Pour plus de développement sur cette thématique, voir le texte de Roland Barthes intitulé *La métaphore de l'œil* (1972). L'auteur y analyse de manière détaillée ce jeu d'association libre où aucun référent extérieur ne sort du processus consistant à rapproché des signifiants en apparence sans lien logique.

nous dit Foucault, « a affaire à l'auto-implication, au double et au vide qui se creuse en lui » (Foucault, 1994 : 25). Aucun terme ne se pose en extériorité au langage dans lequel le sujet ne cesse d'interroger le discours pour mieux s'en dépendre. C'est en ce sens que l'être de la littérature gagne la région d'une expérience tragique qui s'affirme du côté de la folie et empêche de clore le rapport à soi du sujet réflexif. Ce dernier est toujours pensé par et à travers le langage qu'il cherche à renverser sans réussir à s'en dépendre.

L'étude du discours littéraire où le sujet s'abolit pour mieux chercher à transgresser par la parole la norme langagière rejoint l'expérience tragique d'une folie comme expérience de la marge. À la manière dont le bouffon à l'époque médiévale usait de la parole pour transgresser les règles de la cour, l'écrivain du 19^e siècle utilise le langage littéraire pour mieux s'en dépendre. Mais c'est bien dans le contexte que fut celui des Lumières que se pose désormais le rapport critique entre la folie et la raison. Nous pensons que le thème de la folie comme figure transgressive rejoint une expérience qui s'observe à toutes époques, mais que Foucault réaffirme à travers l'épreuve de l'écriture comme démarche critique à l'intérieur d'une époque dont il est le produit. La folie comme expérience tragique ressurgit donc sous la plume du penseur et à travers l'expérience d'une folie qui retrouve en la littérature sa vocation profonde.

Folie et raison ne sont pas des concepts abstraits, mais caractérisent des expériences historiques qui constituent l'identité sociale du sujet. L'analyse de Foucault permet donc d'identifier les critères normatifs désignant la folie et les mécanismes d'exclusion des sujets considérés comme fous. Cependant, la folie n'est pas réductible à la définition qu'en donne la norme, de même que la raison échappe à un principe abstrait duquel découlerait un critère de vérité s'imposant de l'extérieur à l'ensemble de la société. Cela implique sur le plan de l'action social la possibilité pour le sujet de subvertir le discours de la norme en cherchant, dans la folie, une raison autre que celle que lui imposent les conventions reconnues. Pierre Sauvêtre abonde dans le même sens lorsqu'il parle de la folie chez des auteurs comme Deleuze et Artaud, pour qui « les délires des schizophrènes ne portent pas sur des objets

sortis de leur propre imagination, mais sur des référents historiques précis: entre autres exemples, Artaud sent qu'il devient Jeanne d'Arc dans Héliogabale et Richemont passe par Louis XVII » (Sauvêtre, 2004 : 75-76).

Un rapport à la norme langagière permet ainsi à la folie de mettre à profit une rationalité différente, c'est-à-dire de faire acte de résistance par le détour de références littéraires renversées par une parole raisonnablement folle. S'il n'y a pas de folie purement folle comme il n'existe pas, par ailleurs, de raison purement rationnelle, c'est toujours dans un contexte social que s'affirment la possibilité pour le sujet de naviguer entre l'une et l'autre. C'est ce qui caractérise la posture sociologique d'un auteur et celles des sujets sur lesquels il réfléchit.

Conclusion

Le Moyen Âge a permis d'observer la folie comme expérience tragique et figure d'errance avant que la raison n'en fasse l'objet d'un savoir à travers des pratiques visant à encadrer ce phénomène étrange qu'est la folie. Le 18e siècle présente ensuite la possibilité pour la raison d'expérimenter au présent l'épreuve de la liberté. La folie du 19e siècle vient radicaliser cette expérience qui caractérise d'une certaine façon l'acte de liberté du penseur se constituant par et à travers son œuvre. C'est par cet ancrage que Foucault fait acte de sociologue et cherche à comprendre les conditions faisant de lui ce qu'il est. Cette analyse a connu des extensions multiples qui s'observent dans le domaine de l'intervention sociale et de l'action politique. Nous nous sommes ici contentés de présenter cette vision de manière générale.

Julien Gauthier Mongeon est détenteur d'une maîtrise en sociologie. Il travaille actuellement comme agent de recherche et publie régulièrement dans différents journaux et hebdomadaire locaux. Il est aussi détenteur d'un baccalauréat en philosophie ainsi qu'en sociologie.

Références

- Barthes, Roland. Essais critiques. Paris, Seuil, 1991.
- Billouet, Pierre. FOUCAULT. Paris, Les belles lettres, 1999.
- Foucault, Michel. Histoire de la folie à l'âge classique. Paris, Gallimard, 1972.
- Foucault, Michel. Dits et écrits. v.I. Paris, Gallimard, 1994.
- Foucault, Michel. Dits et écrits. v.II. Paris, Gallimard, 1994.
- Foucault, Michel. Dits et écrits. v.III. Paris, Gallimard, 1994.
- Foucault, Michel. Dits et écrits. v.IV. Paris, Gallimard, 1994.
- Gros, Frédéric. Sujet moral et soi éthique chez Foucault. Archives de philosophie, 2002, tome 65, p. 229-237.
- Gros, Frédéric. Foucault et la folie. Paris, Presses universitaires de France, 1997.
- Revel, Judith. Le vocabulaire de Foucault. Paris: Ellipses, 2002.
- Plagnol, Arnaud. Connaissance tragique, folie et psychologie chez Nietzsche. L'Evolution psychiatrique, 2003, vol. 68, no 2, p. 313-322.
- Sauvêtre, Pierre. Folie/non-folie. Tracés. Revue de Sciences humaines, 2004, no 6, p. 67-85.
- Souloumiac, Julien. La norme dans l'Histoire de la folie: La Déraison et l'excès de l'Histoire. Tracés. Revue de Sciences humaines, 2004, no 6, p. 25-47.

Courrier des auteures

Par **Carole Briggs**

NDLR. Nous avons reçu un commentaire élaboré sur l'article « Le Tricot du peuple : une performance relationnelle dans l'espace public urbain » de Ève Marie Langevin, publié dans notre dernier numéro sur les villes en santé. Il est écrit par une des auteures qui avait soumis un texte pour notre numéro sur les enjeux autochtones et qui avait organisé et donné un chant mémorable lors de ce lancement.

K8é, k8é, bonjour à tous.

Après avoir terminé cette passionnante lecture ou l'appartenance de l'identité se manifeste en ayant recours à l'expérience avec une de nos ressources naturelles et que je qualifie d'emblème de notre Pays (la laine).

Si vous permettez je vais faire un retour tout doucement aux...

Premiers battements qui se sont accentués depuis mes 65 ans d'existence. Ils reconnaissent ce joyau si précieux, cet organe vital de valeur inestimable dénommé par le grand vocabulaire Humain le ... Coeur.

Cette première respiration qui est mienne reçoit la vie et fut propulsée par la suite dans mes cellules hors du ventre de ma Mère biologique, pour quand enfin renaît la conscience de mon Âme. Elle désire exprimer son sentiment profond qui l'habite pour cette demeure où ces Aïeux, Père Mère ont vu le jour. Ce lieu, ce Pays, cette terre sacrée est le Canada où je suis née.

Une nuit où les grands vents violents glacials se bousculent pour souligner l'arrivée de la nouvelle Année, ce Pays est temporaire dans le ici et maintenant.

Je l'ai choisi pour plusieurs raisons : sa beauté, ces espaces infinis, sa verdure, sa force et son rôle important dans toute Humanité. Il sera pour moi une grande inspiration, une fierté, un support pour mon parcours de vie. Il stimulera de par ces atouts ma mission pour l'accomplissement du tissage des mots et la réconciliation à toutes les différences existantes et pourra se verbaliser avec respect.

Dans sa Nature changeante accroît la curiosité de par ces saisons diversifiées se retrouvent :

Le Printemps parfois tardif et attendu, il est très représentatif concernant la renaissance à l'éveil de la Nature posant un regard de Gratitude à toute sa beauté de cette Création Divine qui se manifeste à travers nos forêts, nos lacs, les jardins, les récoltes, etc.,

Notre deuxième : l'été chaleur désirée, les rayons du soleil qui permettent l'augmentation de la croissance de tous les Éléments vivants, les couleurs de l'arc-en-ciel après la pluie nourrissent les plantations, les rassemblements pour fêter la vie pour partager et tisser des liens communautaires.

Et toi l'automne où tu nous prépares la dormance de notre Mère nourricière qui nous enseigne à faire nos provisions pour les jours d'hiver en nous alimentant de nos récoltes abondantes, tes colorations changeantes, la nudité volontaire de la forêt permet le processus à la préparation du renouveau et notre dernière, la saison de : l'hiver le froid qui pour plusieurs semble éternel, mais ces activités qui créent des échanges, des amitiés, cette saison pour moi représente de par son éclat, la pureté, la sagesse et l'émerveillement de regarder à la tombée de la nuit où Grand-Mère Lune communique avec tous ces milliers de cristaux quittant le firmament pour se déposer délicatement sur le sol de la Terre pour qu'elle puisse obtenir un repos bien mérité.

Les liens se solidifient, mon esprit s'ouvre de plus en plus aux différences par le tissage de cette toile Humaine qui s'exprime et s'accomplit avec le fil du respect et de l'Amour. Il se raffine, s'adoucit, se noue et se prolonge même si parfois il s'entremêle rien n'empêche la naissance de

relations importantes qui permettront de découvrir toutes les richesses que ce Pays contient, Gratitude.

Pour permettre le dialogue parfois silencieux certains utilisent la broderie à double fils, d'autres tricotent des relations, plusieurs utilisent les mouvements comme : la danse, le chant et les conteurs verbalisent leur appartenance de leurs origines. Souvent ils se tissent un autre Pays, une autre Ville, un autre langage en espérant le mieux et découvrent des ancres transparentes.

Moi je tisse les mots avec le fil de l'encre de ma plume pour garder en vie l'histoire de mon peuple et toutes ces essences qui lui sont propres en griffonnant sur ces pages des sentiments d'appartenance et d'avoir la chance de pouvoir continuer dans cet espace de les exprimer. Merci.

Comme Ève Marie, je tisse et invite les Êtres à y participer, car le but ultime, c'est d'arriver à s'unir et de maintenir quoi qu'il arrive ces alliances de chaque individu d'une société.

Carole Briggs Plume d'Oie sauvage, novice en écriture, mais aimante des mots. A'ho

SECTION III
Poésie/Création

Liminaire

Pour ce numéro, nous avons invité quelques-uns des auteurs et artistes en arts visuels qui nous semblaient avoir plus spécialement des affinités électives à plonger dans le travail des autres auteurs et créateurs afin d'en tirer une inspiration intertextuelle et semer, peut-être, un fil d'Ariane entre les œuvres.

Maintenant aux lecteurs de jouer le jeu et de trouver les relations, les clins d'œil entre certain.e.s auteur.e.s...

∞

Instructions aux auteurs : Pigez pêle-pête-mêle discrètement ou abondamment dans ce lexique, tiré de vos poèmes, textes ou visuels que nous avons reçus. Créez un nuage d'affinités cachées, voire un espace « numineux » selon l'expression du visionnaire Teilhard de Chardin, un espace qui représente l'expérience du sacré, du contact avec le mystérieux, l'insaisissable mis en lumière dans l'esprit d'une communauté. Aussi, « le numineux » est, selon Rudolf Otto et Carl Gustav Jung, ce qui saisit l'individu, ce qui venant « d'ailleurs », lui donne le sentiment d'être dépendant à l'égard d'un « tout Autre ».

C'est « un sentiment de présence absolue, une présence divine. Il est à la fois mystère et terreur, c'est ce qu'Otto appelle le *mysterium tremendum*. » (Wikipédia)

Utilisez directement ces mots ci-dessous ou faites-y référence subtilement. Vous pourriez aussi piger directement dans les textes envoyés, mais essayer d'abord de vous concentrer sur ces quelques clés de vos mots :

Immolée rivière arbre ravagé rosée du matin souffle éclate braise chutes tambour rire matin décoloré sanglot homme rêve ombre douleur courbure forêt ravagée neige flocon désarroi rocher ciel d'acier cris de

*la Terre naufrage chaine Terre elle violée libérée vomie servie dévastée
unifiée née affamée insoumise souillée respectée détestée vénérée
infertile luxuriante dévore enfants enfante monde ile eau aube, genèse,
mélancholia, temps s'écorcher cris respiration tragédie imminente lèvres
tic-tac chaos sueur crasse poussière cheveux meurs particule atome
ciel horizon pont silence mirage crevasse nuit chaos insectes volants
lune mortalité promesse berne main gracié lichens asphalte plastique
soir mort vanité minuit gouffre montagne noctambule embrasser femme
larme Nord aide baiser hurle haine bouche détruire empathie corps crise
confiance rage intoxiqué calme pourriture humanité détruit jappement
médiatique vérité politique civilisé irresponsable camionnette frontière
enfermé magie paysan droit théâtre commerce investissement impunité
compagnon cœur coup de force pouvoir écoute harmonie écologique
brume chevalier vivre étouffer conquête mots-flots yeux équilibre pointe
père mère braille trésor au-delà*

Puis, continuez le jeu avec les autres lecteurs.

Pêle-pête-mêle, Sens dessus dessous

Par La rédaction

Voici quelques échos et résonnances au fil de nos lectures pour préparer ce numéro...

« Mais si, au plan métaphysique, le divorce entre l'homme et le cosmos est consommé, s'il n'y a pas à revenir sur une vision tragique du monde (au sens de Nietzsche), au plan du vécu, le remariage, la 'réunification' est cependant envisageable, au moins par intermittence. Sur quoi alors peut reposer cet accord, si ce n'est pas sur la foi, comme chez Claudel ? Sur l'*existence* [en italique dans le texte] elle-même, en tant qu'elle peut faire l'expérience, contingente, du bonheur d'être au monde. Car l'assentiment au monde est possible dès lors que nous ne censurons pas en nous 'un sentiment de la merveille', un 'sentiment du oui' qui naît à la faveur de lieux 'eutopiques' et de moments euphoriques (de 'jours alcyoniens'). Voilà qui peut suffire à justifier une poétique de l'affirmation, de la louange – une poétique lyrique où pourra résonner le 'chant du monde', le chant immanent du monde.

Pour que ce chant puisse être entendu, il faut que l'homme, en deçà du sujet conscient qu'il est le plus souvent, fasse droit à cette 'plante humaine' qu'il est aussi en sourdine. Il faut qu'il consente au 'mariage d'inclination, mariage tout de même confiant, indissoluble', qu'implique ce statut de plante (mariage d'inclination notons-le, et pas seulement de raison). S'abandonner au 'sentiment océanique', retourner dans ce que Rilke appelle l'Ouvert, c'est ce à quoi s'emploient ceux que Gracq appelle les 'écrivains végétatifs' (Tolstoï, par exemple). Bien que ne méconnaissant pas le tragique, ils s'emploient, comme Novalis et Nerval, Hölderlin ou Jünger, à 'réaccorder magiquement' l'homme 'aux forces de la terre', à lui rouvrir l'accès à ces immenses réserves de calme d'où monte le sentiment aveugle, débordant du consentement confiant et de l'accord, d'où jaillit vraiment la mélodie de la vie. »

Jean-Claude Pinson. 2013. Habiter en poète. Essai sur la poésie contemporaine. Poétique : une autothéorie

∞

« Le poète est doué du sentiment du sacré, mais la nature lui en révèle les empreintes. Le minéral et le végétal, les eaux et le feu, le soleil et les astres nocturnes en contiennent les semences qui nous parlent le langage des analogies. Grâce à cette diffusion secrète du sacré dans l'épaisseur des êtres et des choses, nous participons à la totalité de l'univers, nous concoctons la possibilité d'un dialogue entre le visible et l'invisible, comme l'une des fins spirituelles de la création poétique. » Marc Eigeldinger. 1973. Poésie, langage sacré

∞

« Nos yeux ne pleuraient plus : nous allions, nous allions
 Et quand nous avons mis le pays en sillons,
 Quand nous avons laissé dans cette terre noire
 Un peu de notre chair... nous avons un pourboire;
 On nous faisait flamber nos taudis dans la nuit;
 Nos petits y faisaient un gâteau bien cuit. »

Rimbaud. 1872. *Le Forgeron*

∞

« Ne pas avoir la nausée devant les récompenses accordées aux grossières cruautés, aux menteurs, aux faussaires, aux fabricants d'objets mort-nés, aux affineurs, aux intéressés à plat, aux calculateurs, aux faux guides de l'humanité, aux empoisonneurs des sources vives. [...]

L'esprit d'observation succède à celui de transfiguration. La méthode introduit les progrès imminents dans le limité. La décadence se fait aimable et nécessaire : elle favorise la naissance de nos souples machines au déplacement vertigineux, elle permet de passer la camisole de force à nos rivières tumultueuses en attendant la désintégration à volonté de la planète. Nos instruments scientifiques nous donnent d'extraordinaires moyens d'investigation, de contrôle des trop petits, trop lents ou trop

grands pour nous. Notre raison permet l'envahissement du monde, mais d'un monde où nous avons perdu notre unité. [...]

Le butin magiquement conquis à l'inconnu attend à pied d'œuvre. Il fut rassemblé par tous les vrais poètes. Son pouvoir transformant se mesure à la violence exercée contre lui, à sa résistance ensuite aux tentatives d'utilisation. [...] Tous les objets du trésor se révèlent inviolables par notre société. Ils demeurent l'incorruptible réserve sensible de demain. Ils furent ordonnés spontanément hors et contre la civilisation. Ils attendent pour devenir actifs (sur le plan social) le dégagement des nécessités actuelles. [...]

Un magnifique devoir nous incombe aussi : conserver le précieux trésor qui nous échoit. Lui aussi est dans la lignée de l'histoire. Objets tangibles, ils requièrent une relation constamment renouvelée, confrontée, remise en question. Relation impalpable, exigeante qui demande les forces vives de l'action.

Ce trésor est la réserve poétique, le renouvellement émotif où puiseront les siècles à venir. Il ne peut être transmis que TRANSFORMÉ, sans quoi, c'est le gauchissement.

Que ceux tentés par l'aventure se joignent à nous. »

Paul-Émile Borduas. 1948. Refus global

Mon Seigneur, aide-nous, débarrasse-nous de toute cette pourriture !

Par Nikolaï Kupriakov



Part 145. 2017. Huile sur toile, 213 x 137 cm (84" x 54")

Une clique de gouvernements irresponsables a récemment conduit l'humanité vers une crise humanitaire et environnementale sans précédent. Suite à leurs interventions criminelles, des pays entiers sont maintenant détruits, des centaines de milliers d'humains ont été tués. La méthode de travail de ces gouvernements se base sur le meurtre, le mensonge, la diffamation et la corruption. Les libertés et les droits sont remplacés par des jappements médiatiques pour cacher la vérité et la raison. Les élites politiques ont totalement discrédité le monde libre et civilisé par leur comportement irresponsable.

Fondateur de l'École des Beaux-arts de Montréal-Artus et artiste engagé, Nikolai Kupriakov œuvre au Québec depuis 1991. Ses nombreuses études en art et en architecture, ainsi que sa compétence ont contribué au fil des ans à bâtir sa réputation.

Carretera Fronteriza 16 de novembre de 2015

Par Pierre Bernier

*naître là-bas sur un bout de terre
labouré de sens
et sous l'herbe courbée
l'initiale de ton nom*

*Sandrine Davin
Tanka 63 (1)*

Là-bas on s'affaire encore à naître
et puis à rire aussi
et l'on se dresse pieds nus
face au jappement des bottes
et au frimas de la mort

7h.15. Je suis assis dans une camionnette derrière Margarito, le chauffeur. Nous filons vers le sud-est en direction des ruines des cités de Yaxchilan et Bonampak, à la frontière entre l'état du Chiapas et le Guatemala. Le long de la Carretera Fronteriza, cette route pavée de chiens trop maigres, moi l'homme des bois, l'habitant des Hauts comme on dit « *par chez nous* », je veux revoir une dernière fois cet arrière-pays où je me suis enfermé pendant deux semaines.

18h.15. Toujours Margarito au volant nous revenons sur nos pas, direction nord-ouest, vers la ville de Palenque. Aujourd'hui j'ai fait une randonnée envoûtante sur le rio Usumacinta et j'ai eu le vertige au milieu des temples mayas en ruines. Je réalise pourtant que ce que je cherchais dans cette excursion, c'était de sentir encore une fois que nous

ne formions qu'un seul cœur, les compañeros tseltales et moi. Comment ai-je pu croire que je pouvais retrouver cette magie au milieu d'un groupe de touristes! Qui a écrit que voyager sans aller à la rencontre de l'autre ce n'est que se déplacer?

Il y a quelques jours les choses étaient plus claires pour moi. Avec Marie, ma compagne, je faisais partie des brigades civiles d'observation des droits humains dans un territoire autochtone en résistance. Je continuais d'être le paysan que je suis depuis trente ans et je posais un geste de solidarité envers d'autres paysans. Notre mandat : partager les privilèges que nous donnent nos passeports canadiens, en assurant une présence dissuasive dans une communauté menacée, et témoigner des violations des droits humains qui pourraient survenir. C'est le Frayba qui nous envoyait, une organisation mexicaine avec laquelle collabore le CDHAL de Montréal.

Ce matin nous avons franchi trois barrages de l'armée mexicaine. Pour rassurer les touristes on affirme qu'ici les soldats s'attaquent au narcotrafic et au passage des migrants illégaux. Pourtant cette arrière-cour des grandes stations touristiques, où il ne semble y avoir que de petits hameaux et des sites archéologiques, est aussi le théâtre d'une guerre occultée. Croisade économique pour les uns, lutte écologique pour les autres, avec pour enjeu : la terre, l'eau, les ressources et le mode de vie. L'État mexicain tente d'abolir toute barrière jugée non essentielle à la liberté de commerce et d'investissement. Ici la lutte écologique se fait souvent avec le corps, et la chair en ressort parfois humiliée, meurtrie dans ce qu'elle a de plus intime. Avec l'impunité l'imagination emprunte des voies inhumaines. Il y a quelques jours j'ai été accueilli et touché par les visages de ceux qui vivent ce quotidien et depuis mon cœur funambule trébuche sans cesse. Je m'exaspère du regard implorant que je me surprends à prêter aux chiens couchés sur la route. Quelle arrogance! Oser imaginer qu'une vie, si misérable fût-elle, ait pu supplier la machine de lui passer sur le corps!

18h45. « Où êtes-vous maintenant mes amis? » Je pense à eux à tout moment. Ernesto, Antonio, Miguel, Manuel, Fernando, Rubicel, Luis-Alberto, les deux Pedro... Tous des paysans qui, comme d'autres,

quelques jours par an, abandonnent communauté et travaux de la terre, endurent des heures de mauvaises routes, pour venir, par leur présence, défendre une parcelle de terre et les campesinos qui en dépendent. Je les ai vus dormir à même le sol et se faire manger par les moustiques, juste pour ça ! Aujourd'hui, par la fenêtre de la camionnette j'ai longtemps cherché le visage d'Ernesto, celui avec qui je me suis le plus lié. Il avait à peu près mon âge et il était de ceux, rares, qui parlaient espagnol en plus du tselal. Cet ancien maître d'école qui avait dû abandonner les classes, faute de lunettes, cultive maintenant le maïs et le café. C'est lui qui le premier a incarné pour moi le *Lekil Kuxlejal*, ce trésor de la pensée tseltale qu'il serait simpliste de résumer en parlant de : « *la vie en harmonie en ne formant qu'un seul cœur avec tout ce qui nous entoure* ». Pour les tseltales le cœur est central et toutes les choses ont un cœur, même la pierre qu'Ernesto a ramassée au bord de la rivière et qu'il m'a montrée en souriant. Ernesto a aussi été le premier, dans les heures difficiles, à me demander « *bixchi awotan?* » (qu'est-ce que dit ton cœur?). Merci Ernesto, *okolawal!*

19h. Pourrais-je m'inspirer encore longtemps de la douceur de Lucas, paysan et militant réfléchi? C'est sous cette même lumière qu'il était arrivé en renfort le 23 octobre, avec une dizaine de compas, parce qu'une menace pesait sur le campement. À la tombée du jour ils étaient une quinzaine à délibérer calmement en tselal et Marie et moi sentions que quelque chose de grave se préparait. Puis Lucas s'est adressé à nous en espagnol : « *On avait su que les priistes (partisans du PRI, le parti au pouvoir) du village voisin allaient tenter un coup de force pour s'accaparer la terre que nous occupions. Les Compas nous demandaient de les accompagner dans leurs travaux dès l'aube le lendemain, pour que nous puissions témoigner de ce qui pourrait survenir. Des tours de garde avaient été organisés, nous pouvions dormir tranquilles* » Sur le coup, Lucas m'a donné l'impression d'être le leader du groupe, mais je crois que mon regard était faussé par la pensée coloniale dans laquelle j'ai été pétri. Parce qu'il parlait espagnol il était le *Porteur de Parole*. Je ne dis pas porte-parole comme on dirait porte-manteau, mais *Porteur de Parole* pour exprimer toute la noblesse avec laquelle il s'était acquitté de la tâche qu'on lui avait confiée. Mes oreilles

n'entendaient pas le sens de leurs échanges mais ma sensibilité m'a fait réaliser que ces paysans de plusieurs communautés différentes, dont certains ne se connaissaient même pas, ont discuté ce soir-là dans une atmosphère étrangère à tout jeu de pouvoir. La parole circulait de l'un à l'autre, l'écoute était totale, respectueuse, une harmonie relationnelle spontanément établie. En chœur tous ne formaient qu'un seul Cœur! Un peu plus tard, lisant le stress sur mon visage, Lucas m'avait à son tour demandé « *bixchi awotan?* » J'étais venu pour les soutenir et ce sont eux qui me rassuraient! Ensuite nous avons parlé des travaux de la terre et des enjeux écologiques. Parlant d'extractivisme il avait dit « *quieren sacar!* » (ils veulent prendre) en faisant de la main le geste d'agripper et en crispant le visage ; en rupture complète avec la douceur naturelle de ses traits. Une image qui m'habitera encore longtemps je crois.

Le lendemain, peu après l'aube, alors que les compas débroussaillaient autour de nous dans une brume magnifique, les priistes ont débarqué en grand nombre. Lucas nous a dit que nous allions retourner au campement en évitant toute confrontation. À l'entrée du pont nous attendait la haine aux quarante visages qui affutait ses quarante machettes. Nous n'étions que quinze mais nous avons pu passer parce que nous ne formions qu'un seul Cœur. Plus tard ce même matin, alors que les compas se souciaient de notre sécurité, le jeune Pedro, le plus timide, qui marchait à mes côtés, m'a confié ses trois secrets : lui aussi pouvait parler espagnol, il connaissait les noms des oiseaux et, près de son village, là-bas, il y avait une colline qui lui tenait à cœur. Il y avait tant de richesses en chacun d'eux! Je porte aussi la force tranquille d'Antonio, le chevalier en sandales. Je perçois encore derrière moi sa présence silencieuse. Tant que je restais dans son ombre je sentais que rien ne pouvait m'arriver.

19h.30 Les ombres s'allongent sur la Carretera Fronteriza et les chiens maigres commencent à rêver d'un meilleur endroit pour passer la nuit. Dans trois jours je reviendrai chez moi et j'appréhende le choc du retour. Ce ne sera pas la première fois et je sais que je ne m'en sauverai pas. J'ai l'impression d'abandonner les compas, de les trahir, eux qui m'ont tant donné pour si peu en échange. Je me sens lié à eux. Je me torture à chercher comment, de chez moi, je pourrais continuer à vivre avec eux. Il y a de la laine de chez nous dans le tricot qui les étouffe; nos

minières exigent de pouvoir exercer leurs activités sur leurs terres, le rendement de nos fonds de retraite en dépend. Chez moi je milite contre la puissance des pétrolières et pour freiner les changements climatiques. Le tracé de l'oléoduc Énergie-Est ne vise heureusement pas ma terre, mais j'ai plusieurs amis, maraîchers et acériculteurs, qui voient leur vie brisée par ce projet. Ce sont aussi des paysans et l'adversaire est le même. J'ai soudain envie d'engueuler le journaliste qui, il y a quelques mois, a écrit que Philippe Couillard partait à la conquête du Mexique, alors qu'une mission économique québécoise se préparait. Non mais avait-il conscience de la signification que le mot « conquête » a pour beaucoup de Mexicains?! Il faudrait vraiment décoloniser nos imaginaires! Et puis, pourquoi ne pas engueuler directement Philippe Couillard? Aller au Mexique et se refuser à tout commentaire sur la récente disparition des quarante-trois étudiants d'Ayotzinapa !... Je voudrais faire un ménage en profondeur dans les titres de mon REER. Je voudrais forcer le mouvement Desjardins à resserrer sa politique de placements éthiques. Je voudrais...Je voudrais...

J'aimerais bien aussi revisiter l'œuvre de Miguel-Angel Asturias, prix Nobel de littérature né d'une mère autochtone du Guatemala; relire les mots de la grande Rosario Castellanos, dont les écrits s'enracinent dans la terre du Chiapas. Et par-dessus tout trouver les mots pour nommer le *Lekil Kuxlejal!* Et puis voilà que poètes de mon pays vous n'avez pas voyagé en moi inutilement... J'entends soudainement vos voix : « *Les mots-flots viennent battre la page blanche où j'écris que l'eau n'est plus l'eau sans les lèvres qui la boivent... vois comme je te vois moi qui pourtant ferme les yeux sur le plus fragile de tes cheveux, moi qui ferme les yeux sur tout, pour voir tout en équilibre, sur la pointe microscopique du cœur...* » (Roland Giguère). Et, quelques kilomètres plus loin : « *mon père, ma mère, vous saviez à vous deux nommer toutes choses sur la Terre, père, mère, j'entends votre paix se poser comme la neige* » (Gaston Miron). Ça y est, je sens que je m'approche de quelque chose... Je rêve de beaux mots, de pinceaux, de grosses roches! Et c'est parti, je braille comme un veau! Pourquoi un veau? Je ne sais pas, mais quand je pleure comme ça, je dis que je braille comme un veau.

19h.45. Le soleil couchant se pose sur la tête des arbres de la forêt Lacandona. La camionnette passe dans un village, où hommes, femmes et enfants se tiennent dehors sur le pas des portes ou sur le bord de la route. L'un tient un outil, les autres un bébé, ou un ballon; à chacun son trésor! Les villageois ont un air détendu, lumineux, ils saluent les dernières lueurs de cette journée. Même les militaires, à cet instant, me semblent plus humains. Puis, l'espace d'un quart de crépuscule, me reviennent les visages des compas... C'est comme s'ils étaient tous là! Ernesto, Manuel, Miguel, Antonio, Fernando, Lucas, Pedro, Luis-Alberto, Rubicel... je les revois passer en boucle de l'autre côté de la vitre. Continue Margarito! Ne t'arrête surtout pas, je t'en supplie! Prolonge cette belle lumière jusqu'à la fin des temps! C'est ça le *Lekil Kuxlejal*, nous ne formons qu'un seul Cœur! *Okolawal* compas! Peu importe si le décor s'efface. Nous nous reverrons dans l'au-delà, Ernesto me l'a promis quand on s'est laissé.

Cruzton, Chiapas, le 22 mai 2017

*7h.00. Le compa Guadalupe a été abattu d'une balle dans la tempe
alors qu'il veillait sur le cimetière de sa communauté.*

Silence.

Les chevaux qui l'ont connu se souviendront de sa douceur.

Ses amis aussi.

Et sous l'herbe souillée,

l'initiale de son nom.

Note de l'auteur : Harcèlement militaire, criminalisation de la protestation, impunité (ou pire encore) pour la violence des groupes paramilitaires, la guerre dite « de basse intensité » que livre l'état mexicain aux communautés autochtones du Chiapas ne cesse de briser des vies depuis le soulèvement zapatiste de 1994. J'ai pu témoigner d'un épisode d'intimidation, mais pour ceux et celles qui sont nés dans ce conflit c'est un état de fait qui n'a ni début ni fin. L'assassinat du compa Guadalupe n'est que le plus récent d'une longue série d'épisodes sanglants de cette tragédie. J'ai préféré ici ne pas mettre l'accent sur les

événements de mon séjour ni sur mon rôle d'observateur. J'ai voulu diriger mes meilleurs mots vers ceux qui subissent cette guerre et vers ce qui me (et nous) lie à eux et à elle. Pour garder les compas vivants dans ma mémoire je n'ai que les mots, pas même une photo (entre de mauvaises mains cela pourrait compromettre leur sécurité et celle de leurs proches). Difficile pour moi de parler de justice écologique d'une façon détachée.

Pour poser un geste d'appui ou en savoir davantage : www.cdhal.org

Artisan menuisier et jardinier de la forêt, Pierre Bernier s'aventure aussi du côté de la poésie et du conte. Il demeure à St-Cyrille de l'Islet.

(1) Les Tankas de Sandrine Davin sont publiés dans nos pages.

Vers Sagana (extraits)

Par Camille Caron

Rose

Arrivée au Volks je n'en peux plus. Je l'ai regardé remonter en silence jusque-là. C'est ma faute. Je lui ai proposé une marche silencieuse pour nous permettre d'intégrer tout ce qu'on venait de vivre, de faire, de dire. En marchant sur la montagne, il me pointait parfois un oiseau particulier, un papillon, une fleur... moi je n'avais d'yeux que pour lui! Je me sens déjà comme une obsédée et je ne sais pas comment je vais pouvoir me concentrer sur les achats que nous avons à faire, sur l'itinéraire que nous devons déterminer ou –chose primordiale- sur l'étude de la navigation avant que nous ne prenions la mer. J'ai beau avoir navigué plus jeune quelques jours, ça me paraît bien loin. Il se retourne vers moi, me sourit. Mon visage doit laisser transparaître toutes sortes d'émotions contradictoires. Résultat : je rougis. J'ai envie de l'embrasser partout, de m'agripper à ses bras, de les mordre, d'enfoncer les doigts dans ses cheveux noirs, de me perdre dans son souffle. Je me sens à l'étroit dans mon short en jean et je sens le tissu de mon t-shirt me caresser le bout des seins : j'ai envie de lui, si je m'écoutais on ferait l'amour ici et maintenant.

Je l'attrape par la taille par derrière et l'embrasse dans le cou, doucement. C'est une invitation. Moi, elle me fait trembler. Le Volks est à quelques pas de distance seulement. Mon regard est attiré par du mouvement dans les branchages près du Volks. J'entends une voix avant de voir la femme :

- C'est tellement loin chez moi! C'est trop loin chez moi!

Yann et moi échangeons un regard, il m'attrape la main, puis on part tous les deux à courir pour la rejoindre. La femme est étendue par terre, jambes écartées. Elle hurle à Yann de s'approcher. C'est moi

qui m'exécute. Elle me jette ses mains au visage et je lui attrape les poignets. Deux larmes glissent sur chacune de mes joues. La femme a le visage tuméfié. Il est évident qu'elle a été droguée.

- Je viens du Nord. C'est tellement loin chez nous.

Elle essaie de détacher son pantalon et s'adresse à Yann à nouveau.

- C'est ce que tu veux non? Je vous ai vu! Deux pervers! Vous êtes dégueulasses! Moi aussi j'ai ce qu'il faut!

Je dis à Yann que je vais aller chercher de l'eau, qu'il faut l'aider à retrouver ses esprits, qu'elle a été droguée. Je lui dis de tenir bon, de la soutenir, de l'aider à se relever. Au Volks, ce sont deux policiers qui m'accueillent.

- Madame, il est à vous ce véhicule?

Je suis trop surprise pour répondre quoi que ce soit.

- Madame. Veuillez répondre à la question. Ce véhicule vous appartient-il?
- Mais vous voyez pas que cette jeune femme là-bas a besoin d'aide?
- On va s'occuper de ça après. Pour le moment nous voulons identifier le propriétaire du véhicule. On va le faire remorquer. On a vu la femme qui crie en sortir. Ce vieux char-là a plus l'air d'un repaire de junky que d'un véhicule.

Yann arrive en courant et je pars aussi vite prendre le relais auprès de la jeune femme.

- Écoutez. Ce n'est pas du tout ce que vous vous êtes imaginé. J'ai croisé cette jeune femme par hasard. Elle semblait très fatiguée. Je lui ai proposé de se reposer dans ma voiture pour quelques heures hier soir. Elle y est peut-être revenue lorsque je suis allé marcher avec Rose.

- Je préfère vous arrêter ici. Écoutez, ramassez vos guenilles qui traînent dans les arbres de propriété publique et décampez d'ici. Si vous nous faites pas d'histoires, on fera aucun rapport de police.
- Mais vous voyez pas que...
- J'ai été droguée! Moi aussi je veux baiser! Je suis Inuite! Je suis Inuite! Je suis Inuite. Je suis Inuite... Je...suis...I...nuite...

Elle s'est approché ses policiers en avançant à quatre pattes. Quant à eux, ils pointent la route à Yann pour le sommer d'obéir. Cette fois c'est moi qui hurle.

- Mais c'est quoi ces commandes ridicules? Il y a une vie humaine en jeu ici! Elle est en train de perdre conscience. Elle a été droguée. Je croyais que votre rôle était de venir en aide aux victimes!
- Madame, si j'étais vous j'en rajouterais pas parce qu'on dirait que votre petit ami ici présent a sa responsabilité dans l'état de...de cette jeune femme. Nous avons été alertés lorsque cette jeune femme, qui est ou a été manifestement intoxiquée, est sortie du véhicule de votre ami en titubant. On veut pas faire de drame alors on veut bien vous laisser partir, mais vous partez maintenant ou bien on vous passe les menottes.

Je regarde Yann, puis les policiers, puis Yann à nouveau. Mon regard se perd dans le semblant de forêt qu'il y a autour de nous. Un arbre de haine est en train de grandir en moi à une vitesse exponentielle. Si j'ouvre la bouche, un arbre au branchage chargé de fruits rouges ultra-toxiques leur fouettera le visage. Je sens que si j'ouvre la bouche je ne contribuerai qu'à défigurer ces demi-hommes, ces moins que rien. Dans un geste rapide, j'attrape la main de la jeune femme pour l'éloigner de ces grotesques personnages. Je prends la gourde d'eau que je trimbalais dans mon petit sac à bandoulière pour en asperger son visage :

- Viens avec moi. Il ne faut pas rester une minute de plus ici. Ils veulent nous détruire... Viens!

L'eau froide lui a fait l'effet d'une gifle. Plutôt que de me suivre dans mon élan, elle me regarde comme si elle me voyait pour la première fois. Yann ne lui laisse pas le temps de réagir :

- Rose, je t'ai déjà expliqué, tu m'as écouté? Elle trainait sur la montagne cette nuit et elle n'avait nulle part où dormir. Je lui ai simplement ouvert la porte, comme n'importe quel humain ayant un soupçon d'empathie l'aurait fait...

Les policiers ne me laissent pas le temps de réagir.

- Alors, vous vous en allez ou pas?

Je leur réponds, à bout de nerfs.

- Moi je n'ai pas l'intention de partir maintenant et je crois que mon ami non plus! On ne peut pas partir parce que sa voiture est complètement finie. Conséquence immédiate du déménagement *in extremis* de toutes les affaires de sa mère parties rejoindre un concept abstrait incompréhensible pour le commun des mortels.
- Mais Rose qu'est-ce que tu racontes? Bien sûr que les descendants de colons ne connaissent pas le concept de l'*Onkwehonwe*. On n'est plus qu'une poignée à porter le message puisque tes ancêtres ont généré un choc bactériologique à leur arrivée. Quatre-vingts pour cent de la population autochtone de l'Amérique du Nord en est morte. Tu es surprise? Ce n'est que la pointe de l'iceberg.
- Tu as honte de moi maintenant c'est ça?

C'est au tour des policiers d'intervenir.

- Il est de mon devoir de ramener votre attention au problème actuel.
- L'incompréhension généralisée de l'*Onkwehonwe* n'est pas actuelle peut-être?!
- Madame, je crois qu'une journée au poste vous redonnera le sens des priorités. Suivez-nous. Monsieur, si vous ne voulez pas qu'on vous embarque aussi, appelez immédiatement une remorqueuse. On a déjà assez de corps morts à gérer.

Ils regardent la jeune femme qui est en train d'étudier quelque chose dans un carnet.

- Et pourtant, ça ne devrait pas être loin d'ici...

Yann me regarde droit dans les yeux. Il a l'air d'essayer de comprendre ce que je veux, mais moi-même je ne le sais plus très bien. Une autre nuit à moi...je pourrai terminer de lire le carnet de voyage de ma mère. Plus le temps avance, plus je me dis que j'ai commis une erreur en ne le lisant pas au complet, après tout c'est ce qui m'appelait tant de mon ancienne bibliothèque. Je me suis égarée dans les détails. Yann essaie de convaincre les policiers de me laisser partir. Il justifie mon comportement, explique que je suis sous le choc.

- Oui effectivement je suis sous le choc! Et toi tu ne l'es pas? Tu ne trouves pas ça aberrant qu'ils s'intéressent plus à une voiture dans le bois qu'à une personne en pleine crise.
- Madame, si on intervenait auprès de toutes les personnes qui font des crises comme vous dites on ne pourrait pas faire notre travail convenablement.

Je m'apprête à leur rétorquer qu'ils devraient pourtant se préoccuper un peu plus du mal de vivre, que ça s'appelle de la prévention, mais Yann détourne mon attention.

- Rose... je peux pas me mettre dans la merde maintenant...Tu vois pas que ça sert à rien de leur répondre?

Je demande à Yann de partir sans moi. Je le rejoindrai. Qu'il s'en aille vers Sagana. Quant à moi, ce rêve m'apparaît pour l'heure complètement inaccessible. De toute façon, je veux accompagner la jeune femme jusqu'à l'hôpital. Je ne fais pas confiance à ces agents. J'exige qu'ils ne la touchent plus et là, enfin, ils m'écoutent. Yann vient m'aider à l'emmener jusqu'à leur voiture et à l'installer sur la banquette arrière. Dans cet espace aseptisé, elle a l'air encore plus perdue. Je retourne chercher mon sac au fond du Volks et viens la rejoindre sous le regard méfiant des policiers. Ils n'ont rien à craindre, ma rage est dans mes mots, pas dans mes gestes. J'embrasse Yann du regard. Nos doigts s'agrippent quelques secondes. On dirait une scène de film.

En amenant la jeune femme vers l'hôpital, les policiers m'expliquent que ça leur arrive souvent de trouver des Indiennes complètement intoxiquées. Je leur demande ce que ça change pour eux que ça arrive souvent. Est-ce moins grave? Moins tragique?

Camille Caron tisse des liens entre la littérature et la société depuis toute jeune. Elle a réalisé une maîtrise en création littéraire à l'Université de Montréal sur les récits de voyage et leur rapport à l'histoire. Passionnée par la présence des arts dans l'espace public, elle s'intéresse aux manifestations artistiques multidisciplinaires et porteuses de sens commun.

L'homme à la rivière

Par Gil Léveillée

À l'ami des chevaux

Un soir, il ferma les yeux et il se rendit dans un lieu auquel il songeait depuis quelques années. C'était inévitable. C'était une sensation en lui, une respiration qui cherchait son souffle comme un certain soir d'été où l'envie fut irrésistible de sortir et de s'asseoir en plein milieu d'un champ pour ne faire que respirer l'air frais et humide du soir, les pieds dans les herbes fraîches et la tête tournée vers le haut, verticalement, vers les étoiles. Respirer vers le haut. Un besoin en urgence de cet espace sans nom, sous le ciel du soir, libéré, seulement que respirer l'air à grandes bouffées. Il sentait même qu'il n'en aurait pas trop de toute la nuit et de quelques jours en plus pour nettoyer les alvéoles de ses poumons et reposer un esprit survolté, presque au bord de l'épuisement.

Sans le vouloir ou même le savoir, les images d'une rivière montaient à la surface de son esprit comme les vagues du fleuve Saint-Laurent l'automne dans la baie, lors des grandes marées, ou au printemps, lorsqu'il déambulait près des glaces qui fondaient. Tous les petits bruits de l'eau qui retournait à la mer l'enchantaient. Mais jamais il n'avait cherché à marcher près d'une rivière, au mieux près d'un petit ruisseau tout près de la maison dont le débit augmentait au printemps au point d'entendre le bouillonnement de la petite chute qu'elle avait engendrée et qui dévalait la pente entre les arbres de la côte. Mais la rivière qui coulait en lui emportait des eaux puissantes dont on apercevait à la surface la crête mordorée des bouillons qui descendaient fermement vers leur destin et dont les embruns projetaient des vapeurs fraîches sur le visage.

Pour lui donner sa forme définitive, il fallait y penser chaque jour, à tête reposée et ne pas en forcer la conception. En fait, le mot penser

ne convenait pas à l'opération. Petit à petit, deux autres éléments s'ajouteraient, celui d'un petit espace vert de protection bien délimité, en retrait de la force des eaux et, en quelque sorte secrété par ce paysage, un être, il ne savait comment le qualifier, y ferait son apparition au moment opportun. Il ne voulait pas se prononcer sur le caractère qui revêtirait cet être de la forêt comme si une logique de la rêverie devait suivre son cours. Quelqu'un qu'il attendait depuis toujours et qui marchait avec lui au bord du fleuve et dans la forêt, quelqu'un qu'il avait désespérément voulu rencontrer dans la vraie vie à une certaine époque. Non pas qu'il se sente abandonné à lui-même ou peu entouré d'amis, mais il lui manquait la compagnie d'un être à la fois très intime et très éloigné, inconditionnel, mais sans complaisance comme une sorte de guide. Un jour, il l'avait invoqué, il avait tenté de le décrire sous la forme de plusieurs hypothèses, mais il n'était pas venu. Plus tard, dans ses rêves, il revêtait souvent les traits d'un jeune étudiant d'une de ses classes dont l'expression du visage, surtout celle de la certitude tranquille du regard, suffisait à le reconforter comme un frère, sans intervention, à l'inviter sereinement à continuer son travail comme s'il avait une longueur d'avance sur lui et qu'il savait. Dans un autre rêve, depuis qu'il voyageait au Maroc, un homme presque aveugle l'attendait, presque un mendiant, il ne savait plus de quelle nationalité, marocaine ou indienne, lui, précisément dans une foule, pour lui serrer la main et lui transmettre la bonté qu'il disait ressentir venir de lui, qui passait de l'un à l'autre à travers le contact de cette main qu'il garda longtemps dans la sienne comme le faisaient les Orientaux. Il ne savait pas qui il était, mais cet être semblait le comprendre et le connaître au-delà de lui-même.

Un soir, par nécessité de se rafraîchir, il se transporta par la pensée jusqu'à la rivière dont le paysage s'était à peu près fixé dans son esprit. Il mit les pieds sur un espace déboisé un peu surélevé. Il ne savait pas où il se trouvait, mais la rivière apparaissait en contrebas, suffisamment alimentée pour créer tout l'espace du son qu'elle occuperait et favoriser le désir de l'exploration et donner un cadre à des perceptions qui fatalement naîtraient en lui. La rivière présentait tout près de sa rive un petit bosquet d'arbres et quelques mares d'eau. Il lui avait pris un certain temps à modifier mentalement le paysage pour y intégrer le

petit bosquet de son enfance dans lequel il aimait entrer pour voir la lumière flotter dans le ruissellement des feuilles des jeunes peupliers et en respirer les odeurs de la couleur jaune. Il y avait passé des moments d'émerveillement pur, couché au ras du sol, aussi purs que le jaune des feuilles qui ruisselaient de vent et de lumière sous ses yeux. Un petit ruisseau coulait à cet endroit où son père venait faire boire ses chevaux et la terre tout autour en était imprégnée, presque marécageuse. Le temps avait fait se fondre le bosquet au paysage de la rêverie et il en avait aménagé le sol. Il pourrait donc s'y asseoir, tout près de sa rivière.

Plus tard, il avait pensé à celui qui sortirait de la forêt pour venir à sa rencontre. Il fallait qu'il retourne à son paysage et qu'il l'attende sans vraiment penser à lui, surtout pas. Ni y penser, ni ne pas vouloir y penser. Que cette pensée soit assez lointaine pour être au fond de lui et qu'elle ne devienne jamais une préoccupation. Qu'il l'oublie. Qu'il se laisse imprégner par l'atmosphère ambiante, qu'il écoute le silence et le sifflement feutré du vent dans le petit bosquet et au loin, surplombant, le son de la rivière magnifié par l'espace qui le réverbérait. Il n'y venait pas seulement que pour la beauté du paysage ni seulement pour y être seul ou pour se rafraîchir ou écouter le son feutré de la rivière, mais peut-être encore plus pour se mettre en attente sans attendre d'un mot, d'un secret ou d'une phrase qui sans être provoquée remonterait en lui inopinément, une signification, un accord. Sans se le dire, il sentait que l'être qui se présenterait à lui n'en serait que la distillation la plus pure comme celles des plantes pour un parfum. Il lui faudrait plusieurs rencontres et penser que l'homme ne viendrait peut-être jamais comme si une nécessité que lui était seul à connaître en justifierait l'apparition. Il lui fallait s'abandonner à cette façon de vivre qu'il apprenait à maîtriser de plus en plus dans sa vie personnelle.

Un soir, il avait cru le voir ou peut-être seulement l'imaginer. C'était un homme de la forêt qui ne ressemblait à personne, plutôt une silhouette, un être très grand qui portait un chapeau noir cachant son visage comme dans une nouvelle fantastique de Théophile Gautier qu'il avait étudiée en classe avec ses élèves. Son visage restait indistinct, mais il semblait se déplacer en souplesse et il n'inspirait aucune crainte à son observateur. Il ne se montra à la vue que quelques brefs instants,

que pour confirmer sa présence. Malgré la brièveté de son apparition, il put tout de même sentir qu'il était d'une droiture et d'une rigueur exemplaires, pétri de bonté et de forte patience et qu'il pouvait faire preuve de compréhension infinie. Cet être n'était pas un être humain, pas complètement, mais un substrat, comme une accumulation de plusieurs expériences de vie, comme une sécrétion de la forêt, un homme de la forêt. L'intérieur de son corps, si le mot convenait, semblait constitué d'une substance dont la densité accusait une certaine légèreté comme s'il s'était avéré impossible de le saisir. Mais le but de sa présence n'était que de l'assurer de son existence et de son entière disponibilité. S'il en avait besoin, s'il ne le craignait pas, car il avait beaucoup de sérieux et de rigueur en lui pour le moment et une écoute entière, même s'il était pour le moment impossible de voir son visage qui, au fond, n'avait pas vraiment d'importance. Puis, il disparut aussi en douceur qu'il était venu.

Mais pour le moment, il savait qu'il n'éprouvait pas le besoin de rencontrer cet homme ou qu'il n'y était pas prêt. Il lui suffisait de savoir qu'il était dans la forêt. Tout ce qui comptait, c'était de pouvoir descendre à la rivière comme il le souhaitait, sans nécessité, pour le plaisir de profiter de la rivière, de la verdure, du vent dans les feuilles, de la fraîcheur de la forêt et du sol sur lequel il posait les pieds, du son multiple de l'eau, du petit bosquet aménagé que pour lui seul et de se laisser porter par le mouvement hypnotique des eaux, mouvement perpétuel de la vie qui l'emportait vers un voyage hors de lui-même, l'esprit libéré de toute contrainte, dans le silence de la contemplation d'où surgiraient les mots qu'il avait besoin d'entendre.

Gil (Gilles) Léveillé est professeur de littérature au collège de Saint-Jean-sur-Richelieu, au Québec. Il détient un doctorat en littérature française. Il a publié en revue (XYZ, Nuit Blanche, Trois, Possibles, Art Le Sabord, Brèves, etc.) et dans un collectif en hommage à Marguerite Yourcenar. Il a également fait paraître un récit intitulé Les paysages hantés et le recueil de nouvelles Lieux de passage chez Québec Amérique.

Éco-F.

Par Ève Marie Langevin

Elle	
Blessée	Pansée
Am-put-ée	Con-solée
Déviargée	Enivrée
Stérilisée	Ensemée
Polluée	Nettoyée
Inféodée	Libérée
Violée	Aimée
Elle	
Salie	Lavée
Trahie	Servie
Déchue	Régénérée
MeurtrieRaréfiée	AbondanteRafrachie
NoircieBlanchieAssiégée	ReverdieAssainieDélivrée
ReniéeVomie	RadoucieFidèle
Elles	
Asservies	Desservies
Battues	Fertiles
Murées	Intuitives
Écrasées	Révoltées
Exploitées	Écouteées
Brutalisées	Encouragées
Ensanglantées	Ressuscitées
Agressées	Comprises
Dévastées	Vivifiées
Profanées	Sacrées
Enlevées	Unifiées
Fermées	Senties
Tuées	Nées
Mortes	Renée
Elles	
Affamées	Rassasiées
InterditesSoumises	PermissesInsoumises
ObéissantesImpuissantes	TransgressantesPuissantes

Elles	
Passives	Actives
Méchantes	Aimables
Hypocrites	Véritables
Médisantes	Admiratives
Manipulatrices	Authentiques
Incompréhensibles	Resplendissantes
Robot-Zombies	Pensées-Vivantes
OhVaniteuses	OhAmbitieuses
Inhumaines	Généreuses
Potineuses	Discrètes
Menteuses	Franches
Elle	
Souillée	Respectée
Empoisonnée	Rrrrrrespectée
RavagéeInfectéeSouillée	RespectéeRespectéeeeee
Corrompue	Rrrespectée
Détestée	Vénéérée
Divisée	Unifiée
elle — nous	
Volée	
données	
Asséchée	
fécondées	
Conquise	
pacifiées	
Infertile	
fertiles	
Épuisée	
gorgées	
Désolée	
arrosées	
Accaparée	
conservantes	
Désertiquecontaminée	
luxuriantesnourrissantes	

Elle, la Terre polluée dévore La Mer acidifiée détruit Réchauffée, engloutit Ses enfants	
Elles, les femmes appréciées, estimées portent, enfantent, nourrissent, apportent au monde	

Nous lui appartenons

Femme-terre-paysage intérieur, air
Pensées apaisées
Revivifiées
Par connexion intime
Vie/Mort
Lorsque pas sur la terre
Regarde ciel immortel

Jardin ombelle ondulateur
Femme-jardin levant
Courbes de l'horizon
Exploratoires
Lumière de la nuit
Ou Nuit de la lumière ?
La paix arrive au
Moment du passage
Fleur de chrysalide
Aube qui régénère
Lumière de lune-pulsation
Éclaire nos cœurs blessés
Réconcilie la vie

À l'apaisement du combat en soi signifiera le renouveau de la Terre, sa respiration profonde et enfin la joie de naître d'Elle et d'Elles.

Au moment de très petit
 Matin chantant
 Le moment de la puissance
 du petit au moment
 du solstice à 3 h 45
 Lorsque le chant des oiseaux
 Nous ramène au chant
 Premier de l'éternité
 Des Genèses

Note de l'auteure

Je dois une fière chandelle au texte de Marc Eigeldinger « Le poète est doué du sentiment du sacré »¹ qui décrit l'expérience spirituelle d'un paysage intérieur; inspirée également par le texte de Gil Léveillé – publié dans nos pages – que je venais de lire « L'homme à la rivière », alors que j'étais bloquée sur la fin du poème (la case blanche), que j'ai laissé finalement, car elle symbolise aussi l'indicible. J'en étais donc à... désintellectualiser et à peiner à ce moment le plus creux de la nuit, juste avant les promesses de l'aube et le chant immémorial des oiseaux, quand vint l'instant où j'ai retrouvé le flot, c'est-à-dire ici une compréhension-respiration intérieure – un surgissement dans mon propos entre destruction humaine de la nature & comportement contre les femmes comme manifestations d'un désordre psychique lié à un certain type de blessure et à un certain désordre social, et les mots pour le dire.

Ève Marie Langevin est poétesse, enseignante et Tricoteuse du peuple qui se consacre à refaire le monde une maille à la fois. Elle se relie particulièrement ici aux cycles sacrés et aux liens cachés dans leurs manifestations de vie et de mort.

¹ Tiré de « Poésie, langage sacré » in « Poésie et métamorphoses », 1973, dont un extrait est reproduit dans : Frédéric Brun. « Anthologie manifeste. Habiter poétiquement le monde ». 2016. France : Poesis

Atrabile, Melancholia No1

Par Sonia Alice Martin



Le sort des phalènes

Par **Sonia Alice Martin**

“We lived, as usual by ignoring. Ignoring isn’t the same as ignorance, you have to work at it.”
— **Margaret Atwood, *The Handmaid’s Tale***

Nous vivions, comme d’habitude, en ignorant. Ignorer n’est pas la même chose que l’ignorance. Il faut se donner de la peine pour y arriver.
La Servante écarlate

“It was a bright cold day in April, and the clocks were striking thirteen.”
C’était une journée froide et lumineuse d’avril, et les aiguilles indiquaient treize heures.
— **George Orwell, 1984**

La nuit, les insectes volants se repèrent par rapport à la lune. Ils volent en la gardant sur le côté, et se déplacent ainsi en ligne droite. Lorsqu’ils croisent une source de lumière artificielle, ils se comportent comme s’il s’agissait de la lune. Désorientés, ils finissent par voler en rond autour d’elle jusqu’à épuisement. L’éclairage artificiel est leur principale cause de mortalité.

Nous avons perdu la lune.

Nous avons fait des promesses comme on ne tient pas des résolutions, et il est tard.

Les spectres ont envahi les corridors. Il n'y a plus de miracle dans nos oratoires.

Nous conjugue empêcher le bras tendu drapeau en berne.

Nos mains n'ont plus d'emprise. Nos mains sont devenues les mains négatives de Duras.

Nous sommes ceux qui appellent. Nous sommes ceux qui appelions, qui criions, il y a 30 000 ans : je t'aime. Nous criions que l'on veut t'aimer, que nous t'aimons. Nous aimons quiconque entendra que nous criions. Sur la terre vide, resteront ces mains sur la paroi de granit face au fracas de l'océan.

Personne n'entendra plus. Ne verra.

Nous avons crié ton nom comme on se rend à l'abattoir.

Nous n'avons été graciés de rien. Nous sommes tous ces lièvres immortalisés par Chardin.

Mais qui se souviendra de nous ? Le temps file, les chevaux hennissent, les oies repartent et ne reviendront pas.

Nous mourons, au passage des oies.

Des lichens poussent en nous comme une mort lente. Nos visages gris d'automne, pâles et secs, tombent sur l'asphalte comme des obus, dans le plus terrifiant des silences.

Et qu'il ne soit trop tard pour la grâce brutale.

Chaque matin se lever à 5h
glisser les rideaux ouvrir la fenêtre
(regarder)

dehors Apollon court vers les Daphnée fuyant,
mais il n'y a plus de lauriers où s'asseoir ni en lesquels se
transformer,
ni de Bernini pour immortaliser la scène

(détourner le regard)

sortir
marcher dans le sentier
prendre dans mes bras tous les chats morts sous la pluie

à midi
se mettre à genou dans les rivières d'eaux noires
redresser tous les cous des Cormorans

la terreur passée
flatter un béluga géant sur la berge

le soir venu
si les étoiles sont belles, ne pas trop traîner dans les bois.
rentrer vite la nuit tombe, et il fait froid ce soir.

(oui) rentrer

fermer la porte
pour ne pas
pour empêcher

réaliser qu'on a oublié de fermer la fenêtre quand une odeur
fétide se répand dans la pièce

c'est la mort de nous qui empeste
même le décor se sauve
aussi vite que le vent traîne la mer

ne demeure que le lit faséyant au sud de nulle part
et la mélancolie d'une vanité clouée au mur
où trônent un narcisse, et une clepsydre entre deux jacinthes

ce soir des baleines s'endormiront en pleurant sous mes côtes

à minuit
ma main s'ouvrira
sur leur mort tranquille

Demain j'irai m'asseoir au comptoir d'une cantine, je dirai tout, dos au monde, face au miroir, mais il sera trop tard pour *Vivre sa vie*. Je tomberai en moi comme dans un gouffre.

Quand l'aiguille pointera 13, Nous tomberons en nous comme dans un gouffre.

Et qu'il ne soit trop tard pour la grâce brutale.

Sonia Alice Martin est auteur, illustratrice et photographe; elle a publié – textes et œuvres – dans plusieurs revues littéraires, et son travail photo a notamment été présenté au Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ), ainsi qu'au Musée régional de Rimouski. Elle vit à Montréal où elle travaille présentement à l'achèvement d'un roman autobiographique.

Of Flowers, Horses, and Men, Genèse

Par Sonia Alice Martin



Nos corps territoires

Par Louba-Christina Michel

*J'oublie mon regard dans le ciel.
Je ne sais pas être entièrement là,
sans m'échapper quelque part.*
Joanne Morency, Miettes de moi

*S'effondrait
Le monde imaginé
de lignes floues
Les mots les cris les plantes
Te cherchais entre chaque respiration
L'eau montait*

À tes pieds des oiseaux
Explosent dans le noir
Tu respires vague

Sans visage mes blessures
Résonnent

Dans ma tête jamais seule
Voir passer le temps

Sur tes lèvres éclats
Mon ventre sourd
À retardement

Contempons notre fin immobile
En sentant s'étirer nos peaux
Respirons la poussière

*La nuit éclate
Sur ces corps territoires
Insoumis*

Louba-Christina Michel, artiste visuelle et littéraire, est née à Chandler en 1987. Elle retourne en Gaspésie après des études en littérature et en arts visuels. Elle s'implique dans le milieu culturel de sa région. Elle vit et crée à Percé et tente de se définir face au territoire infini de l'endroit.

Tableau de la première chasse

Par **Marco Boudreault**

Dernier vestige immolé
Des souvenirs de rivières, des arbres
Seuls se remémorent
Ses chasses innombrables
Les vieux édentés
Aux rides des tepees ravagés
Hai! Qu'il était bon le temps
Des premières lueurs
Quand la lune s'estompe
Comme huhumichiu (hibou) à la levée du soleil
La rosée du matin baignant nos pieds
À présent nos wigwams
Ne sont que des amuses-gueules
Pour touristes
Nanikana, Manicouagan,
Atikospi, Manawan,
Eskomins, Kabir-kou-bah,
Kitiganisipi, Madawaska
Ont en eux le souffle des chasseurs
Tchichatamurueu (le vent est chaud)
Tchichachteu (le soleil est chaud)
Mon cœur éclate d'une braise ardente
De revoir l'aube des campements
Les voix des ancêtres
Font entendent leurs chants
Parmi les chutes dévastatrices
Des portages disparus
Seul reste l'écho de leurs voix
Dans l'oubli des matins

Houlées par le battement des tambours
Par la nudité des rires des enfants
Rien n'importait le plus
Que le tableau
De la première chasse

Achchi

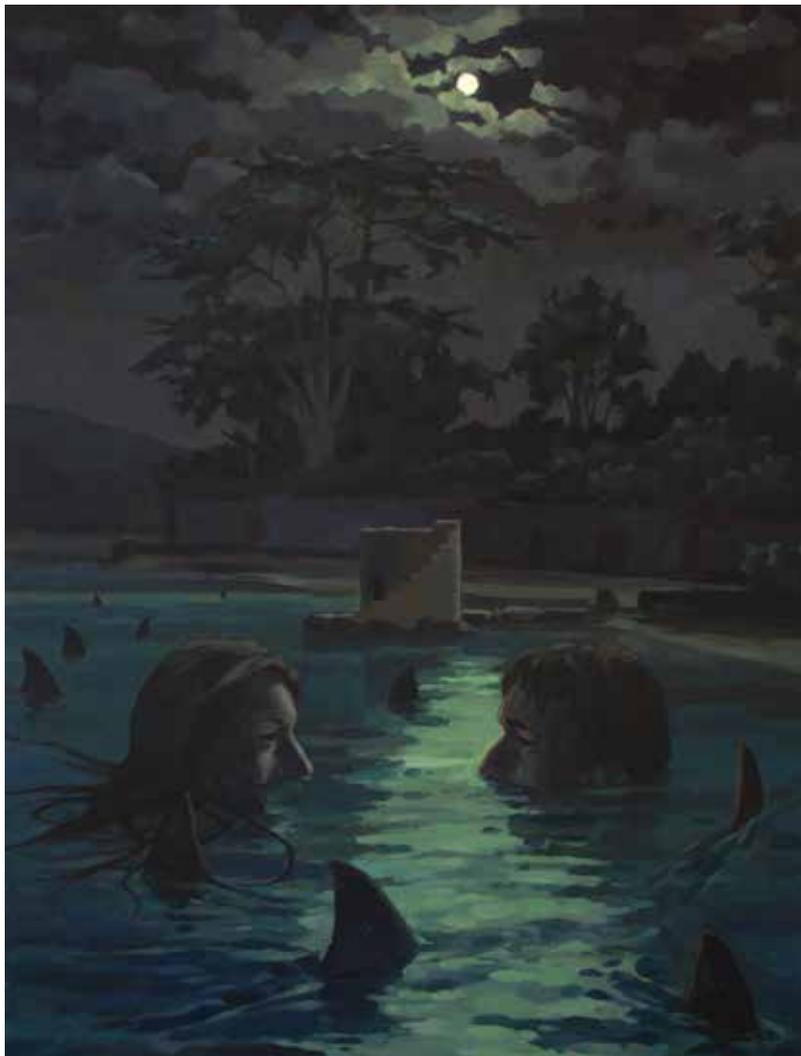
Déchiré par les matins décolorés
Des mains trop distraites
Où ne sortent que des sanglots de pluie
Mon corps sauvage délire
En berceuses de rêve
Enfin je pleure aux creux des canots ravagés
Sous le regard des arbres
Porté par l'ombre
Porté par la douleur
Mes yeux se nourrissent
Des étoiles pétrifiées
Par la courbure des marées
Aux pieds des forêts enneigées
L'écureuil ne désire
Qu'un arbre pour s'abriter
Mais il ne reste
Que des chicots
D'épreuves photographiques
De terre gorgée d'épinettes
De sapins, de bouleaux
Et le vent balaye son désarroi
Sur l'arête aiguisée des rochers
Noyade implacable
De la coupe à blanc
Muré par un ciel d'acier
Ayé ha! Je vois

Les âges trépassés
De l'homme muet
Sourd aux cris de la Terre
Inerte les fleurs lunaires
S'allongent
Lueurs spectrales
De notre propre naufrage
Nous nous enchaînons
Aux destins de nos chaînes
Pour contempler de nos yeux mornes
Ce que fût une fois
Achtchi (La Terre)

Entre le conte et la poésie, entre les mots et le canot, la rivière de l'inspiration coule à l'orée des rochers, Marco Boudreault est né parmi ce paysage, à L'Anse St-Jean sur le bord de la rivière Saguenay. Tout jeune il a navigué auprès de son père capitaine et de son oncle. Sa découverte de ses origines autochtones, le pousse vers un rivage insoupçonné. Celui-ci saisit le sens de son écartèlement entre sang blanc et rouge qui parfois ont de la difficulté à cohabiter. C'est l'éternel combat de qui nous sommes. Ni-blanc, ni-rouge simplement métis. Sa vision de la vie change, ses mots dansent dans un rythme endiablé. Émerge alors une poésie métaphorique où les images et les émotions valsent sur un fond de prose.

Dernier instant de calme

Par Nikolaï Kupriakov



Part 138. 2015. Huile sur toile, 101 x 76cm (40" x 30")

Littoral

Par **Anatoly Orlovsky**

l'oeil

une rosée d'outre-feu
en Laurentie
ce résineux soleil

quelles vocalises
pour une terre
habitable



Photo: Anatoly Orlovsky ©

amen

pour y sur-naître dans l'agonie des aubes

cette heure / tranchée
col grimoire
fracture ou sonde?
aucun autel en vue
tout se mythifie

et l'eau y remontait
décharge inaltérable sur terre
sans yeux aux parois
des stalactites mélèzes
d'horloges puristes un
arc-en-neige de soir en sang
de toi plus immergée qu'un
lac chronolytique
en rouge mineur
en ut

amen

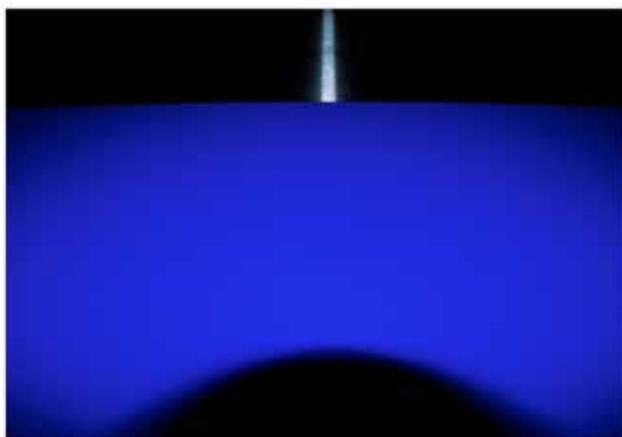


Photo: Anatoly Orlovsky ©

Blanc tonique

Avril –

ta fêlure lyrique.

J'appelle une
nouvelle béance

et la boue fondatrice.

Que viennent
les blanches pluies

Le mot 'outarde' traversera
les ongles,
la banquise des larmes
jamais bues.

Ici

la peau s'aère

au large

tombent les âges

en frémissante grêle

en écume

des afflictions polaires.

Avril –

verger des neiges
toniques



Photo: Anatoly Orlovsky ©

Le sang des autres

Je rêve d'une éclipse sans feu.

Suis-je une veine d'argile, un contre cristal?

Je rêve de rouille exquise, de vie sans flammes.

Le ciel n'y est plus, ni le granit des hautes herbes.
Aux autres, tout le sang des nuages. Ma peau en berne, je n'y serai pas.

J'y serai l'onde entière, la prière des glaces.

Je rêve d'une éclipse en été.



Photo: Ève Marie Langevin ©

Clairière

La mer s'enlise ici –

*abaque jour excision
abaque ciel lac jour sémaphore semence
abaque sol aube tambour
âtre et collier et*

cette lumière d'argile
déleste
le premier lac aux merles

les écorces, leur germinal soleil

... neige à pierre fendre. Un skieur,
serti de photons,
sans terre visible – aube; du passé,
seuls y choient
les envols

et ce collier solaire qui bruit



Photo: Anatoly Orlovsky ©

Marais

Tes veines en feu,
tu chantes une lune
au cœur qui tremble
sur ma Norvège
crevassée,

quémandes
un feu de paille,
un peu de chaleur
pour nos peaux de
bêtes transies
où l'amour se brisait
florissant
comme une flamme
d'icebergs

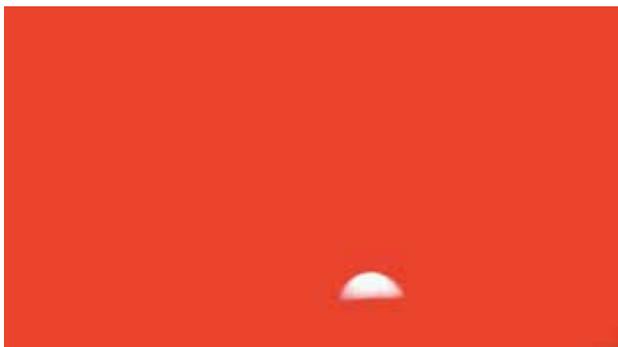


Photo: Anatoly Orlovsky ©

Cent mille étoiles
à Noël
couvrent d'un rose impossible
la montagne née
de cette nuit subantarctique

fer spasmes épée-ruisseau
spasmes otaries dernière caresse cristal argile
fer convulsions marée cinq litres d'essence

Reste ta sève sombre à boire –
que monte cette fièvre en nous
que s'y refonde
notre océan-cité terrestre

ici débute ce nocturne-long-marais
érodé dans nos corps de passion

Aux confins

novembre, ce chant

(traces et fumée, mare blanche)

un chant réduit en poussière
par la fatigue la déforestation de soi

ou



Photo: Anatoly Orlovsky ©

chant pur, se dire « frémir d'agonie trop compacte, protéiforme déjà
sous les faisceaux de quelle anti-terrestre lumière qui rase cette pierre »
– cette pierre

sanguine – eau froide à boire
dans les forêts pâles dégarnies, aucun feuillage, aucun vert empâtement
pour diffracter l'outré-pathos des troncs, des yeux lacustres chantant
leur claire longue vitreuse sarabande. Ronces et épinés

ou

deux adolescents pétris de matins cristaux, avec leur inondante passion
trop neuve
pour retomber, pour se poser en suie des noms (blé, havre, dégel)

deux êtres-ondes-oriflammes traversent la ville aux confins des forêts

*Poète, compositeur et photographe, Anatoly Orlovsky cultive ses sons-
sens-images assemblés en hybrides (é)mouvants tendant à rendre
commune et tonique une part de l'inextinguible en nous. Anatoly,
qui se produit régulièrement à Montréal, a enregistré quatre disques
compacts, dont le plus récent avec la poétesse Ève Marie Langevin,
tout en exposant depuis 2002 ses photographies remarquées par La
Presse, la revue Vie des Arts et Ici Radio-Canada.*

Tankas en partance

Par **Sandrine Davin**

naître quelque part
là-bas sur un bout de terre
labouré de sens
et sous l'herbe courbée
l'initiale de ton nom

le ciel s'habille
de brume - un pont entre
terre et ciel
à l'abri des silences
trop lourds - les étoiles filent

toile transpercée
par un éclat d'étoiles -
ciel de novembre
grignoté par les nuages
lourds écorchant l'horizon

silence de plomb -
sous des flocons de ouate
la nuit se referme
sur la crête de la terre
qui crevasse sous nos pas

entre terre et ciel
au loin un pont en bois
serait-ce un mirage
à la porte des rêves
ou l'image d'un ailleurs

lune pâle -
la nuit de fils barbelés
raccommode les étoiles
filantes
où les silences se meurent

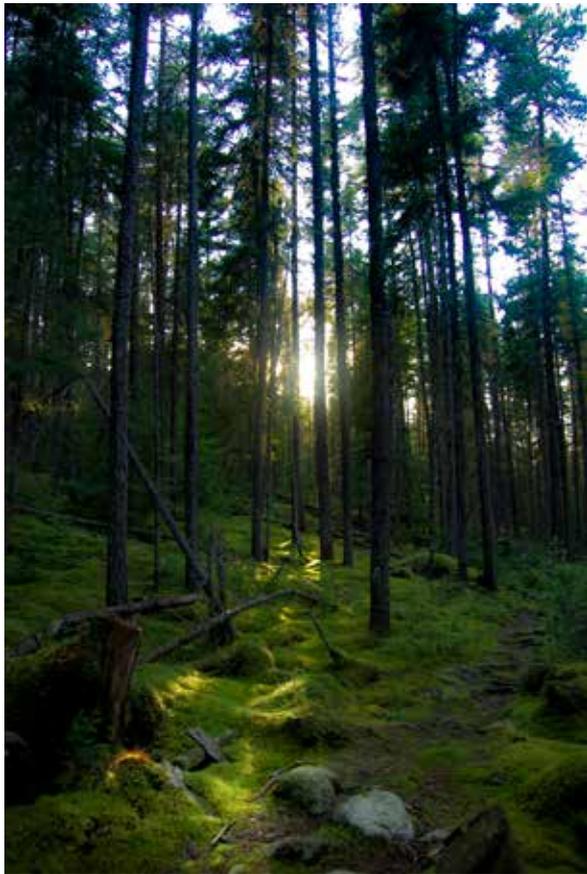
nuit défigurée
où des miettes d'étoiles
éclaboussent l'ombre
rampante dans le silence
chaotique de nos pas

tempête électrique
dans un ciel constellé
de particules
où l'humain n'est qu'un atome -
microbe de la galaxie

Sandrine Davin est née le 15 décembre 1975 à Grenoble (FRANCE) où elle réside toujours. Elle est auteure de poésie contemporaine, haïkus et tankas, elle a édité 9 recueils de poésie dont le dernier s'intitule « Chut... » aux Editions du Tanka Francophone. Elle est également diplômée par la Société des Poètes Français pour l'un de ses poèmes.

Recueillement

Par Emmanuelle Grosjean



On entre dans la forêt comme on entre dans une église : dans l'humilité et le recueillement, saisi par la puissance du lieu et la beauté de sa voûte.

Géants silencieux



Nous partageons nos vies avec ces géants silencieux, témoins de tout, bienveillants, qui nous offrent sans condition le meilleur d'eux-mêmes. Et si l'amour qu'ils nous portent, en restant ainsi parmi nous, est bien plus grand que notre propre aveuglement, c'est peut-être pour nous montrer la voie à suivre pour délaissier notre petitesse et s'élever un jour comme eux, jusqu'à toucher le ciel.

L'espoir



L'espoir doit être l'invention des oiseaux. A-t-on déjà vu si frêles créatures déployer tant de cœur pour une simple chanson ? Ils doivent savoir de la vie quelque chose qui nous échappe, et c'est pour cette raison qu'ils s'égosillent par tous les temps à nous le répéter.

Emmanuelle Grosjean est une passionnée de la vie et de l'être humain qui aspire à créer de la beauté à l'aide d'images et de mots.

